

# LES CAHIERS DU CEVIPOF

JANVIER 2009 / 50

CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO



FRANÇOIS GOGUEL,  
HAUT FONCTIONNAIRE  
ET POLITISTE

PIERRE BENOIST



SciencesPo.







FRANÇOIS GOGUEL, HAUT  
FONCTIONNAIRE ET POLITISTE

PIERRE BENOIST



# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	9

## PREMIÈRE PARTIE

UN FONCTIONNAIRE PARLEMENTAIRE DOUBLÉ D'UN CHRONIQUEUR POLITIQUE .....	13
CHAPITRE I.....	15
TROISIÈME ET QUATRIÈME RÉPUBLIQUES.....	15
1. LE SÉNAT.....	21
1. 1. <i>L'ENTRÉE AU SÉNAT : UN OBSERVATOIRE PRIVILÉGIÉ</i> .....	21
1. 2. <i>PERSONNALISME ET RÉFORMISME FACE À LA MONTÉE DES PÉRILS</i> .....	23
1. 3. <i>LA GUERRE 1939-1945 : UNE DÉFAITE MÉRITÉE ET UN TEMPS         POUR LA RÉFLEXION</i> .....	34
1. 4. <i>LA CAPTIVITÉ</i> .....	35
1. 5. <i>RÉFLEXION SUR LA DÉFAITE</i> .....	39
1. 6. <i>L'AVENIR DE L'EUROPE</i> .....	43
1. 7. <i>LES CERCLES PÉTAINE</i> .....	46
1. 8. <i>LES ÉCRITS</i> .....	49
1. 9. <i>LE PERSONNALISME ET AUTRES TRAVAUX</i> .....	50
1. 10. <i>PROJETS PERSONNELS</i> .....	51
2. LE CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE.....	53
2. 1. <i>LES FONCTIONS</i> .....	53
2. 2. <i>LES PRISES DE POSITION</i> .....	58
2. 3. <i>RÉFLEXIONS SUR UNE RÉFORME</i> .....	63

CHAPITRE II .....	65
LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE : SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SÉNAT ET CONSEILLER DE L'ÉLYSÉE.....	65
1. UN RALLIEMENT PROGRESSIF AU GAULLISME : COLLABORATION TECHNIQUE À LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE.....	66
2. LA LETTRE ET L'ESPRIT DE LA CONSTITUTION : LA QUERELLE DE L'ARTICLE 11 .....	71
3. ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU SÉNAT.....	74
4. L'ATTENTE D'UNE OUVERTURE .....	79
5. CONSEILLER DU POUVOIR.....	82
6. LA CRISE DE 1968 ET SES CONSÉQUENCES : SURPRISE ET INTERROGATIONS .....	84
7. QUELLE RÉFORME DU SÉNAT ? .....	89
8. TOUJOURS L'ARTICLE 11 .....	92
9. UNE SITUATION INCONFORTABLE.....	94
10. LA GAUCHE AU POUVOIR, UNE CONSOLATION : LA CONSTITUTION RÉSISTE AUX CHANGEMENTS POLITIQUES.....	98
11. CONTRE LES AMBIGUÏTÉS DE LA COHABITATION.....	103
12. AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL (1971-1980).....	105

## DEUXIÈME PARTIE

LE POLITISTE .....	115
CHAPITRE III.....	117
GOGUEL ET LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES.....	117
1. GOGUEL ET L'ADMINISTRATION DE LA FNSP .....	117
2. GOGUEL ET LA <i>REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE</i> .....	127
3. GOGUEL ET L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE.....	128

CHAPITRE IV .....	135
LES APPORTS À LA SCIENCE POLITIQUE .....	135
1. LES SOURCES ÉCRITES ET ORALES .....	136
1. 1. LA POLITIQUE DES PARTIS SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1946) .....	136
1. 2. CHRISTIAN DEMOCRACY IN ITALY (1952).....	139
1. 3. MODERNISATION ÉCONOMIQUE ET COMPORTEMENT POLITIQUE (1969)...	140
1. 4. LA POLITIQUE EN FRANCE (1967).....	140
1. 5. LES CHRONIQUES ÉLECTORALES .....	141
1. 6. LA REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE .....	142
1. 7. LES COURS.....	142
1. 8. PRÉSENTATION DES « DISCOURS ET MESSAGES » DU GÉNÉRAL DE GAULLE	145
2. Y A-T-IL UNE MÉTHODE GOGUEL ?.....	146
2. 1. LA GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE ET LE LEGS DE SIEGFRIED .....	146
2. 2. L'AMBITION SCIENTIFIQUE .....	151
2. 3. UNE PREMIÈRE FORMALISATION DE SA PENSÉE EN 1948 .....	152
2. 4. À LA RECHERCHE DES FACTEURS DÉTERMINANTS DE LA GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE .....	153
3. APPRÉCIATIONS SUR LA SCIENCE POLITIQUE FRANÇAISE.....	160
3. 1. SCIENCES PO : ÉTUDES POLITIQUES OU SCIENCE POLITIQUE : DÉBATS SUR LES FRONTIÈRES, LES OBJECTIFS ET LES MOYENS .....	160
3. 2. QUELLE ORGANISATION ET QUELS MOYENS ? .....	162
3. 3. DES RÉSULTATS, MAIS ENCORE BEAUCOUP DE LACUNES ; UN BILAN TEINTÉ DE PESSIMISME .....	164
4. LES GRANDS THÈMES D'ÉTUDES.....	168
4. 1. LE RÔLE DES INSTITUTIONS .....	168
4. 2. LES PARTIS.....	178
4. 3. LE GAULLISME SELON GOGUEL .....	189
4. 4. L'EUROPE .....	196
4. 5. LES FACTEURS PERMANENTS DE LA VIE POLITIQUE FRANÇAISE.....	198
CONCLUSION .....	204
SOURCES .....	209
ANNEXES .....	214
BIBLIOGRAPHIE .....	215



## Introduction

L'année 2009 est celle du centenaire de la naissance de François Goguel. C'est l'occasion de tenter une étude de ses écrits politiques en les rapportant aux étapes essentielles de sa vie et de sa carrière. Cette entreprise présente deux intérêts majeurs : le premier tient à l'importance de son œuvre de « politiste », puisqu'il préférait ce terme à celui de « politologue ». Importance par le nombre d'écrits, mais aussi par l'étendue de la période couverte : il a connu de l'intérieur toute la Quatrième République et la Cinquième République de ses origines jusqu'à la fin des années 1980. Et, compte tenu de l'analyse qu'il a faite de la vie politique de la Troisième République et de ses observations dans les premières années de sa vie professionnelle et pendant sa captivité, c'est une vue longitudinale de la vie politique d'une période qui couvre trois républiques et même « l'État français » qui s'offre à qui s'intéresse à ses écrits politiques.

Le second est que son œuvre est marquée par la diversité des facettes de sa vie : Goguel disait lui-même qu'il avait eu plusieurs carrières<sup>1</sup> : entré au Sénat comme fonctionnaire au service de la séance en 1931, il devint ensuite secrétaire général du Conseil de la République puis du Sénat (1954-1971), président de la Fondation nationale des sciences politiques (1971-1981), membre du Conseil constitutionnel (1971-1980). La proximité de ses travaux et de ses enseignements lui conférait une compétence d'expert qu'il utilisa pour contribuer à l'élaboration de la Constitution de 1958, puis pour conseiller le président de la République à partir de 1962.

Si ses activités de fonctionnaire s'entremêlent à celles de chercheur, il a déclaré néanmoins que le grand commis primait sur l'intellectuel<sup>2</sup>. Et encore parmi les intellectuels, était-il dans une situation particulière : bien qu'il eût

---

<sup>1</sup> Interview de François Goguel, *Cahiers Évangile et liberté*, n° 100, septembre 1991.

<sup>2</sup> Réponse au questionnaire de Michel Winock aux anciens collaborateurs de la revue *Esprit*, 12 novembre 1973.

fait des études très classiques de science politique parachevées par une thèse, il n'appartenait pas au corps professoral des universités : son point d'ancrage principal était le Sénat. Sa réflexion sur la science politique était donc appuyée sur des connaissances très techniques et sur une expérience concrète du milieu politique acquises dans cet observatoire, qui ont donné son caractère particulier à l'enseignement qu'il a dispensé à l'Institut d'études politiques de Paris. Les développements de sa vie professionnelle l'ont de plus conduit au Conseil constitutionnel qui fut un autre observatoire de la vie politique.

Son attitude devant les problèmes politiques s'explique pour une part importante par ses origines : appartenant à une famille protestante, il a conservé sa foi de protestant ; c'est un élément essentiel de sa personnalité ; elle éclaire son attachement aux valeurs démocratiques, à la laïcité de l'État en même temps qu'à la rigueur morale. Cette appartenance a aussi facilité, il ne faut pas le cacher, son insertion dans le monde de l'École libre des sciences politiques et, de ce fait, dans le milieu politique parisien.

En même temps qu'un voyage dans la vie politique française, ce travail est l'occasion de voir, à travers la carrière d'un fonctionnaire qui est aussi un chercheur et un commentateur de la vie politique, l'évolution, en France, des attitudes à l'égard des institutions politiques : comme beaucoup de Français, Goguel a adhéré aux principes qui fondaient la Troisième République, puis à ceux qui ont inspiré la constitution de la Quatrième, certes sans abandonner un regard critique, pour enfin se rallier à la Cinquième et devenir un fidèle défenseur de la pensée du général de Gaulle. Cette évolution lente des conceptions constitutionnelles qui pourrait au premier regard être considérée comme relevant d'un conformisme assez banal, traduit plutôt la prise de conscience progressive d'un changement de la nature et de la gravité des problèmes qui sont ceux d'un État moderne et, simultanément, d'un transfert lent et difficile de la légitimité d'un type de construction constitutionnelle à un autre, changement qu'il n'a pas été le seul à accepter. La chronologie des analyses de Goguel permet de suivre la réalité de cette évolution à travers sa vie professionnelle et ses prises de position successives. Ces considérations d'ordre constitutionnel s'accompagnent évidemment d'émotions vécues au jour le jour, comme chez tous les Français, qui nous sont perceptibles principalement pendant les périodes où il a tenu un journal, avant la guerre et pendant la captivité dans les « oflags » de 1940 à 1945.

Cette étude s'attachera essentiellement aux aspects professionnels et scientifiques de l'œuvre de François Goguel, son but étant de cerner le personnage public, fonctionnaire, chercheur, enseignant, administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques, les aspects plus personnels et familiaux de la vie de Goguel n'étant sollicités que dans la mesure où ils permettent d'éclairer l'objet de l'étude.

Au long de ce travail naissent inévitablement des interrogations, auxquelles il sera tenté de répondre. Deux questions se posent toutefois à toute étude d'un personnage dans un système : quels furent les apports de l'intéressé aux institutions qu'il a fréquentées, et quelles furent ses motivations, ses joies et ses peines dans les différentes fonctions qu'il a occupées.

Le travail a été facilité par l'abondance et le bon état du fonds des archives de Goguel, recueillies par le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle de la Fondation nationale des sciences politiques après le don qui en fut fait par Goguel en octobre 1994. Il comporte 58 boîtes couvrant la période de 1920 à 1990. Il a été fait appel à certaines archives des fonds Jean-Marcel Jeanneney et Gaston Monnerville. Que Mme Parcollet, responsable des archives de Sciences Po soit ici remerciée pour la diligence et l'amabilité de la mise à disposition de ces documents. Parmi ces archives, une mention particulière doit être faite des tapuscrits des entretiens que Goguel a accordés à Roy Pierce, professeur à l'université de Michigan en juin 1980 et à Dominique Chagnollaud, professeur à Paris I en 1990-1991, où il livre des informations importantes sur sa vie et ses travaux. Ont été aussi utilisés les cours professés par Goguel, et ses ouvrages publiés en librairie. Il a été également fait appel au témoignage de membres de la famille, d'hommes politiques et de collègues ou collaborateurs. Un document annexé précise les sources. Alors que ce travail était pratiquement terminé, les enfants de Goguel ont retrouvé les cahiers de notes que leur père avait rédigés de 1931 à 1934, et ceux de sa captivité dans les « oflags » allemands de 1940 à 1945, ainsi que les textes des conférences ou travaux personnels produits pendant cette période. Ces documents, énumérés dans les sources, ont été analysés et pris en compte dans le présent ouvrage aux chapitres auxquels ils se rapportent.

La chronologie a semblé s'imposer pour cette étude. Mais la stricte chronologie donnerait des activités de Goguel une vue trop kaléidoscopique. Il nous a semblé nécessaire de traiter d'abord, dans une première partie, du

fonctionnaire parlementaire doublé d'un observateur politique, puis dans une seconde partie, du politiste.

Cet ouvrage sera donc composé de deux parties principales : la première sera consacrée au haut fonctionnaire parlementaire et au chroniqueur politique et se subdivisera en deux chapitres, où nous le suivrons depuis sa jeunesse, dans ses fonctions administratives sous la Troisième République, et la Quatrième République, puis sous la Cinquième République.

Dans la seconde partie seront examinés en deux chapitres son rôle à la Fondation nationale des sciences politiques, puis ses apports à la science politique.

## PREMIÈRE PARTIE

# UN FONCTIONNAIRE PARLEMENTAIRE DOUBLÉ D'UN CHRONIQUEUR POLITIQUE

Le destin professionnel de Goguel peut, d'une certaine façon, apparaître comme le fruit du hasard ; il y a en effet des éléments aléatoires dans les choix qui l'ont conduit dans les chemins qu'il a suivis, mais les données familiales ne sont pas indifférentes à ses orientations.



# Chapitre I

## Troisième et Quatrième Républiques

### *La jeunesse et les études*

François Ferdinand Goguel est né le 3 février 1909 à Paris dans une famille protestante : son père, Maurice Goguel, né le 20 mars 1880, et décédé le 27 mars 1955, était pasteur de l'Église luthérienne. Sa famille avait déjà fourni de nombreux pasteurs. Il a été nommé professeur à la Faculté de Théologie protestante de Paris en 1906, et deux fois doyen de cette faculté. Il a été directeur d'études à l'École pratique des hautes études (section des sciences religieuses) et chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris. La famille était de tradition républicaine de gauche et dreyfusarde. Ses origines se situaient dans le pays de Montbéliard ; un des arrière-grands-pères de François Goguel avait voté « oui » au dernier plébiscite du Second Empire, pour approuver une orientation vers un régime parlementaire, mais ses deux fils avaient voté « non » parce que républicains<sup>3</sup>. Maurice Goguel avait écrit de nombreux ouvrages, sur Jean-Baptiste, sur Jésus, sur la naissance du christianisme et l'histoire de l'Église primitive. Il avait le goût de l'histoire, et a laissé à ses enfants l'exemple d'un travailleur infatigable.

Sa mère, Jeanne Nyegaard, née à Fresnoy-le-Grand (Aisne) le 25 août 1882, décédée à Paris le 17 janvier 1944, avait épousé Maurice Goguel en 1906. Elle avait pour père un pasteur de l'Église réformée de Nancy, lui aussi dreyfusard. L'origine de la famille se situait au Danemark. Cet environnement familial situe le climat dans lequel le jeune Goguel s'est élevé : attachement à la

---

<sup>3</sup> Entretien avec Dominique Chagnollaud en 1991-1992, archives FNSP, FG1, D5.

République, primauté du droit sur la raison d'État, et aussi un certain lien avec la recherche universitaire.

François Goguel avait un frère aîné, Jean, qui a fait une carrière de géologue, et une sœur, Élisabeth, qui a épousé un de ses amis, Roger Labrousse. Sa jeunesse a été celle d'un jeune parisien de la bourgeoisie protestante, qui fréquentait les éclaireurs unionistes, où il a lié certaines connaissances, dont celle de Marcel Boiteux, dans les années 1925-1933<sup>4</sup>. Selon lui, l'éducation donnée par la famille et les éclaireurs unionistes a été plus importante que celle qu'il a reçue des lycées qu'il a fréquentés<sup>5</sup>. Il était aussi ami d'enfance de Michel Debré. La conscience d'appartenir à une minorité, dont il redoutait parfois qu'elle ne le portât au pharisaïsme (« je ne suis pas comme les autres, je suis mieux que les autres »), lui créait des devoirs : il déclarait à Dominique Chagnollaud : « J'avais plaisir à être dans les premiers de la classe parce que je trouvais que cela se répercutait sur le protestantisme ». Effet connu de l'appartenance à des minorités exigeantes. À bâtons rompus, il laissait venir ce que lui suggérait son appartenance au protestantisme : l'exigence morale, qui créait une différence avec les camarades de tradition catholique, notamment quant à la rigueur dans le domaine de la sexualité, l'attachement à la République. Le protestantisme a joué un rôle sans commune mesure avec son importance numérique : « Le protestantisme a cru qu'il allait devenir le spirituel de la République ». Le premier ministère totalement républicain, celui de Waddington, était composé majoritairement de protestants. Les catholiques ont souvent un comportement de droite par habitude de reconnaître les autorités, mais ils sont aussi poussés parfois, et il fait là référence à son passage à la revue *Esprit*, à pratiquer ce qu'il appelle le sinistrisme, c'est-à-dire la tentation de prendre systématiquement, pour se démarquer des positions traditionnelles de l'Église, des positions qu'ils estiment être de gauche. Protestant, il se sentait, de ce point de vue, plus libre que les catholiques.

---

<sup>4</sup> Archives de la FNSP, FG1, D1.

<sup>5</sup> Interview par Christian Mazel, *Cahiers Évangile et Liberté*, n° 100, septembre 1991, p. 4.

Dans le domaine des croyances, il déclara à plusieurs reprises ressentir la présence de Dieu. Il rapporta à ce propos qu'il n'a jamais senti cette présence autant qu'à la messe d'enterrement d'Emmanuel Mounier<sup>6</sup>.

Mais les hommes sont « incapables d'exprimer dans leur langage la plénitude de la réalité de Dieu »<sup>7</sup>. Il ne reconnaît aux dogmes qu'un caractère relatif. Pour lui, la résurrection du Christ signifie que « deux mille ans après sa mort, son Esprit peut encore être présent et donner un sens à notre vie ». Mais la création du ciel et de la terre n'avait pour lui aucun sens. Il ne pouvait croire non plus à la « toute-puissance » de Dieu, qui lui paraissait « inconciliable avec les souffrances qui ont été celles de tant d'êtres humains depuis que ceux-ci existent ». Sa conception de l'Église est totalement différente de celle de l'Église catholique. L'Église est pour lui une communauté de personnes qui se sentent proches les unes des autres dans la même croyance en Dieu.

Son appartenance à l'Église réformée s'est traduite par sa participation aux activités de l'Église, et aux débats qui l'ont traversée. Ses archives<sup>8</sup> montrent qu'il fut toute sa vie au courant de la vie de l'Église réformée et qu'il recevait et conservait soigneusement circulaires qui traitaient des problèmes d'organisation, de droit de vote dans les conseils, d'usage des locaux, de nominations de pasteurs. Il a présidé le conseil presbytéral de l'Oratoire du Louvre.

Mais son appartenance au protestantisme n'a pas toujours été ressentie que de manière positive : ainsi, le 24 septembre 1931, il écrivait : « Aux jeunes protestants qui, comme moi, ont suivi une instruction religieuse particulièrement creuse, qui donc a posé la question religieuse ? Pascal, Péguy, Claudel, Mauriac, Chesterton – pour certains peut-être Maritain ou Massis – pour tous d'abord Jacques Rivière. Tous catholiques. [...] Seul Barrès nous invite à suivre la règle qui disciplina nos pères » [...] « Un cadre qui sans les catholiques deviendrait facilement vide ». Il semble bien qu'il se soit construit une croyance chrétienne empruntant beaucoup au catholicisme, mais s'embarrassant peu des dogmes et reposant essentiellement sur le sentiment religieux d'aimer et de se sentir aimé.

---

<sup>6</sup> Entretien avec Dominique Chagnollaud.

<sup>7</sup> Interview par Christian Mazel, précité.

<sup>8</sup> FG49, 1967-1987.

Le même jour, en effet, il écrivait encore : « Sur le christianisme, je dis que ce qui m'intéresse, ce n'est pas ce qui s'est passé il y a deux mille ans dans quelques bourgs de Galilée, mais la construction chrétienne, le monument, déformation de l'enseignement du Christ peut-être – mais vivant. » R. me dit « C'est une position voisine de celle de Maurras. » – « Non, Maurras loue la construction sociale, admire son efficacité politique. Je suis ému par les croyances. La foi chrétienne, parce qu'elle est foi et qu'elle est chrétienne, agit sur moi comme une tentation m'attire... En réalité, ce qui m'attire vers le christianisme, c'est Pascal, lu pendant les manœuvres l'été dernier. Un événement heureux [...] j'en éprouve un sentiment de plénitude exprimable seulement par une tentative de prière d'action de grâce. Mais dans la vie quotidienne, il reste vrai que ceci ne se manifeste guère<sup>9</sup>. »

Pour rester dans le domaine religieux et ne plus y revenir par la suite, il faut noter que l'attitude décrite plus haut est demeurée constante tout au long de sa vie. Au cours de sa captivité, il a noté dans ses cahiers personnels les embarras auxquels il était confronté à propos de l'assistance aux réunions du culte protestant. Le 2 juin 1941, il notait qu'il a assisté au culte, mais n'a pas participé : « J'éprouve toujours, ces jours de fêtes solennelles, une gêne épouvantable, et ferais peut-être mieux de ne pas aller au culte. De même, chaque dimanche, les formules de la confession de foi, créateur du ciel et de la terre, – conçu du Saint-Esprit, la résurrection de la chair, – tout cela je ne le crois pas. » Ces dogmes lui paraissent avoir été conçus pour les hommes d'une autre époque, pour une foi qui ne pouvait s'exprimer alors autrement. « Rien de surnaturel, rien de magique n'est nécessaire à ma foi<sup>10</sup>. » Début 1945, il notait ne pas être allé au culte le jour des Rameaux ; le système théologique de la chute et du rachat lui répugnait. Les Béatitudes étaient le centre de sa vie religieuse. Il renvoyait à Schlumberger, *L'impératif humaniste*. Son attachement à l'Église protestante s'est encore manifesté pendant sa captivité par la rédaction d'un cahier daté du 24 juillet 1944, fruit de conférences faites à ses camarades sur « Jean Calvin, quelques aspects de sa

<sup>9</sup> Cahier personnel 1933-1934, 25 janvier 1933, report d'une note du 23 septembre 1921. « R » est probablement Roger Labrousse. Par la suite, ce cahier sera mentionné « CP ».

<sup>10</sup> Cahier de captivité n° V, 2 juin 1941. Ces cahiers seront mentionnés par la suite « CC ».

vie, de sa doctrine et de son action ». Sans manifester un enthousiasme excessif pour le personnage de Calvin, homme fort plus que sensible, doctrinaire, mais inspiré par l'humanisme de la Renaissance, il le crédita d'avoir à son insu répandu le libre examen, contribué à la naissance de la démocratie, d'une manière indirecte, car ne lui reconnaissant qu'un intérêt technique dans des cas précis, et hâta l'apparition du capitalisme en autorisant le prêt à intérêt.

Goguel se présentait donc lui-même comme un croyant plus attaché à la foi qu'à la loi, ayant fait le choix de reléguer beaucoup des croyances officielles au rang des archaïsmes, ou se résignant du moins à constater qu'il ne pouvait y adhérer, mais conservant un attachement affectif filial à l'Église réformée, fier de lui appartenir, mais lui reconnaissant bien des insuffisances.

Au lycée Louis-le-Grand, il passa le baccalauréat latin-grec (1924) et philosophie (1925, soit à 16 ans et demi). Il était surtout intéressé par l'histoire. Mais déjà à 15 ans et demi, il s'était livré à des études de géographie électorale, étant insatisfait des statistiques disponibles<sup>11</sup>.

À 17 ans et demi, en 1926, il entra à l'École libre des sciences politiques; ce fut pour lui l'occasion de faire des observations critiques sur l'enseignement de la science politique : les cours portaient essentiellement sur les pays étrangers : André Siegfried traitait des États-Unis, Joseph Bardoux de la Grande-Bretagne, Albert Rivaux de l'Allemagne. Du premier, il a toutefois été frappé par le Tableau politique de la France de l'Ouest. Mais il n'existait pas d'enseignement critique de la vie politique française.

Reçu à la licence de droit en 1928, il a obtenu en 1929 le diplôme de l'École libre des sciences politiques, avec un premier prix et une mention « très bien », après avoir produit un petit mémoire de 54 pages sur le rôle du Parlement dans le régime douanier de la France sous la Troisième République : « L'influence respective du gouvernement et du Parlement sur la politique commerciale de la France sous la Troisième République ». Il s'attacha déjà à ce qui sera un des points essentiels de sa réflexion politique, à savoir le rôle respectif de chacune des institutions politiques, l'équilibre entre

---

<sup>11</sup> Entretien avec Roy Pierce, professeur à l'université du Michigan, le 3 juin 1980, archives FNSP, FG1, D1.

l'exécutif et le Parlement. Il constatait, dans le domaine étudié, d'abord un accroissement du rôle du Parlement de 1892 à 1914, puis une diminution du rôle de ce dernier à partir de cette date, sous l'effet de la guerre ; il croyait ensuite discerner un regain de puissance du Parlement, M. Bonnefous ayant déclaré le 8 février 1929 qu'il ne conclurait aucun accord commercial sans avoir consulté les parlementaires, ce qu'il considérait comme une promesse inouïe. Sa thèse de droit a été éditée en 1937<sup>12</sup>. Les critiques du rôle du Sénat ne sont pas omises, mais elles sont présentées avec un sens de la mesure et de la prudence qui annonce déjà le style du personnage : le Sénat a longtemps résisté à la réforme de l'impôt sur le revenu, s'accommodant d'un « système désuet et injuste » ; il a toujours modéré les impôts de l'agriculture, répugné à l'emprunt, recherché l'équilibre. Il fait preuve du « classicisme le plus mesuré ». Mais il lui reconnaissait une remarquable continuité dans sa méthode et dans ses principes, un grand sens de la transaction, et une prudence qui le conduisait à éviter le conflit avec un gouvernement qui est soutenu à la chambre par une majorité stable, à dissoudre la Chambre des députés par crainte de nouvelles élections qui pourraient réduire sa puissance, ce qu'il traduisait élégamment ainsi : « une assemblée aussi profondément démocratique par ses attaches profondes et son origine vraie se serait suicidée en s'opposant toujours aux réformes vraiment populaires. »

Son service militaire dura un an d'octobre 1929 à octobre 1930 : six mois comme élève-officier de réserve à l'École spéciale militaire d'où il sortit 7<sup>e</sup> sur 450, puis six mois comme sous-lieutenant au 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins à Annecy. Bien qu'il ne se soit jamais plaint des servitudes militaires auxquelles il a été astreint, il ne portait pas un jugement favorable sur le service militaire.

Le 29 septembre 1934, François Goguel a épousé Nicole Pacquement, elle aussi protestante, dont la famille était originaire du canton suisse de Glaris. Le couple fut très uni, et les écrits personnels de Goguel pendant sa captivité notamment sont très émouvants. Cinq enfants sont issus de cette union : Denis, né en 1935, polytechnicien, Catherine, née en 1937, professeur agrégé d'histoire, décédée en 2002, Dominique, Mme Baumgartner, née en 1940,

---

<sup>12</sup> François Goguel, *Le rôle financier du Sénat français : essai d'histoire parlementaire*, Paris, Sirey, 1937.

directrice d'une agence de communication, Fabrice, né en 1946, avocat, Nicolas, né en 1949, médecin.

## I. Le Sénat

### 1. 1. *L'entrée au Sénat : un observatoire privilégié*

L'entrée dans une carrière est parfois le fait du hasard. Ce fut le cas pour Goguel. Après le baccalauréat, il dut attendre pour avoir l'âge d'entrer à l'École libre des sciences politiques. Il a donc suivi une année d'enseignement du droit, et d'enseignement d'histoire moderne et contemporaine dont il a obtenu le certificat à la Sorbonne. Lorsqu'il a pu fréquenter l'École, ce fut avec l'intention de passer le concours de l'Inspection générale des finances<sup>13</sup>. Il a suivi la préparation de novembre 1930 à mai 1931. Inscrit à la section de finances publiques, il s'inscrivit, comme il était de tradition à une « écurie », celle de Maurice Couve de Murville. Mais celui-ci ne lui trouvait pas les aptitudes requises pour la profession. « Avec son esprit ironique », raconta-t-il à Dominique Chagnollaud, « celui-ci m'avait convaincu que je n'avais aucune chance de réussir le concours, parce que les plans d'exposé ou de dissertation que je faisais, il les considérait comme paradoxaux<sup>14</sup>. » Goguel tourna alors ses ambitions vers l'agrégation de droit. Mais la préparation de ce concours était longue, et sa famille avait connu des revers de fortune, la crise économique ayant causé la faillite d'une entreprise familiale jusqu'alors prospère qui procurait des revenus importants à ses parents et ses grands parents. Il fallait donc trouver une solution d'attente : un concours de secrétaire législatif au Sénat auquel il se présenta avec succès en 1931 lui garantit des ressources financières suffisantes. Il se trouva que l'affectation qui lui fut donnée lui convint parfaitement, au point qu'il passa quarante années de sa vie au Sénat. Voici comment il relate cet épisode de sa vie à Roy Pierce<sup>15</sup> : « J'ai constaté que j'y (*au Sénat*) menais une existence suffisamment intéressante et comportant suffisamment de loisirs pour que je puisse envisager de ne pas continuer à préparer l'agrégation, mais de rester à Paris pour observer la vie

<sup>13</sup> 1<sup>er</sup> entretien avec Roy Pierce, le 3 juin 1980, FG1, D4.

<sup>14</sup> Entretien avec Dominique Chagnollaud, 1991 ou 1992, FG1, D5.

<sup>15</sup> 1<sup>er</sup> entretien avec Roy Pierce, le 3 juin 1980.

politique et gagner ma vie comme fonctionnaire du Sénat, ce que j'ai fait en effet de 1931 à 1971, c'est-à-dire pendant quarante ans, à la seule interruption, évidemment, de la période de la guerre et de ma captivité entre 1939 et 1945. » Notons que Goguel n'est pas le seul fonctionnaire parlementaire à avoir eu des activités d'enseignant et de chercheur : Jacques Chapsal avait été bibliothécaire du Sénat en 1936, et maître de conférences à l'École libre des sciences politiques<sup>16</sup>.

Nommé secrétaire législatif stagiaire (emploi équivalent au grade actuel d'administrateur), à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1931 après avoir été reçu premier au concours, il a été titularisé le 7 novembre 1932 et nommé le 1<sup>er</sup> décembre 1932 au service central du secrétariat général de la présidence. Il a été affecté au service de la séance du 3 novembre 1936 au 1<sup>er</sup> décembre 1938, étant par ailleurs promu sous-chef de division par arrêté de Bureau du 16 décembre 1938.

À l'époque, comme encore maintenant, il y avait deux catégories de services au Sénat : ceux de la questure, dépendant des questeurs, et placés sous l'autorité d'un secrétaire général de la questure, qui géraient les problèmes matériels, et les services législatifs, dépendant du président et administrés par le secrétaire général du Sénat. Parmi ces derniers, le plus important était celui de la séance, qui aidait le président et les vice-présidents dans la conduite des séances. Le secrétaire général ou le directeur du service de la séance assistaient le président et les vice-présidents pendant les séances. Les fonctionnaires du service de la séance préparaient les dossiers. D'autres services assuraient les impressions ou assuraient les comptes-rendus sténographiques ou analytiques.

Il n'existait pas de service d'aide au travail des sénateurs, mais seulement des secrétariats de commissions tenus par des sténographes, des secrétaires rédacteurs ou des secrétaires du service des procès-verbaux. Il a fallu attendre 1945 pour voir apparaître au Conseil de la République un service des commissions confié à des fonctionnaires de cette assemblée et, chargé d'aider les sénateurs à préparer leurs rapports, puis la Cinquième République pour que sénateurs et députés fussent aidés par des assistants parlementaires, non fonctionnaires, mais rémunérés par les assemblées, pour assurer les liaisons avec leur circonscription.

---

<sup>16</sup> Gérard Vincent, *Sciences Po : histoire d'une réussite*, Paris, Olivier Orban, 1987.

## 1. 2. *Personnalisme et réformisme face à la montée des périls*

Dans les années 1930, Goguel fréquentait les responsables de la revue *Esprit* en compagnie de son camarade puis beau-frère Roger Labrousse. Sa relation avec cette revue commença en 1932. Roger Labrousse avait envoyé à Emmanuel Mounier, directeur de la revue, un article sur Joseph de Maistre et la nation moderne. Le premier contact avec Mounier fut assez ambigu. Goguel se déclara profondément attiré par sa personnalité, mais réfractaire à ses textes qu'il n'était pas toujours sûr d'avoir compris parce que « incapable d'une réflexion philosophique exprimée en termes abstraits ». La personnalité de Mounier ne laissait personne indifférent : Jean Touchard le reconnaissait comme « non seulement un maître à penser, mais un maître à vivre<sup>17</sup> ». Goguel se demanda néanmoins ensuite si l'accueil très favorable de Mounier « ne tenait pas en partie à son désir d'incorporer des protestants au cercle des amis et collaborateurs de la revue<sup>18</sup> ». Il est vrai qu'il n'y avait pas à l'époque de protestants dans l'équipe ; ce n'est qu'en 1934 que Roger Leenhardt y vint<sup>19</sup>. Fils de grande famille protestante, il tint la rubrique « cinéma », puis donna des articles politiques. Il fut suivi par son beau-frère Roger Breuil. Labrousse et Goguel vinrent s'adjoindre à ce petit groupe. Labrousse était un pacifiste intégral. Il publia plus d'articles que Goguel dans la revue, mais sa collaboration cessa avec son départ pour l'Amérique du Sud avant la déclaration de guerre. Goguel avait l'intention de donner des articles littéraires ; il produisit notamment à l'automne 1933 un article sur François Mauriac intitulé « Adieu à François Mauriac ». Il continua par la suite, sous le pseudonyme de Bernard Sérampuy, adopté à cause de ses fonctions au Sénat, et tiré du nom d'un village du Gers qu'il connaissait bien, à produire des articles d'analyse politique et participa au congrès « Esprit » de Jouy-en-Josas en juillet 1938, où fut créé *Le Voltigeur*, feuille de presse à vocation plus directement politique que la revue. À titre d'exemple d'article politique fourni par Goguel, on peut citer celui signé Bernard Sérampuy en

<sup>17</sup> Michel Winock, « *Esprit* » des intellectuels dans la cité 1930-1950, Paris, Seuil, 1996, 1<sup>ère</sup> édition 1975, p. 139.

<sup>18</sup> Réponse au questionnaire de Michel Winock, 18 juillet 1973, FG1.

<sup>19</sup> Michel Winock, « *Esprit* », *op. cit.*, p. 145.

1934<sup>20</sup>. Il constate que dans un climat général de méfiance à l'égard du socialisme marxiste, du syndicalisme et de la gauche parlementaire, le patronat est convaincu de l'incompétence des hommes politiques et méprise les fonctionnaires dont il doit se concilier les bonnes grâces. Il est parfois surpris par la compétence de certains leaders syndicaux, mais rejette catégoriquement Léon Jouhaux.

Goguel décrivait trois catégories de patrons :

- ceux qui ont compris ce qu'il faut faire, mais le réprouvent. Ils appuient le Parti socialiste français et le Front de la liberté ;
- ceux qui ne voient que leur entreprise particulière ;
- ceux qui ont compris et acceptent, comme Detoef, des responsables de syndicats professionnels et vont plutôt à l'Union socialiste républicaine.

Dans un numéro spécial de la revue *Esprit* du 1<sup>er</sup> mai 1939, François Goguel signa sous son pseudonyme une monographie sur les partis politiques où il était très critique à l'égard du parti radical, et où il estimait que le parti socialiste n'échapperait pas à la nécessité de la clarification de ses objectifs politiques.

Goguel se reprocha par la suite d'avoir eu des penchants munichoïses. Il s'est en effet, sur les accords de Munich, désolidarisé de la position de Mounier. Alors que *Esprit* était traditionnellement pacifiste, Mounier prit position contre les accords de Munich dès leur conclusion : dans le numéro d'octobre 1938, Mounier utilisa les mots de « crime crapuleux » et de « déshonneur ». Goguel se singularisa avec Maurice de Gandillac, Roger Labrousse et Marcel Moré dans le numéro de novembre de la revue : « Ennemis résolus de l'Europe de Versailles, nous ne nous sentons aujourd'hui ni le droit ni le goût de protester, au nom de l'honneur national, contre la faillite retentissante

---

<sup>20</sup> Bernard Sérampuy, « Le comportement politique du patronat français », *Esprit*, 1<sup>er</sup> février 1934, pp. 657-667.

d'un système diplomatique absurde.» Cette prise de position a été violemment critiquée par Georges Bernanos dans *Nous autres Français*<sup>21</sup>.

En revanche, Goguel, avec Labrousse, regretta la faiblesse de la France en Espagne et son intransigeance en Tchécoslovaquie<sup>22</sup>.

Par la suite, Goguel a expliqué<sup>23</sup> qu'il avait pourtant été très gêné au début de sa relation avec *Esprit* par la tendance antimilitariste de cette revue, lui qui était officier de réserve, mais qu'il avait été convaincu par Mounier que le traité de Versailles avait créé des situations intolérables. Sans doute la fréquentation de son ami puis beau-frère Labrousse, antimilitariste viscéral, avait-elle joué un rôle dans cette prise de position. En tout cas il admit que Mounier avait vu juste et qu'il devait cette lucidité à la guerre d'Espagne et à l'influence de Paul Landsberg qui lui avait ouvert les yeux sur la vraie nature de l'hitlérisme dont lui, Goguel, avait sous-estimé la nocivité. Ces difficultés de compréhension de la situation internationale expliqueront en partie son attitude après la défaite de 1940.

Après la guerre, Goguel a repris sa collaboration à *Esprit*, participant, selon ses enfants, aux réunions hebdomadaires qui se tenaient au Seuil, en reprenant son nom mais dans une attitude de réserve et même de critique. En 1946, c'est dans la revue *Esprit* qu'il publia une esquisse de statut des partis pour aller au-devant d'un projet de ce type que voulait rédiger la commission de la constitution de l'assemblée constituante<sup>24</sup> ; c'est encore dans cette revue qu'il publia une analyse du RPF, selon lui refuge de l'ancienne droite, des mécontents et des radicaux un moment tentés par le MRP<sup>25</sup>. Il s'éloigna de la revue en 1949, au moment du pacte atlantique. Il a reproché à la revue un penchant pour des attitudes révolutionnaires qu'il réprouvait, et par la suite son engagement contre le Plan Marshall et le pacte atlantique. Finalement, il a taxé ses dirigeants de « sinistrisme », penchant français qui l'indisposait

<sup>21</sup> Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1939, pp.739-740. Cité par Michel Winock dans « *Esprit* », *op. cit.*, p. 185.

<sup>22</sup> Michel Winock, « *Esprit...* », *op. cit.*, p. 189.

<sup>23</sup> Questionnaire de Michel Winock aux anciens collaborateurs de la revue *Esprit*, 12 novembre 1973.

<sup>24</sup> *Esprit*, 1<sup>er</sup> janvier 1946, pp. 96-106.

<sup>25</sup> Conjoncture politique du néo-gaullisme, *Esprit*, décembre 1947, pp. 848-852.

beaucoup : fascination de catholiques qui se reprochent de l'être, pour la gauche et l'extrême-gauche, dont lui se sent immunisé en tant que protestant. La rupture est postérieure à la mort de Mounier en 1950. Goguel imputa sa rupture avec *Esprit* à son sens de l'État que la revue n'avait pas. Et puis la création de la *Revue française de science politique* en 1951 a permis Goguel de s'exprimer sans avoir recours à *Esprit*.

De son passage à *Esprit*, il resta à Goguel une certaine conception des rapports économiques. La revue l'exprimait par exemple dans le numéro de juin 1934 :

- La liberté par la contrainte institutionnelle,
- L'économie au service de l'homme,
- Le primat du travail sur le capital,
- Le primat du service social sur le profit,
- Le primat de la personne s'épanouissant dans des communautés organiques.

La collaboration à *Esprit* demeure ainsi un élément important dans la compréhension de la pensée de Goguel : elle reflète sa croyance dans la primauté du spirituel, son ambition d'agir par des voies qui sortent des sentiers traditionnels des partis politiques, sa recherche d'une troisième voie entre collectivisme et capitalisme. Il a reconnu que cette longue fréquentation l'a aidé à prendre des distances avec le conformisme de sa formation.

Si Goguel écrivait régulièrement pour *Esprit*, il préférait les *Nouveaux Cahiers* d'Auguste Detoef, où il était plus à l'aise. Auguste Detoef était un polytechnicien devenu chef d'entreprise, directeur général de Thomson-Houston, réputé pour être un enfant terrible du patronat français, auteur d'un livre d'anecdotes sur la vie économique<sup>26</sup>. Les *Nouveaux Cahiers* ont paru de 1937 à 1940. Le premier numéro, du 15 mars 1937, explique : « Il y a quelques mois des hommes appartenant à des milieux très différents ont eu la pensée de se rapprocher pour échanger leurs informations et leurs vues sur la situation actuelle... par des conversations libres d'homme à homme sur divers sujets essentiels... » Il s'agissait de fonctionnaires, d'industriels, d'hommes de science, de lettres, de membres des professions libérales. L'objet est de

---

<sup>26</sup> Propos d'O. L. Barenton, confiseur, Paris, Éditions d'organisation, 1926.

confronter des pensées indépendantes, dans une volonté de rénovation pacifique, par un effort de compréhension réciproque.

Les sujets abordés étaient les plus divers. Le même numéro 1 contient un article de Francis Perrin sur le thème « Loisirs et culture » ; on y traite de l'éducation de base, des « Maisons du peuple » ; le numéro 5, un article d'Emmanuel Rain sur la réforme de l'enseignement, le numéro 6 un article de Guillaume de Tarde sur « Chômage et rééducation professionnelle ».

Goguel, signant Bernard Sérampuy, produisit des articles portant d'une part sur l'organisation de l'État ou de l'administration, d'autre part sur la politique internationale.

Sur le premier thème, on trouve dans le numéro 36 du 15 décembre 1938 des réflexions sur la procédure des décrets-lois, dont il a fait l'historique de 1924 à 1934, et dont il tenta de définir les conditions d'efficacité : un objet strictement défini, un temps d'application assez long, un délai suffisamment important avant la ratification par le Parlement. Ce sujet a été repris dans le numéro 43 du 15 avril 1939 sous le titre « Limites des pleins pouvoirs ». À propos de la loi sur les pleins pouvoirs du 19 mars 1939, Sérampuy définit les limites des pouvoirs qui ont été délégués au gouvernement.

La réforme de l'État fut abordée par Sérampuy dans le numéro 38 de 1939. Déjà, dans ses cahiers personnels, il mentionnait que le monde moderne est caractérisé par la rupture entre la conscience individuelle et l'obligation collective. En Italie et en Allemagne, le remède a été trouvé dans la divinisation de l'État et de la race. En France et en Grande-Bretagne, il faudrait une réforme de l'État, mais sans avoir besoin d'aller jusqu'où ont été l'Italie et l'Allemagne<sup>27</sup>.

L'article rapportait un projet qui a été discuté dans le groupe des *Nouveaux Cahiers* dont faisaient partie Salaun, Laffay, Scelle, Detoef, de Tarde, Rain, Crosti, Sérampuy, Labrousse, Isambert, Audard, Leroy-Say, Labie, Chapsal, Davezac : « Depuis des années, le pays n'a pas été gouverné au sens véritable du mot », les votes se font par surprise, les majorités sont des majorités de circonstance, « s'il y a encore des parlementaires, il n'y a plus de Parlement »,

---

<sup>27</sup> CP, 6 septembre 1933.

la notion de décret-loi est mal comprise, d'où la nécessité d'une réforme constitutionnelle fondée sur les grandes lignes suivantes :

- Limiter le nombre des membres du gouvernement ;
- Organiser le travail du Parlement et fixer les règles de son ordre du jour ;
- Créer des secrétaires parlementaires et des sous-secrétaires d'État permanents ;
- Créer un droit de soumettre un texte à une deuxième lecture en cas de refus de vote par une chambre, et, en cas d'échec, une possibilité de saisir l'autre chambre ;
- Instaurer un droit de dissolution en cas d'absence de majorité ;
- Maîtriser le travail des commissions ;
- Donner le droit d'amendement au gouvernement.

En ce qui concerne plus particulièrement le Parlement, lui retirer l'initiative des dépenses, revoir la législation électorale, prendre en charge au budget les dépenses électorales, prévoir dans la constitution la procédure législative.

Il est aussi fait mention d'une possibilité, à inscrire dans la Constitution, de donner au gouvernement les pleins pouvoirs en cas de troubles, avec contrôle du Conseil d'État.

Une procédure de révision était prévue : l'Assemblée nationale décidait de la nomination d'une assemblée constituante à la proportionnelle. Ses membres ne seraient plus rééligibles.

Ces propositions étaient dans la tonalité des travaux menés entre les deux guerres sur la réforme de l'État. Elles sont, pour certaines, des préfigurations des dispositions qui seront inscrites dans la constitution de 1958, une vingtaine d'années plus tard. On peut s'étonner que les auteurs de ces propositions, dont Goguel, n'en aient pas fait mention en 1946, lors des travaux préparatoires à la Constitution de la IV<sup>e</sup> République, et que la reprise, en 1946, de dispositions assez proches de celles de la III<sup>e</sup> République ait pu intervenir sans que personne ne rappelle le souvenir des critiques et propositions de 1939. Pourtant, les Français ont voté le 21 octobre 1945 contre le retour à la III<sup>e</sup> République, et manifesté leur choix en faveur d'une

nouvelle constitution. Sans doute les membres des *Nouveaux Cahiers* de 1939 n'avaient-ils pas conservé en 1945 un pouvoir suffisant de proposition ; et surtout l'opinion publique était-elle sous l'influence des idées de la Résistance et de l'idéologie des partis dominants, PCF et SFIO. En tout cas, on ne retrouve pas trace de la part de F. Goguel des propositions qu'il avait rapportées en 1939. Une hypothèse est que, ayant été partiellement reprises par la Révolution nationale, qui elle-même avait fait la faillite que l'on sait, il était malvenu de les réactualiser en 1946.

Dans le numéro 47 du 15 juin 1939, Sérampuy décrivait les travaux du comité de réorganisation administrative créé par le décret-loi du 12 novembre 1938, qui a procédé à la réorganisation de Marseille, de Paris et de la Seine en ajoutant à la tutelle de l'Intérieur celle des Finances, en limitant le recrutement des fonctionnaires et en résorbant les excédents de personnel. Goguel-Sérampuy ajoutait qu'il faudrait aussi revoir la situation des fonctionnaires, qui sont mal payés, donner du dynamisme aux administrations centrales par la création de secrétariats généraux chargés de la coordination interne et externe, créer un service permanent de la Présidence du Conseil, mettre fin au passage des fonctionnaires dans les cabinets ministériels où ils vont chercher des possibilités d'avancement, et dans les départements, redonner aux préfets autorité sur tous les services de l'État, alors qu'ils apparaissent essentiellement comme les délégués du ministre de l'Intérieur. Qu'il soit permis de constater au passage la permanence des problèmes administratifs, et l'aspect programmatique de ces observations qui donneront lieu à de mesures concrètes, pour certaines, seulement dans les années 1960 (pouvoirs des préfets) et 2000 (secrétariats généraux), avec, en ce qui concerne ces dernières fonctions, une mise en application temporaire sous le régime de l'État français.

Dans le domaine des relations internationales, Sérampuy traita, dans le numéro 31 des 1<sup>er</sup> et 15 septembre 1938 de la propagande allemande en Alsace et Lorraine, à la suite d'enquêtes alarmistes de la presse parisienne. Son article était lénifiant, sinon rassurant. Si les radios de Stuttgart et de Sarrebruck émettaient de la propagande allemande, le poste de Strasbourg le leur rendait bien, provoquant parfois un agacement des Français vivant en Alsace. Il y avait bien une association des Allemands d'Alsace, mais personne n'attachait d'importance réelle à ses activités. Les organes réputés hitlériens étaient

seulement allemands. L'action des pseudo-espions était quasi nulle. La propagande du III<sup>e</sup> Reich n'avait pas beaucoup plus de violence que n'avait celle de la République de Weimar. Sérampuy demandait « que disparaissent les arrière-pensées d'assimilation qui couvent encore ça et là » et posait la question de l'action de la France en Alsace en s'en prenant à la Direction générale des services de l'Alsace-Lorraine à Paris qui faisait preuve d'une activité absurde à l'égard de certains régionalistes et notait aussi qu'un tout petit nombre de fonctionnaires subalternes peut faire un mal incalculable.

Un autre article, paru dans le numéro 44 du 1<sup>er</sup> mai 1939, soit sept mois après les accords de Munich du 30 septembre 1938 et un mois et demi après l'invasion par l'Allemagne de ce qui restait de la Tchécoslovaquie le 15 mars 1939, traitait de « L'Allemagne en Europe danubienne et balkanique » à propos d'un livre récent de Hubert Beuve-Méry. Sérampuy soulignait le changement de thème de la politique allemande qui substituait au thème de « l'espace des peuples germaniques » le slogan « exporter ou mourir ». L'Allemagne achetait beaucoup, et, pour payer, encourageait des exportations allemandes, d'où une importante pénétration commerciale de l'Allemagne en Europe danubienne. À propos du national-socialisme, il rapportait que Hubert Beuve-Méry « reconnaît ce qu'il eut de nécessaire, définit l'apport positif qu'il aura peut-être en définitive apporté aux valeurs humaines, mais montre dans quel mensonge, quelle corruption et quelle cruauté il dégénère et risque de sombrer ». Il citait encore Beuve-Méry : « Ce qui est tragique... c'est que la France et l'Angleterre, n'ayant pu se ressaisir à temps, aient donné finalement libre cours à des phénomènes qu'elles auraient dû contenir et diriger tout en en faisant pour elles-mêmes leur profit. Et que les meilleurs éléments du christianisme lui-même auquel est lié tout l'héritage de la civilisation moderne n'aient pas trouvé assez rapidement dans ce retour offensif du paganisme et de l'idolâtrie les éléments de leur propre régénération. » En conclusion, Sérampuy pensait qu'on pourrait laisser libre cours à l'Allemagne en matière économique dans les Balkans pour mettre fin à ses entreprises militaires.

Ces articles permettent de prendre la mesure des réflexions de Goguel à propos de l'Allemagne à la veille de la guerre. Dans ses déclarations à

l'enquête de Michel Winock sur *Esprit*<sup>28</sup>, il a déclaré que « les événements de l'hiver 1938-1939 et du printemps 1939 ont ouvert les yeux des dissidents sur le fait que la défense des valeurs spirituelles ne devait plus être conçue sans l'acceptation de la lutte armée contre Hitler ». Ses écrits de cette période cités plus haut montrent qu'il restait encore une grande part de complaisance à l'égard de l'Allemagne : il renvoyait dos à dos France et Allemagne dans la conduite des affaires en Alsace et en Lorraine, et, dans les Balkans, il plaidait pour faire la part du feu en laissant l'Allemagne y pratiquer une expansion commerciale en espérant qu'elle renoncerait à une expansion militaire. Il rapportait sans en dénoncer un mot les propos de H. Beuve-Méry, qui comportaient des passages pour le moins troublants, notamment lorsqu'il traitait de « l'apport positif » peut-être procuré aux valeurs humaines par le national-socialisme, du profit que la France et l'Angleterre auraient pu tirer de ce mouvement tout en le contenant.

De plus, la part consacrée aux problèmes de sécurité extérieure par rapport à celle faite aux problèmes de politique intérieure et d'administration à l'époque des plus grands dangers, manifestait une sous-évaluation difficilement explicable de la gravité de la situation diplomatique et militaire.

Ces remarques renvoient à la conduite générale de la revue des *Nouveaux Cahiers* qui ne portait pas une attention très vigilante aux dangers extérieurs. Dans le numéro 42 du 1<sup>er</sup> avril 1939, deux semaines après la liquidation de la Tchécoslovaquie, Detoeuf réagissait à l'événement par un discours confus et sans consistance écartant toute idée d'intervention au bénéfice d'une sorte de réarmement moral dont la principale mesure aurait été la militarisation des chômeurs.

Pendant toute cette période qui précède la seconde guerre mondiale, Goguel tentait de se constituer une ligne de conduite politique et sociale ; il lisait *Europe, Esprit, Les libres propos, L'ordre nouveau*. Au fil du temps, une ligne se dégageait : par exemple, le 15 janvier 1931, il notait ne pouvoir se rallier au socialisme, malgré le désir qu'il en avait, car il ne croyait pas possible une telle transformation du monde : « Si clair et si généreux que soit l'esprit de certains hommes, ils ne pourront jamais faire du monde ce qu'ils rêvent. » Son

---

<sup>28</sup> Questionnaire de Michel Winock aux anciens collaborateurs de la revue *Esprit*, 1973, FG1.

peessimisme lui paraissait chrétien. « Il y a pourtant les chrétiens sociaux... vouloir réaliser sur terre le Royaume qui n'est pas de ce monde, c'est contradictoire. Mais y tendre et vouloir le réaliser est peut-être nécessaire pour être chrétien ?<sup>29</sup> »

Le 17 janvier 1933, il écrivait : « Ma position :

1° *intellectuelle* :

- a) Je ne crois pas le libéralisme, l'économie libérale, à l'agonie (comme le croyait Jean-Richard Bloch dans *Europe* du 15 janvier 1933).
- b) Je n'ai pas confiance dans les remèdes proposés par les différentes troupes qui l'investissent...

2° *sentimentale* :

- a) Je suis profondément attaché à la forme politique de la société actuelle, c'est-à-dire à la patrie.
- b) Je suis néanmoins sensible aux défauts humains de l'organisation capitaliste ("des hommes traités inhumainement").

3° *résultante* : mais je crois que cette organisation, étant vivante, est perfectible. *Économiquement*, je crois à l'avenir d'un néo-capitalisme où l'État, aidé par la collaboration des syndicats de producteurs, contrôlerait l'économie ; où les États établiraient entre eux un régime équilibré d'échanges organisés. *Socialement*, je crois que le maintien de l'équilibre économique permettrait à l'État, avec la collaboration des syndicats de travailleurs, d'améliorer la condition des masses...

*Politiquement*, je crois que la nation constitue le seul mythe qui puisse faire accepter par l'individu les nécessités de la vie collective...<sup>30</sup>. »

Le même thème était repris le 23 octobre 1933, à propos du numéro d'octobre d'*Esprit* consacré à « L'Argent et ses enfantements monstrueux » : une différence de méthode l'éloigne des révolutionnaires « qui partent des principes les plus généraux (et je crois les plus abstraits). Cette attitude m'effraie... » « À la base, je puis avoir des points de contact avec les gens d'*Esprit*. Mais au lieu de rebâtir d'un seul coup tout l'édifice, je préfère aménager celui qui existe, boucher une fissure ici, ouvrir une fenêtre là ...

---

<sup>29</sup> CP, 15 septembre 1931.

<sup>30</sup> CP, 17 janvier 1933.

probablement parce que je n'ai pas confiance qu'un édifice parfait puisse exister, sinon, moi aussi je voudrais me joindre à ceux qui le construisent. »

Grande prudence pour un jeune homme de 24 ans.

À la même époque, il prenait position par rapport aux régimes totalitaires : il constatait la rupture entre la conscience individuelle et l'obligation collective. « La loi a perdu son caractère obligatoire dans la conscience du citoyen. » En Italie et en Allemagne, on a eu recours à une divinisation de l'État ou de la race. « Mais cette méthode ne peut aboutir qu'à une destruction des valeurs individuelles (qui restent les plus hautes). » En France et en Angleterre, il faudrait une réforme de l'État... « Le programme de Tardieu me paraît résulter d'une vue exacte du problème<sup>31</sup>. »

Ses vues sur la politique extérieure étaient dans la ligne de ce qui a été décrit plus haut à l'occasion de ses articles : à propos du départ de l'Allemagne de la SDN, le 14 octobre 1933, il notait que ce geste, présenté comme inattendu, n'était pas aussi imprévisible : Hitler avait annoncé qu'il ne pourrait rester à Genève que si on lui reconnaissait l'égalité des droits. Or, à la conférence du désarmement, on voulait lui imposer une période d'épreuve. À la SDN on lui a donné un sentiment d'isolement, et, « à Londres et à Paris, les grotesques contre-enquêtes sur l'incendie du Reichstag ont confirmé ce sentiment ». Devant l'offre d'Hitler de conclure des pactes de non-agression continentaux, deux attitudes sont possibles : voir dans cette proposition une manœuvre pour préparer un nouveau conflit armé, ou la considérer comme sincère. Goguel choisit la seconde attitude et se prononça pour un pacte à quatre ou des conversations bilatérales. Sa crainte essentielle était de laisser l'Allemagne dans un sentiment d'isolement<sup>32</sup>.

Ce préjugé favorable à l'Allemagne, même après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, tout en rejetant ses prises de position idéologiques, semble être dicté par la méfiance à l'égard des mouvements affectifs de l'opinion publique française qui, majoritairement, poursuivait dans la ligne de ses attitudes revanchardes sans analyser les rapports de force réels, et par une appréhension empathique de ce que ressentait la population allemande : comprendre l'autre et ne pas se

---

<sup>31</sup> CP, 6 septembre 1933.

<sup>32</sup> CP, 15 octobre 1933.

laisser emporter par les rancœurs du passé. Mais il y avait aussi une part de naïveté dans le refus de la méfiance à propos de l'incendie du Reichstag.

Ses rapports avec *L'ordre nouveau* étaient plus difficiles, et il ne pouvait se rallier aux thèses de ce mouvement. Il lui reprochait son aspect totalitaire, sa conception de la « révolution totale » que développaient Robert Aron et Renaud Daudier<sup>33</sup>.

### 1. 3. *La guerre 1939-1945 : une défaite méritée et un temps pour la réflexion*

Officier de réserve, Goguel avait fait plusieurs « périodes » militaires dans l'infanterie de forteresse, sur la ligne Maginot. Il raconta qu'il avait pris à cette occasion « Une conscience aiguë de la contradiction totale entre la politique militaire de la France, purement défensive, et le système d'alliance par lequel notre pays garantissait la frontière de la Pologne et de la Tchécoslovaquie contre toute agression allemande. Le rejet en 1935 du contre-projet Paul Reynaud, inspiré par De Gaulle, de création d'une armée cuirassée avait été pour moi un élément décisif de cette prise de conscience<sup>34</sup>. »

Mobilisé le 27 août 1939, Goguel commandait pendant la « drôle de guerre » une section du 172<sup>e</sup> régiment d'infanterie de forteresse ; il a tenu le journal des activités de cette section, qui a été en action dans le Bas-Rhin autour de Strasbourg, étant parfois en première ligne ; mais l'ennemi le plus présent était le froid, qui atteignait parfois -20° en décembre 1939. Les hostilités se manifestaient par des tirs de casemate de berge à casemate de berge ou des bombardements d'artillerie. Son unité fut utilisée à des travaux de mise en défense : bétonnage, gabionnage, camouflage des ouvrages de berge. Il commanda ensuite une compagnie. Une certaine agitation, dont le sens échappait aux acteurs, se manifesta en juin : mise en défense de certains secteurs, déplacements des unités, ordres et contre-ordres, et finalement, remise des armes les 25 et 26 juin. Mais jusqu'au 15 juillet, il y a eu des ordres donnés par la hiérarchie française, ce qui laisse penser que la reddition des troupes a été traitée d'une manière globale.

<sup>33</sup> CP, 13 janvier 1933, 9 mai 1934.

<sup>34</sup> Réponse au questionnaire de Michel Winock, 12 novembre 1973, FG1.

Le journal tenu par F. Goguel pendant cette période ne comporte aucun jugement, aucun commentaire sur la situation militaire ni politique<sup>35</sup>.

Sa conduite a été jugée suffisamment valeureuse pour que lui soit attribuée la croix de guerre avec étoile d'argent. Dans ses cahiers de captivité, faisant le bilan de la « drôle de guerre », il combat l'idée souvent exprimée, même par ses collègues officiers, que les soldats français n'avaient pas envie de se battre : le 15 juin 1940, sa compagnie est partie de Goxwiller avec un excellent moral pour affronter l'ennemi. Au mont Sainte-Odile, alors qu'il demandait des volontaires pour les fonctions de grenadier de chars, il a eu plus de candidats qu'il n'en avait besoin. Les critiques qu'il a portées par la suite sur la conduite de la guerre n'ont jamais concerné la valeur des soldats.

#### 1. 4. *La captivité*

F. Goguel a rapporté<sup>36</sup> avoir été fait prisonnier au Donon, à la suite de la capitulation jugée honorable du 43<sup>e</sup> corps d'armée. Son unité devait être libérée au terme de la capitulation, mais en fait tous les militaires ont été emmenés en captivité, qui a duré du 26 juin 1940 au 31 mai 1945. Il a séjourné dans les « oflags » à Mayence, Lübeck, Hamburg-Fischbek, Soest, Elsterhorst, Altenburg. Selon une pratique très utilisée en faveur des prisonniers, lui ou sa famille a tenté de faire procéder à un rapatriement. M. Roland Barde a demandé en 1941 son retour pour rendre des services à l'office des changes, mais sans succès<sup>37</sup>.

Son attitude à l'égard des événements politiques français est assez classique : il a d'abord cru en Pétain, et il a même tenté d'apporter sa contribution à ce qui apparaissait à la majorité des Français, et surtout chez ceux qui, prisonniers, avaient besoin de se donner de l'espoir loin de la patrie, une entreprise de rénovation nationale. Ses yeux se sont, selon lui, dessillés quand, à Fischbek, en juillet 1942, le secrétaire à la guerre du gouvernement de Vichy est venu

<sup>35</sup> « Historique succinct de la CFV1 (ex CM1) du 27<sup>e</sup> BI/172<sup>e</sup> RIF », photocopie d'un document manuscrit remise par Mme Baumgartner, fille de Goguel, le 1<sup>er</sup> février 2006.

<sup>36</sup> Interview de Goguel par Christian Mazel, *Cahiers « Évangile et liberté »*, n° 100, septembre 1991.

<sup>37</sup> FG1.

demander aux officiers prisonniers, que leur statut exonérait de travaux, d'accepter d'oeuvrer en faveur de l'Allemagne. Il déclara avoir alors contribué à la dissolution des « cercles Pétain » créés dans les camps et auxquels il a appartenu, et nota qu'un des fondateurs des cercles, affecté ensuite à la mission Scapini, y avait créé un réseau de renseignements au service des alliés<sup>38</sup>.

Les officiers jouissaient dans les « oflags » de certaines commodités qui leur permettaient de poursuivre, vaille que vaille, des études. Selon Francis Ambrière, les « oflags » étaient peuplés d'intellectuels, d'hommes d'affaires, de chefs d'entreprise à qui l'habitude de la spéculation philosophique ou technique fournissait des ressources presque inépuisables<sup>39</sup>. Les exemples ne manquent pas de travaux universitaires menés pendant la période de captivité. Fernand Braudel, qui avait écrit de 300 à 400 pages de sa thèse sur la Méditerranée au temps de Philippe II pendant la « drôle de guerre » a continué dans les « oflags » sa rédaction sur des cahiers d'écolier qu'il envoyait à Lucien Febvre. Il avait d'ailleurs fréquenté certains des « oflags » où Goguel a séjourné : Mayence, Lübeck<sup>40</sup>. Par ailleurs, l'association des anciens élèves de l'École libre des sciences politiques aidait ses ressortissants prisonniers, notamment en leur faisant parvenir les livres qu'ils demandaient<sup>41</sup>.

Pour sa part, Goguel a consacré une partie de ce temps libre à la rédaction de l'ouvrage qui a fait sa réputation de politiste, *La politique des partis sous la Troisième République*. L'ouvrage a été presque totalement écrit en captivité à partir de 1942 : il mentionne dans sa conclusion (datée de Hamburg-Fischbek, oflag X D, janvier 1942, et Paris, septembre 1945) que seules les trois dernières sections du dernier chapitre et la conclusion ont été rédigées en France.

---

<sup>38</sup> Entretien de Goguel avec Christian Mazel, Cahiers « Évangile et liberté », n° 100, septembre 1991, FG54, D1.

<sup>39</sup> Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, Paris, Seuil, 1956, p. 360, cité par Erato Paris, *La genèse intellectuelle de l'œuvre de Fernand Braudel : la Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II (1923-1947)*, Athènes, Institut de recherches néo hellénistiques/FNRS, 1999, p. 277.

<sup>40</sup> Erato Paris, *La genèse intellectuelle...*, *op. cit.*, p. 276.

<sup>41</sup> Entretien avec Serge Hurtig, le 24 novembre 2003.

La lecture des cahiers de captivité de Goguel permet une appréhension plus précise de ses réflexions et de ses activités. Il a en effet tenu cinq cahiers de notes dans lesquels il consignait ses réflexions.

Une des premières utilités de ces cahiers est de renseigner sur les conditions de la captivité. Son séjour à Mayence, le premier camp où il a vécu, ne fut pas trop pénible, car il disposait d'une salle de lecture où il trouvait des documents, ou bien s'en faisait envoyer par sa famille. Il échappait aux risques de l'ennui et de la tristesse par une organisation très serrée de son emploi du temps, entre lecture, écriture et participation à divers comités. L'actualité parvenait jusqu'à lui par la lecture des journaux allemands : *Frankfurter Volksblatt*, *Das Reich*, *Dernières nouvelles de Strasbourg*. Malgré le biais introduit par l'orientation politique de ces sources, les événements étaient au moins connus. Ses travaux consistaient soit en mises au point de réflexions personnelles, soit en production de textes de conférences faites aux camarades de captivité, sous réserve de réciprocité, pour une part dans le cadre des « cercles Pétain » dont il sera question plus loin, en cours faits à des camarades en économie sociale ou en sciences politiques, soit encore dans la perspective de l'ouvrage qu'il se proposait de publier sur la III<sup>e</sup> République. « Besoin, clairement ressenti, de ne pas perdre mon temps et le bénéfice que je dois retirer de la captivité : consacrer chaque jour deux ou trois heures au travail (cours Eco-Po et Eco-Soc). Lire lentement, prendre deux ou trois douches froides par semaine<sup>42</sup>. » Ainsi pouvait-il se distinguer des officiers dont il constatait avec pitié l'état de délabrement moral entraîné par l'inaction<sup>43</sup>.

Il reconnaît lui-même avoir des difficultés à participer spontanément à une vie collective avec des camarades groupés par le hasard. Il noue toutefois des liens de camaraderie avec certains prisonniers, André Hauriou, André Piettre, le Père Congar, André de Peretti, qui a accepté de donner des indications verbales sur les souvenirs communs de prisonniers qu'il a gardés de Goguel<sup>44</sup>. A. de Peretti, ingénieur en chef honoraire des manufactures de l'État, a eu une carrière très diversifiée du fait de la pluralité de ses centres d'intérêt :

---

<sup>42</sup> CC3, 15 mai 1941.

<sup>43</sup> CC1, 26 octobre 1940.

<sup>44</sup> Entretien avec M. de Peretti du 7 mars 2008.

professeur, psychosociologue de l'éducation entre autres activités. Pendant sa captivité, il a écrit une pièce de théâtre (*La légende du chevalier*), qui fut jouée dans les camps, mais aussi par des résistants à Paris pendant l'occupation. Il se souvient de l'activité intellectuelle et scientifique de Goguel, et notamment de l'avoir vu écrire les éléments de ce qui sera *La politique des partis sous la Troisième République*.

Dans ce premier camp de Mayence, la vie était rendue presque supportable par certains éléments de confort que procuraient des ordonnances françaises, une cantine où il était possible d'acheter de suppléments alimentaires. Mais en décembre 1940, son groupe a été transféré à Lübeck où les conditions de vie étaient beaucoup plus pauvres : absence de salle de lecture, logement en chambres de quatre limitant l'espace individuel, administration directe par les Allemands, alors que précédemment, il existait une hiérarchie française. Il faut mentionner le réconfort moral que lui procurait, tout au long de sa captivité, la qualité de sa relation affective avec sa famille, et tout particulièrement sa femme Colette. Bien que ce ne soit pas le sujet de cette biographie, limitée aux aspects professionnels et politiques de la vie de F. Goguel, on ne peut ignorer cet élément d'équilibre affectif. Les cahiers renferment des pages particulièrement émouvantes, lorsque notamment, il est obligé de faire des brouillons de ses correspondances pour les faire tenir dans le cadre imposé par la poste des prisonniers.

Ses lectures les plus importantes étaient tirées du *Journal* d'André Gide, qu'il déclare avoir lu quatre fois, de la correspondance de Jacques Rivière avec Alain Fournier, des *Pensées* de Pascal.

Quatre grands sujets ont occupé ses réflexions pendant sa captivité : les causes de la défaite, l'avenir de la France en Europe, le personalisme et la religion, les projets d'études, et notamment la préparation de son ouvrage sur les partis politiques sous la Troisième République. Au contraire des réflexions que Goguel a développées dans sa vie professionnelle et qui sont celles d'un homme parfaitement informé et libre, les notations confiées par Goguel à ses cinq cahiers de captivité semblent devoir être appréhendées avec beaucoup de réserve, car, si bien rédigées qu'elles soient, elles ont été jetées rapidement, au jour le jour, sur le papier, se ressentent souvent d'une sous-information manifeste des situations extérieures réelles et de la détresse affective et intellectuelle dans laquelle la défaite brutale avait laissé les cadres de l'armée.

Mais elles sont néanmoins intéressantes à étudier, car elles traduisent sans doute assez bien les fluctuations de pensée qui ont été celles de la majorité des prisonniers et des Français entre 1940 et 1945 et dont on leur fait volontiers le procès, sans tenir compte suffisamment des circonstances dans lesquelles elles se situaient. Il est vrai que la plupart n'ont pas eu le courage ou l'imprudence d'écrire ce qu'ils ressentaient et pensaient. Les prisonniers éprouvaient au double ou au triple ce qu'éprouvait la population civile, qui, malgré tout, retrouvait progressivement son environnement quotidien, alors qu'eux demeureraient doublement enfermés dans leurs pensées et dans leurs barbelés. Sous cette réserve, ils peuvent être considérés comme des témoins privilégiés, et le gouvernement de Vichy ne s'y trompait pas quand il en faisait une cible de choix de sa propagande<sup>45</sup>.

### 1. 5. *Réflexion sur la défaite*

Le thème de la défaite de la France occupe quinze pages de son premier cahier, à partir du 25 juillet 1940. Ceci n'a rien d'original à ce moment, et c'était le grand sujet de conversation dans les « oflags ». On connaît l'ouvrage remarquable que Marc Bloch a consacré à ce sujet<sup>46</sup>. Goguel mentionnait que André Piettre écrivait un essai sur « les raisons intellectuelles et spirituelles de notre décadence et de notre défaite ».

Pour Goguel, la défaite a été le révélateur des défauts de notre organisation politique, économique et militaire que nous connaissions bien mais auxquels nous nous étions habitués : « Mon erreur fut à ce moment-là de ne pas comprendre que seul un miracle pourrait donner la victoire à un pays dont l'armée, comme la vie publique, était sous le signe de l'incompétence, de l'à-peu-près et de la fuite des responsabilités ». Et de reprocher à la hiérarchie militaire de ne pas avoir informé le pouvoir politique de l'infériorité de la France en ce qui concernait le matériel (chars et avions), de n'avoir pas su motiver les combattants, utiliser les moyens disponibles là où il le fallait, de ne pas avoir adapté la doctrine militaire à la diplomatie qui exigeait une capacité d'intervention en divers pays d'Europe et non un confinement dans des forteresses. Les griefs allaient aussi au monde économique : les

<sup>45</sup> Yves Durand, *La captivité*, Paris, FNCPG, 1980, p. 310.

<sup>46</sup> Marc Bloch, *L'étrange défaite*, Paris, Société des Éditions Franc-Tireur, 1946.

entrepreneurs n'ont pas su se rendre compétitifs, les salariés ont cru que tous les mécomptes tenaient au système capitaliste. L'État n'a pas eu de politique économique ni de doctrine sociale. Bref, les griefs touchaient tous les domaines. « Je me demande si ce n'est pas la crise de l'intelligence française qu'il faut invoquer pour expliquer la situation. Ignorance réciproque des points de vue, ignorance des réalités économiques modernes, méconnaissance des situations réelles et des remèdes efficaces, remplacés dans l'esprit des uns et des autres par la référence stupide à des systèmes tout construits (marxisme, capitalisme libéral, corporatisme, etc.). Mais c'est surtout dans le domaine international que ses développements étaient les plus fournis. L'équilibre des forces qui avait abouti à la victoire a été rompu par la défaillance des États-Unis qui a entraîné le retrait de la garantie anglaise. La France se retrouvait seule pour maintenir le système issu des traités de paix, devant une Allemagne qui était, potentiellement, plus forte qu'elle. D'où une recherche constante de la sécurité : trois voies s'offraient à elle : les alliances, la sécurité collective, l'entente avec l'Allemagne. En fait la France aurait joué sur ces trois tableaux ; Goguel montrait comment, selon lui, la succession des prises de position en faveur de mesures contradictoires : alliances, force internationale, désarmement, a semé le doute dans le système de défense et dans la conscience de sa nécessité.

Ce sentiment d'insécurité extérieure s'est répandu dans toutes les couches de la population et a envahi tous les ordres de préoccupation : L'opinion publique française a été constamment dominée par la peur : la bourgeoisie avait peur du bolchevisme, le prolétariat et la gauche, du fascisme. La crise économique et la peur du chômage ont contribué aussi à nourrir cette impression d'insécurité qui a engendré un climat passionnel incompatible avec une analyse rationnelle des faits. Il concluait donc à une crise de l'intelligence française.

Ce genre de considérations était très répandu à l'époque. Le choc de la défaite avait été si violent que tous les aspects de la vie de la nation étaient considérés comme atteints et que le sentiment de dévalorisation n'épargnait aucun champ de l'activité française<sup>47</sup>. Ce catastrophisme a eu des répercussions sur la suite des réflexions.

---

<sup>47</sup> CC1, 25 juillet 1940.

L'avenir de la France en Europe est en effet apparu très tôt dans les réflexions de captif de Goguel. Le 2 août 1940, il lut dans la *Frankfurter Zeitung* un article sur la construction du nouvel ordre européen qui sera l'œuvre exclusive « des États qui ont su se rénover eux-mêmes », l'Allemagne et l'Italie. Le journal précité ne semblait pas faire une grande confiance au gouvernement de Pétain pour faire œuvre de rénovation, ce qui ne veut pas dire, pense Goguel qu'il ait voulu s'en occuper lui-même.

« Mais un problème subsiste : le "nouvel ordre européen" préparé par Hitler et Mussolini sera-t-il compatible avec la coexistence en Europe d'États animés de conceptions du monde – de conceptions de l'homme divergentes ?

Pour moi, tout est là. Qu'on laisse la France maintenir les principes essentiels de l'humanisme (chrétien ou non chrétien), et peu m'importe que la démocratie soit abandonnée. Les conséquences fatales du relâchement de tous les liens sociaux depuis vingt ans ont été trop clairement démontrées par les faits pour qu'il soit concevable que la France ne se donne pas désormais un régime autoritaire. Quand bien même le général de Gaulle en viendrait un jour à remplacer Pétain, cette nécessité ne s'imposerait pas moins.

Mais que l'humanisme, je veux dire le respect de l'homme considéré comme une valeur universelle et absolue, soit maintenu : ce qui se traduit dans l'ordre social par le caractère authentique de la représentation des travailleurs au sein des corporations, dans l'ordre politique par le rejet de toutes mesures de discrimination raciale (je ne dis pas nationale – 27.7.41 –).

Voilà, me semble-t-il, l'essentiel : tout le reste est superstructure, au changement de laquelle je demeure indifférent<sup>48</sup>. » Le lendemain, il continuait dans la même veine : il déclarait passer pour de gauche parce qu'il avait de l'antipathie et du mépris pour les hommes de droite, pour l'égoïsme et la courte vue de leur esprit de classe, mais la gauche ne l'a pas séduit par les dogmes démocratiques. Il confirmait « la plus complète indifférence à l'égard du suffrage universel » ; il ajoute : « Je m'accommoderai fort bien d'un régime qui l'aura supprimé ou placé au second plan. Le respect de l'homme, on n'a pas besoin pour cela d'un bulletin de vote. »

---

<sup>48</sup> CC1, 2 août 1940.

On voit ainsi l'étendue de la révision idéologique à laquelle l'a conduit le choc de la défaite. On note toutefois que Goguel pose une limite infranchissable à ce révisionnisme : le respect des droits de l'homme, sur lesquels il ne transigera jamais. À propos de l'antisémitisme, il relate<sup>49</sup> des discussions difficiles avec des camarades qui accusent les juifs d'être à la source des maux de la France. Son attitude reste ferme, et il est heureux de noter qu'avec Piettre, ils sont tombés d'accord « sur un point, qu'il existe à certains moments, dans certains lieux, parmi les gens de certaines professions, non point un, mais des problèmes juifs : et que ces problèmes se ramènent à celui que pose toujours l'existence dans quelque milieu que ce soit d'une minorité dont les membres ont fortement conscience du lien qui les unit (polytechniciens, protestants, juifs, etc.). Mais avant tout, qu'on n'invoque pas la race. Voilà, Piettre et moi en sommes tous deux convenus, la seule condition à laquelle la France pourra espérer continuer à remplir sa mission de sauvegarde de l'humanisme ». En tant que membre de l'Église réformée, il savait ce que c'est qu'appartenir à une minorité élitiste, et il se place donc dans la même catégorie que les juifs dont la persécution lui répugne. On ne peut pas le soupçonner de fascisme ni de racisme et ces prises de position le mettent par avance en opposition avec le « statut des juifs » de la loi Raphael Alibert du 3 octobre 1940.

Mais sous cette importante réserve des droits de l'homme, sa position générale était proche de celle de Pétain. Et, repris par son penchant à proposer des réformes, il réfléchit, toujours le 5 août, à ce que pourrait être une réforme des institutions en adaptant au nouveau contexte politique les mesures qu'il avait préconisées treize mois et demi auparavant dans les *Nouveaux Cahiers*, notamment : modification du recrutement des assemblées, aucune assemblée ne peut être élue au suffrage universel simple ; il y aura une assemblée corporative, et une assemblée des cadres locaux ; des mécanismes de régulation des rapports du gouvernement avec les assemblées, la suppression des commissions parlementaires, un système de « guillotine » (la loi serait soumise impérativement au vote après un certain temps de débats). Des mesures seraient prises pour rénover l'esprit public par des confrontations d'opinion, une limitation de certaines libertés dégénérées en licence...

---

<sup>49</sup> CC1, 3 août 1940.

### 1. 6. *L'avenir de l'Europe*

Dans l'ordre international, Goguel pensait que « la France, après la conclusion de la paix, n'aurait plus une force capable de balancer, même de loin, celle de l'Allemagne ». Il se refusait à envisager une « nouvelle tuerie » ; la revanche serait à rechercher dans le domaine de la civilisation et de la culture : alors que les démocraties n'ont pas su, après la première guerre, offrir à l'Allemagne un exemple de civilisation digne d'être suivi, la France pourrait au contraire maintenant, par « une recherche spirituelle et intellectuelle » trouver « un message à donner, un style de vie à offrir », en espérant qu'il y aura « une diminution de la tension actuelle de l'Allemagne, des aspirations vers d'autres raisons de vivre que le nihilisme nazi et l'impérialisme démesuré<sup>50</sup> ».

Il est clair que ces réflexions se situent exclusivement dans le cadre limité de l'Europe occidentale. À aucun moment ne vint dans le champ de la pensée que la guerre peut être une guerre mondiale, comme la précédente. C'est ce point capital qui a fait la différence entre la pensée de De Gaulle et celle de Pétain ; de ce fait, Goguel se retrouvait naturellement dans un cadre de pensée proche de celle de Pétain. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit pour la très grande majorité des Français.

D'où la place que peut tenir dans ce nouveau contexte la perspective d'une entente avec l'Allemagne. Après avoir fait mention le 30 octobre 1940 de l'entrevue de Montoire entre Hitler et Pétain, qui a fait naître le bruit d'une paix prochaine, peut-être signée le 11 novembre, dans une note du 2 novembre, il écrivait qu'une collaboration avec l'Allemagne victorieuse lui plaisait moins que celle qu'il envisageait avant la guerre. « Mais j'imaginai moi aussi avant le 10 mai les difficultés que notre victoire éventuelle aurait provoquées quant à l'institution en Europe d'un équilibre stable (mon article sur les nationalistes tchécoslovaques, aujourd'hui brûlé). Et il est certain que j'aurais peut-être moins de dissentiments intellectuels avec les équipes dirigeantes françaises en cas de victoire allemande qu'en cas de victoire anglaise. Sentimentalement, l'inverse serait peut-être vrai. Pour le moment, il n'est que d'attendre avec sympathie les premiers signes de la collaboration franco-allemande amorcée il y a une semaine par la rencontre Pétain-Hitler. »

---

<sup>50</sup> CC1, 5 août 1940.

Tout le début novembre fut occupé par des cogitations sur les préférences pour l'Allemagne ou pour l'Angleterre. Sur un fond de dépréciation de « l'esprit français », qui le portait à critiquer la désobéissance de ses camarades, leur désordre, on note une surestimation de l'Allemagne, manifestée par l'agacement qu'il ressentait à la critique systématique de cette dernière par les opposants à la collaboration. « Pour moi, c'est une France sacrifiant totalement une certaine notion de l'homme qui ne serait plus elle-même. Par-là, la collaboration avec l'Allemagne à la nécessité de laquelle je crois comme en 1938 ou 1939<sup>51</sup>. »

Ses craintes étaient plus vives des conséquences d'une victoire anglaise que d'une victoire allemande. Il redoutait « les conséquences pour l'Europe d'une victoire anglaise, le rétablissement des petits états absorbés par l'Allemagne, (...) L'Allemagne reprendrait dans vingt ou trente ans sa tentative d'hégémonie continentale. L'autre solution a l'avantage de n'avoir jamais été essayée<sup>52</sup> ». Toutefois, il hésitait : la victoire de la Grande-Bretagne flatterait ses sentiments, « Mais nos sentiments, quelles conséquences pour l'avenir de l'Europe ?<sup>53</sup> »

« Le seul facteur qui pourrait me faire souhaiter plutôt une victoire anglaise, c'est la question d'Alsace : les femmes d'Heiligenberg pleurant en nous voyant quitter la plaine pour gagner Sainte-Odile restent dans ma mémoire et l'idée de leur joie à redevenir françaises est le facteur sentimental qui, par moments, me fait penser que la victoire finale de l'Angleterre vaut la prolongation de la guerre encore pendant des années<sup>54</sup>. »

Plus tard, avec l'évolution de la situation en Afrique du Nord, il confirma son attitude : il notait son plaisir et sa crainte à la nouvelle des succès anglais en Cyrénaïque, crainte d'un conflit franco-anglais si les anglais approchent de la Tunisie. « Mais ce qui caractérise mon attitude, c'est d'abord les doutes les plus sérieux sur sa possibilité (ce qui me porte à approuver la politique de collaboration dès maintenant), mais surtout la conviction qu'en soi la victoire anglaise ne résoudrait rien, que l'Europe en ce cas serait menacée de revivre

---

<sup>51</sup> *Ibid.*, 3 août 1940.

<sup>52</sup> CC1, 5 novembre 1940.

<sup>53</sup> *Ibid.*, 9 novembre 1940.

<sup>54</sup> CC1, 23 novembre 1940.

l'évolution 1919-1939, et que la collaboration franco-allemande serait dans ce cas aussi nécessaire au moins, peut-être plus nécessaire encore que dans l'autre, pour réaliser la paix et l'équilibre du continent<sup>55</sup>. »

Mais le même jour, à propos d'un article de Alphonse de Châteaubriant dans le journal *Le Trait d'Union*, journal allemand de propagande auprès des prisonniers français et belges<sup>56</sup> et intitulé « La France ne sait pas ce que la collaboration avec l'hitlérisme pourrait lui apporter », il notait quelques aspects positifs de l'expérience allemande : suppression du chômage, libération par rapport aux puissances financières, restauration du sens de la communauté et de la discipline sociales, mais il ressentait aussi « des objections et répugnances insurmontables :

- l'État érigé en idole,
- la réduction de la personne,
- la persécution du christianisme,
- la proscription des juifs,
- « moyens pires que le mal qu'ils ont guéri »... « Et c'est cela qui justifie la méfiance envers la collaboration. Le problème de la France : réussir ce que l'Allemagne a réussi sans employer ses méthodes. Prouver au monde et à l'Allemagne que ces méthodes sont inutiles et provoquer ainsi leur abandon ».

Que retenir de cet ensemble de notations sur la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Europe ?

D'abord que le choc de la défaite a été très profond et a fait vaciller bien des certitudes. Que ce choc a même été jusqu'à provoquer un désir de ressemblance avec le vainqueur, un sentiment de culpabilité nationale, et de désir de rachat proche de ce qui inspirait les discours du Maréchal.

Ensuite, que ces réflexions ont été menées dans un système clos et de ce fait incomplet : on restait cantonné à l'Europe occidentale, et pourtant certains avaient pu déceler que la guerre serait mondiale. Et la guerre s'est étendue à l'URSS le 22 juin 1941, aux États-Unis et au Japon le 20 novembre 1941 : ces

<sup>55</sup> *Ibid.*, 9 février 1941.

<sup>56</sup> Yves Durand, *La captivité*, *op. cit.*, p. 350.

nouvelles ont bien dû parvenir dans les camps, mais il n’y en a aucune trace dans les Cahiers de Goguel.

Incomplet aussi le champ de la réflexion, mais on ne peut pas en faire grief à Goguel : l’ampleur et la férocité de la ségrégation raciale en Allemagne et dans les pays occupés n’était pas connue. Sinon, il ne fait pas de doute que Goguel n’aurait même pas envisagé l’hypothèse d’une collaboration.

Enfin, que, pour Goguel, les événements de 1939-1945 étaient inséparables de la politique européenne et internationale de 1919 à 1939. S’il y a maintenant une « histoire qui ne passe pas », c’est parce qu’il y avait eu pour lui et pour d’autres « une paix qui ne passait pas ». L’équilibre européen qu’il voulait instaurer, c’est celui que le traité de Versailles n’a pas pu réaliser par suite de la désertion des États-Unis et de l’Angleterre. D’où l’importance d’un accord franco-allemand sur l’Europe. Seul problème, mais de taille, l’Allemagne de 1940 n’était pas celle que Goguel croyait : d’une part elle cachait des pratiques qui la disqualifiaient, d’autre part, elle avait de bonnes probabilités de perdre la guerre.

### 1. 7. *Les cercles Pétain*

Quelle importance alors donner à la participation de Goguel aux « cercles Pétain » ? Elle était dans la ligne de ses réflexions : réaction contre les travers de la vie politique et publique de l’avant-guerre, rétablissement de l’esprit public, adaptation à un nouvel ordre européen. Mais tout cela dans des perspectives compatibles avec ses engagements personalistes et religieux qui ne transigeaient pas sur les droits de l’homme ni sur l’anti-racisme

On sait que ces cercles ont fleuri dans tous les camps à partir de 1941, soit à l’initiative de prisonniers, soit, plus souvent, à l’instigation de la mission Scapini et d’officiers-conseils. Dans chaque camp se formait un groupe d’animateurs dont l’objectif était d’entretenir ou de conquérir l’adhésion des prisonniers au maréchal Pétain, de faire connaître et approuver son œuvre de Révolution nationale<sup>57</sup>.

Dans son emploi du temps, le cercle tenait, au moins à un certain moment une grande place : de 2 heures à 4 heures et demie, groupe social de comité de

---

<sup>57</sup> Yves Durand, *La captivité, op. cit.*, p. 336.

doctrine Pétain ; de 5 heures et demie à six heures et demie, comité de doctrine Pétain<sup>58</sup>. Mais il n'est pas parfaitement à l'aise dans cette organisation, qui possédait aussi un groupe de propagande. Il mentionnait des critiques venant de l'extérieur du cercle et portant sur les mobiles des membres, et qui semblaient poser le problème de l'élargissement du comité. Quelques jours après, il notait des propos erronés, entendus dans le cercle, selon lesquels seule l'Action française aurait, en France, critiqué le traité de Versailles. Il note aussi des attaques contre la franc-maçonnerie. Le cercle serait donc très orienté à droite. Les délégués de baraque paraissaient vouloir recruter un parti politique<sup>59</sup>. Un peu plus tard, il dénonçait des manœuvres pour mettre en échec une certaine tendance à mettre l'accent avant tout sur les valeurs spirituelles. On a transigé, mais « un clan... a tué en moi l'enthousiasme du début pour le cercle Pétain... »

À propos de Pétain, il mentionnait « En outre, à Vichy, on cherche à priver de toute action les principes qu'il a énoncés en matière sociale. L'action du gouvernement m'inspire un scepticisme qui me gêne beaucoup dans l'action de propagande entreprise par le cercle Pétain<sup>60</sup>. »

Il est loisible de comprendre que Goguel s'apercevait que le public du cercle Pétain était assez éloigné de ses projets de rénovation spirituelle de la France, et beaucoup plus orienté vers des manœuvres politiciennes, et que d'autre part, le gouvernement trahissait les déclarations du Maréchal, auxquelles il avait accordé confiance. La coopération aux cercles Pétain n'est plus mentionnée après août 1941.

Bien plus tard, des adieux à Pétain, en quelque sorte, figurent dans son quatrième cahier (février 1944) : il distingue deux catégories dans les mobiles du pétainisme : un esprit anti-bourgeois, anticapitaliste, novateur. Ceux qui y avaient cru « n'avaient pas voulu refuser leur concours à un effort politique qui leur avait paru (à tort ou à raison – à tort me semble-t-il aujourd'hui) se poser délibérément en dehors des catégories traditionnelles ; ils avaient cru qu'il s'agissait de réconcilier tous les Français dans la lutte contre ce qui les

---

<sup>58</sup> CC3, 15 mai 1941.

<sup>59</sup> *Ibid.*, 28 mai 1941.

<sup>60</sup> *Ibid.*, 5 août 1941.

avait divisés : un régime social et économique doublé de préjugés, de méfiances et de haines politiques et spirituelles...

Les autres étaient pour Pétain parce qu'ils voyaient dans son accession au pouvoir la « revanche des notables ». Militaires, cléricaux, réactionnaires de tout poil sur la Troisième République, les francs-maçons, les radicaux, les socialistes. Chez eux, il y avait une incompréhension absolument totale du problème social – incompréhension parfois camouflée par des formules d'attachement au corporatisme de l'ancien régime ou de condamnation de l'individualisme de la Révolution française<sup>61</sup> ».

Puis, encore après : « Attention, la mystique Pétain n'a rien produit de valable, mais tous les récits de stalag prouvent qu'associée à cette mystique une action souvent excellente a été faite auprès des hommes par certains hommes de confiance. Il faudrait arriver à ne pas paraître condamner cette action en rejetant la mystique qui ne l'a sans doute point motivée, mais qui au moins l'a toujours accompagnée<sup>62</sup>. »

Donc, avec le temps, prise de distance à l'égard des cercles Pétain, en dégageant sa responsabilité : il y avait les bons et les mauvais, et, de toute façon, il y a eu des effets positifs auprès des prisonniers avec au moins l'accompagnement de la mystique Pétain, qui de ce fait, est partiellement rachetée.

A. de Peretti minimise d'ailleurs cette coopération et met l'accent sur la sous-information des prisonniers : les cercles étaient pour beaucoup un moyen de maintenir une vie sociale et de créer des lieux de discussion. Lui-même avait créé une académie de libre discussion, mais était resté en dehors des cercles, car il avait été informé que les projets de Charte du Travail seraient conçus dans une perspective de syndicat unique, ce qui l'avait rendu soupçonneux à l'égard des idées du Maréchal.

Après la guerre, Goguel a effectivement reconnu avoir cru en Pétain, mais avoir contribué à mettre fin aux « cercles ».

---

<sup>61</sup> CC4, 9 février 1944.

<sup>62</sup> CC5, 18 mai 1944.

### 1. 8. *Les écrits*

Dans le domaine des écrits sur la politique française de l'époque, il y a lieu de mentionner les documents sur « Ordre nouveau social », et sur la « Charte du Travail ».

Dans « Ordre nouveau social », daté du 7 juin 1941, Goguel signalait le retard avec lequel la France a abordé les problèmes sociaux, ce qui a eu pour conséquence l'effondrement de 1940. Il énumérait les mesures prises par le gouvernement : la présence de pères de famille dans les conseils municipaux, les restrictions apportées au divorce, la réforme des allocations familiales, les mesures prises pour la jeunesse ; dans le domaine du droit du travail et de l'organisation économique, il imaginait des mesures qui lui paraîtraient souhaitables : attribuer une partie du profit aux salariés, limiter les dividendes. Il décrivait la nouvelle organisation des professions de la loi du 26 août 1940, avec les comités d'organisation et les comités sociaux.

L'étude sur la « Charte du travail » peut être datée, par recoupement, de la mi-novembre 1941. Selon Goguel, c'était un texte fondamental de la Révolution nationale, mais le groupe d'études sociales devait étudier les comités sociaux, les syndicats, la fixation des salaires, l'organisation économique. Il énumérait des déclarations du Maréchal sur la discipline, l'autorité, la justice, la création d'élites selon les capacités et les mérites, l'égalité des chances le caractère sacré du travail. Puis il décrivait les cinq ordres dans lesquels seraient créés les syndicats professionnels, les unions et fédérations, mentionnait l'absence de pluralisme syndical, justifiait l'absence de droit de grève, déjà retiré depuis 1936 et 1938, et défendait le projet officiel contre les critiques que formulaient Marcel Déat et Charles Spinasse, « ceux qui pour les raisons les plus troubles cherchent à discréditer la Charte ».

Dans le même ordre de préoccupations, on note un document sur « la doctrine communiste et son application en URSS », qui est probablement le texte d'une conférence faisant partie d'une série.

Un autre document est intitulé « Tendances ouvrières en France » et s'attache à la période 1914-1936. Il s'agit d'un cours sur les relations sociales de facture très classique.

Un texte, non daté, est intitulé « Les problèmes sociaux de la vie politique française » ; il met l'accent sur l'imbrication, en France, au contraire de la pratique britannique, des problèmes sociaux et des problèmes politiques ; il faudrait parvenir à une connaissance objective et concrète des problèmes sociaux français abstraction faite de toute déformation due aux partis pris politiques.

Un cours sur « L'économie française entre les deux guerres », non daté, était explicitement destiné à faciliter l'exploitation par des étudiants de l'ESOP<sup>63</sup> d'un cours fait par M. Gignoux à Paris dont chaque équipe a reçu un exemplaire. Goguel expliquait les difficultés de la France par la fin des consortiums interalliés qui a provoqué le retour à la concurrence internationale, montrait la situation impossible faite à l'Allemagne par les exigences du Traité de Versailles, la sortie de crise notamment par le plan Dawes, puis exposait la crise de 1929.

### 1. 9. *Le personnalisme et autres travaux*

La réflexion sur le personnalisme a été quasi constante. Il a rédigé un document de quinze pages très denses : commencé le 7 mai 1941, il a été repris en août-septembre pour une conférence sur le personnalisme, et complété en mai 1942 par l'analyse de *Communauté et société* de Perroux et Prieur<sup>64</sup>. Ce document, intitulé « Problèmes de philosophie communautaire, Respect de la personne par l'État », définit le personnalisme par référence à E. Mounier : c'est le primat de la personne humaine sur les nécessités naturelles et les appareils collectifs qui soutiennent son développement. La personne unifie la vie autour d'une vocation qui la dépasse mais ceci n'est possible que dans une communauté libre. Toute démocratie n'est pas respectueuse de la personne. Il notait aussi que dans *La Gerbe*<sup>65</sup>, journal « partisan d'une nazification de la France », le rédacteur en chef, Marc Augier, attaquait le personnalisme ; il retraçait l'histoire du personnalisme, et trouve des convergences entre cette option philosophique et certains discours de Pétain.

<sup>63</sup> Bien que la traduction du sigle ne soit pas fournie, on peut penser qu'il s'agit d'un enseignement supérieur pour les officiers prisonniers.

<sup>64</sup> François Perroux et Rémy Prieur, *La communauté française*, Paris, PUF, 1941.

<sup>65</sup> *La Gerbe*, journal collaborationniste qui a paru de 1940 à 1944.

Puis il décrit ce qui s'oppose au personnalisme : l'individualisme bourgeois, les « civilisations fascistes », « qui ont à leur origine une réaction personnaliste saine, mais qui a été détournée de sa direction, et les déviations auxquelles elle aboutit doivent être dénoncées et combattues. Mais elles ne sauraient l'être efficacement au nom de l'individualisme bourgeois de l'Europe occidentale. » « Les fascismes, du moins d'un terme plus compréhensif et plus exact, les totalitarismes épaississent la sensibilité spirituelle de l'homme, noient dans les émotions primaires sa vocation supérieure au nom d'une mystique de classe comme en Russie, d'État comme en Italie, ou de race comme en Allemagne. » Dans une autre partie, il démontrait sans peine ce qui sépare le personnalisme du marxisme.

Indépendamment de ces travaux, Goguel mettait à profit son temps « libre » à rédiger son ouvrage sur les partis sous la Troisième République, à faire l'inventaire des travaux qu'il pourrait entreprendre après sa libération et de la manière dont il souhaitait organiser sa vie civile.

### *1. 10. Projets personnels*

Déjà, en 1934, il envisageait une vie partagée entre les recherches et le maintien d'une vie personnelle stable : « J'imagine une existence où, avec Colette, nous nous efforcerions de nous maintenir, de nous approfondir, autour de quelques pôles (littérature, peinture, – pour moi, géographie politique ou questions agraires –) dont nous veillerions à ce qu'aucune ne nous fasse jamais perdre l'objet essentiel de notre recherche – nous-mêmes<sup>66</sup>. »

Et en août 1940, en lisant un tableau de la littérature française, il se trouva une vocation de lecteur : exercer à la chambre haute des fonctions aussi anodines qu'avant-guerre, et une vie de mari, de père, d'ami, de lecteur... » Il rêvait son avenir : reconstruire la France, revenir au Sénat ? Enseigner à Sciences Po ? Entrer dans les affaires<sup>67</sup> ?

---

<sup>66</sup> CP, 29 janvier 1934.

<sup>67</sup> CC, 2 août 1940.

Mais les débuts de la captivité n'étaient pas très propices : « R. m'invite à rédiger l'essai que je mûrissais depuis longtemps. Je ne m'en sens guère capable mais vais peut-être essayer quand même<sup>68</sup>. »

Le contenu de l'ouvrage se précisait : Un essai sur les vingt dernières années de la Troisième République pourrait s'ouvrir sur un tableau au 11 novembre 1918. La France est victorieuse grâce à ses alliés, la situation déséquilibrée en Europe, l'esprit public dominé par la crainte du communisme et du fascisme, l'incompréhension complète de la situation en Europe...<sup>69</sup>

Un peu plus tard, il revenait sur son projet de livre : « Prolonger l'histoire de la Troisième République de Seignobos... *Mutatis mutandis*, ma préoccupation est analogue à celle de Taine après 1870. Étudier les causes de la décadence plus scientifiquement que Taine... Je voudrais avoir une chance à Sciences Po...<sup>70</sup>. »

Et encore, en 1944 : « J'ai aujourd'hui eu l'idée d'un nouveau livre à ajouter à la liste de ceux que je voudrais écrire : À la recherche de Jacques Rivière, Barrès et la politique, du nationalisme à la collaboration, de la restauration de l'État à l'anarchie : le destin de l'Action française, sans compter les études de géographie humaine sur la Gascogne : ce serait une étude des élections de 1919, 1924, 1928, 1932 et 1936 pour la France entière avec statistiques départementales (ou par arrondissements) par groupes de partis; graphiques et cartes pour chaque élection... Il faudrait que ce soit une œuvre absolument scientifique...<sup>71</sup>. »

Pour tenter de ne rien oublier des travaux de captivité, il faut mentionner une importante étude de géographie humaine sur les pays de Gascogne, région qu'il a toujours gardée comme champ de référence, et une étude plus succincte sur la géographie du protestantisme français où il est sévère pour le calvinisme qu'il accuse d'avoir, par son dogmatisme et son austérité, interrompu l'élan de l'humanisme d'Erasme.

---

<sup>68</sup> CC 1, 2 novembre 1940.

<sup>69</sup> CC 1, 3 novembre 1940.

<sup>70</sup> CC 1, 24 janvier 1941.

<sup>71</sup> CC 5, 24 juin 1944.

La captivité de Goguel aura donc été particulièrement productive ; il y aura tracé les perspectives de ce qui sera sa vie professionnelle, scientifique et professionnelle. Les prises de position qu'il a mémorisées dans ses cahiers sont représentatives et explicatives de celles de la population française dans sa très grande majorité. Mais ce fut pour lui une période triste. C'est pendant sa captivité que sa mère est décédée, en 1944. Sa libération s'est produite après un long périple accompli à pied, avec tous ses bagages, les camps étant repliés à mesure de l'avance des troupes alliées dans des conditions très difficiles où il s'est trouvé très amaigri, et aux prises avec des informations très douteuses : les conversations des prisonniers tournaient autour de la situation en France que l'on voyait déjà être le terrain de la guerre des maquis rouges et blancs, et menacée d'une prise de pouvoir par les communistes.

La captivité avait marqué Goguel douloureusement. Il n'en parlait que peu, et les rares évocations de cette période lui donnaient des cauchemars<sup>72</sup>.

## 2. Le Conseil de la République

### 2. 1. *Les fonctions*

À son retour de captivité, le Sénat ne fonctionnait plus. Goguel, qui n'y avait donc plus sa place, avait demandé sa retraite proportionnelle de cette institution à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1945. Ses liens avec A. Siegfried lui ont été utiles : ce dernier l'a nommé secrétaire général de la toute nouvelle Fondation nationale des sciences politiques, créée par une ordonnance d'octobre 1945, et dont il venait d'être élu président.

Mais, avec la Constitution de 1946, une seconde chambre a été rétablie ; le secrétaire général du Sénat, M. Mingeville, qui était devenu secrétaire général du Conseil de la République en succédant à M. de Lapommeraye, lui a demandé de revenir au palais du Luxembourg au service de la séance dont le rôle essentiel était d'assister le président et le secrétaire général dans la conduite des séances publiques<sup>73</sup>. Goguel renouait ainsi avec le schéma de carrière qu'il s'était donné, en alliant fonction publique et observation

<sup>72</sup> Conversation avec Patrice Goguel, le 20 février 2008.

<sup>73</sup> Entretien de Goguel avec Dominique Chagnollaud, 1991-1992, FG1, D5.

scientifique de la vie politique. Réintégré le 1<sup>er</sup> novembre 1946, il a été nommé chef du service de la séance le 1<sup>er</sup> avril 1947, avant de devenir directeur le 1<sup>er</sup> janvier 1948.

Il est bon de tenter de donner un aperçu des services de la seconde assemblée, Conseil de la République ou Sénat, pour situer le cadre dans lequel évoluait Goguel, même si ce cadre a subi des modifications au cours du temps. L'organigramme des services législatifs comportait essentiellement, sous les ordres du secrétaire général du Sénat, assisté d'un directeur des services législatifs et d'un directeur du service, le service de la séance, le service des procès-verbaux, le service des commissions<sup>74</sup>.

Une place particulière doit être faite aux services législatifs. Au sein de ces services, celui de la séance était le plus important. Sa mission était d'aider le président et les vice-présidents dans la conduite des séances. Le secrétaire général, le directeur des services législatifs ou le chef du service de la séance assistaient le président ou le vice-président, aidés par des administrateurs. Quant à la fonction de secrétaire général, un aperçu assez complet en est donné par M. Jacques Ollé-Laprune, un des successeurs de Goguel, dans ses souvenirs<sup>75</sup>. Même si le règlement intérieur du Sénat ne donne que peu d'informations sur les attributions de ce haut fonctionnaire, la pratique fait qu'il est le maître de maison délégué du président auprès des sénateurs ; il les guide lors de leur arrivée et les conseille.

Comme il a été dit plus haut, il assiste le président de séance, surtout en début de séance, moment où il y a le plus de risques d'incidents. Il assiste aux réunions du bureau et à la conférence des présidents. Le bureau est l'instance suprême de direction. Il est composé des six vice-présidents, des trois questeurs, des secrétaires qui assistent le président dans les opérations de vote, au total vingt-deux sénateurs. La Conférence des présidents réunit autour du président les vice-présidents, les présidents de commission et de groupes en présence du ministre chargé des relations avec le Parlement. C'est

---

<sup>74</sup> Organigramme mentionné au document *Conseil de la République, liste par ordre alphabétique et par circonscriptions électorales de mesdames et messieurs les sénateurs...*, Paris, imprimerie du Conseil de la République, juillet 1955.

<sup>75</sup> Jacques Ollé-Laprune, *Quarante ans au service du Sénat de la République*, Paris, Préresse : L'atelier Gilles Carmine, 2001, pp. 209 et s.

dans cette instance que sont arrêtés le calendrier et le programme de travail du gouvernement, avec toutes les difficultés qui résultent depuis 1958 de l'application de l'article 48 de la Constitution donnant priorité aux projets de loi déposés par le gouvernement. Le secrétaire général tient le procès-verbal de la Conférence.

Le Conseil de Questure, hebdomadaire, examine les projets à caractère administratif (personnel, matériel, immeubles). Dans le domaine du personnel, le secrétaire général est responsable de l'organisation des concours et des comités.

Au service de la séance, Goguel avait pour tâche d'assister le président de séance. Il y avait en permanence sur le « plateau » le secrétaire général, ou le directeur des services législatifs, ou le directeur de la séance, et des administrateurs. Un administrateur, installé un peu en retrait, tenait à jour le projet de texte à mesure de son adoption. Sur le plateau, il n'y avait pas de siège pour le personnel, mais de simples « miséricordes », comme dans les stalles des églises. M. Vilain, directeur honoraire<sup>76</sup>, se souvient avoir obtenu de Alain Poher la signature d'une décision remplaçant ce système par de véritables sièges, en passant outre à Goguel, qui trouvait la situation satisfaisante. Outre le service de la séance, a été créé en 1945 un service des commissions chargé d'aider les sénateurs dans leur travail législatif. Auparavant, notamment quand Goguel est entré au Sénat, il n'y avait pas de fonctionnaires spécialisés dans ces fonctions. Le secrétariat des commissions était assuré par des sténographes ou par des secrétaires-rédacteurs (qui établissaient l'analytique), ou des fonctionnaires du service des procès-verbaux<sup>77</sup>.

Le rôle des fonctionnaires des commissions était alors d'assister les sénateurs membres de la commission dans leurs travaux d'étude des projets de lois : préparer les rapports, organiser les réunions, tenir le procès-verbal. Les travaux des fonctionnaires du Sénat ont évolué avec le temps : sous la Quatrième République, il y avait au Conseil de la République dix-neuf commissions, mais leur nombre a été ramené à six dans le Sénat de la Cinquième République. Chaque commission était dotée d'un secrétariat

<sup>76</sup> Entretien avec Michel Vilain, directeur honoraire, le 15 décembre 2005.

<sup>77</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 10 juin 1980.

administratif composé d'administrateurs, d'administrateurs-adjoints et de secrétaires. La réduction du nombre des commissions a fait que les fonctionnaires, en nombre inchangé, se sont trouvés être plus nombreux dans chaque commission. Avant que les sénateurs ne soient aidés par des assistants parlementaires, c'étaient les fonctionnaires des commissions qui leur rendaient les services administratifs indispensables à leur travail. D'où, selon les affinités, des relations souvent confiantes : certains sénateurs pouvaient devoir leur réputation de compétence, qui pouvait parfois les conduire à une fonction de ministre, à la qualité du travail que leur fournissaient les fonctionnaires des commissions<sup>78</sup>. Goguel n'a pas fait carrière dans les commissions, mais au service de la séance, et il s'est même plaint, dans ses propos à Roy Pierce, que le président, à l'époque Alain Poher, ait privilégié le personnel des commissions au détriment de celui des séances, dont il avait la responsabilité, sans doute du fait que les sénateurs avaient des dettes à l'égard des premiers qu'ils n'avaient pas à l'égard des seconds.

Goguel est apparu rapidement comme l'homme-ressource du Conseil de la République. Son premier travail a été de rédiger le règlement du Conseil et de la faire approuver par la Commission du suffrage universel, des pétitions et du règlement. Il n'était pas réputé pour s'intéresser particulièrement aux questions administratives, point qui a été confirmé par des témoins<sup>79</sup>.

L'avancement du personnel, et donc l'accès au grade de secrétaire général, était décidé par un comité d'avancement de douze membres, de composition paritaire présidé par le président du Sénat ou par un vice-président, qui ne prenait pas part au vote. Les décisions résultaient d'un vote au scrutin secret. La nomination de Goguel au grade de secrétaire général du Conseil de la République est intervenue le 15 décembre 1954 par arrêté du bureau. Son intérêt est resté essentiellement attaché à la séance. Pour la gestion du Conseil

---

<sup>78</sup> Entretien avec Michel Vilain, précité. D'intéressantes observations sont faites sur les commissions du Sénat dans l'ouvrage de M. Ollé-Laprune *Quarante ans au service du Sénat de la République*, Paris, Prépresse : L'atelier Gilles Carmine, 2001, pp. 55 et s.

<sup>79</sup> Entretien avec M. Ollé-Laprune, secrétaire général honoraire du Sénat, le 15 décembre 2005.

de la République, puis du Sénat, il a fait très largement confiance à Pierre Lious, qui est devenu secrétaire général de la questure<sup>80</sup>.

Quant aux caractéristiques du personnel politique, elles ont subi, selon Goguel, de fortes évolutions. Sous la Troisième République, les sénateurs étaient non seulement des notables départementaux, mais très souvent d'anciens députés ayant une grande expérience, d'anciens ministres, ou des conseillers généraux ayant occupé des fonctions élevées dans ce qu'on appelle maintenant la société civile ; il cite comme exemple Manuel Fourcade, sénateur des Hautes-Pyrénées, conseiller général, ancien Bâtonnier des avocats de Paris. Au Conseil de la République, le recrutement s'est fait initialement, en 1946, parmi les candidats malheureux aux élections à l'Assemblée nationale. C'étaient surtout des militants des partis. Après 1948, l'élection par les conseillers municipaux a fait émerger des notables des chefs-lieux de canton, huissiers, vétérinaires, agents d'assurances, dirigeants de syndicats agricoles qu'il présente comme très anti-cléricaux, à vues étroites. Les notabilités nationales étaient bien moins nombreuses que sous la Troisième République. Les personnalités remarquables, comme Michel Debré, Marcel Plaisant, étaient plus politiques. D'une manière générale, le niveau des débats avait baissé, les discours étaient lus, la clôture des débats, que le président R. Coty avait tenté de rétablir, était toujours refusée, d'où des débats qui traînaient en longueur. Mais les conseillers de la République étaient plus fortunés : la cour du Sénat s'est emplie de voitures. Ce nouveau recrutement avait ses avantages : ces « légistes de province » avaient de l'application des lois une vision beaucoup plus réaliste que les juristes parisiens ; Goguel cite en exemple le sénateur Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois. C'est une des raisons, dit Goguel, pour lesquelles il est partisan du bicaméralisme.

En 1958, il y a eu un reflux de députés battus, fort hostiles au gouvernement. Ils ont politisé les débats qui, au Sénat, auparavant ne l'étaient que peu. Mais l'atmosphère du Sénat a pris le pas sur les anciennes habitudes acquises à l'Assemblée nationale. Selon Goguel, en général, la durée du mandat, qui est plus longue, rendait moins pressante la nécessité de se faire réélire ; le corps

---

<sup>80</sup> Entretien avec Georges Éric Touchard, directeur du service du secrétariat général du Sénat, le 23 mars 2006.

électoral dont dépendaient les sénateurs étaient plus éduqué politiquement que celui des députés, les appartenances aux groupes parlementaires étaient moins tranchées qu'à l'Assemblée nationale, les socialistes devaient moins souvent leur siège aux électeurs communistes. Ces éléments faisaient la différence entre le Sénat et l'Assemblée nationale<sup>81</sup>.

Tout au long de la période au cours de laquelle Goguel a été actif au Conseil de la République puis au Sénat, le travail de l'assemblée demeurait dans des limites raisonnables. C'est ainsi que les jours de séance sont restés stables de 1959 à 1971 : respectivement 77 et 76 jours, mais, par contraste, ont atteint 100 en 1979 et 123 en 1994. Les heures de séance furent de 392 en 1959, 464,30 en 1971, mais 671,15 en 1979, 813,30 en 1994<sup>82</sup>. Les week-ends incluaient le lundi. Il était encore possible d'ajouter des travaux d'enseignement, d'observation et de recherche politique aux fonctions de secrétaire général. Goguel a donc pu se consacrer à ses activités de commentateur politique sans trop de difficultés matérielles.

## 2. 2. *Les prises de position*

Les prises de position de Goguel sont retracées notamment dans la revue *Servir*.

Il afficha d'abord une attitude de compréhension à l'égard du Parti communiste, dont l'attachement à l'URSS lui paraissait moins suspect que la sympathie des conservateurs pour les États-Unis. Ainsi de l'article « La France entre l'URSS et les USA : "L'attachement des communistes à l'URSS n'est pas incompatible avec le patriotisme. Le point essentiel est que cet attachement à l'URSS n'a rien de nécessairement incompatible avec le sentiment national français [...]" », et plus loin : civilisation atlantique, tradition chrétienne, esprit occidental ne sont très souvent que des prétextes pour justifier un préjugé systématiquement favorable à la politique américaine – demain peut-être, si Londres s'alignait dans tous les domaines sur Washington, à la politique anglo-saxonne. » Ou encore, « À l'attachement des communistes pour l'URSS correspond, au surplus, moins visible, mais aussi fort et bien moins désintéressé, celui des conservateurs pour les USA, forteresse de la "libre

<sup>81</sup> 2<sup>e</sup> entretien avec Roy Pierce, le 10 juin 1980.

<sup>82</sup> Informations données par Michel Vilain au cours de l'entretien précité.

entreprise" avec tout ce que ce terme recouvre d'intérêts plus ou moins sordides. » Le raisonnement se poursuivait par un projet ou un rêve de troisième voie entre le capitalisme et le socialisme à inventer par les Français : « De partout à l'étranger on le leur dit : c'est la France qui doit faire la synthèse entre le socialisme occidental et le communisme russe, entre l'efficacité marxiste et les valeurs humanistes ou chrétiennes<sup>83</sup>. »

Cette orientation, qui faisait confiance au parti communiste, était en phase avec l'attitude de l'époque de la revue *Esprit* : Jean Lacroix affirmait dans le numéro de reprise de cette revue, en décembre 1944 : « Nous ne ferons notre révolution qu'en passant par eux<sup>84</sup>. » Dans le même sens, Goguel manifestait de la compréhension à l'égard de l'évolution des pays de l'Est : « La libération du joug de la misère et l'affranchissement de la crainte ne peuvent être obtenus par un système de gouvernement laissant pleine liberté de parole et d'expression à des classes dirigeantes qui ont trop longtemps confisqué à leur seul bénéfice ces moyens de l'influence politique et les ont précisément employés à prolonger la misère et la crainte sur lesquelles reposent leur pouvoir<sup>85</sup>. »

L'autre attitude significative de Goguel à cette époque a trait à la personne et aux prises de position du général de Gaulle. Après le départ des ministres communistes du gouvernement, le 5 mai 1947, il parla ouvertement d'une crise de régime en France, imputable aux « conséquences fâcheuses de la position prise depuis quelques mois par le général de Gaulle. S'il n'avait pas attaqué avec l'intransigeance que l'on sait la constitution de la IV<sup>e</sup> République, si tout en condamnant en termes catégoriques le "jeu stérile" des partis – sans lesquels on doit tout de même convenir qu'il ne saurait y avoir de démocratie – il n'avait pas provoqué lui-même, en fondant le RPF, la formation d'un nouveau parti qui devait fatalement exciter la méfiance des républicains, c'est évidemment vers lui qu'on se tournerait aujourd'hui. » Il regrettait qu'il ait perdu son crédit chez les ouvriers : « Rares sont parmi ses partisans de 1947

---

<sup>83</sup> « La France entre l'URSS et les USA », *Servir*, n° 49 du 6 décembre 1945.

<sup>84</sup> Jean Lacroix, « Dépassement du communisme », *Esprit*, décembre 1944, cité par Michel Winock, *Esprit, des intellectuels dans la cité 1930-1950, op. cit.*

<sup>85</sup> François Goguel, « Réflexions sur les démocraties orientales (hors URSS et Tchécoslovaquie) », *Esprit*, mars 1946.

ceux qui paraissent voir en lui autre chose qu'un La Roque plus prestigieux<sup>86</sup>. » Son désaccord avec le général de Gaulle prit une expression violente : l'intransigeance du général pour réclamer la dissolution de l'Assemblée et la réforme de la loi électorale était le signe qu'il ne voulait pas prendre le pouvoir maintenant, et son programme restait imprécis ; son programme social d'association capital-travail lui semblait ressembler au programme de Vichy<sup>87</sup>.

À cette époque, l'attitude de Goguel à l'égard du général de Gaulle était ainsi partagée : il aurait accepté que De Gaulle revînt au pouvoir dans le cadre de la IV<sup>e</sup> République, mais il ne pouvait admettre les thèses du discours de Bayeux, notamment l'élection du président de la République au suffrage universel direct qui lui paraissait incompatible avec l'existence de l'Union française, et de nature à générer des conflits entre le président et le Parlement conduisant à des coups d'État.<sup>88</sup> Mais son hostilité portait largement sur le RPF qu'il soupçonnait de visées factieuses. Il reprochait aussi à cette formation de servir de voie de réinsertion dans la vie publique à des personnages politiques de droite ou du parti radical qui avaient été écartés à la Libération, comme Édouard Frédéric-Dupont<sup>89</sup>. En 1947, il publia un article très critique sur le RPF<sup>90</sup> : l'ancienne droite toute entière a soutenu le RPF ; la clientèle radicale a voté RPF par esprit de revanche contre les trois grands partis ; les électeurs radicaux qui étaient passés au MRP ont reflué sur le RPF ; il y a eu aussi un effet de mécontentement contre la hausse des prix ; il craignait une dérive vers un régime présidentiel.

Appartenant à l'appareil de Conseil de la République, Goguel adhérait apparemment à la Quatrième République. Sincère ou pas, il vantait les mérites de la nouvelle République en la comparant à la précédente : sous le titre « Résurrection de la Troisième République ou naissance de la Quatrième », il notait, à propos de l'élection à la Présidence de la République

---

<sup>86</sup> *Servir*, 10 juillet 1947, FG26, D1.

<sup>87</sup> *Servir*, 3 novembre 1947.

<sup>88</sup> 1<sup>er</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 3 juin 1980, FG1, D4.

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> François Goguel, « Conjecture politique du néo-gaullisme », *Esprit*, décembre 1947, pp. 848-852.

de Vincent Auriol le 16 janvier 1947, que, par-delà la ressemblance des rites, les choses ont changé : les partis sont maintenant en mesure d'assurer la discipline des parlementaires (alors que sous la Troisième République, les majorités se faisaient et se défaisaient par les élus dans les couloirs), et que le nouveau président avait un grand souci de présence et d'ouverture ; il visitait les cités ouvrières et recevait la CGT<sup>91</sup>.

Goguel contribua à valoriser le Conseil de la République : « Le Conseil de la République, une assemblée qui monte<sup>92</sup>. » Il n'était pas tendre pour autant à l'égard des membres de la seconde assemblée ; ses jugements sur son personnel ont été rapportés plus haut. Il lui reconnaissait toutefois une compétence utile dans le domaine de la gestion des affaires communales et départementales. De même, en novembre 1948<sup>93</sup>, il faisait un récit positif de l'évolution du Conseil de la République : « Simulacre, fiche de consolation abandonnée aux partisans de bicaméralisme, mais sans qu'on lui ait confié de pouvoirs réels », le Conseil a mené avec succès une politique de publicité par des contacts avec les rapporteurs des commissions à l'Assemblée nationale ; il a obtenu que les ministres viennent eux-mêmes défendre au Palais Bourbon les amendements qu'ils avaient introduits. Sur le budget de 1948, le Conseil a proposé des modifications des crédits de 160 chapitres, et obtenu satisfaction sur 150. Il estimait donc, avec un peu d'optimisme que le bicaméralisme était rétabli en France depuis dix-huit mois, mais uniquement dans le domaine législatif.

Ses évaluations du travail du Conseil étaient positives : une note qu'il a rédigée sous le timbre du Service de la séance<sup>94</sup> détaille l'activité du Conseil pour l'année 1950 : il a tenu 93 séances publiques, donné 267 avis sur des projets ou propositions, adopté 85 résolutions. Mais ses travaux ne sont pas assez valorisés par l'Assemblée nationale ; les deuxièmes lectures interviennent dans des périodes de surcharge de travail, et l'Assemblée s'en

<sup>91</sup> *Le Monde*, 15 février 1947.

<sup>92</sup> *Semaine dans le monde*, 10 janvier 1948, article signé Nicolas Denis (ce pseudonyme, employé pour empêcher le rapprochement avec ses fonctions officielles, est composé des prénoms de son dernier et de son premier enfant).

<sup>93</sup> Nicolas Denis, « Privé de pouvoirs, le premier Conseil de la République a voulu fonder son autorité sur la sagesse », *Le Monde*, 3 novembre 1948.

<sup>94</sup> Note du 5 janvier 1951 (service de la séance) GM, D1.

remet à l'avis de ses commissions. Ces appréciations vont dans le sens du document intitulé « Le Conseil de la République 1946-1956 » présenté par Gaston Monnerville en décembre 1956<sup>95</sup> et ont sans doute contribué à son élaboration.

Bien qu'il s'agisse d'un plaidoyer *pro domo*, ce document retrace une évolution réelle marquée par un accroissement progressif du rôle de la seconde assemblée ; mais il existait une insatisfaction des conditions de fonctionnement des institutions. D'ailleurs une réforme a été engagée, qui a abouti à la révision constitutionnelle de 1954. Goguel y a beaucoup travaillé. Il faut dire que ce projet était en cours depuis le 14 novembre 1950, date de son dépôt à l'Assemblée nationale. Le Conseil de la République en a été saisi seulement en mars 1954. La réforme portait essentiellement sur le rétablissement de la navette, le droit d'initiative donné à la seconde assemblée, ainsi que celui d'examiner, avant l'Assemblée nationale, les projets émanant de ses membres, la possibilité pour le gouvernement de déposer des projets devant le Conseil de la République, la réforme de l'investiture et de la question de confiance. Le rapporteur au Conseil de la République, Gilbert Jules a remis à Goguel un exemplaire dédié de son rapport, annexé au procès-verbal de la séance du 2 mars 1954, avec la mention : « À M. Goguel dont l'aide m'a été si précieuse, en toute amitié<sup>96</sup> ». Goguel reconnaît qu'il n'a pas pu faire passer dans la réforme de 1954 toutes ses idées, mais il les a exprimées au cours de journées d'études sur les méthodes de travail parlementaire organisées par André Siegfried et dont il a été le rapporteur général<sup>97</sup>.

---

<sup>95</sup> FG2, D1

<sup>96</sup> FG2, D1.

<sup>97</sup> 1<sup>er</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 3 juin 1980.

### 2. 3. *Réflexions sur une réforme*

Goguel a décrit plus en détail les mesures qu'il préconisait pour remédier aux imperfections de la Constitution de la Quatrième République<sup>98</sup> : pour résoudre l'instabilité au niveau de l'exécutif, il ne croit pas au renforcement de la présidence de la République par l'élection du président au suffrage universel : la traditionnelle hostilité au pouvoir personnel s'y opposerait, et cette mesure n'aurait aucun effet sur la structure des partis d'où provient tout le mal. Il voit plutôt un remède dans la réforme des modes de scrutin pour l'élection des députés : le scrutin majoritaire de liste à deux tours aurait la vertu de générer, au deuxième tour, une coalition, et non un simple désistement comme le ferait un scrutin uninominal à deux tours. La création de listes nouvelles au deuxième tour générerait une campagne qui pourrait contribuer à rapprocher les partis. Dans sa conversation avec Roy Pierce, il fait état de son accord avec Michel Debré sur un scrutin de liste majoritaire avec de petites circonscriptions sans listes bloquées, de façon que les électeurs soient les vrais maîtres des coalitions, qu'ils imposeraient, en quelque sorte aux partis.

Mais les mesures les plus efficaces lui semblaient devoir être attendues de la rationalisation du travail parlementaire : la réforme des commissions et de leur rapport avec le gouvernement lui apparaissait indispensable : elles sont trop nombreuses (19 à l'Assemblée nationale), et il faudrait en réduire le nombre, en remplaçant les commissions spécialisées par des comités non spécialisés (12 comité de 50 membres) ; il faudrait aussi décider que la discussion s'engage sur le texte du gouvernement, et non sur celui de la commission, le gouvernement se trouvant, dans le dispositif de la IV<sup>e</sup> République, dépossédé de l'initiative dès le passage en commission. Le gouvernement devrait posséder la maîtrise de l'ordre du jour des assemblées.

Il proposait aussi de donner au président de l'assemblée le pouvoir de sélectionner les amendements. Ces propositions seront vouées à un avenir certain. Il est vrai que les critiques de méthodes d'élaboration des lois

---

<sup>98</sup> François Goguel, professeur à l'IEP de Paris, « Comment réformer les institutions politiques françaises », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, avril-juin 1954, pp.170-184, FG27, D1.

n'étaient pas nouvelles : Avant-guerre déjà, un observateur de la vie politique écrivait : « Un point essentiel qu'il faut souligner parce qu'il est à la base même de notre procédure législative, c'est que les Assemblées ne statuent pas sur le texte des projets ou propositions. Elles se prononcent sur le texte des rapports établis par les commissions<sup>99</sup>. »

Goguel s'en prenait véhémentement aux thèses de Joseph Barthélemy, qu'il accusait d'avoir conduit à un affaiblissement du pouvoir. Goguel connaissait Joseph Barthélemy, dont il avait suivi les cours rue Saint-Guillaume et qui avait été député du Gers, département avec lequel il avait des liens. Son livre sur les commissions lui paraissait dangereux, car en faisant le panégyrique du parlement français, il magnifiait le rôle donné aux commissions parlementaires. Goguel avait véritablement un compte à régler avec les commissions. Il a noté que, lors de l'éloge fait aux anciens sénateurs, le travail obscur en commission était invoqué pour excuser des carrières particulièrement ternes. Au cours des travaux menés en vue de sa thèse sur le rôle financier du Sénat, il avait remarqué que, entre les deux guerres, les lois promulguées ne retenaient que le tiers ou la moitié des objectifs du projet gouvernemental, les commissions s'étant livrées à un travail de démolition contre lequel le gouvernement était sans ressource<sup>100</sup>.

Ces critiques étaient partagées par Michel Debré, ami d'enfance de Goguel, avec lequel il échangeait des idées sur le fonctionnement des institutions sans pour autant partager toutes ses prises de position, notamment en ce qui concernait le rôle du RPF.

---

<sup>99</sup> Henri Cannac, *Éléments de procédure législative en droit parlementaire français*, Paris, Sirey, 1939, p. 29, cité par Marcel Prélot, *Précis de droit constitutionnel*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Dalloz, 1951, nouveau tirage, 1953, p. 464.

<sup>100</sup> 1<sup>er</sup> entretien entre Goguel et Roy Pierce.

## Chapitre II

### La Cinquième République : secrétaire général du Sénat et conseiller de l'Élysée

Goguel, on l'a vu, n'était pas un opposant à la IV<sup>e</sup> République, comme l'était par exemple son ami Michel Debré. Par tradition, par profession aussi, il soutenait, comme la plupart des constitutionnalistes et des hommes politiques, le système parlementaire bicaméral, avec prédominance des assemblées, qui était en vigueur en France depuis 1875, même s'il en dénonçait les insuffisances et s'il leur cherchait des remèdes. Il a déclaré, par exemple à Roy Pierce, qu'il sentait, en 1957, que le système était à bout de souffle, et il avait partagé ce sentiment avec un certain nombre de sénateurs, dont Pierre Marclhacy, et avec le président de la République René Coty<sup>101</sup>. Il pensait que le régime, néanmoins, pouvait encore tenir longtemps, sauf irruption d'une crise. Il ne semble pas toutefois qu'il ait souhaité cette crise, ni à plus forte raison contribué à son éclatement. Serge Hurtig se souvient que, le jour de l'investiture de Pierre Pflimlin, il se trouvait avec Nicolas Wahl, spécialiste américain de la France. N'ayant pu entrer à l'Assemblée nationale, ils sont allés au Conseil de la République retrouver Goguel, qui disposait de moyens d'entendre de son bureau le débat à l'Assemblée.

Les trois auditeurs étaient particulièrement affectés par l'atmosphère dans laquelle se déroulait le débat et sentaient que le président du Conseil ne serait pas de taille à faire face à la situation : la crise était bien là, mais elle n'était

---

<sup>101</sup> 1<sup>er</sup> entretien avec Roy Pierce, le 3 juin 1980, FG1 D4.

pas pour autant désirée<sup>102</sup>. Goguel pensait que le Général était manipulé par l'armée et il était désespéré de la débâcle de la Quatrième République.

Si Goguel s'est rallié au nouveau régime, c'est sans doute par sa proximité de pensée avec Michel Debré, bien qu'on ait vu ce qui les séparait néanmoins, mais surtout parce que, en bon « mécanicien » des affaires institutionnelles, il voyait l'occasion de faire passer des réformes qui lui tenaient à coeur, et aussi parce que les nouveaux projets constitutionnels faisaient la part belle à la seconde chambre, qui reprenait le nom de Sénat, et sur laquelle les auteurs de la constitution de la Cinquième République s'appuyaient pour mieux contrôler l'Assemblée nationale.

Sur ce point, il réagissait en bon fonctionnaire heureux de trouver des hommes politiques soucieux et capables de faire enfin aboutir les dossiers qui lui étaient chers et, ce qui ne gêne rien, qui valorisaient l'institution à laquelle il appartenait.

### I. Un ralliement progressif au gaullisme : collaboration technique à la réforme constitutionnelle

On assista, en effet, dans le travail constitutionnel, à un réinvestissement des idées qui étaient dans l'air à la fin de la IV<sup>e</sup> République : rationalisation du travail parlementaire, par la fixation par le gouvernement de l'ordre du jour des assemblées, limitation du nombre des commissions à six dans chaque assemblée, engagement des débats sur le texte du gouvernement, création de commissions mixtes paritaires, possibilité pour le gouvernement, de demander à l'Assemblée de statuer définitivement, engagement de la responsabilité du gouvernement sur un texte.

L'incompatibilité des fonctions de ministre et de membre du Parlement a été reprise d'une proposition de modification constitutionnelle de M. Pierre Marcellin, présentée dans le cadre de la Constitution de 1946<sup>103</sup>. Le mode d'accord de la question de confiance en l'absence de vote de motion de

---

<sup>102</sup> Entretien avec Serge Hurtig, le 24 novembre 2003.

<sup>103</sup> 1<sup>er</sup> entretien entre Goguel et Roy Pierce, le 3 juin 1980, FG1, D4.

censure à la majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale est reprise d'un projet de révision de la Constitution de 1946 voté par l'Assemblée en 1958 à l'initiative de Pierre Moisan, député MRP de Loire-Atlantique<sup>104</sup>, mais resté en instance devant le Conseil de la République. Goguel et Jérôme Solal-Céligny étaient les deux « mécaniciens » des problèmes constitutionnels ; Jérôme Solal qui avait longtemps travaillé au secrétariat général du Gouvernement, était, auprès de Michel Debré, le rapporteur de fait du projet constitutionnel. Sous la IV<sup>e</sup> République, il avait déjà fait une note très circonstanciée à Guy Mollet, président du Conseil, sur les moyens de renforcer l'exécutif, mais Guy Mollet avait été renversé avant d'avoir pu engager les réformes qu'il envisageait<sup>105</sup>.

Les archives de Goguel contiennent de nombreuses notes faites à Michel Debré sur divers aspects de la réforme constitutionnelle : la plupart ont rapport à la situation du Sénat dans les nouvelles institutions et sont inspirées du souci d'affirmer la place et le rôle de cette assemblée, par exemple une note du 21 juin 1958 sur la vice-présidence de la République, avec l'accord de Gaston Monnerville, président du Sénat<sup>106</sup>. Le dossier contient également des lettres de Goguel à Gaston Monnerville pour l'informer des travaux du Comité constitutionnel consultatif : ainsi dans une lettre du 19 juillet transmettant l'avant-projet du 14 juillet, Goguel faisait part de son étonnement sur l'étendue des pouvoirs que le président de la République pourrait exercer sans contreseing. Ce sont d'« immenses pouvoirs dans des circonstances dont il serait seul juge. C'est une des remarques que j'ai faites avec le plus d'insistance au collaborateur de Debré qui est venu me voir jeudi pour me demander mon avis<sup>107</sup>. » Cet étonnement est-il parfaitement sincère, ou est-il partiellement au moins inspiré par la personnalité du destinataire de ces observations ? La thèse de la sincérité est probable, car à cette époque,

---

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> Didier Maus, « Renforcer l'exécutif : les propositions de Jérôme Solal-Céligny », *Mélanges en l'honneur de Dmitri Georges Lavroff*, Paris, Dalloz, entretien avec Didier Maus, le 27 juin 2005.

<sup>106</sup> FG2, D2.

<sup>107</sup> *Documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la constitution du 4 octobre 1958*, vol. 1, p. 547.

Goguel portait plus son intérêt sur les rôles respectifs du Gouvernement et du Parlement que sur les pouvoirs propres du président de la République.

Dans le même document, Goguel se montrait le défenseur des prérogatives du Sénat : il a insisté sur le fait que le gouvernement doit être responsable devant le Parlement, et non devant la seule Assemblée nationale, et sur les modalités de saisine de la commission mixte paritaire. Par Solal-Céliney et Gilbert Jules, Goguel était très informé des travaux de préparation de la Constitution. D'autres lettres soulignent aussi la cohésion de la délégation sénatoriale par comparaison avec la délégation de l'Assemblée nationale. Le 4 août : il n'y aura pas de possibilité de motion de censure devant le Sénat ; le général n'acceptera pas un collège électoral pour les élections à la présidence de la République qui comporterait une majorité de parlementaires. Le 13 août : le président du Sénat assurerait l'intérim de la Présidence de la République et la présidence du Congrès. D'autres notes proposaient que les présidents des assemblées soient élus pour la durée de la législature, et non pour une année, que le vote par boîtiers soit supprimé, que l'on précise si le président de la République peut mettre fin aux fonctions du Premier ministre.

Dans le volume II des documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la Constitution, on trouve aussi mention de propositions que Goguel a fait passer aux sénateurs membres du Comité consultatif constitutionnel (de Montalembert et Valentin) sur la définition du domaine de la loi en informant Gaston Monnerville. Goguel a été aussi très préoccupé par la définition du collège électoral du président de la République, problème rendu difficile par la question de la place à faire aux électeurs de l'outre-mer et à ceux de la métropole<sup>108</sup>, à la suite d'un amendement de Paul Coste-Floret. En même temps, dans une lettre à Michel Debré, il évoquait le même problème, en précisant que cette affaire l'a empêché de dormir une partie de la nuit. Le 11 août, Goguel écrit à Gaston Monnerville qu'il y aurait un contre-projet de Michel Debré sur la composition du collège électoral. Le problème de l'élection du président de la République, qui deviendra une affaire majeure en 1962, était donc déjà un sujet de préoccupation, pour ceux qui réfléchissaient à la Constitution, dont Goguel, dès 1958.

---

<sup>108</sup> Lettre de Goguel à Monnerville, 9 août 1958.

On trouve aussi toute une série de notes manuscrites sans date ni destinataire qui semblent transcrire des sujets de préoccupation et des suggestions de Goguel, par exemple le projet de sous-secrétaires d'État auxiliaires, qui seraient des parlementaires en apprentissage des responsabilités gouvernementales, sans toutefois quitter leur mandat ni faire partie du gouvernement ; son esprit méticuleux va jusqu'à inventorier tous les problèmes que poserait cette innovation : accès aux assemblées, rémunération, refus du droit d'amendement et de participation à un vote unique ; on peut noter que cette proposition figurait déjà dans les travaux du groupe des *Nouveaux Cahiers* de 1939 ; ou encore une note sur les commissions parlementaires où il reprenait ses positions traditionnelles sur le sujet ; ou encore des notes sur la place du Sénat dans la nouvelle Constitution, la présidence de la Haute Cour, la vice-présidence de la République.

Au-delà de ces problèmes d'organisation, Goguel tenta de jouer un rôle d'intermédiaire pour apporter des voix à la V<sup>e</sup> République : le 25 août 1958, il écrivait à Michel Debré pour lui proposer une rencontre De Gaulle-Monnerville dans le but de rallier les radicaux. La manoeuvre accroîtrait le contraste entre l'attitude du président du Sénat et celle du président de l'Assemblée nationale. Monnerville a fait savoir qu'il ne demandait pas mieux. Une réponse du Garde des Sceaux du 28 août proposait une rencontre au début de la semaine suivante. Gaston Monnerville était tenu au courant des travaux constitutionnels, notamment par une lettre de Michel Debré du 23 août dont Goguel était destinataire d'une copie.

En octobre et novembre 1958, Goguel échangea des documents avec Jérôme Solal sur des sujets qui feront l'objet d'ordonnances portant lois organiques, dans le cadre de la mise an application de la Constitution : incompatibilités, fonctionnement des assemblées, fonctionnement des pouvoirs publics, Sénat, mandat des sénateurs, indemnités parlementaires.

Il ressort de ces investigations que Goguel a surtout agi, dans le domaine de l'élaboration de la Constitution de 1958, comme un donneur d'idées, principalement à Michel Debré, et aussi au président du Sénat. La collaboration était confiante entre les trois hommes, et Michel Debré semblait bien vouloir donner satisfaction au président du Sénat quant au rang à donner à la seconde assemblée et à son président.

Les « Documents pour servir à l’histoire de l’élaboration de la constitution du 4 octobre 1958 » – volume trois, du Conseil d’État au référendum, du 20 août au 28 septembre 1958, mentionnent principalement, sous les noms de Monnerville et de Goguel, la question de la présidence de la Haute Cour : une note, rédigée par le chef de cabinet de G. Monnerville, Georges Dubois, remise à M. Deschamps, argumente en faveur d’une présidence par le président du Sénat, thèse qui était celle du premier projet du gouvernement et qui avait été reprise par le comité consultatif constitutionnel. Le projet transmis au Conseil d’État comportait une élection du président de la Haute Cour par le Conseil d’État. La note essayait de contrer les oppositions à une présidence par le président du Sénat (oppositions fondées sur l’éventualité d’une traduction du président du Sénat en Haute Cour, d’un intérim du président de la République, risques jugés improbables).

Une lettre de M. Debré à G. Monnerville en date du 23 août 1958 a fait le point de tous les avantages accordés au Sénat, y compris la présidence de la Haute Cour. Il y est demandé que le destinataire la transmette « à nos amis Berthoin, de Montalembert et Valentin et également à François Goguel<sup>109</sup> ». Les correspondances font mention de Goguel comme collaborateur impliqué dans les discussions entre Michel Debré et Gaston Monnerville, chargé en particulier de faire circuler l’information, notamment pendant l’absence de Paris de Gaston Monnerville en août 1958. Il recevait les procès-verbaux du comité consultatif constitutionnel bien qu’il n’en fût pas membre, et renseignait Gaston Monnerville, qui veillait particulièrement à la place faite au Sénat<sup>110</sup>.

Goguel a donné un certain nombre d’indications sur l’atmosphère du nouveau Sénat<sup>111</sup>. Le Sénat élu en avril 1959 ne correspondait pas au projet que les auteurs de la Constitution avaient en tête, d’un allié du gouvernement pour contenir l’influence de l’Assemblée nationale. Les anciens partis étaient encore très puissants du fait du mode d’élection qui privilégiait les élus locaux, lesquels avaient conservé leur situation malgré les événements politiques nationaux. Mais le personnel du Sénat avait été renouvelé par

<sup>109</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 10 juin 1980, FG1 D4.

<sup>110</sup> Entretien de Goguel avec Dominique Chagnollaud, 1991, FG1 D5.

<sup>111</sup> 2<sup>e</sup> entretien avec Roy Pierce.

l'arrivée de candidats battus aux élections à l'Assemblée nationale. Ils étaient très hostiles au régime nouveau, d'où une atmosphère nouvelle pour le Sénat, les débats se trouvant ainsi très politisés.

Ce climat aurait influencé Gaston Monnerville et partiellement expliqué son attitude. Goguel mentionnait une « attitude un peu hypocrite de courtoisie réciproque au moins apparente et où on n'applique pas à la lettre les dispositions du règlement ». Les nouveaux arrivants se sont peu à peu pliés aux coutumes de la maison. Goguel rappelle les propos tenus avant la guerre par le sénateur James Hennesy : « Le Sénat, c'est le plus beau cercle de Paris et c'est en plus le seul où au lieu de payer une cotisation, on en reçoit une. » Le mandat de neuf ans donne un recul par rapport à l'événement, et la nécessité de la réélection est moins pressante qu'à l'Assemblée nationale.

## 2. La lettre et l'esprit de la Constitution : la querelle de l'article 11

Une étape nouvelle dans le ralliement de Goguel au gaullisme a été constituée fin 1962, par sa prise de position sur le recours à l'article 11 de la Constitution pour instituer l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

À cette époque, l'affaire algérienne était considérée comme terminée. On était dans ce que René Rémond a nommé « le commencement absolu de la V<sup>e</sup> République ». Le référendum du 8 avril 1962 sur l'indépendance de l'Algérie a donné un pourcentage de oui de 64, 87 % des inscrits et 90 % des votants. M. Debré est remplacé au poste de Premier ministre par Georges Pompidou le 14 avril. La classe politique, à l'exception de l'UNR attend « une restauration progressive des institutions républicaines<sup>112</sup> ». Beaucoup d'hommes politiques de l'époque considéraient, comme le rapporte Goguel de Monnerville, la venue du général de Gaulle comme « un expédient nécessaire pour résoudre le problème algérien », comme « une période transitoire » et ils pensaient que « une fois le problème algérien résolu, De Gaulle s'en irait ».

---

<sup>112</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 10 juin 1980, FG1, D4.

Le général De Gaulle au contraire prit une attitude qui heurtait les mentalités parlementaires : il nomma Premier ministre G. Pompidou qui n'était pas un parlementaire ni même un élu, prit parti pour une Europe des États qui provoqua le départ des ministres MRP, et, pour finir, prépara un référendum introduisant l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

Ce dernier projet plongea Goguel dans l'embarras : jusqu'alors, il avait manifesté de l'hostilité au projet d'une élection du président de la République au suffrage universel, et ceci dès le discours de Bayeux, y voyant un glissement vers le régime présidentiel qu'il redoutait. Cette proposition du général de Gaulle rencontra cette fois moins d'opposition de fond : dans un article de la *Revue française de science politique*, il relativisait la question de principe, mais focalisait son attention sur le problème de forme : « La raison essentielle pour laquelle on peut être sceptique à cet égard (l'initiative du projet de révision constitutionnelle), c'est que la seule procédure de révision prévue par la Constitution du 4 octobre 1958 – celle fixée par l'article 89 – est telle que la réussite d'une telle initiative serait actuellement des plus aléatoires : en effet, ni l'article 11, ni l'article 16 ne peuvent servir d'instrument régulier pour la modification d'un article quelconque de la Constitution<sup>113</sup> » : c'était un changement d'attitude important, qui réduisait le désaccord à une question de moyen. Sur le fond, il adhérait à l'évolution du régime, voulue par le général de Gaulle, vers un régime présidentiel.

La quasi-totalité des constitutionnalistes pensaient que la seule voie de révision offerte par la Constitution résidait dans son titre XIV, précisément intitulé « De la révision », dont l'unique article 89 prévoit le vote du projet en termes identiques par les deux assemblées et une approbation par référendum, qui pouvait être remplacée, à l'initiative du président de la République, par un vote du Congrès acquis aux trois cinquièmes des suffrages exprimés. Or cette procédure était vouée à l'échec, car elle exigeait l'accord du Sénat qui ne serait pas obtenu. Bien plus tard, Goguel a justifié ainsi son ralliement à l'usage de l'article 11 : « J'avais très profondément le sentiment que la logique du système constitutionnel adopté en 1958 permettait le

---

<sup>113</sup> François Goguel, « Réflexions sur le régime présidentiel », *RFSP*, juin 1962, p. 290.

recours au référendum direct. Car la remise au Sénat d'un pouvoir absolu de veto en matière de révision constitutionnelle était absolument contraire à l'esprit de la Constitution, à la structure générale de la Constitution<sup>114</sup>. »

En fait, Goguel était un des rares politistes à accepter l'usage de l'article 11 pour modifier la constitution. Jean Foyer se souvient avoir discuté avec Goguel de ce problème sans réussir à le faire changer de position<sup>115</sup>. Cette prise de position marque une étape dérisoire dans le ralliement de Goguel au gaullisme.

L'annonce du référendum par le général de Gaulle eut lieu le 12 septembre 1962. L'Assemblée nationale vota la censure le 5 octobre, au motif que le gouvernement avait proposé une réforme de la Constitution par une voie contraire au texte même de cette dernière, vote à la suite duquel l'Assemblée nationale fut dissoute le 10 octobre ; le référendum eut lieu le 28 octobre, le « oui » l'emportant par 62 % des suffrages exprimés. C'était donc une vraie bataille pour ou contre une conception de la Constitution qui tournait définitivement le dos aux vieilles traditions de la démocratie parlementaire. Goguel avait pris parti pour De Gaulle, bien qu'à court d'argument de texte, ce qui était particulièrement remarquable, vu son attitude traditionnellement scrupuleuse et légaliste.

Goguel était parfaitement conscient du tournant qui avait été pris avec ce référendum. Le 17 novembre, il exposa sa position<sup>116</sup> : il y avait une guerre d'usure du Parlement contre le pouvoir depuis les accords d'Évian. On n'osait pas renverser le gouvernement parce que la crise n'était pas mûre. On pourrait penser à un accord implicite entre activistes et partis de jadis. « Qui pourrait affirmer que la perspective d'un attentat réussi contre De Gaulle ait été étrangère aux projets de certains hommes politiques hostiles au style de gouvernement du président de la République ? [...] La réforme de 1958 n'a pas modifié fondamentalement le régime. Il n'a pas changé des années 1930 à 1958. [...] La mutation est en train de s'amorcer, mais il n'est pas sûr qu'elle

<sup>114</sup> 1<sup>er</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 3 juin 1980, FG1, D4.

<sup>115</sup> Entretien avec Jean Foyer, le 11 février 2004.

<sup>116</sup> Nicolas Denis, « Crise inutile ou choix décisif », *Réforme*, 17 novembre 1962. FG28. Ce titre est une réponse à l'article de Raymond Aron dans *Le Figaro* du 15 octobre 1962, où il parle de « la moins nécessaire des crises ».

sera menée à bien. [...] Il n'est pas exclu que la crise actuelle, si douloureuse, si inquiétante qu'elle soit, apparaisse dans l'avenir comme un des épisodes majeurs de la rénovation politique de la France. » Cette analyse est en général confirmée par les historiens, en particulier Serge Berstein : « Le référendum du 28 octobre 1962 tourne incontestablement une page de l'histoire de la Cinquième République et apparaît comme la seconde fondation de celle-ci<sup>117</sup>. »

### 3. Assurer le fonctionnement du Sénat

Événement important dans la vie administrative et le rôle politique de Goguel, Gaston Monnerville, qui était demeuré très mesuré dans son appréciation à propos de l'évolution des institutions prit soudainement une attitude de critique violente à l'égard du général de Gaulle à l'occasion de la décision de faire élire le président de la République au suffrage universel direct. Les 29 et 30 septembre 1962, au congrès radical qui se tenait à Vichy, il parla de « violation délibérée, voulue, réfléchie, outrageante de la Constitution », [...] de « forfaiture du Premier ministre<sup>118</sup> ». (Il aurait imputé verbalement la forfaiture au président de la République, mais fait corriger le compte-rendu). L'attitude de Goguel à l'égard de Gaston Monnerville s'est modifiée à cette occasion. Jusqu'alors, les rapports de Goguel avec Gaston Monnerville étaient bons, imprégnés d'estime<sup>119</sup>. Désormais, sans déroger aux règles de bonnes relations de travail, Goguel a modifié le jugement qu'il portait sur le président du Sénat.

En 1980, dans ses entretiens avec Roy Pierce<sup>120</sup>, Goguel présenta Gaston Monnerville sous un nouveau jour : le président du Sénat était un homme de la Troisième République et de la Quatrième République ; il pensait (ou espérait) que le général de Gaulle s'en irait après le règlement de l'affaire algérienne ; il lui reprochait des détails qu'il estime significatifs,

<sup>117</sup> Serge Berstein, *La France de l'expansion*, Paris, Seuil, 1989, p. 113.

<sup>118</sup> Jacques Chapsal, *La vie politique en France depuis 1940*, Paris, PUF, Thémis, 1966, p. 465.

<sup>119</sup> Entretien avec Serge Hurtig, le 24 novembre 2003.

<sup>120</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 12 juin 1980.

comme par exemple de s'étonner que le général de Gaulle rédige son courrier officiel sur du papier à en-tête « Le général de Gaulle » au lieu de « Le président de la République ». Il n'était pas toujours d'une intransigeance aussi absolue sur la rectitude juridique des textes : par exemple, il l'avait qualifié de « Brid'oison » quand Goguel lui avait fait remarquer que la régularité du référendum du 8 avril 1962 sur l'approbation des accords d'Évian était douteuse, du fait que les Algériens et les Français d'Algérie n'y participaient pas.

Sur les circonstances mêmes des déclarations de Monnerville sur le référendum d'octobre, Goguel a une explication : avant de partir pour le congrès radical de Vichy, Monnerville a déclaré que, dans sa position très délicate, il ne dirait rien sur le référendum. Goguel a donc été très surpris à la lecture des déclarations faisant état de la « forfaiture » du président de la République. Le brusque revirement de Monnerville serait consécutif à l'intervention de parlementaires francs-maçons auprès du président du Sénat, membre de la Grande Loge de France, sur l'argumentaire suivant : en cas de départ du général de Gaulle, le mode d'élection lui donnait de fortes chances d'être élu ; or l'élection au suffrage universel direct compromettrait cette perspective. Par la suite, la déclaration du président du Sénat ayant créé un grand émoi, Gilbert Jules, qui assistait au congrès, a essayé de convaincre Monnerville de sa maladresse, et, sur son intervention, Monnerville a fait modifier le texte présenté à la presse pour imputer la forfaiture à Georges Pompidou, Premier ministre. Mais tout s'est su : le général de Gaulle a été informé des termes exacts de la déclaration, et, de surcroît, Pompidou s'est trouvé attaqué alors qu'il ne l'était pas initialement.

Monnerville a récidivé dans son discours de rentrée, malgré le canevas très mesuré que lui avait préparé Goguel, sur les conseils de Léon Noël, président du Conseil constitutionnel, qui souhaitait un apaisement, mais il n'a pas néanmoins réutilisé le terme de forfaiture. Puis, après le vote de la loi, il a demandé à Goguel de rédiger un argumentaire pour saisir le Conseil constitutionnel d'une interdiction de promulgation de la loi référendaire, ce que Goguel s'est efforcé de faire avec l'aide de Gilbert Jules, membre du Conseil constitutionnel en congé pour se présenter aux élections législatives. Le Conseil s'est déclaré incompétent. Dans une lettre du 26 octobre 1962, Goguel écrivait à Monnerville : « Je crois avoir mis toute ma conscience

professionnelle dans votre lettre au Conseil constitutionnel [...], mais je me sens le devoir de vous dire que sur le plan juridique, je crois personnellement que le Conseil constitutionnel n'est pas compétent pour s'opposer à la promulgation d'une loi adoptée par référendum. »

La brouille avec le président de la République étant installée, Monnerville n'a rien fait pour essayer de la dissiper. Goguel voyait à cette attitude deux raisons : la première est que Monnerville pensait que De Gaulle en viendrait à supprimer le Sénat, ou à le transformer profondément ; dans ce cas, il préférerait sombrer avec le bâtiment. La seconde, sur laquelle il a demandé le secret pour une dizaine d'années, est qu'il tenait d'un collaborateur de Monnerville que « on peut encore espérer un attentat réussi ». Goguel ajoute : « Ce qui, je dois le dire, m'a ouvert des horizons singuliers sur ce que pouvaient être les propos qu'on tenait au cabinet du président du Sénat et sur l'atmosphère qui y régnait<sup>121</sup>. »

Puis la mésentente entre le président de la République et le président du Sénat a eu des conséquences sur le fonctionnement du Sénat : le bureau du Sénat, renouvelé en octobre 1962 devait, selon la tradition se présenter au président de la République. Ce dernier a bien voulu recevoir le bureau, mais conduit par un vice-président et non par le président<sup>122</sup>. Après une réunion du bureau un peu longue, au cours de laquelle aucun membre n'a osé demander à Monnerville de démissionner, la visite a été organisée comme proposé.

Goguel a été alors investi d'un rôle de correspondant entre l'Élysée et le Sénat, avec l'accord de Monnerville qui lui aurait dit : « Il faut que les institutions fonctionnent, que le Sénat travaille ; vous avez carte blanche pour les rapports avec le Premier ministre et l'Élysée. » Goguel est assez prolix en anecdotes sur cette fonction de correspondant. Les ministres ne venaient plus, en principe, au Sénat, où le gouvernement était représenté par des secrétaires d'État, le plus souvent Robert Boulin, secrétaire d'État au budget, Jean de Broglie, Pierre Dumas. Il est arrivé aussi que les ministres acceptent de venir aux séances présidées par un vice-président. De ce fait, les sénateurs, y

---

<sup>121</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 10 juin 1980.

<sup>122</sup> Conversation entre Georges Galichon, directeur de cabinet du président de la République et Goguel, rapportée par Goguel dans son 2<sup>e</sup> entretien avec Roy Pierce du 10 juin 1980, FG1, D4.

compris ceux qui étaient fidèles à G. Monnerville, souhaitaient prendre la parole devant un ministre et demandaient à Goguel de faire en sorte que ce fût un vice-président qui assure la séance ; Monnerville s'apercevait de ces manoeuvres et en souffrait ; il y eut aussi des interventions de sénateurs auprès de Goguel pour l'inviter à faire comprendre à Monnerville qu'il devrait démissionner, sans toutefois l'autoriser à citer leur nom. Il rapporte également les manoeuvres autour de l'élection à la présidence du Sénat en 1965 de sénateurs UNR qui ont préféré voter blanc au premier tour, permettant ainsi la réélection de Monnerville, plutôt que de permettre un ballottage qui risquait d'amener au deuxième tour la candidature de Jean Lecanuet, et, en cas de victoire de ce dernier, de lui procurer un tremplin pour une candidature à l'Élysée.

Une étape nouvelle a encore été franchie lorsque Goguel a été sollicité par un collaborateur du général de Gaulle, en tant que spécialiste des problèmes électoraux, pour renseigner le général de Gaulle sur la portée exacte qu'il convenait d'assigner aux résultats du référendum du 28 octobre 1962 sur l'élection du président de la République au suffrage universel direct : « Si votre réponse est non, comme le voudraient tous les anciens partis afin de rétablir leur régime de malheur, ainsi que tous les factieux pour se lancer dans la subversion, de même si la majorité des oui est faible, médiocre et aléatoire, il est bien évident que ma tâche sera terminée aussitôt et sans retour. » Les 46,4 % de « oui » par rapport aux inscrits paraissaient au général de Gaulle peu convaincants sur le caractère « franc et massif » de l'approbation qu'il attendait et à laquelle il subordonnait la poursuite de sa mission. Goguel a fait passer à son interlocuteur, M. Gallichon, directeur de cabinet, l'information que, même dans les pays où le vote est obligatoire, on constate un pourcentage d'abstentions « structurelles » tenant à des imperfections des listes électorales, aux maladies, aux empêchements matériels de 8 à 10 % ; compte tenu de ces éléments, on pouvait donc penser que la majorité absolue était atteinte<sup>123</sup>. Goguel ne dit pas s'il pense que ses analyses ont eu pour conséquence le maintien du général de Gaulle à la Présidence de la République, mais certains le pensent, comme Jean-Marcel Jeanneney.

---

<sup>123</sup> 2<sup>e</sup> entretien avec Roy Pierce, FG1, D4.

Puis, en 1963, Goguel prit l'initiative de saisir l'Élysée du problème qui l'a toujours tenu à cœur : donner au Sénat une base plus équitable de représentativité de la population : en 1962, on attribuait un siège pour cent cinquante mille habitants, puis un autre pour deux cent cinquante mille ou fraction, le système étant encore aggravé par le mode de distribution des mandats d'électeurs sénatoriaux entre conseils municipaux. Le résultat était que la majorité du Sénat ne représentait que 35 % des électeurs. Goguel proposait une répartition des sièges entre départements à la plus forte moyenne. La réforme pouvait être effectuée par une loi ordinaire d'une part et par une loi organique qui, à défaut d'accord du Sénat, aurait pu être prise par référendum. Cette offre de coopération « spontanée » fit simplement l'objet d'une réponse polie du général, transmise par un ami, Jacques Boitraud : ce n'était pas « ce qu'il voulait faire ». Ce qu'il envisageait était un Sénat composite, projet qu'il reprendrait malencontreusement en 1969<sup>124</sup>.

L'année 1965 a été riche en événements. En 1964, après la victoire du parti gaulliste en 1962, l'heure était à la recomposition des mouvements : réflexions menées par le PSU, diffusées par l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, créé en 1964 à partir de *France-Observateur*, création de la CFDT en 1964 par déconfectionnalisation de la majeure partie de la CFTC, activités des clubs (Jean Moulin, Citoyens 60). Un projet politique vit le jour, avant ceux de la Convention des institutions républicaines et de la gauche démocrate et socialiste de François Mitterrand : celui de Gaston Defferre, lancé par l'hebdomadaire *L'Express* sous le portrait-robot de « Monsieur X ». Sa candidature était soutenue dans la perspective de l'élection présidentielle de décembre 1965, par le Club Jean Moulin, Citoyens 60, la SFIO, le MRP, certains radicaux. Finalement le projet s'écroulera lorsque Guy Mollet exigea des références au socialisme, à la laïcité, et à l'ouverture d'un dialogue avec le Parti communiste.

---

<sup>124</sup> *Ibid.*

#### 4. L'attente d'une ouverture

Goguel s'est exprimé sur ses attentes à l'égard du gaullisme après 1962<sup>125</sup> : Il attendait des élections présidentielles continuité et cohérence. Il regrettait « quelques aspects de la politique économique et sociale », mais « mieux vaut une politique conservatrice qui réussit qu'une politique sociale qui échoue ». À la question : « quel vous semble être le candidat le mieux placé pour réaliser les vœux que vous venez de formuler ? », il répondait : « Si M. Gaston Defferre était encore candidat, et toujours dans les intentions qu'il avait manifestées en 1964, me paraîtrait-il le mieux placé pour réaliser mes vœux ». Il déclare souhaiter « mettre le régime efficace [...] au service d'une politique économique moins conservatrice que celle de MM. Pinay, Baumgartner et Giscard d'Estaing », mais il constatait qu'aucun des candidats de l'opposition n'était résolu à maintenir la primauté des institutions.

Le 4 décembre 1965, sous le pseudonyme de Nicolas Denis, il regrettait que la tentative de Gaston Defferre, « qui avait fait naître tant d'espoirs » ait été torpillée par le secrétaire général de la SFIO et par le président du MRP<sup>126</sup>. Cette préférence avouée pour une hypothétique candidature Defferre a de quoi surprendre de la part de quelqu'un qui, en 1962, avait pris énergiquement parti pour une conception de la Constitution qui tournait délibérément le dos au régime des partis de la IV<sup>e</sup> République. Il faut voir là sans doute une lassitude, par-delà les satisfactions d'ordre institutionnel, du contenu des politiques menées par les nouvelles équipes, qu'il jugeait trop éloignées des aspirations de la population. Ce regret d'une politique plus sociale était partagé par l'opinion publique. Les sondages d'opinion marquent un mécontentement croissant<sup>127</sup> de 1964 à 1969.

Peut-être faut-il voir aussi dans l'intérêt porté par Goguel à ce qui aurait pu être une candidature Defferre l'hypothèse d'une alternative politique, d'un rééquilibrage des majorités parlementaires.

Il est nécessaire de mentionner à cette occasion l'étonnante correspondance échangée entre Goguel et Pierre Mendès France en mai 1965. Dans le numéro

<sup>125</sup> Questionnaire de *Notre République* de novembre 1965, FG28, D2.

<sup>126</sup> *Réforme*, 4 décembre 1965.

<sup>127</sup> Serge Berstein, *op. cit.*, p. 271.

de septembre du *Courrier de la République*, Pierre Mendès France et une équipe d'amis avaient envisagé les solutions possibles pour une révision constitutionnelle qui marquerait la fin de la V<sup>e</sup> République. La solution proposée était la constitution de gouvernements de législature dont la garantie serait un droit de dissolution plus efficace que celui qui était autorisé par la IV<sup>e</sup> République, de manière à éviter que les institutions ne passent, après De Gaulle, d'un régime trop marqué par la prééminence de l'exécutif à un autre caractérisé cette fois par une absence totale de contrôle sur le Parlement. Cette thèse avait été contestée par Goguel dans *Futuribles* qui avait suggéré quelques aménagements constitutionnels, ce qui lui avait valu une réponse par lettre de Pierre Mendès France<sup>128</sup>. Dans sa réponse, Goguel mettait en doute la capacité d'un gouvernement à s'imposer par la seule menace de la dissolution si l'exécutif n'était pas lui-même appuyé sur le suffrage universel. À cette occasion, Goguel déclare respecter les raisons pour lesquelles Mendès France n'a pas envisagé d'être candidat à l'élection présidentielle. Après avoir regretté que ce dernier n'eût pas disposé du droit de dissolution en janvier 1955, il ajoutait « Je me représente quant à moi ce que vous pourriez faire si vous étiez le Président élu au suffrage universel d'une Cinquième République aux institutions retouchées selon la "prévision" que j'ai essayé de formuler pour *Futuribles*...<sup>129</sup>. »

La discussion se poursuivit par une nouvelle lettre de Mendès France, où il persistait dans son éloge de l'efficacité de la menace de dissolution, et reprenait les critiques traditionnelles sur les risques de l'élection au suffrage universel direct, notamment par le rappel des précédents de la Seconde République et du Second Empire, précédents que Goguel a présentés à plusieurs reprises comme un des invariants de la pensée politique française. Mettant en doute l'hypothèse qu'il prête à Goguel d'un inflexible du pouvoir par l'élection d'un président de gauche, il manqua en outre à l'évidence de sens prémonitoire lorsqu'il écrivit : « Je ne vois pas comment un homme de gauche sera jamais élu président de la République dans le cadre qui nous est actuellement imposé – et qui d'ailleurs a justement été conçu pour éviter que cela puisse jamais se produire<sup>130</sup>. » L'élection de

<sup>128</sup> Lettre de P. M. F. du 27 avril 1965, FG57, cf. annexe.

<sup>129</sup> Lettre de Goguel à P. M. F. du 5 mai 1955, FG57.

<sup>130</sup> Lettre de P. M. F. du 12 mai 1965, FG57, cf. annexe.

François Mitterrand, qui avait bien perçu, au contraire, dès 1962, le parti qu'il pouvait tirer de la réforme constitutionnelle, est venue démentir formellement en 1981 les analyses de Mendès France.

Gaston Defferre, Pierre Mendès France, Goguel faisait donc volontiers appel, dans ses souhaits, à des outsiders qui risquaient de mettre en difficulté le candidat qu'il soutenait depuis 1958. On peut s'interroger sur le sens à donner à cette démarche. Était-elle purement spéculative, dans le but de donner une certaine animation au débat pour le choix du candidat, remarque étant faite que les risques n'étaient pas grands de voir le général de Gaulle mis en difficulté par l'un ou par l'autre ? Sans doute ces ouvertures étaient-elles explicables par le souci d'élargir le champ des candidatures possibles, candidatures qui ne se sont déclarées qu'à partir du mois de septembre 1965 et de faire obstacle aux autres opposants possibles au général de Gaulle. Peut-être ces démarches manifestaient-elles aussi l'aspiration à une autre politique sociale qu'il exprimera plus tard dans son rôle de conseiller du pouvoir (cf. p. 82).

L'élection présidentielle des 5 et 19 décembre 1965 a été une surprise : le premier tour a été marqué par la mise en ballottage du général de Gaulle (43,7 % des suffrages exprimés) par François Mitterrand (32,2 %), Jean Lecanuet faisant un score de 15,8 %. Goguel a fait des analyses classiques de la situation. Ce sont les régions agricoles, non les régions industrielles, c'est-à-dire la droite, non la gauche, qui ont provoqué le ballottage. Lecanuet faisait de bons scores dans les arrondissements riches de Paris. Le général de Gaulle a au contraire conservé ses appuis à gauche. Goguel insistait sur le fait qu'au premier tour, F. Mitterrand a obtenu moins de voix que les partis qui l'ont soutenu n'en avaient eues aux élections législatives de 1956, 1958 et 1962. Il notait qu'il perdait des voix dans le Nord. Au second tour, que François Mitterrand ne retrouvait pas les voix de gauche et d'extrême – gauche de 1956. De Gaulle a retrouvé à 160.000 voix près les votes « oui » du référendum du 28 octobre 1962 (élection du président de la République au suffrage universel). F. Mitterrand obtenait ses meilleurs scores dans les départements de la France la moins dynamique, notamment celle qui est au sud de la ligne Le Havre-Grenoble. Alain Lancelot, dans un papier non daté faisait toutefois remarquer que ce partage de la France était sommaire et que

la gauche manifestait de la vitalité dans la Région parisienne<sup>131</sup>. Une autre logique serait de comparer les présidentielles de 1965 au référendum d'octobre 1962. De Gaulle réunissait 61,75 % des suffrages exprimés en 1962, et seulement 43,7 % en 1965.

Pour fondées que soient les appréciations de Goguel, l'impression subsiste toutefois après lecture que l'analyse est conçue comme un argumentaire destiné à minimiser l'événement principal de ces élections qui est avant tout la mise en ballottage du général de Gaulle et l'obligation où il s'est trouvé de devoir faire campagne au deuxième tour, ce sur quoi Goguel est muet. En même temps, il était visible, et Goguel n'en traite pas, qu'il y avait désormais un challenger pour l'élection à la présidence. En ce sens, Goguel restait fidèle à sa position d'observateur engagé en faveur du général de Gaulle. Aurait-il eu une attitude différente si le challenger avait été Defferre ou Mendès France ?

## 5. Conseiller du pouvoir

Le 4 décembre 1965, dans *Réforme*, sous la signature de Nicolas Denis, Goguel publia un article très polémique, et déclara : « Mais après tout, les Français sont majeurs. S'ils veulent restaurer la Quatrième République, c'est leur droit absolu. On ne peut que souhaiter que leur choix soit conscient et qu'ils ne retournent pas au passé en croyant préparer l'avenir ». Son engagement pour le général de Gaulle ne faisait que croître, et sa coopération avec l'entourage du général de Gaulle devint publique : une mention était faite dans *L'Express* du 27 décembre 1965 de la coopération de Goguel avec l'Élysée : « pour l'interprétation des cartes électorales et des déplacements de voix, l'Élysée a un nouveau conseiller, M. François Goguel, secrétaire général du Sénat et professeur à l'Institut d'études politiques<sup>132</sup> ».

La mise en ballottage du général de Gaulle en 1965 a été l'occasion pour Goguel de donner à ses conseils un aspect nouveau sortant du registre du pur constitutionnaliste et entrant dans le domaine de la tactique politique. Dans

---

<sup>131</sup> Interview de Goguel pour *Les informations industrielles et commerciales*, sur une demande du 15 décembre 1965, FG28, D2.

<sup>132</sup> FG1.

une lettre du 24 mai 1966 à Roger Frey, ministre de l'Intérieur<sup>133</sup>, il écrivait que « le Général a donné visuellement, lors de son avant-dernier message télévisé précédant le premier tour de scrutin, l'impression d'être devenu un vieillard, et, si fausse qu'elle fût, cette impression a causé un profond effet, qui n'est pas encore dissipé. [...] L'opinion publique, après plusieurs années de gouvernement par une tendance et une équipe politique, aspire toujours très habituellement à des changements [...] ». Il plaidait pour une certaine diversification des forces politiques gaullistes : s'appuyant sur une étude de l'IFOP selon laquelle les partisans du régime sont plus nombreux que ceux du général, il proposait que cette diversification s'opère vers la droite (Giscard), et vers la gauche (Pisani), avec des engagements réciproques de désistement... Ces spéculations rejoignaient celles de Jacques Narbonne contenues dans une note du 1er janvier 1966 sur « les perspectives politiques du second septennat », où il préconisait la création d'une « aile gauche » pour fixer les électeurs de gauche, dans une perspective d'ailleurs d'un retour à un régime d'assemblée après De Gaulle.

Le 9 novembre<sup>134</sup>, Goguel écrivit à Narbonne, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République pour lui faire part de ses réflexions sur les propos du général de Gaulle dans sa dernière conférence de presse : il critiquait l'argument du « moi ou le chaos » ; les Français se sont dit que les institutions ne sont donc pas si solides que cela ; il faudrait montrer que l'opposition persiste à combattre non seulement la politique mais aussi le régime lui-même.

Toutes ces spéculations s'intégraient dans une réflexion sur la préparation soigneuse des élections, et il est probable que Goguel avait été sollicité d'y participer. On trouve dans ses archives<sup>135</sup> un mémoire « confidentiel » d'Olivier Philip, préfet de la Nièvre de juin 1966, intitulé « Réflexions sur la campagne présidentielle ». Des hypothèses sont demandées par l'auteur au Premier ministre pour prévoir les élections de 1967. On y mentionne la nécessité de faire campagne et de diminuer le nombre de candidats. Une lettre « secrète » au ministre de l'Intérieur du 4 février 1966 présente trois

---

<sup>133</sup> FG 3, dossier 1.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> FG28, D3.

hypothèses pour limiter, par des mesures législatives, le nombre des candidats aux élections générales.

Pourtant, les élections générales des 5 et 12 mars 1967 ont été une déconvenue pour la majorité. Après un premier tour encourageant, le second s'est traduit par une poussée du Parti communiste et de la gauche non communiste, et la majorité parlementaire ne fut que de trois voix. Goguel, dans « *Notre République* » du 17 mars, masquait un certain embarras en expliquant que « il n'est pas facile d'analyser une élection dans les jours qui suivent la proclamation des résultats » ; il imputait le tassement du second tour à la confiance hasardeuse acquise à l'issue du premier.

## 6. La crise de 1968 et ses conséquences : surprise et interrogations

Goguel, comme presque tous les commentateurs politiques, n'a pas vu venir les événements de mai 1968. Encore au début de l'année 1968, il faisait l'éloge des dix années de fonctionnement des institutions. Dans *France-Forum* de février 1968<sup>136</sup>, il faisait preuve d'un triomphalisme un peu prématuré, fondé sur le contraste manifeste des conditions de fonctionnement des institutions de la Quatrième République et de la Cinquième : deux chefs de gouvernement au lieu de quatorze, un crise ministérielle au lieu de dix-huit, cinq groupes à l'Assemblée au lieu de quinze. La raison de ce succès : les structures de la Cinquième République répondaient aux exigences qui s'imposaient aujourd'hui à l'État. La seule réserve formulée résidait dans l'affaiblissement de la fonction de contrôle de l'exécutif par le Parlement.

Le fonctionnement des institutions est le champ de réflexion privilégié de Goguel, et il est tenté de juger un régime politique sous ce seul critère. La réserve qu'il faisait sur la faiblesse de la fonction de contrôle exercée par le Parlement est toutefois d'importance et n'est sans doute pas sans rapport avec l'explosion des manifestations de rue du mois de mai. Mais il n'exploita pas ce rapprochement possible, et sa seule intervention dans les mois qui ont suivi

---

<sup>136</sup> François Goguel, « Dix ans de restauration de l'État », *France-Forum*, n° 85, février 1968, FG29.

directement les événements a été l'analyse des élections législatives des 23 et 30 juin 1968, où il mesurait les pertes de la gauche, la montée spectaculaire de l'UDR et la violence de la réaction de la France rurale à la crise<sup>137</sup>.

Il faut attendre le colloque « Nouvelle frontière » du 27 octobre 1968 à Gif-sur-Yvette<sup>138</sup> pour trouver trace de sa surprise : le 19 avril, il avait, mentionnait-t-il, parlé à un groupe d'universitaires anglais et français. « Les pronostics que j'ai formulés ce jour-là ont été totalement démentis par ce qui s'est passé en mai-juin, car je n'avais prévu ni les événements d'origine universitaire, ni le mouvement ouvrier, ni que la dissolution serait suivie d'une victoire électorale sans précédent de la majorité, ni le remplacement de Georges Pompidou par Maurice Couve de Murville ». C'était l'occasion pour lui de donner son point de vue sur la crise : à propos du rôle de l'extrême gauche trotskiste, castriste, maoïste, « il ne paraît pas démontré que ce rôle ait été inexistant ». S'ajoute la « combustibilité », de la masse étudiante, inquiétée par la réforme Aigrain-Fouchet, qui, ne comportant pas de dispositions transitoires, rendait plus sévères les conséquences d'un échec aux examens, point qui fait l'objet d'une crainte obsessionnelle de la part des étudiants.

Il mettait en évidence également la paralysie qui a affecté le successeur de Christian Fouchet, qu'il ne nommait pas (il s'agit d'Alain Peyrefitte), et qui s'est traduite par un an d'immobilisme et d'incertitude. Dans le monde ouvrier, le mouvement serait le résultat du plan de stabilisation de 1963. Il notait que les deux mouvements -étudiant et ouvrier- ne souhaitent pas détruire la société de consommation, mais mieux en profiter. La gauche, sauf le PSU, n'a pas compris le mouvement de mai et la Fédération de la gauche démocrate et socialiste est « tombée tête baissée dans le piège de l'apparente vacance du pouvoir ». Quant au général de Gaulle, « toute (son) action a été de limiter les conséquences de l'orientation conservatrice des élections ».

Le remplacement de G. Pompidou pouvait s'expliquer soit par un « effet d'ombrage » fait au Président, soit par l'intention de « sauver le dauphin », soit encore pour affirmer la primauté du président de la République. François Mitterrand, enfin était discrédité. Il était un hors parti en 1965, il ne l'était

---

<sup>137</sup> *Réforme*, 13 juillet 1968.

<sup>138</sup> FG30.

plus maintenant. Donc, des considérations nuancées, partiellement critiques pour le pouvoir, mais sévères pour l'opposition, et pour le moins embarrassées en ce qui concerne les relations entre le général de Gaulle et Georges Pompidou.

Dans le milieu plus limité du Sénat, la crise de mai 1968 a permis à Goguel de faire des observations sur le comportement de Monnerville<sup>139</sup>. Ce dernier avait été très ulcéré que François Mitterrand ait annoncé dans une conférence de presse qu'il serait candidat à la présidence de la République si celle-ci devenait vacante, et ait proposé un gouvernement de transition dirigé par Mendès France, car, aux termes de la Constitution, l'intérim devait revenir au président du Sénat.

Selon Goguel, il a vraiment cru que De Gaulle ne reviendrait pas, le jour où il est allé à Baden-Baden, et il lui a demandé de joindre par téléphone tous les membres du Bureau du Sénat pour leur demander d'être présents à Paris le lendemain. En effet, si le président du Sénat assure l'intérim de la Présidence de la République, le Bureau doit désigner un vice-président pour présider le Sénat. Il rapporte également que Monnerville était particulièrement ému le lendemain, lorsqu'il a reçu deux membres du cabinet du général de Gaulle venus lui remettre une lettre de ce dernier. Selon Goguel, cette excitation s'expliquerait par le fait que G. Monnerville croyait que cette lettre était une lettre de démission qui lui confiait l'intérim, alors qu'il s'agissait au contraire d'une consultation sur une éventuelle dissolution de l'Assemblée nationale, conformément à la Constitution.

En fait, il ne semble pas que la démarche de réunion du Bureau du Sénat puisse être nécessairement imputée à Monnerville comme une marque d'impatience à exercer le pouvoir ; il était sage de tout prévoir dans ces circonstances troublées. Quant à la nervosité devant une lettre de l'Élysée, elle était aussi peut-être explicable par l'incertitude quant aux positions que prendrait le général de Gaulle. Il semble donc que le récit fait par Goguel sur cette période au Sénat renseigne surtout sur l'état d'esprit dans lequel ce dernier était, en 1968, et était encore au moment du récit, c'est-à-dire en 1980, à l'égard de Monnerville.

---

<sup>139</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 10 juin 1980, FG1, D4.

Goguel a eu encore à prendre position, à propos des événements de 1968, sur les circonstances du départ du général de Gaulle pour Baden-Baden. Goguel a été chargé par l'Institut Charles de Gaulle d'étudier la journée du 29 mai, à la suite de la publication par des proches de Georges Pompidou de l'ouvrage intitulé « Pour rétablir une vérité<sup>140</sup> ». À cette fin, il s'est livré à une enquête minutieuse des écrits publiés sur cette affaire, et a procédé à de nombreux entretiens (l'amiral P. de Gaulle, MM. Chaban-Delmas, Galley, Messmer, Foccart, de Coural, Tricot, de Bonneval, Lefranc).

Le résultat de ses investigations a été publié dans la revue *Espoir*<sup>141</sup>. La thèse développée dans l'ouvrage posthume de Georges Pompidou, construite sur la base des déclarations de Pierre Messmer rapportant avec son autorisation les propos à lui tenus par le général Massu, était que le général était totalement découragé et décidé à abandonner le pouvoir : « Le voyage de Baden-Baden n'avait pas été un calcul... » [...] « Croyant la partie perdue, il avait choisi le retrait. En arrivant à Baden-Baden, les dispositions avaient été aussitôt prises pour un séjour prolongé. Philippe de Gaulle et sa famille étaient là également. L'ambassadeur de France était convoqué pour recevoir instructions de prévenir le gouvernement allemand. C'est le général Massu qui, par son courage, sa liberté d'expression, son rappel du passé, l'assurance de la fidélité de l'armée, réussit à modifier la détermination du Général, puis à la retourner complètement. »

Pour Goguel au contraire, au terme de son enquête, il y aurait bien eu, de la part du Général, une tentation de se retirer, mais ce n'est pas le général Massu qui l'en aurait détourné. Le séjour à Baden-Baden n'a duré que une heure trente ou une heure quarante, selon l'aide de camp le Flohic. Pour Goguel, De Gaulle et Massu n'étaient pas intimes au point qu'une conversation entre eux ait pu modifier l'attitude du général de Gaulle. D'autre part, le général de Gaulle aurait été rassuré auparavant sur le loyalisme de l'armée par le général de Boissieu. La thèse de Goguel qui est très proche du récit que donne l'amiral

---

<sup>140</sup> Lettre à Robert Galley du 23 décembre 1982, FG44, D3. Tapuscrit d'un article, G. Pompidou, *Pour rétablir une vérité*, Paris, Flammarion, 1982.

<sup>141</sup> François Goguel, « Charles de Gaulle du 24 au 29 mai 1968 », *Espoir*, n° 46, mars 1984.

Philippe de Gaulle<sup>142</sup> est qu'en fait, le général de Gaulle avait mis en oeuvre le scénario de sa disparition pour créer un événement politique, comme il l'avait déjà fait à deux reprises à Londres, en mars 1942 pour peser sur les négociations avec le gouvernement anglais et à Alger en juin 1943 pour faire fléchir le général Giraud. En outre, une rencontre avec le général Massu devait « convaincre les Français que le chef de l'État était résolu à recourir à tous les moyens propres à mettre fin à la chienlit ». Massu n'aurait eu aucun rôle déterminant, même si ce dernier a pu s'imaginer avoir modifié radicalement l'attitude du général de Gaulle. D'ailleurs le général de Gaulle avait affirmé la veille à Michel Debatisse, après lui avoir fait la scène de désespoir qu'il a faite le lendemain au général Massu, qu'il « parlerait ». Dans cette thèse, c'est fortuitement que l'entrevue s'est passée à Baden-Baden : initialement, elle devait se tenir à Strasbourg, mais il n'a pas été possible de joindre le général Massu pour des raisons techniques. Le général de Gaulle devait de toute façon passer la nuit à Colombey, ce qu'il a d'ailleurs fait. Par contre, il était bien entendu que l'amiral et sa famille devaient séjourner à Baden, leur sécurité n'étant plus assurée à Paris. Elle laisse quand même quelques incertitudes : pourquoi avoir laissé le Premier ministre dans l'ignorance ? Les relations entre le Général et Georges Pompidou étaient-elles à ce point dégradées qu'il ait fallu aussi surprendre ce dernier par une disparition ? Pourquoi avoir jumelé à ce point les deux opérations, celle concernant le général de Gaulle et son épouse, et celle concernant son fils et sa famille ? Elle comporte aussi une erreur quant à la portée du discours prononcé le 30 par le général de Gaulle sur l'importance de la manifestation : cette dernière avait été organisée bien avant<sup>143</sup>, et une affirmation peu vraisemblable : il est peu probable que le général de Gaulle ait eu le désir de vérifier auprès du général Massu qu'il ne restait pas de séquelles des sanctions qu'il avait prises contre lui pendant la guerre d'Algérie. En tout cas, la version donnée par Goguel quant au voyage à Baden-Baden est cohérente.

Cette présentation des faits réfutait la thèse des amis de Georges Pompidou et rétablissait l'image du général de Gaulle : il avait assez de ressource personnelle pour ne pas avoir besoin du soutien moral d'un subordonné, et il

---

<sup>142</sup> Philippe de Gaulle, *Mémoires accessoires 1946-1962*, Paris, Plon, 2000, pp. 204 et s.

<sup>143</sup> Entretien avec M. Lefranc, le 19 décembre 2005.

était doté de capacités manoeuvrières impressionnantes, même dans les pires moments. Goguel se présentait ainsi comme un pur gaulliste, plus fidèle encore que certains membres de l'entourage officiel du général de Gaulle.

## 7. Quelle réforme du Sénat ?

L'étape suivante de la vie politique française a été la préparation du référendum portant notamment sur la décentralisation et la réforme du Sénat. En fait, il y a toujours eu des projets plus ou moins sérieux pour modifier la Constitution, au moins depuis 1963. On en trouve trace notamment dans les archives de G. Monnerville<sup>144</sup> qui rassemblait de la documentation sur tout ce qui s'écrivait sur le Sénat et collectait en particulier les écrits de Michel Debré sur les assemblées, et notamment sur la nécessité de l'existence de deux chambres.

En 1966, le général de Gaulle avait, dans un discours prononcé à Lille le 24 avril<sup>145</sup>, avancé l'idée d'une fusion du Sénat et du Conseil économique et social. Dans cet esprit, la réforme du Sénat préparée par Jean-Marcel Jeanneney et qui sera soumise au référendum le 27 avril 1969 faisait de la nouvelle assemblée, au rôle purement consultatif, le lieu de représentation des collectivités territoriales et des activités économiques, sociales et culturelles. Un peu moins de la moitié des membres était désignée par les organisations représentatives dans les domaines économique, social et culturel. Cette réforme réactivait en outre la dispute qui remonte à la constitution de 1958 sur la désignation du second personnage de l'État : cette fois, ce serait non plus le président de la seconde assemblée, mais le Premier ministre.

Goguel n'était pas d'accord avec ce projet. Goguel et Jean-Marcel Jeanneney se connaissaient bien ; leur relation date de 1931, quand Goguel est entré dans les services du Sénat, dont la présidence venait d'être confiée à Jules Jeanneney, père de Jean-Marcel<sup>146</sup>. Ces relations faisaient qu'il était facile à Goguel d'exposer franchement son point de vue. Dans une lettre de dix

---

<sup>144</sup> GM35, D1.

<sup>145</sup> GM35, D2.

<sup>146</sup> Entretien avec Jean-Marcel Jeanneney, le 24 mars 2003.

pages, datée du 20 décembre 1968, il mettait en avant les arguments tenant à la qualité juridique des textes législatifs : les amendements du Sénat sont surtout valorisés dans les domaines du droit civil, commercial, administratif : les textes portant sur ces domaines ne seront plus soumis à l'examen de deux assemblées. Le domaine de compétence de la nouvelle assemblée sera difficile à déterminer. Le droit d'enquête du Sénat disparaîtra probablement. Bref, fonctionnaire du Sénat, Goguel a un certain « patriotisme » de cette institution qui ne facilite pas l'adhésion à sa réforme.

Le fait que la représentation des intérêts économiques au Sénat ait été proposée, en 1920 il est vrai, par Marc Sangnier dont il a été proche du courant de pensée, et que les déclarations de ce dernier figurent dans sa documentation n'a pas influencé son opinion<sup>147</sup>. Il a eu d'ailleurs l'occasion de s'en ouvrir au général de Gaulle : en 1968, à la suite d'une audience accordée au bureau du Sénat conduit par Alain Poher, le Général a retenu Goguel pour lui demander ce qu'il pensait du projet de réforme du Sénat. Goguel lui a répondu qu'il redoutait le cumul des antagonismes politiques, économiques et régionaux et qu'il ne voyait pas comment se dégagerait l'intérêt général<sup>148</sup>. La seule réforme qui tenait vraiment à cœur à Goguel était celle qui aurait modifié le mode de désignation des sénateurs pour représenter avec plus d'équité les zones urbaines, sous-représentées dans le mode en vigueur.

Néanmoins, lorsque Jean-Marcel Jeanneney est venu présenter le projet au Sénat le 18 décembre 1968, sous la présidence d'Alain Poher, Goguel lui a prêté main-forte. Le ministre avait été fort mal reçu dans la salle. Goguel a été scandalisé de la manière dont le ministre a été traité devant le Sénat et en particulier par Monnerville. Il lui a fait passer des éléments de réponse aux objections qui étaient présentées, bien qu'il ne fût pas convaincu du tout du bien-fondé du projet<sup>149</sup>. Sans doute l'a-t-il fait par amitié pour le ministre, mais aussi, on peut le penser, par réflexe de fonctionnaire qui supporte mal de

<sup>147</sup> FG4, D1. « Je demande un Sénat professionnel... Je demande qu'il y ait une double représentation : représentation politique, représentation des intérêts économiques, de tous les intérêts aussi bien de ceux des patrons que de ceux des ouvriers. » *Annales de la Chambre des députés* 1920, session ordinaire, pp. 1349-1350.

<sup>148</sup> Entretien avec Dominique Chagnollaud, 1991-1992, FG1, D5.

<sup>149</sup> Entretien avec Jean-Marcel Jeanneney, le 24 mars 2003.

laisser un membre du gouvernement dans l'embarras. Un témoin rapporte que Goguel, qui assistait le président Poher, et lui suggérait des réactions s'est fait répondre sèchement par ce dernier « Monsieur le secrétaire général, je sais ce que j'ai à faire », à la suite de quoi Goguel s'est retiré au fond du plateau<sup>150</sup>. L'incident a conduit Goguel à écrire à Monnerville pour lui dire combien il avait été blessé de l'attitude qu'il avait eue à l'égard de Jean-Marcel Jeanneney : il l'a interrompu, accusé de mensonge. Goguel a été choqué au titre du respect qu'il porte aux usages parlementaires et de son amitié pour Jean-Marcel Jeanneney. Monnerville lui a répondu le 21 février en faisant savoir qu'il avait de fortes raisons de ne pas porter la même estime que Goguel à Jean-Marcel Jeanneney. « Il s'agit de faits que je vous exposerai quand vous voudrez, faits que j'ai vécus moi-même ». Selon lui, Jean-Marcel Jeanneney avait cherché l'incident.

Jean-Marcel Jeanneney propose des explications à l'attitude de Gaston Monnerville : Jules Jeanneney, son père, dernier président du Sénat de la Troisième République et ministre d'État du gouvernement du 9 septembre 1944 du général de Gaulle avait conseillé à ce dernier de ne pas rétablir la Troisième République, alors que Monnerville était partisan de ce rétablissement. D'ailleurs, lorsque Jules Jeanneney est décédé, Monnerville avait refusé de faire son éloge au Sénat, éloge que Goguel avait rédigé, et il avait fait procéder à cette manifestation devant le bureau du parti radical auquel il n'avait jamais appartenu<sup>151</sup>. Par ailleurs, l'animosité supposée de Monnerville à l'égard de la famille Jeanneney trouve des confirmations dans les archives de Monnerville. Ce dernier y conservait<sup>152</sup> un article de *Rivarol* du 25 décembre 1968 qui rapportait des déclarations de Jules Jeanneney encensant le Maréchal Pétain le 9 juillet 1940 et d'autres témoignant contre lui au procès de juillet 1945.

---

<sup>150</sup> Entretien avec Michel Vilain, directeur honoraire du Sénat, le 15 décembre 2005.

<sup>151</sup> Entretien avec Jean-Marcel Jeanneney, le 24 mars 2003.

<sup>152</sup> GM 47, D1

## 8. Toujours l'article 11

Le recours au référendum sans délibération des assemblées pour adopter la réforme constitutionnelle remettait à l'ordre du jour le problème de l'usage de l'article 11 de la Constitution. Cette fois, Goguel prit franchement parti pour la solution adoptée par le gouvernement et soutint le raisonnement juridique présenté par Jean-Marcel Jeanneney, ministre d'État. « Apologie pour l'article 11 » est le titre d'un article publié par Goguel dans *Le Figaro* sous le pseudonyme de Gérard Thiébaud<sup>153</sup>. Goguel s'y ralliait à « l'impressionnant raisonnement juridique développé devant le Sénat le 18 décembre 1968 ». L'argument qui lui paraissait déterminant était le parallélisme, selon cette construction, entre, d'une part, révision constitutionnelle, possible à la fois par la voie de l'article 11 et par celle du titre XIV, et, d'autre part adoption des autres lois entrant dans le cadre de l'article 11 (lois organiques, lois approuvant un accord de Communauté, ou tendant à la ratification d'un traité) qui peuvent aussi être adoptées à la fois selon les procédures décrites au titre V de la Constitution relatif aux rapports entre le Parlement et le Gouvernement, et par référendum.

Cette attitude n'était pas partagée par les autres constitutionnalistes : Marcel Prélot avait écrit un article faisant l'apologie de l'article 89<sup>154</sup>, Maurice Duverger, André Hauriou<sup>155</sup> ont jugé le référendum irrégulier. Goguel n'est pas davantage impressionné par la position du Conseil d'État qui, les 15 et 17 mars 1969 a rappelé son avis du 1er octobre 1962, selon lequel « aucun projet de révision constitutionnelle ne peut être soumis au référendum que selon les règles fixées à l'article 89 de la Constitution », et qui, en outre, critiquait le contenu du texte : certaines de ses dispositions sont du domaine de la loi (organisation des régions), d'autres du domaine de la loi organique (Sénat). La présence de membres non élus dans les conseils régionaux enfreint les règles de libre administration des collectivités territoriales, et le Sénat est réduit à une assemblée consultative.

<sup>153</sup> *Le Figaro*, 24 mars 1969, Thiébaud est le nom d'un ancêtre de la famille Goguel. Goguel s'intéressait à la généalogie et consultait l'ouvrage de Robert Goguel sur la famille (Paris, Éditions Christian, 1984).

<sup>154</sup> *Le Figaro*, 28 décembre 1968.

<sup>155</sup> *Le Monde*, 9 octobre 1968, 22-23 décembre 1968.

La querelle de l'article 11 aura été pour Goguel fondamentale pour son adhésion au gaullisme : en 1962, bien que réticent pour l'emploi de cet article, il s'y est rallié pour des raisons politiques : le refus de l'idée d'une simple parenthèse gaulliste ; mais il se reprochait de n'avoir pas trouvé à concilier cette intuition avec l'interprétation convenable de la Constitution. Il a fini par s'expliquer sur ce point dans une contribution aux « Mélanges Duverger<sup>156</sup> ».

« Nous avons pensé dès 1962 que, même si la lettre des textes semblait permettre de soutenir la thèse de "l'irrégularité formelle" de la décision de recourir au référendum de l'article 11 [...] », « la contradiction interne dont cette interprétation impliquait l'existence dans la Constitution la rendait très contestable » [...] « Nous en sommes venu ensuite (et nous l'avons écrit dans les compléments et rectifications de 1969-1970 à notre cours photocopié de l'IEP sur les institutions politiques de la France<sup>157</sup>) à considérer que le référendum du 28 octobre 1962 a été décidé et a eu lieu dans le respect non seulement de l'esprit, mais aussi de la lettre de la Constitution. »

Dans cet article, Goguel délimitait dans la notion de « loi portant organisation des pouvoirs publics » ce qui peut être traité par référendum de l'article 11 en matière constitutionnelle : les conditions d'élection et de nomination, les prérogatives propres du président de la République, du gouvernement, des deux chambres, du Conseil constitutionnel et du Conseil économique et social. Ne seraient pas modifiables par cette voie la responsabilité du gouvernement devant le Parlement (art. 49, 50, 51), l'autorisation de la ratification d'un engagement international (art. 4), l'inamovibilité des magistrats du siège (art. 64), les cas de haute trahison du président de la République (art. 68). Cette lecture de la Constitution légitimait donc le projet de réforme de 1969.

Force est de constater la somme d'énergie qui a été dépensée par les constitutionnalistes autour de l'interprétation de l'article 11. Goguel a eu sa part dans cet effort, motivé qu'il était par la mise en cohérence de ses choix politiques avec ses exigences juridiques. L'ambiguïté de cet article était peut-être intentionnelle, dans la perspective de régler le sort de l'Algérie. En tout cas le général de Gaulle qui avait suivi de près les rédactions des projets

<sup>156</sup> *Mélanges Duverger*, Paris, PUF.

<sup>157</sup> Les cours de Droit, 1970, p. 15.

constitutionnels de 1958 n'avait sans doute pas été indifférent à la rédaction de cet article à usages multiples. On peut aussi rappeler que dans les mêmes « Mélanges Duverger », Jacques Chapsal écrivait : « On ne sait pas qu'une rédaction primitive de Michel Debré avait visé tout projet de loi que le Parlement aurait refusé d'adopter ainsi que toute question fondamentale pour la vie de la Nation. »

Dans ce débat, Goguel a donc apporté un soutien inconditionnel au gouvernement, malgré les réticences successives qu'il a eues sur la lecture de la Constitution, et celles qu'il avait encore sur le contenu de la réforme.

Quant au départ du général de Gaulle, Goguel en traita dans le troisième tome des chroniques électorales : chapitre premier : le tournant pris par la Cinquième République en 1969. Écrit en 1983, ce texte expliquait notamment le vote des Français par le fait qu'avec Pompidou comme candidat, on pouvait voter contre De Gaulle sans remettre en cause le régime.

## 9. Une situation inconfortable

Depuis les débats de 1962 sur l'élection du président de la République au suffrage universel direct, Goguel se trouvait dans une situation ambiguë : secrétaire général du Sénat, il était le subordonné du président du Sénat et son collaborateur direct ; en même temps, il était devenu progressivement conseiller de l'Élysée. Or les deux premiers personnages de l'État étaient en conflit ouvert. Comment Goguel pouvait-il gérer cette situation ?

Les réponses apportées par les personnes qui l'ont approché sont toutes lénifiantes : Goguel était parfaitement loyal avec le président du Sénat, et certes personne n'en doute. On a vu qu'il avait tenté d'aplanir les conflits, conseillant à Monnerville la prudence en 1962 ; puis il a été amené, avec l'accord des deux parties, à préserver le fonctionnement des institutions en organisant les rapports entre le gouvernement et le Sénat pour permettre le travail législatif. Jean-Marcel Jeanneney mentionne que c'est Goguel qui a obtenu que les ministres puissent venir au Sénat quand la séance n'était pas présidée par Monnerville<sup>158</sup>.

---

<sup>158</sup> Entretien avec Jean-Marcel Jeanneney, le 24 mars 2003.

Toutefois, les réponses apportées par Goguel quand il était interrogé sur ce point laissent penser qu'il n'était pas parfaitement à l'aise dans cette situation. Il accumulait les arguments qui légitimaient sa position. Il se référait aux propos de Monnerville au début de sa brouille avec le général de Gaulle : « Il faut que les institutions fonctionnent, que le Sénat travaille ; vous avez carte blanche pour les rapports avec le Premier ministre et l'Élysée<sup>159</sup>. » Il tirait argument d'un texte de 1963 qui donnait aux fonctionnaires du Sénat la qualité de fonctionnaires de l'État<sup>160</sup>. C'est en tout cas ce qu'il a répondu au général de Gaulle lorsque, au cours d'une réception ce dernier a demandé à Jacques Chaban-Delmas d'aller le chercher : il lui a posé la question « Comment faites-vous pour les relations Sénat-Élysée ?<sup>161</sup> »

D'ailleurs, Monnerville lui avait dit, lors de sa nomination en qualité de secrétaire général du Conseil de la République, que les membres du bureau tenaient expressément à ce qu'il sache qu'il était entièrement libre de continuer à faire ses travaux de science politique<sup>162</sup>.

En 1954, la liberté qu'on lui reconnaissait volontiers était une liberté d'exercice d'activités scientifiques ou littéraires, comme la législation l'autorise pour tous les fonctionnaires ; il n'était pas alors question d'activité politique. Sans doute les fonctionnaires du Sénat ont-ils, comme tous les fonctionnaires, le droit de professer des opinions politiques, dans la limite de l'obligation de réserve qui s'apprécie en fonction de l'emploi occupé. En l'occurrence, le secrétaire général du Sénat était en même temps analyste politique, ce qui n'appelle pas de critique, mais aussi conseiller du pouvoir exécutif, et on a vu qu'il prenait des positions politiques très fermes, même s'il écrivait sous des noms d'emprunt. Le fait qu'il ait ressenti le besoin de faire référence à un texte qui lui procurerait somme toute une double identité, à la fois celle de

<sup>159</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 10 juin 1980.

<sup>160</sup> Il s'agit d'un « cavalier budgétaire » de la loi de finances pour 1963 qui modifie l'article 8 de l'ordonnance n° 58-100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires pour y mentionner que les fonctionnaires des assemblées parlementaires sont des fonctionnaires de l'État. Ce texte de circonstance était destiné à assurer la situation des fonctionnaires des assemblées dans l'éventualité où l'existence du Sénat aurait été remise en cause.

<sup>161</sup> Entretien de Goguel avec Dominique Chagnollaud, 1991-1992, FG1, D5.

<sup>162</sup> 2<sup>e</sup> entretien...

fonctionnaire du Sénat et celle de fonctionnaire de l'État montraient qu'il y avait en quelque sorte un grand écart difficile à gérer.

En 1968, à la suite de la publication dans « *France-Forum* », revue d'inspiration MRP, d'un article intitulé « Dix ans de restauration de l'État », mentionné plus haut, le président du groupe socialiste du Sénat, Antoine Courrière, avait protesté avec vigueur auprès du président du Sénat contre le fait que le secrétaire général ait publié un article favorable à la Constitution. G Monnerville lui en a parlé sans prendre à son compte les critiques de Antoine Courrière, mais, rapporte-t-il, sans lui cacher « qu'il considérait que je ferais mieux de ne pas publier d'articles qui pourraient donner lieu de la part de certains de ses collègues à de telles critiques. » Goguel a estimé qu'il aurait dû le défendre et a pensé abandonner ses fonctions. Son ami Jeanneney lui a promis de faciliter l'obtention d'un poste de professeur associé à la faculté de droit de Paris, mais il l'a rappelé deux heures après, pour lui dire qu'après en avoir parlé à Georges Pompidou et à Bernard Tricot, secrétaire général de l'Élysée, tous les deux lui faisaient demander de rester à son poste à cause des services qu'il y rendait pour le fonctionnement de l'État<sup>163</sup>.

Cet incident montre toute l'ambiguïté de ce genre de situation : l'article n'avait rien qui pût faire penser à un manquement à l'obligation de réserve, mais des membres du Sénat pouvaient ressentir avec hostilité qu'un fonctionnaire de leur assemblée prenne publiquement parti sur un thème politique objet de contestation. D'autre part, la réaction de G. Pompidou et de B. Tricot montrait qu'ils tiraient des avantages à avoir au Sénat un fonctionnaire qui partageait leurs opinions.

Un incident du même genre s'est produit encore en 1971, qui a abouti à la nomination de Goguel au Conseil constitutionnel. Certains membres du Sénat, notamment Édouard Bonnefous, ont fait campagne dans les couloirs du Sénat contre Goguel à la suite de sa collaboration à la publication des discours et messages du général de Gaulle. Alain Poher, qui était alors président du Sénat l'a soutenu en faisant savoir à Édouard Bonnefous que Goguel était parfaitement libre de faire ce qu'il voulait. D'autres éléments ont joué en

---

<sup>163</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 10 juin 1980, FG1, D4.

faveur de la demande de Goguel d'entrer au Conseil constitutionnel, transmise par Michel Debré à Georges Pompidou.

Là encore, on ne peut reprocher à Goguel un quelconque manquement à l'obligation de réserve : la présentation, d'ailleurs très sobre des discours et messages du général de Gaulle entrerait parfaitement dans le champ des activités littéraires et scientifiques traditionnellement reconnues comme ouvertes aux fonctionnaires, mais il n'empêche que des sénateurs en avaient ressenti une gêne. De la part du pouvoir, la nomination au Conseil constitutionnel était certes la reconnaissance des compétences de Goguel, mais il est difficile de ne pas y voir aussi un acte de gratitude pour les services rendus dans une position stratégique en milieu hostile.

Tout cela est-il particulier et exceptionnel ? Non, dans la tradition française d'une fonction publique permanente. La contrepartie est que le fonctionnaire doit observer dans l'expression de ses opinions politiques une attitude de réserve qui ne compromette pas le fonctionnement du service. On ne peut soutenir que Goguel ait dépassé les limites autorisées, même si certains sénateurs se sont plaints de ses prises de position. En tout cas, si quelqu'un avait été en droit de se plaindre, ce serait le président du Sénat. Or, il ne l'a pas fait. Il n'empêche que Goguel, dans son poste stratégique du Sénat, a été particulièrement utile au parti gaulliste, qui l'a bien récompensé. Ce qui est en cause est en fait la difficulté de traiter les manifestations politiques des fonctionnaires. L'obligation de réserve, contrepartie de la permanence des fonctions, est une notion d'un maniement délicat ; c'est au fonctionnaire, en fait, de sentir jusqu'où il peut aller. Goguel n'en ignorait rien. L'ouvrage *La politique en France*, rédigé avec Alfred Grosser, comporte un passage significatif : « Le devoir de discrétion, théoriquement admis par tous, est fort mal respecté en France et le devoir « de réserve hors fonctions » sera toujours difficile à définir avec rigueur. Assurément, selon la formule de Robert Catherine, « on tolérera d'un facteur ce qui serait inacceptable de la part d'un préfet », mais que penser d'un chef de bureau qui, en tant que citoyen, fait campagne contre une loi qu'il est chargé d'appliquer<sup>164</sup> ? »

---

<sup>164</sup> François Goguel et Alfred Grosser, *La politique en France*, Paris, Armand Colin, 1980, p. 223.

Goguel a donc été nommé membre du Conseil constitutionnel par Georges Pompidou en 1971 dans les conditions qui sont précisées p. 105. Il y demeura jusqu'en 1980.

#### 10. La gauche au pouvoir, une consolation : la Constitution résiste aux changements politiques

À partir de 1980, Goguel n'était plus membre du Conseil constitutionnel. N'ayant plus de charges publiques autres que celle de la Fondation nationale des sciences politiques, il retrouvait une parfaite liberté d'expression. Les élections présidentielles de 1981 lui donnaient l'occasion d'exprimer librement ses choix. Parmi les candidats de la droite, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, Michel Debré, Marie-France Garaud, il afficha ostensiblement sa préférence pour Michel Debré.

À Edgar Faure qui, sous la formule « Le second tour avant le premier<sup>165</sup> », conseillait de donner d'entrée de jeu l'avantage au candidat qui avait le plus de chances de gagner, et constatait que Chirac ne pourrait l'emporter au deuxième tour contre Mitterrand, Goguel répondit par « Le premier tour avant le second<sup>166</sup> ». Dans l'article important qu'il signa de son nom sous ce titre, il jugeait que « l'électeur n'a pas à se croire constamment soumis à un choix binaire ». Il est de l'intérêt du candidat bénéficiaire du report au second tour de « mesurer la nature et la portée de la confiance qui lui aura été finalement manifestée ».

Il projetait que le 10 mai 1981, les électeurs préféreraient Giscard d'Estaing, s'il arrivait dans les deux premiers, à Mitterrand. Mais il était important de faire comprendre au président les réserves qu'appelaient le style et la substance de l'action qu'il a menée depuis 1970. C'est par le vote au premier tour que les électeurs pourraient lui donner cet avertissement.

---

<sup>165</sup> Titre d'un article dans *Le Figaro* du 30 mars 1981.

<sup>166</sup> Titre d'un article dans *Le Monde* du 23 avril 1981, FG34, D2.

Dans un autre article « Pour Debré contre Mitterrand<sup>167</sup> », il précise sa pensée, sous son vrai nom, se donnant comme politologue, secrétaire général honoraire du Sénat, président de la FNSP. Il prend parti pour Debré, pour « sa puissance de travail et son désintéressement ». S'il n'était pas élu, le futur président serait ainsi informé « qu'en s'inspirant de l'attitude de Michel Debré, il s'assurerait un puissant appui dans le peuple français ». Si Debré n'était pas présent au deuxième tour, il voterait Chirac ou Giscard d'Estaing : « Selon le mot du cardinal de Retz, la politique est l'art de choisir entre de grands inconvénients. L'inconvénient Mitterrand me paraît de beaucoup plus grand que chacun des deux autres. » Il redoutait qu'un succès de Mitterrand ne se traduisît par une diminution du temps de travail, une augmentation des coûts, la création de 200 000 emplois publics, un moratoire sur l'énergie électronucléaire. Dans la vie politique, il prévoyait un conflit entre socialistes et communistes qui conduirait à un gouvernement sans rapport avec la majorité présidentielle.

La préférence affichée pour Debré au premier tour appelle quelques commentaires. En effet, ce dernier a obtenu 468 000 voix environ, contre 7,9 millions pour Giscard d'Estaing et 5,1 millions pour Jacques Chirac.

Goguel était assez bon prévisionniste pour savoir que Debré n'avait aucune chance. Il faut donc penser que ce choix était certes lié à l'amitié qui existait entre les deux hommes, mais était aussi une manière d'affaiblir les deux candidats les mieux placés de la droite, qui n'avaient pas sa sympathie ; sans doute les voix qui se sont portées sur Debré n'auraient-elles pas pu modifier le choix du challenger de la droite au deuxième tour. Mais l'affichage de cette préférence avait un sens politique : celui qu'indique Goguel dans son article : il faudra tenir compte de l'exemple que constituait à ses yeux M. Debré, et les candidatures de Giscard d'Estaing et de Chirac présentaient de grands inconvénients ; il ne choisissait pas entre les deux, sans doute parce que, dans un cas comme dans l'autre, on s'éloignait encore plus du gaullisme qu'il a aimé. Goguel n'a jamais porté dans son cœur Giscard d'Estaing. Il lui reprochait de « ne pas témoigner de la moindre considération pour quelque assemblée que ce fût<sup>168</sup> ». Il ne venait défendre son budget ni devant

<sup>167</sup> *Réforme*, 25 avril 1981.

<sup>168</sup> 2<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 10 juin 1980, FG1, D4.

l'Assemblée nationale, ni devant le Sénat quand il était ministre des Finances, laissant ce soin aux secrétaires d'État ; il ne répondait pas aux demandes d'audience des parlementaires. Attaché aux règles de bonne pratique parlementaire, Goguel reprenait à son compte les griefs des élus, mais il y avait évidemment d'autres reproches plus graves : la prise de position de Giscard d'Estaing et la défaillance des beaux quartiers lors du référendum du 27 avril 1969 et l'éviction des gaullistes à partir de 1974.

Quelle a été la réaction de Goguel après l'élection de Mitterrand ? On ne trouve trace ni de surprise ni d'amertume. S'attendait-il à cette issue, l'avait-il plus ou moins escomptée ?

En politiste, Goguel analysa les résultats de l'élection du 10 mai 1981<sup>169</sup> : après étude par département, la victoire de Mitterrand était due à des transferts de voix, pour trois quarts des écologistes et pour un quart des gaullistes : les départements où les gains de Mitterrand étaient les plus forts sont ceux qui avaient donné un fort pourcentage aux écologistes, sauf dans les « fiefs » de Chirac, où le gain de Mitterrand a été très supérieur aux voix écologistes : des voix de gauche, ralliées à Chirac, sont retournées à la gauche après le retrait de ce dernier. Ces analyses sont à rapprocher de celles de René Rémond dans *France-Forum*<sup>170</sup> qui, après avoir étudié les mouvements de l'opinion sous le septennat de Giscard d'Estaing, concluait aussi à un basculement d'une partie de l'électorat chiraquien vers Mitterrand. Y a-t-il eu une manœuvre concertée ? On n'en fait pas mention. Si oui, la prise de position de Goguel pour Debré au premier tour pouvait-elle être considérée comme un signal de défiance contre Giscard d'Estaing ? Sans doute, mais Goguel avait bien mentionné que la possibilité de l'élection de Mitterrand était un « inconvénient » plus grave que celle de l'élection de Giscard d'Estaing.

En tout cas, Goguel trouva assez vite une consolation dans le fait que la Constitution de 1958, à laquelle il tenait pour avoir coopéré à son élaboration, était capable de supporter une pareille secousse politique. Elle faisait la preuve de son adaptabilité et de sa pérennité. C'est ce qu'il écrivit dans

<sup>169</sup> Journal de 13 heures de RTL présenté par Henri Marque, le 12 mai 1981, interview de Goguel, FG34, D2.

<sup>170</sup> « Le point sur mai 1981 et juin 1981 », interview de René Rémond par *France-Forum*, juillet-septembre 1981, FG34, D3.

*Réforme*<sup>171</sup>. Il tirait d'abord les leçons de l'événement : la Constitution permet l'alternance contrairement à ce que pensait Mendès France en 1965. Déjà auparavant, il y avait eu une succession des équipes au pouvoir : les gaullistes ont été évincés de l'Élysée en 1974, de Matignon en 1976.

Il tirait ensuite des conséquences sur les mandats présidentiels : l'échec de Giscard d'Estaing rappelait la mise en ballottage du général de Gaulle en 1965 : la pratique coutumière devrait exclure les seconds mandats présidentiels. Les échecs de la seconde candidature ont d'ailleurs des incidences sur le recrutement du Conseil constitutionnel : les anciens présidents de la République, membres de droit du Conseil, y entrent alors après un désaveu du suffrage universel. Goguel esquissait enfin une doctrine d'une possible cohabitation : au cas où l'Assemblée nationale n'aurait pas une majorité conforme à la majorité présidentielle, le Premier ministre retrouverait une grande latitude d'action, ne laissant au président de la République que la Défense et les Affaires étrangères. Il allait même jusqu'à prévoir le cas d'une mésentente au sein de la gauche : un gouvernement socialiste minoritaire pourrait être une solution.

Après la période des analyses vint le temps des critiques : dans *Réforme* du 15 mai 1982<sup>172</sup>, Goguel relevait que les institutions n'avaient certes pas été modifiées, mais que le pouvoir revenait désormais à des partisans : « Comment ne pas voir qu'aujourd'hui, dans une large mesure, ce sont les partisans qui prétendent au pouvoir. » Il citait Louis Mermaz intervenant au congrès du PS de Valence à l'automne 1981, relevait le poids des féodalités à la Fédération de l'Éducation nationale, au Syndicat national des instituteurs, des risques de rupture de la paix scolaire. Il reprochait à Pierre Mauroy d'admettre que les ministres puissent participer à la discussion politique et même l'alimenter, de considérer que la direction d'un gouvernement s'apparente à celle d'un parti politique divisé en plusieurs courants. Finalement, il venait à la conclusion que le régime n'avait que peu de rapport avec ce qu'il était avant le 10 mai.

---

<sup>171</sup> François Goguel, « Les institutions devant le changement de président », *Réforme*, 28 mai 1981.

<sup>172</sup> François Goguel, « Un pouvoir partagé », *Réforme*, 15 mai 1982.

Cette attitude de critique alternait avec un regard d'arbitre, lorsque en novembre 1982<sup>173</sup>, il se livrait à une critique balancée de l'attitude de la gauche et de celle de l'opposition. À la première, il reprochait l'arrogance de la croyance dans la pérennité de la victoire, le congrès de Valence, le rôle excessif que tenait le parti socialiste dans la conduite du gouvernement ; à la seconde, l'acharnement dans des manœuvres d'obstruction aux mesures de nationalisation, le projet d'abroger toutes les réformes des prédécesseurs en cas de victoire électorale, le refus de saluer le changement de politique économique du gouvernement, l'esprit de revanche. Il cite Lyautey : « Lorsqu'on prend un village en pensant au marché qu'on y établira le lendemain, on ne le prend pas de la même façon. » Dans le sens d'un apaisement, il recommandait une prise de conscience par les partis de l'intérêt général du pays.

Au thème de l'apaisement succéda celui de la clarification, quand dans un article du 20 juillet 1983<sup>174</sup>, constatant que les mêmes hommes appliquent des politiques différentes, il demandait que par la dissolution, on vérifie si le pays leur fait encore confiance.

Mais le thème de la trêve revint en 1984<sup>175</sup> : à la suite d'une la publication de la SOFRES<sup>176</sup>, l'idée d'une trêve était confortée à ses yeux par la dégradation constante des positions du parti socialiste et de ses dirigeants, sans que se renforcent pour autant celles des partis d'opposition. Il y avait de ce fait un risque de poujadisme. D'autre part, les grandes options de Mitterrand, notamment celle sur les fusées Pershing étaient plus approuvées par l'ex-majorité que par les socialistes.

---

<sup>173</sup> François Goguel, « Pour un apaisement des luttes partisans », *Le Monde*, 29 novembre 1982, FG36, D2.

<sup>174</sup> François Goguel, « En appeler au suffrage universel », *Le Monde*, 20 juillet 1983.

<sup>175</sup> François Goguel, « Une radiographie de l'opinion française », *Le Monde*, 9 février 1984, FG37, D1.

<sup>176</sup> SOFRES, *Opinion publique, enquêtes et commentaires 1984*, Paris, Gallimard, 1984.

## 11. Contre les ambiguïtés de la cohabitation

Les élections de 1986 ont marqué un tournant. Dès 1985, des travaux ont été entrepris sur le mode de scrutin. Le président de la République ayant demandé au gouvernement de préparer un retour à la représentation proportionnelle pour l'élection de l'Assemblée nationale. Goguel et Jean-Marcel Jeanneney ont travaillé à un contre-projet<sup>177</sup> qui a été commenté dans « *Résistance nouvelle* »<sup>178</sup>. Le projet écartait la représentation proportionnelle à un tour qui ne permet pas aux électeurs d'intervenir dans les alliances entre partis ; il retenait l'arrondissement ou le groupement d'arrondissements comme base territoriale, pour une distribution plus équitable des sièges de député.

Les élections ont eu lieu en définitive le 16 mars 1986 selon le scrutin de liste proportionnel. La gauche n'avait plus la majorité et Chirac fut nommé Premier ministre. Bien qu'il eût, en 1981, jugée possible dans le cadre de la constitution de 1958, la coexistence d'un président de la République et d'une assemblée issus de majorités différentes, Goguel énumérait les difficultés qui pouvaient survenir après les élections législatives du 16 mars 1986<sup>179</sup>, les points de friction prévisibles : refus du président d'inscrire un projet de loi à l'ordre du jour du conseil des ministres, conflits sur la nomination des hauts fonctionnaires exigeant les deux signatures, problèmes de consensus sur la défense et les affaires étrangères, refus possible du président de recourir aux ordonnances, conflits pour mettre en œuvre l'article 11, mais droit pour le président de dissoudre l'Assemblée nationale.

Ces points furent évoqués à nouveau dans un débat entre Maurice Duverger et Goguel<sup>180</sup>. Duverger était moins pessimiste que Goguel et pensait que la

<sup>177</sup> « Sur une méthode objective de détermination des circonscriptions pour l'élection des députés », étude en collaboration avec Jean-Marcel Jeanneney, FG37, D2.

<sup>178</sup> François Goguel, « Comment élire l'Assemblée nationale », *Résistance nouvelle*, mars 1985, FG37, D3.

<sup>179</sup> François Goguel, « Ce qui va changer entre le président de la République et le Premier ministre », *Figaro magazine*, 22 mars 1986.

<sup>180</sup> Maurice Duverger, François Goguel, « Les ruses de la cohabitation », *Le Nouvel Observateur*, 21-27 mars 1986, FG38, D1.

constitution sera mieux appliquée pendant la cohabitation. Goguel aurait préféré le recours à une élection présidentielle.

Force est pourtant de constater que le fonctionnement des pouvoirs publics a été affecté de moins de dysfonctionnements qu'on ne pouvait le craindre<sup>181</sup> ; le président de la République n'a jamais refusé l'inscription de projets de lois à l'ordre du jour du Conseil des ministres. Mais Goguel maintint son opposition de fond à la cohabitation : « Il faudrait indiquer clairement que le chef de l'État n'a aucunement le devoir de demeurer en fonctions lorsque la consultation du suffrage universel l'a privé de la majorité parlementaire ». D'ailleurs, un sondage de la SOFRES montrait que 57 % des personnes interrogées pensaient qu'une élection présidentielle était nécessaire après les élections législatives de 1986.

L'élection présidentielle du 8 mai 1988 donna la victoire à Mitterrand. Goguel a, comme à son habitude, étudié les élections présidentielles selon sa méthode des fiches par département, avec des cartes faites à la main. Pour lui, la victoire de Mitterrand s'expliquait par la division de la droite, alors que la gauche était unie, et par la différence de ton des campagnes des deux protagonistes : alors que Chirac continuait sur le mode de l'affrontement utilisé en 1981, Mitterrand se présentait sur le thème de « la France unie<sup>182</sup> ».

L'Assemblée nationale, issue du scrutin du 12 juin, après dissolution, ne donna à la gauche que 275 voix sur 575. Goguel rappela que la Constitution donne la primauté au Président (articles 49.3, 38, 48). Pour la fixation de l'ordre du jour des assemblées, c'est le gouvernement qui décide. Les risques de désaccord sont faibles, car s'il n'existait pas de majorité unie, il n'y avait pas non plus d'unité dans l'opposition<sup>183</sup>.

Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, et même pendant la période de campagne qui l'a précédée, Goguel n'a plus fait preuve de la détermination qu'il montrait pendant la période gaulliste. Sans aller jusqu'à tirer toutes les

---

<sup>181</sup> François Goguel, « Quatre mois de coexistence », *Réforme*, 30 août 1986, FG38, D1.

<sup>182</sup> FG39, D1.

<sup>183</sup> François Goguel, « La primauté présidentielle », *Le Figaro*, 24 juin 1988, FG38, D3.

conséquences des déclarations qu'il a faites en 1990-1991, aux termes desquelles il n'y a plus de gaullisme après De Gaulle, il a continué à soutenir la droite en privilégiant ce qu'il reste de plus solide de la période où le général de Gaulle était au pouvoir, c'est-à-dire la Constitution de 1958, en montrant son aptitude à se plier aux changements de majorités politiques. Mais il reconnaissait néanmoins une faiblesse à ce texte, en ce qu'il autorise une « cohabitation », terme auquel il préférerait celui de « diarchie », phénomène qu'il faudrait, selon lui, éviter par un retour devant les électeurs lorsque les élections générales amènent une majorité en contradiction avec la majorité présidentielle.

Son attitude fut, dans l'ensemble, celle d'un observateur politique sans doute de droite, mais qui est surtout animé par le souci de préserver l'avenir du pays au-delà des passages des majorités successives. Un point le tracassait particulièrement, celui du rôle des partis. Il reprochait à la gauche de laisser trop de place au parti socialiste pour peser sur les institutions.

« Le rôle des partis » aura toujours été un de ses objets d'observation privilégiés. Encore faut-il remarquer qu'il n'a que peu exercé sa perspicacité sur les partis, sauf le RPF, qui se sont réclamés du gaullisme.

## 12. Au Conseil constitutionnel (1971-1980)

Sur cette période de la vie de Goguel, nous avons la chance de posséder les interviews qu'il a accordées à Roy Pierce en juin 1980, et à Dominique Chagnollaud en 1990-1991. Du fait de la date de ces déclarations, nous disposons donc de ses impressions et réflexions sur l'ensemble de la période concernée.

Si c'est seulement en 1971 que Goguel est entré au Conseil constitutionnel, ce n'est pas la première fois que la question était évoquée. Il a bien failli y entrer en 1958. Jacques Boitreau, membre du Conseil d'État, membre du cabinet de Debré, et qui est devenu le premier secrétaire général du Conseil constitutionnel, lui avait dit qu'il aimerait bien qu'il en fût membre<sup>184</sup>. Goguel

<sup>184</sup> 4<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 16 juin 1980, FG44, D5, et avec Dominique Chagnollaud, 1991-1992, FG1, D5.

déclare que « il n'en était pas question et qu'il avait d'ailleurs d'autres choses à faire au Sénat pour adapter dans la mesure du possible le Sénat au nouveau fonctionnement des institutions ».

La deuxième occasion, en 1971, fut liée aux difficultés qui ont été relatées plus haut et qui provenaient de l'irritation de certains sénateurs socialistes à propos des activités de Goguel dans le champ gaulliste, en dernier lieu à propos de la collaboration de ce dernier à la publication des discours et messages du général de Gaulle. Certes, Alain Poher, président du Sénat l'a-t-il soutenu.

Mais Goguel avait des griefs d'un autre ordre à l'égard d'Alain Poher. Il le considérait comme un moins bon président que Monnerville pour la conduite administrative du Sénat. Il cédait, selon lui, trop facilement aux pressions des sénateurs. De ce fait, il était amené à privilégier les fonctionnaires du service des commissions, en contact fréquent avec les parlementaires, au détriment des fonctionnaires du service de la séance, et Goguel en était très déçu. La mention de ces reproches a été rayée par Goguel dans le tapuscrit établi à partir de sa rédaction manuscrite, dans l'entretien avec Dominique Chagnollaud, ainsi que celle faisant état de l'intention qu'il aurait eue de passer au Conseil constitutionnel aussitôt après ses démêlés avec le président du groupe socialiste. Mais dans la version Roy Pierce, il déclara bien avoir demandé à Debré, alors ministre de la Défense nationale, d'intervenir auprès du président de la République, Georges Pompidou pour une nomination. Ce dernier lui a demandé de venir le voir et lui a annoncé qu'il avait l'intention de le nommer membre du Conseil constitutionnel. Pour la petite histoire, Goguel rapporte que son nom ayant été cité par un bulletin confidentiel parmi la liste des personnes reçues par le président de la République, un questeur du Sénat, socialiste, l'a convoqué pour lui demander la raison de cette visite, et a été très surpris d'apprendre le projet que le président de la République avait pour lui. Nul doute que Goguel n'ait éprouvé quelque sentiment de revanche à cette occasion. Un arrêté du Bureau du Sénat du 6 avril 1971 l'a admis au bénéfice du congé spécial et lui a conféré l'honorariat.

Dans ses entretiens précités, Goguel livra quelques observations sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel. Il décrit la procédure suivie : pour la vérification des élections, des rapporteurs adjoints,

membres du Conseil d'État ou de la Cour des comptes, instruisent le dossier qui est ensuite soumis à une section de trois membres (l'un nommé par le président de la République, le second par le président du Sénat, le troisième par le Président de l'Assemblée nationale), après, si nécessaire, une enquête ; la procédure est écrite.

Dans les autres cas, le président désignait un rapporteur, qui était aidé par des assistants, membres du secrétariat général du Conseil constitutionnel. Le secrétaire général est un membre du Conseil d'État, qui était assisté d'un adjoint et d'un chef du service juridique. Il existait des phases officieuses de préparation des dossiers : le président engageait des conversations avec des membres du Conseil. Gaston Palewski procédait par entretiens distincts avec plusieurs personnes ; Roger Frey organisait des réunions sélectives avec certains membres, choisis selon leurs affinités politiques.

Goguel décrivait aussi la procédure suivie pour l'élaboration du mémoire produit par les députés ou les sénateurs, pour le recueil des observations que le présidents des assemblées peuvent fournir, mais ne livrent souvent pas, les observations « officieuses » données par le secrétaire général du gouvernement, et, de ce fait, non visées dans la décision. Parfois, le président d'une assemblée n'envoyait d'observations qu'aux seuls membres nommés par lui. Ce fut le cas lors de l'examen de la loi sur les associations : le président de Sénat, Alain Poher, avait rédigé un mémoire, mais ne l'avait envoyé qu'aux trois membres du Conseil qu'il avait nommés. Sur le rapport du rapporteur et sur la base des mémoires éventuellement déposés s'engageait un débat oral. Le rapporteur rédigeait un projet de décision qui était discuté avec le président. Il était établi un compte rendu non pas sténographique, mais analytique, et un procès-verbal.

Du temps de Goguel, l'abstention était admise ; un rapporteur ne pouvait être contraint à rédiger une décision contre son opinion personnelle. Dans les décisions de conformité à la Constitution, il y avait d'abord un vote, à main levée, sur le principe, puis on discutait, parfois très longtemps, sur la rédaction finale.

Sur le fonctionnement quotidien du Conseil constitutionnel, Goguel révélait dans ses entretiens les observations qu'il avait faites au cours de ses fonctions : il y avait certes une tendance à privilégier le point de vue de qui vous a

nommé : « Oui, on penche du côté de qui vous a nommé<sup>185</sup> », mais il corrigeait : la grande différence entre les membres était la formation juridique ; Paul Coste-Floret, professeur de droit, était sensible à des arguments juridiques qui allaient contre ses préférences politiques ; ce fut notamment le cas à propos du projet de référendum pour la révision de la Constitution en 1969. Il s'exerçait aussi une « pédagogie de la fonction » qui expliquait que Monnerville n'ait pas joué le rôle de trublion qu'on pouvait craindre. Il en profitait pour ajouter « qu'il n'a pas apporté un concours très positif », car il lui est souvent arrivé de ne pas comprendre exactement comment le problème se posait et de raisonner à côté, mais l'effet partisan n'a pas joué du tout.

Goguel critiquait certaines pratiques malsaines dans les nominations, notamment celle qui consistait à faire nommer son prédécesseur : par exemple Poher, président du Sénat faisant nommer son prédécesseur parce qu'il avait besoin des voix du groupe de la gauche démocratique auquel il appartenait pour sa réélection. De même, le président de l'Assemblée nationale Edgar Faure a nommé son prédécesseur, Achille Péretti. Mais il existait heureusement des exemples de nominations plus heureuses, comme celles d'André Ségalat et Georges Vedel par Giscard d'Estaing, de Jean Gilbert-Jules et François Luchaire par Monnerville.

Quant au positionnement du Conseil constitutionnel dans l'ensemble institutionnel français, Goguel le considérait comme satisfaisant dans l'ensemble. Il ne souhaitait pas, en particulier, que lui fût reconnu le droit d'annuler une loi promulguée, la sécurité juridique lui semblant devoir être privilégiée. Dans l'hypothèse d'une victoire électorale de la gauche, Goguel faisait le pari qu'il n'y aurait pas de conflit, le bon sens l'emportant de la part de la majorité, et l'ouverture d'esprit de la part du Conseil. Cette prévision faite en 1980 s'est bien réalisée en 1981.

Devant ses interlocuteurs, Goguel a eu l'occasion de citer les décisions les plus importantes auxquelles il a participé.

La décision qui lui paraissait la plus importante intrinsèquement est celle qui a reconnu conforme à la Constitution l'élection directe des membres de

---

<sup>185</sup> Entretien de Goguel avec Dominique Chagnollaud, 1990-1991, FG1, D5.

l'assemblée des Communautés européennes. Il lui accordait cet intérêt car il la contestait radicalement. Il la connaissait particulièrement bien parce qu'il en fut le rapporteur. En septembre 1976, un acte du Conseil des ministres de la Communauté a décidé que les membres de l'assemblée des Communautés seraient élus au suffrage universel direct. Le président de la République, Giscard d'Estaing, a saisi le Conseil constitutionnel pour satisfaire les ministres gaullistes, dont Robert Boulin, ministre du budget, qui espéraient une décision négative du Conseil.

Selon Goguel, deux gaullistes du Conseil, Roger Frey et Pierre Chatenet, au cours de discussions internes ont estimé qu'une déclaration d'inconstitutionnalité aurait probablement pour effet pervers d'entraîner une révision de la Constitution pouvant déboucher sur une reconnaissance dans la Constitution de la « supranationalité », et qu'il était somme toute moins risqué d'admettre la conformité à la Constitution dans le cas d'espèce dont le Conseil était saisi.

La position de Goguel était complexe : il remarquait que l'acte du Conseil des ministres de la Communauté donnait, de par la manière dont il était rédigé, aux membres élus en France de l'assemblée des Communautés la qualité de représentants du peuple français. Or, l'article 3 de la Constitution déclare que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voix du référendum ». Donc les membres élus en France de l'assemblée des Communautés, représentants du peuple français, devenaient dépositaires de la souveraineté nationale ce qui n'était pas le but recherché, puisque leurs attributions concernaient les Communautés. On retrouve dans ce raisonnement des constantes de la personnalité de Goguel : la méticulosité juridique et une extrême réserve, pour ne pas dire plus, quant à l'emprise des institutions européennes.

Pour échapper aux conséquences de ce syllogisme, Goguel proposait d'ajouter à l'article 3 de la Constitution que « les membres français élus dans les assemblées d'organisations internationales ne participent pas à l'exercice de la souveraineté nationale ». Les conclusions de Goguel ont été repoussées par 4 voix contre 4, celle du président, Roger Frey, étant prépondérante. Les voix favorables à la conformité étaient celles des membres nommés par le président du Sénat et celle du président. Le projet du Conseil des ministres de la Communauté n'a donc pas été déclaré contraire à la Constitution. Il n'y a pas eu non plus de proposition de déclaration de conformité.

Sur le fond, la position de Goguel était un compromis entre son désir personnel de rejeter le projet, et le souci de ne pas s'opposer au gouvernement ; sa proposition concourait au même objectif que celui qui était recherché par le gouvernement, mais elle y ajoutait une garantie supplémentaire sur le non empiétement des élus de l'assemblée des Communautés sur les institutions françaises.

Les conclusions de Goguel ayant été rejetées, c'est Roger Frey qui a rédigé le nouveau projet de rapport.

Cette décision du Conseil constitutionnel a été l'occasion d'incidents : *Le Monde* a publié des informations inexactes sur les votes sur cette décision<sup>186</sup>, et *Le Nouvel Observateur* une version plus exacte des faits ; Goguel pense que les « fuites » provenaient de l'entourage du président de la République.

La seconde décision, à laquelle Goguel attache le plus d'importance, cette fois pour le retentissement qu'elle a eu sur l'opinion publique, est celle de 1971, qui portait sur la loi relative aux associations. Le ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin avait refusé de délivrer le « récépissé » de déclaration de deux associations dont il jugeait les buts contraires à la loi : l'association « La cause du Peuple » était créée pour payer les amendes du journal du même nom, et l'association des autonomistes bretons avait pour objectif de séparer la Bretagne de la France. Les décisions du ministre de l'Intérieur ont été annulées au contentieux au motif que, s'il pouvait dissoudre des associations créées, il ne pouvait pas refuser la création d'associations. Une loi a donc été présentée au Parlement pour permettre au ministre de déférer aux tribunaux la déclaration d'une association dont les buts seraient contraires aux lois ou aux bonnes mœurs.

Goguel, désigné comme rapporteur, ne jugeait pas ce projet contraire au principe de la liberté d'association, car d'une part, une association existe déjà avant sa déclaration, et, d'autre part, il y avait des précédents de contrôle *a priori* à l'égard des congrégations religieuses et des associations dirigées partiellement par des étrangers.

Gaston Palewski, président du Conseil constitutionnel à l'époque, s'était déclaré d'accord avec cette analyse, puis il s'est ravisé, estimant qu'un refus

---

<sup>186</sup> *Le Monde*, 18 et 20 juillet 1971.

appuyé sur le respect d'un principe général républicain donnerait du prestige au Conseil, malgré les arguments donnés par Goguel. Des incidents de procédure se sont en outre produits, Gaston Palewski ayant cherché à faire distribuer, avec le rapport du rapporteur, un autre projet orienté dans le sens d'un rejet.

Finalement, c'est le point de vue de Palewski qui l'a emporté, et la décision a fait l'effet d'une bombe. Goguel a reconnu que de ce point de vue médiatique, l'opération a été un succès indéniable pour le Conseil constitutionnel. Quant aux conséquences pratiques, il n'y en eut pas, car lorsque l'administration a voulu délivrer les récépissés de déclaration, les associations demanderessees avaient disparu.

Un autre exemple retenu par Goguel est celui de la loi sur l'interruption de grossesse : l'examen de cette loi a posé un problème de conscience à un certain nombre de membres du Conseil, pour la plupart catholiques – lui-même protestant semblant exonéré de ce problème – qui se trouvaient pris entre leurs exigences de morale personnelle et l'obligation de ne juger que selon des critères juridiques. L'argument des signataires de la demande de reconnaissance de non constitutionnalité tenait dans l'incompatibilité supposée entre la loi votée et la Convention européenne des droits de l'homme qui comporte des formules relatives au respect de la vie. Ces formules sont d'ailleurs assez vagues, alors que le droit français est appuyé sur la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et le préambule de la constitution de 1946, selon lesquels c'est la naissance et non la conception qui fait de l'homme un sujet de droit.

Ce fut en outre pour le Conseil l'occasion de préciser dans ses considérants qu'une loi peut être en contradiction avec un traité : la loi est générale, mais le traité n'est applicable que dans les relations avec les pays qui l'ont signé et qui mettent en œuvre la réciprocité.

Par ailleurs, pour Goguel, cette loi était particulièrement choquante en ce qu'elle affirmait le droit à la vie dans son article premier, alors qu'elle le méconnaissait incontestablement.

Sur le contentieux électoral, Goguel mentionne des faits qui tendent à montrer que l'exercice du contrôle dans ce domaine ne manque pas de difficultés ; alors qu'il était interrogé par Roy Pierce sur d'éventuels « dosages

politiques » dans les invalidations, consécutives aux élections législatives de 1978, il mentionna, pour la défense du Conseil, que lui-même et Roger Frey ont été interpellés par Jacques Chirac qui reprochait au dit Conseil d'avoir invalidé l'élection de Christian de la Malène dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, alors que la mesure se justifiait par l'irrégularité de certaines procurations en provenance de l'ambassade de France au Gabon. En revanche, il admit que le Conseil n'a pas été sévère, mais on manquait de preuves formelles, avec trois ou quatre députés communistes de la banlieue parisienne contre lesquels pesaient de fortes présomptions d'utilisation abusive de cartes électorales non employées. Deux exemples opportunément trouvés pour affirmer l'indépendance politique du Conseil.

À travers les exemples qu'il donnait des affaires traitées au Conseil constitutionnel, Goguel se présentait lui-même comme un sage, très attaché à la régularité juridique, plus qu'à l'opportunité, en tout cas tentant dans toute la mesure du possible de les faire coïncider. Il était aussi soucieux de montrer une parfaite impartialité : sa sévérité était également partagée entre la gauche et la droite, et, à cette époque, il n'y a plus eu pour lui de vrais gaullistes dans la course qui puissent attirer sa sympathie.

En même temps, il ne se sentait pas gêné du rejet de ses propositions. Dans les deux affaires, qu'il jugeait les plus importantes dans lesquelles il a été rapporteur, il n'a pas été suivi, et les décisions ont été prises contre ses propositions ; il va même jusqu'à admettre que l'opération de Gaston Palewski sur la loi relative aux associations a été un succès, malgré le caractère contestable de l'argumentation retenue. Visiblement, il visait plus le personnage du sage que celui du tribun.

Enfin, interrogé sur les conséquences de la modification, en 1974, de la Constitution pour permettre à soixante députés ou sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel, rejetée par l'opposition qui pourtant l'utilise souvent, il remarquait que cette mesure s'est traduite par un accroissement des saisines, et aussi par un renforcement de la vigilance, en amont du Service législatif du Secrétariat général du gouvernement quant à la constitutionnalité des projets de loi et des amendements du gouvernement. Parmi les charges nouvelles qui pouvaient de ce fait incomber au Conseil, il pensait aussitôt – signe des préoccupations des années 1980 – à la position qu'il aurait à prendre sur des recours des parlementaires de droite sur les problèmes d'indemnisation des

nationalisations éventuelles. [...] Des parlementaires ont voulu, à cette époque, faire voter des lois organiques sur la propriété, de manière que leur modification éventuelle fût soumise au Conseil constitutionnel. [...] Michel Rocard, son ancien élève à Sciences Po, a souhaité le consulter sur cet intéressant problème, mais n'a pas persévéré dans sa demande.

On remarque que, sur le fonctionnement qu'il décrivait du Conseil, Goguel ne se gêne pas pour révéler la faible formalisation des procédures, le président se permettant lui-même de « doubler » le rapport du rapporteur, s'autorisant à traiter en *a parte* du fond de l'affaire avec des membres du Conseil qu'il choisissait lui-même, souvent en fonction de ses affinités politiques, la formulation purement officieuse de l'avis du Premier ministre, le mutisme, la plupart du temps, des autres autorités qui ont le droit de donner un avis. Paradoxalement, cette réglementation approximative ne suscitait pas de la part de Goguel de réactions indignées.

La période pendant laquelle il a été membre du Conseil constitutionnel a été une période heureuse de la vie publique de Goguel. Il s'en est expliqué dans ses entretiens avec Roy Pierce : pendant sa carrière de fonctionnaire des assemblées, il a parfois regretté de ne pas intervenir directement dans les affaires publiques : ses fonctions le conduisaient à préparer, faciliter, les décisions politiques, non à les prendre. Ses regrets étaient toutefois tempérés par la conscience des sujétions qu'aurait comportées l'exercice direct d'une activité politique : prise en charge d'une circonscription électorale, risques et brutalité du combat politique ; un certain sens du confort personnel lui faisait somme toute préférer la position d'observateur et de critique.

L'appartenance au Conseil constitutionnel était somme toute une façon de contribuer d'une manière plus impliquée aux décisions politiques sans entrer dans les joutes qui sont le quotidien des hommes politiques. « J'ai été satisfait », disait-il, « je ne cache pas, de siéger pendant neuf ans au Conseil constitutionnel dans un organisme où, quand j'avais quelque chose à dire, je pouvais le dire. Alors que pendant dix-sept ans j'ai assisté aux séances du Sénat comme secrétaire général, sans pouvoir prendre la parole, je pouvais la prendre en conférence des présidents, je pouvais la prendre devant le bureau, je ne pouvais pas la prendre en séance publique. C'était un peu frustrant par moments ; mais il m'a suffi de pouvoir le faire au Conseil constitutionnel. Et

au total, grâce à cela, je ne me suis pas senti frustré pour l'ensemble de ma carrière<sup>187</sup>. »

---

<sup>187</sup> 5<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 18 juin 1980, FG 1, D4.

## DEUXIÈME PARTIE

### LE POLITISTE

Les prises de position de Goguel au cours de ses périodes de militantisme de sa jeunesse, puis au fil des événements qui se sont succédé pendant sa vie de fonctionnaire et d'éditorialiste brossent déjà un tableau cohérent de ses opinions et de ses réflexions. Mais ce serait évidemment particulièrement mutilant que de s'en tenir à cet aspect de ses activités : il a aussi été un enseignant, un administrateur d'établissement d'enseignement supérieur. À ce titre, il a fortement contribué au développement de la science politique en France, et formé, par ses cours, ses ouvrages des générations de jeunes qui ont, par la suite, occupé des postes d'enseignement, de recherche, d'administration publique ou privée. C'est à travers ces activités multiples qu'il est tenté de décrire, par grands thèmes, ce que fut sa pensée politique.

Dans cette partie seront étudiés successivement, dans un chapitre trois, sa place et son rôle à la Fondation nationale des sciences politiques, et, dans un quatrième chapitre, ses apports à la science politique en tentant une synthèse thématique de ses œuvres.



## Chapitre III

### Goguel et la Fondation nationale des sciences politiques

#### I. Goguel et l'administration de la FNSP

Depuis sa vie d'étudiant, Goguel n'a cessé d'appartenir à l'univers de Sciences Po. Il était entré à l'École libre des sciences politiques à dix-sept ans et demi, en 1926, il y a obtenu son diplôme en 1929, en 1936, Roger Seydoux, directeur de l'École libre des sciences politiques, un ami d'enfance, lui a demandé de prendre la direction de la *Revue de sciences politiques*: il devenait ainsi membre de l'institution.

Après l'interruption de la guerre, à son retour de captivité, et le Sénat dont il était un agent ne fonctionnant plus, il trouva un emploi d'adjoint au bibliothécaire de l'École<sup>188</sup>. Le conservateur était Pierre Rain, homme érudit dont Goguel a fait l'éloge, et auteur en particulier d'un précieux petit ouvrage sur l'histoire de l'École libre des sciences politiques<sup>189</sup>. Goguel fut son adjoint pendant un an. C'était l'époque de la création de la Fondation nationale des Sciences politiques à la suite des négociations menées par Roger Seydoux avec Michel Debré et Jean-Marcel Jeanneney, directeur de cabinet de son père, Jules Jeanneney, ministre d'État.

---

<sup>188</sup> 1<sup>er</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 3 juin 1980, FG1, D4.

<sup>189</sup> Pierre Rain, *L'École libre des sciences politiques, 1871-1945*, suivi de *L'École et la guerre, la transformation de son statut*, par Jacques Chapsal, Paris, FNSP, 1963.

La création de la FNSP et de l'Institut d'études politiques a été rapportée notamment par Jacques Chapsal<sup>190</sup> et par Christophe Charle<sup>191</sup>. Les deux récits ne sont pas de même nature. Le premier, plus court, est fait par un membre de l'institution et est très descriptif. Le second est plus critique ; il tend à prouver que l'École libre s'est survécue sous de nouveaux statuts moyennant quelques concessions nécessaires, a conservé son caractère parisien et élitiste malgré les tentatives de l'Assemblée Consultative et les attaques de l'extrême gauche. Le compromis final a été inspiré par Michel Debré, avec l'appui des anciens de l'École, présents dans la plupart des instances concernées, et sous la pression de la nécessité : assurer le recrutement des hauts fonctionnaires en contribuant à alimenter la nouvelle École nationale d'administration, et promouvoir la science politique en sauvant la bibliothèque de l'École. Les projets du gouvernement de démocratiser le recrutement ont été sinon abandonnés, du moins mis en retrait. Goguel n'a certainement pas été actif dans ces tractations qui se sont déroulées du printemps à octobre 1945 : à cette époque, il a occupé l'emploi de bibliothécaire adjoint, qui n'était pas très stratégique. S'il connaissait les négociateurs du côté de l'École qui étaient André Siegfried, président et Roger Seydoux, directeur, et s'il a bien été nommé le premier à l'emploi de secrétaire général de l'École, il est retourné très vite au Palais du Luxembourg ; mais il a déclaré être resté en relation étroite avec la fondation et avec l'Institut d'études politiques en donnant en particulier des conférences sur la vie politique française<sup>192</sup>. La participation à l'enseignement proprement dit a commencé en 1948, lorsque Chapsal a succédé à Seydoux à la direction de l'École devenue Institut. Il a été nommé rapidement, dès 1952, membre du conseil d'administration de la Fondation. Il a présidé le Conseil d'administration de 1971 à 1981, avec Serge Hurtig comme secrétaire général. Son activité dans ces fonctions s'est traduite dans le développement des centres de recherche de la Fondation, en collaboration avec d'autres personnalités de l'institution, notamment Jean Touchard, dans la promotion des instituts d'études politiques de Paris et de province, et en

<sup>190</sup> Jacques Chapsal, *L'École et la guerre : la transformation de son statut*, Paris, FNSP, 1963.

<sup>191</sup> Christophe Charle, *Savoir durer : la nationalisation de l'École libre des sciences politiques, 1936-1945*, actes de la recherche en sciences sociales, n° 86-87, mars 1991.

<sup>192</sup> 1<sup>er</sup> entretien avec Roy Pierce, le 3 juin 1980.

tant que président de l'Association française de sciences politiques, dans la définition des modalités de recrutement des professeurs de sciences politiques. Enfin, sa stature administrative lui permettait d'intervenir comme arbitre dans le fonctionnement de l'institution.

Dans l'organisation de la Fondation et de l'Institut, le pouvoir exécutif revient au directeur de l'Institut qui est en même temps administrateur de la Fondation. Le président du Conseil d'administration a un rôle important dans l'orientation donnée aux activités de l'organisme, ainsi qu'une mission d'arbitrage. Son influence est donc loin d'être négligeable. D'autre part, le directeur de l'Institut, administrateur de la Fondation était, à l'époque du moins, très sollicité par l'organisation de l'enseignement, ce qui conduisait le président à être particulièrement présent dans le domaine de la recherche.

En sa qualité de président de la Fondation, et peu de temps après sa prise de fonction, il a eu à organiser, le 8 décembre 1972, les cérémonies de célébration du centenaire de Sciences Po au théâtre des Champs-Élysées en présence de Georges Pompidou, président de la République et Paul Delouvrier, président de l'amicale des anciens élèves, qui, ainsi que Goguel, ont prononcé des discours<sup>193</sup>. Le personnel était présent, mais l'association des étudiants a refusé de participer, car une partie des membres était très critique à l'égard du recrutement et des enseignements. Goguel a fait l'éloge de la maison, et notamment de l'originalité apportée par son corps professoral aux origines diversifiées, par ses conférences de méthode, par l'aide qu'elle apporte aux instituts de Bordeaux et de Grenoble. Un incident s'est produit au cours de cette manifestation : une lettre du 21 décembre 1972 de Goguel à Roger Seydoux transmet des excuses d'avoir été trop discret sur le rôle de René et Roger Seydoux ; Goguel n'a cité que Chapsal. Dans sa réponse du 17 janvier 1973, Roger Seydoux, qui est alors ambassadeur à Moscou, reconnaît qu'il est sorti de la salle pour ne pas se fâcher. L'excuse invoquée par Goguel est qu'il a cité le moins de noms possible pour éviter de faire un palmarès. Mais l'omission du nom de Seydoux était pour le moins fâcheuse<sup>194</sup>.

La Fondation comporte un certain nombre de centres de recherche dont le président de la Fondation a eu à assurer le développement.

---

<sup>193</sup> FG66, D4.

<sup>194</sup> FG58.

Le premier des centres de recherche<sup>195</sup> a été le centre d'étude des relations internationales (CERI) créé en 1952 et devenu depuis le centre d'étude et de recherche internationales, pour lequel les initiatives de Touchard ont été capitales<sup>196</sup>. Le centre a été associé au CNRS à partir de 1967. Autre centre important, le Centre d'étude de la vie politique française devenu le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), également lié au CNRS par convention. Une attention particulière doit lui être accordée, vu l'intérêt que Goguel lui portait. Dès la création de la Fondation, Siegfried avait l'intention de mettre en place une structure d'étude scientifique de la vie politique. C'est à cet objectif qu'a répondu le CEVIPOF créé sous la présidence de Pierre Renouvin. L'artisan en fut Jean Touchard, secrétaire général de la Fondation de 1954 à 1972, avec l'aide de Goguel qui en fut directeur avant d'être remplacé en 1975 par Georges Lavau puis Alain Lancelot<sup>197</sup>.

Les études du CEVIPOF ont été publiées dans les Cahiers de la Fondation. Un rapport des années 1979-1981 mentionne les orientations suivantes :

- attitudes, culture et comportements politiques,
- dimensions politiques du changement urbain,
- comportement électoral aux élections législatives de 1978,
- institutions, forces et personnel politique.

L'Observatoire français des comportements économiques (OFCE) a pour origine une demande de Raymond Barre, Premier ministre, le 2 octobre 1980, de préparer la création d'un organisme dont la présidence lui serait confiée, et dont l'objectif serait d'étudier la conjoncture économique française. Cet organisme serait accueilli par la FNSP, mais conserverait une complète autonomie scientifique et intellectuelle. Il bénéficierait d'une garantie de subvention pendant cinq ans. Goguel était favorable à ce projet, et plusieurs projets de convention entre le Premier ministre et la FNSP ont été étudiés en 1980 et 1981.

---

<sup>195</sup> FG10, D3.

<sup>196</sup> 5<sup>e</sup> entretien avec Roy Pierce, le 18 juin 1980, FG1, D4.

<sup>197</sup> Entretien avec Alain Lancelot, le 10 mars 2003.

Le principal objet de litige concernait les modalités de désignation du président de l'Observatoire. Un premier projet du 16 janvier 1981 confiait la désignation au président de la Fondation, après avis du conseil scientifique de l'Observatoire qui comprenait deux membres de la Fondation, et du conseil d'administration de la Fondation. Il semble que la position de Goguel fut de donner le plus de pouvoir au conseil scientifique de l'Observatoire lui-même, dans lequel la Fondation avait pris la précaution de nommer des membres. Cette position ne fut pas acceptée par Raymond Barre, qui reçut Jeanneney et Goguel le 20 janvier 1981. La solution qui résulta de cette rencontre fut celle de la désignation du président de l'observatoire par le président de la FNSP après agrément du Premier ministre. La convention a été signée le 31 janvier 1981 et approuvée par décret le 11 février 1981. Goguel avait, dans cette affaire, défendu les positions qui donnaient le plus d'autonomie à l'Observatoire, et en même temps, pour garantir cette autonomie, le plus de pouvoir à la Fondation. Mais il avait su aussi composer avec le pouvoir politique pour aboutir à un compromis acceptable.

Le Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM)<sup>198</sup> fut créé à la suite d'un contact de Serge Hurtig avec le général Méric, le 16 février 1973 ; une lettre de P. Messmer du 6 mars 1973 au président de la FNSP, Goguel, demanda un rattachement du CHEAM qui existait depuis 1936 et organisait des stages d'une trentaine de personnes. Par lettre du 3 avril 1973, la FNSP fit connaître qu'elle n'avait pas d'opposition. Serge Hurtig a préparé la convention et un décret du 10 février 1973 a réglé la situation de l'organisme : il est rattaché à la Fondation, le Comité de direction comporte un représentant de la Fondation, le directeur est nommé par le Premier ministre sur proposition du Comité de direction. La convention avec la Fondation est datée du 10 juillet 1973. Une autre convention du 7 février 1977 avait réglé la situation du Centre de sociologie de la Défense nationale. D'autres missions de la Fondation ont vu leur configuration se préciser sous la présidence de Goguel.

C'est le cas en particulier du service des archives contemporaines créé en 1969<sup>199</sup>. Ce sont en l'occurrence J. Touchard et S. Hurtig qui ont été moteurs

---

<sup>198</sup> FG10, D2.

<sup>199</sup> FG11, D1.

dans ce projet, mais Goguel a eu à intervenir pour assurer les contacts nécessaires avec les ministères concernés et pour faciliter l'intervention des enquêteurs chargés des contacts avec les personnalités dont le témoignage et les archives étaient sollicités. Georgette Elgey a décrit dans une note du 14 janvier 1970 ayant pour objet « archives contemporaines, enquêtes régionales » les grandes lignes des actions proposées : interviews de témoins, recherche des archives des particuliers.

Elle prévoit une dépense de 77 000 F, et une mise à disposition de cinq après-midi de travail par semaine. Une réunion du 7 décembre 1970 a été l'occasion de définir les priorités : établir une liste de témoins selon les critères de l'âge, recenser les spécialistes, fixer les thèmes (les réformes institutionnelles, les rapports entre civils et états-majors, la politique financière de 1938 à 1940, le choix d'adhérer à un parti : comment devient-on socialiste, radical. Une contrainte : ne pas poser de questions sur la période de Vichy, qui risqueraient de bloquer les témoignages. L'affaire a été suivie avec intérêt par le ministère de l'Éducation nationale, comme en témoigne une copie d'une note malheureusement non datée de Guy Palmade, conseiller technique au cabinet, et une lettre très positive de Olivier Guichard, ministre de l'Éducation nationale à Goguel, président de la Fondation du 29 octobre 1971, remerciant du bilan qui lui avait été transmis, et désignant Guy Palmade comme l'interlocuteur chargé de suivre l'affaire au cabinet. Des contacts ont été pris par Serge Hurtig avec les Archives de France qui s'inquiétaient de cette entreprise<sup>200</sup> et un accord a été conclu avec cette administration en 1973. Un arrêté du 13 août 1973 a créé une commission de sauvegarde des archives privées dont Goguel était membre. Le contexte ayant été ainsi clarifié, Goguel a pu signer des lettres destinées à ouvrir des portes à Georgette Elgey.

La place et les modalités de fonctionnement des presses de la Fondation ont été aussi un sujet important de préoccupation pour le président de la Fondation<sup>201</sup>. Elles ont édité 300 ouvrages de 1945 à 1976. Mais des difficultés sont survenues en 1976. Le ministère de la Culture a refusé de subventionner

---

<sup>200</sup> Note de Serge Hurtig du 17 janvier 1972.

<sup>201</sup> FG11, D3.

les ouvrages édités par les Presses, estimant que l'édition devait être confiée à l'industrie privée<sup>202</sup>. La Fondation a maintenu sa position.

La Fondation a toujours suivi de près le statut des instituts d'études politiques, de celui de Paris en particulier, mais aussi de ceux des grandes villes de province. Il existait en permanence un problème à propos de l'autonomie relative que revendiquaient les IEP au sein de l'université à laquelle ils étaient partie, notamment pour l'attribution de leurs moyens. C'est ce qui ressort notamment des correspondances avec l'IEP de Grenoble<sup>203</sup>. Goguel était sollicité pour faciliter le règlement de ces situations. Dans la tourmente de 1968, Goguel, qui était alors professeur à l'IEP de Paris et membre du conseil de perfectionnement, a usé de son influence pour que les événements soient le moins grave possible. D'après les témoins, le retour au calme s'est produit plus rapidement à Sciences Po Paris que dans les autres établissements parisiens. À Grenoble, il a été appelé, à l'instigation du directeur, à présider le conseil d'administration de l'IEP dont il était déjà membre, en raison de la bonne qualité des rapports qu'il savait instaurer avec les étudiants. Son intervention a permis aussi un apaisement rapide<sup>204</sup>.

Dans la foulée des événements de 1968, et dans le cadre de l'application de la loi sur l'enseignement supérieur votée sur la proposition d'Edgar Faure, les instituts d'études politiques ont bénéficié de certaines améliorations de leur statut. L'IEP de Paris a reçu en 1968 le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et les instituts de province celui d'établissement public à caractère administratif. Dans les deux cas, il en est résulté une plus grande indépendance dans la gestion des emplois budgétaires et du personnel. Auparavant, en effet, ces organismes étaient de simples instituts de faculté, et les emplois budgétaires étaient affectés aux facultés de rattachement ; les professeurs étaient ainsi nommés dans des facultés où ils n'exerçaient pas et dans lesquelles ils n'étaient pas connus.

Un problème s'est posé à propos des conditions de nomination du personnel. Une loi du 17 juillet 1978 a modifié la loi sur l'enseignement supérieur pour

---

<sup>202</sup> Lettre de Serge Hurtig à Jean-Claude Groshens, directeur de la lecture et du livre au secrétariat d'État à la Culture, en date du 29 janvier 1976.

<sup>203</sup> Lettres de Jean-Luc Domenach des 4 février et 3 mars 1977, FG12, D2.

<sup>204</sup> Entretien avec Jean-Louis Quermonne le 7 octobre 2004.

permettre à des personnalités extérieures à l'université, justifiant d'une activité professionnelle, à des étudiants qualifiés, de participer à l'enseignement. Le statut des assistants était normalisé. Un décret du 20 septembre 1978 a donc défini le statut de ce personnel. La procédure nouvelle dessaisissait les instances des IEP du recrutement des assistants : le personnel non titulaire devait être recruté par la commission de spécialité de l'université sans avis de l'IEP. Or n'importe quel assistant ne peut enseigner la science politique. En outre, les conférences de méthode perdaient leur spécificité et étaient considérées, du point de vue des obligations de service des enseignants, comme des travaux dirigés qu'on pouvait imposer aux assistants à raison de 375 heures par an, ce qui constituait une charge de travail jugée insupportable à raison de dix conférences de méthode par an<sup>205</sup>.

Parallèlement, un problème se posait à propos de la procédure de choix des enseignants de tous grades dans les IEP : les IEP demandaient qu'après avis de la commission de spécialité soit pris l'avis du conseil, restreint aux enseignants de grade au moins équivalent à celui du grade pour lequel se faisait le recrutement.

Dans toutes ces affaires, Goguel jouait le rôle d'intermédiaire entre les IEP de province, les universités dont ils dépendaient et le ministère. Goguel, en tant que président du conseil d'administration de la FNSP, était membre de droit des conseils d'administration des IEP de province, se trouvait donc informé des problèmes de chacun et était en quelque sorte investi d'un rôle de défenseur de l'ensemble. Ceci faisait partie du projet plus général de promotion de la science politique. Mais c'était aussi, qu'on le veuille ou non, une manière de conserver l'avantage de l'institut de Paris, en dépit des velléités d'une politique d'équilibre par la promotion des instituts de Grenoble et de Bordeaux.

La réforme du statut des universités de 1984 a posé à nouveau la question du statut de l'IEP de Paris<sup>206</sup>. L'affaire a été évoquée régulièrement au conseil de direction de l'IEP dont François Goguel a assuré la présidence de 1969 à 1989. Le 26 septembre 1983, Michel Gentot, directeur de l'IEP et administrateur de

---

<sup>205</sup> Note de l'IEP de Bordeaux signée Claude Emeri en date du 4 décembre 1978, FG 12, D1.

<sup>206</sup> FG 8, D1, D2.

la Fondation a été informé par Alain Savary, ministre chargé de l'Éducation nationale, et ami personnel de Serge Hurtig qu'il était envisagé de donner la qualité de « grand établissement » à l'IEP de Paris, et que la question se posait des dérogations qu'il convenait de prévoir en sa faveur. La gestion par la FNSP n'était pas contestée. Les opinions émises sont allées dans le sens de la conservation, au besoin en adaptant la terminologie, des organismes existants. S'agissant du conseil de direction, il était proposé de maintenir la composition paritaire de huit enseignants et de huit étudiants ; La création d'un conseil scientifique était acceptée, par substitution à la commission scientifique. Un texte complet a été adopté le 18 juin 1985 par 18 voix sur 18 suffrages exprimés parmi les 21 votants.

Dans ses fonctions à la tête de la FNSP, Goguel avait mis en oeuvre de réelles qualités qui font qu'à l'intérieur de l'institution, tous ses anciens collègues lui décernent des louanges sur ses qualités d'administrateur ; on doit lui concéder le bénéfice de la confiance au regard de la longévité dont il a fait preuve à la tête des instances de direction, qu'il s'agisse du conseil d'administration de la Fondation (dix ans) ou du conseil de direction de l'Institut (vingt ans).

Goguel inspirait aussi une grande estime à ses étudiants. Au cours des entretiens, il n'a pas été recueilli d'opinion dissidente sur les qualités que lui reconnaissent ses anciens élèves : grande qualité d'écoute, respect des personnes et des opinions, niveau des connaissances et des méthodes enseignées. Certains anciens étudiants ont pour lui un attachement quasi filial. Ainsi, lorsqu'il est entré au Conseil constitutionnel, ses étudiants lui ont offert un cadeau<sup>207</sup>.

Ce rôle a pu se muer en celui de conseiller juridique : ainsi, Michel Rocard qui fut son élève, lui a demandé conseil en 1986 sur la constitutionnalité de l'Acte unique européen, et lui a fait part, ensuite, de sa perplexité quant à la manière de régler ce problème juridique<sup>208</sup>. Michel Rocard était d'ailleurs assez familier de la demande d'avis : à titre personnel, lorsqu'il s'agissait pour lui de s'inscrire ou non au concours d'administrateur de l'Assemblée nationale, ou à titre de responsable politique, sur un projet de déclaration de principe du

---

<sup>207</sup> Entretien avec Claude Jourdan, le 16 février 2004.

<sup>208</sup> Lettre de Michel Rocard du 25 octobre 1986, FG58.

Parti socialiste, dont il se demandait si elle devait être purement française ou viser tous les pays<sup>209</sup>.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que Goguel ait été parfois, lorsque les circonstances l'exigeaient, choisi pour imposer les mises au point nécessaires dans la gestion des fonctions de l'institution : ce fut le cas notamment en 1979, lorsque Jacques Chapsal, directeur de l'IEP, et en même temps membre du conseil d'administration de la Fondation, selon une tradition immuable, a prétendu, tout en cédant son siège de directeur à Michel Gentot, conserver son mandat de membre du conseil d'administration. C'est Goguel qui, en tant que président à la fois du conseil de direction de l'IEP et du conseil d'administration de la Fondation, s'est chargé de faire comprendre à Chapsal qu'il ne pouvait conserver une fonction en quittant l'autre, entreprise d'autant plus méritoire que les deux hommes étaient très liés par leur collaboration à la vie de l'institution<sup>210</sup>. Il semble que Chapsal ait cherché à se conserver quelques fonctions pour ne pas interrompre toute activité ; il avançait comme motif la volonté de continuer à suivre l'installation de l'IEP et de la FNSP rue des Saints-Pères.

Au titre de responsable de la FNSP, Goguel animait les rencontres institutionnelles entre la Fondation et Nuffield College à Oxford. Il s'agissait de rencontres très régulières, dont l'initiative revenait à Philip Williams, spécialiste de la France à Oxford.

Peut-être faut-il voir dans ces contacts trans-Manche une continuation de l'anglophilie qui inspirait Émile Boutmy lorsqu'il a créé l'École libre des sciences politiques<sup>211</sup>. Les rencontres se déroulaient à raison de deux visites croisées par an à Oxford et à Paris : de 1977 à 1990, Goguel a fait devant ses collègues britanniques vingt-deux exposés sur le thème de « la situation politique en France », dont les manuscrits figurent dans ses archives<sup>212</sup>. Outre ces exposés sur la situation politique, les rencontres comportaient également un thème d'étude. Les exposés de Goguel renseignent sur sa manière de

---

<sup>209</sup> Lettres des 8 octobre 1954 et 9 juillet 1986, FG58.

<sup>210</sup> FG8, D3, entretien avec Alain Lancelot, le 10 mars 2003.

<sup>211</sup> Christophe Charle, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil, 1984, pp. 438 et s.

<sup>212</sup> FG24.

travailler : une première version de ses notes est un brouillon, la seconde est un exposé manuscrit très dense. Ces documents sont à la fois des analyses de la situation et des prises de position personnelles. Par exemple, dans le premier exposé du 1<sup>er</sup> mars 1977, il déclare : « Je crains beaucoup les conséquences d'une victoire de la gauche en mars et d'une tentative de mise en application du programme commun. Mais... je ne crois pas que ce serait une catastrophe définitive. » Ces exposés ont, d'une manière générale, le même statut que les articles qu'il écrit dans les revues. La durée de ces échanges (le dernier est en date du mois de mai 1990) traduit la permanence des relations avec ce « College » britannique.

Ainsi Goguel apparaît-il comme le gardien de la tradition qui perdure à travers les vicissitudes politiques. Dans les années 1970 et 1980, il a su préserver l'essentiel de l'édifice construit à la Libération sur le socle de l'ancienne École libre des sciences politiques, faire prospérer l'empire de la science politique, en encourageant les initiatives provinciales sans entamer pour autant la primauté de la grande école parisienne. C'est une politique marquée par une belle ambition technique pour la science politique, mais prudente et assez conservatrice : Sciences Po avait certes accru son rayonnement, mais l'institution avait gardé son caractère élitiste et les différences Paris-Province ne s'étaient guère résorbées.

La place tenue par Goguel dans les instances de la Fondation le qualifiait pour étendre les activités de cette dernière par la *Revue française de science politique* et par l'Association française de science politique. Il fut, avec Jean Touchard, l'un des principaux animateurs de ces deux organismes.

## 2. Goguel et la *Revue française de science politique*

Goguel a contribué de manière importante à alimenter cette revue par ses articles au cours des premières années de sa création.

Jean Leca a présenté dans le numéro 1-2 de 2001 une rétrospective de la revue à l'occasion de son cinquantenaire<sup>213</sup>. Goguel figurait, à un rang modeste, il est

<sup>213</sup> Jean Leca, « Une relecture cavalière des débuts de la *RFSP* », *RFSP*, n° 1-2, 2001.

vrai, parmi les « inventeurs » de la revue en 1949. Il en était secrétaire général, alors qu'il exerçait les fonctions de directeur de la séance au Conseil de la République, Jean Meynaud, secrétaire général de la Fondation exerçait les fonctions de secrétaire administratif, Jacques Chapsal était trésorier. Mais les grands noms étaient ceux de André Siegfried, de l'Académie française, président, Jean-Jacques Chevallier, professeur à la faculté de droit et à l'IEP, vice-président, Raymond Aron, professeur à l'ENA, et d'autres personnalités en renom, Maurice Duverger, Lucien Febvre, Pierre Renouvin notamment. La revue était profondément imbriquée avec la Fondation, André Siegfried chapeautant les deux organismes, Jean Meynaud cumulant les secrétariats, Jacques Chapsal la trésorerie de la revue et la direction de l'IEP. Jean Leca voit dans l'histoire de la revue deux périodes : les années Meynaud (10 ans), et les années Touchard-Lavau (30 ans), depuis la nomination de Touchard en qualité de secrétaire général de la Fondation en 1955. Il distingue deux catégories principales de « producteurs » d'articles : les facultés de droit et la Fondation, mais reconnaît aussi la place des hommes politiques, notamment de Michel Debré, et des hauts fonctionnaires, comme Bernard Gournay, magistrat de la Cour des comptes et aussi professeur à Sciences Po. Il note le retrait progressif des professeurs de droit et des fonctionnaires. Il ne fait pas de mention spéciale de Goguel, tout en signalant toutefois que ce dernier a produit 27 textes de 1951 à 1968, ce qui le place au premier rang des auteurs publiant dans la revue.

Le premier numéro mentionne dans son avant-propos que la revue est l'oeuvre conjointe de la Fondation et de l'Association française de science politique. Goguel figure parmi les membres du comité de rédaction.

### 3. Goguel et l'Association française de science politique.

Goguel, après en avoir été vice-président, a été président de l'Association française de science politique pendant seize ans, de 1967 à 1983<sup>214</sup>. Il avait été précédé par Siegfried (1947-1959), Chevallier (1959-1967), et c'est Georges Vedel qui lui a succédé de 1983 à 1992. Il a eu comme secrétaires généraux

---

<sup>214</sup> *RFSP*, n° 1-2, janvier-avril 2001.

Jean Touchard (1954-1970), Alain Lancelot (1970-1975), Jean Charlot (1975-1979) et Jean-Luc Parodi (1980-1999). Bien que les archives de l'association ne soient pas disponibles, il est possible de reconstituer l'essentiel de l'activité de l'association par le travail de Jean Leca, rapporté dans les numéros 1 et 2 de 2001 de la *Revue française de science politique* dont il a été fait mention plus haut et par les propos recueillis auprès de Jean-Luc Parodi, qui a été secrétaire général de l'association pendant près de vingt ans<sup>215</sup>.

Goguel et Touchard étaient les deux éléments moteurs de l'association, comme de la revue, d'ailleurs. Touchard avait une multiplicité d'activités : gestion, enseignement, préparation de sa thèse. Il s'en remettait à Goguel sur de nombreux points, dont les travaux sur les élections. En principe une manifestation était organisée chaque année.

La présidence de Goguel n'a pas été marquée par une rupture fondamentale dans l'organisation de ces manifestations, si ce n'est qu'avec lui, les centres d'intérêt ont été plus orientés vers les mécanismes de la vie politique : rôle des commissions, rôle du Parlement, les facteurs locaux de la vie politique, les techniques institutionnelles et le fonctionnement des systèmes politiques.

Les colloques, en principe annuels, donnaient lieu à des publications dans la revue et aussi dans des cahiers, d'abord publiés par la Fondation, puis édités chez Armand Colin, puis repris par la Fondation. Les travaux de Goguel ont été réunis sous le titre de « *Chroniques électorales* ».

Jean Leca recense 163 colloques, tables rondes et journées d'études de 1949 à 1999. Certaines années en sont dépourvues (1950, 1952, 1958, 1961, 1964, 1965, 1967, 1975). À partir de 1977, on compte deux manifestations par an, six en 1981, souvent quatre ou cinq dans les années 1980. S'ajoutent encore les samedis de l'association, les conférences-débats, les réunions d'une demi-journée autour d'un thème précis. Les années de la présidence de Goguel ont donc été caractérisées par un accroissement des manifestations publiques de l'association.

---

<sup>215</sup> Entretien avec Jean-Luc Parodi, le 17 mars 2005.

Une des principales opérations sur lesquelles l'association a eu à se prononcer fut celle du recrutement des professeurs de science politique<sup>216</sup> dont dépendait largement l'essor de la science politique en France, souci essentiel de Touchard.

Selon une note interne de l'AFSP de février 1969, le Conseil d'administration a discuté dans sa séance du 26 novembre 1968 du retard de la science politique en France. Il a été décidé de constituer une commission « ad hoc » présidée par Goguel, et comprenant Maurice Duverger, Marcel Merle, Albert Mabileau, Jean-Louis Quermonne, Raymond Boudon, François Bonnicaut, Georges Dupeux, René Rémond, Serge Hurtig, Jean Touchard. Cette commission a tenu quatre réunions à partir de décembre 1968. La situation de départ était ambiguë. Certains professeurs enseignant les sciences politiques étaient recrutés parmi les professeurs des disciplines littéraires de l'enseignement supérieur dont les modalités comportaient l'exigence d'une thèse d'État, l'inscription sur une liste d'aptitude établie par la section compétente du Conseil consultatif des universités composé en majorité de membres élus par les professeurs et maîtres de conférences de la discipline considérée et en minorité de professeurs et maîtres de conférences nommés par le ministre. Le conseil de la faculté qui avait une vacance de poste effectuait un choix parmi les postulants inscrits sur la liste. Le ministre nommait les candidats présentés par le conseil de la faculté en premier rang. Cette voie amenait à la science politique des professeurs de droit, de sociologie, d'histoire, de géographie, voire de lettres comme Touchard.

Une autre voie était celle des professeurs de droit, qui étaient recrutés par le concours de l'agrégation de droit, dénommée ultérieurement de droit et de science politique. C'était le cas, par exemple de Duverger, de Vedel.

Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, avait demandé à Goguel une enquête sur l'opportunité de créer des chaires de science politique. La réponse fut affirmative. Touchard négocia avec Edgar Faure la création d'une discipline à part entière de science politique. L'idée de Touchard était de créer un recrutement selon une double voie d'accès : par la thèse et la liste d'aptitude d'une part, par une agrégation d'autre part.

---

<sup>216</sup> Entretien avec Jean-Louis Quermonne le 27 octobre 2004 ; FG13, D1 ; 5<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 18 juin 1980.

Ce serait à la suite de l'opposition des bureaux du ministère de l'Éducation nationale que Touchard aurait proposé d'autres formules. Les archives de Goguel ne mentionnent que la proposition faite par Touchard de créer un recrutement d'un modèle nouveau qui allierait liste d'aptitude et concours dans un même processus. Selon le premier projet étudié, à partir de 1969, le jury serait interdisciplinaire : deux professeurs de droit, deux de disciplines littéraires, deux directeurs d'études et de recherche de la FNSP ou professeurs d'IEP, un membre extérieur. On se référerait à l'arrêté du 31 mars 1969 qui avait créé l'agrégation de droit et de science économique. Différentes versions ont été préparées en 1969 et 1970, discutées avec le ministère, le responsable du projet y étant Pierre Tabatoni, conseiller technique à la direction générale des enseignements supérieurs. En août 1969, un avant-projet d'arrêté était établi sur la base d'une admissibilité ouverte aux docteurs d'État et comportant une épreuve d'une demi-heure d'analyse de dossier et une épreuve de trois quarts d'heure de discussion sur des ouvrages inscrits sur une liste. L'admission consistait en une leçon de trois quarts d'heure après une préparation de huit heures, et un exposé d'une demi-heure après une préparation de six heures sur une des six matières.

Le 12 mars 1970, Touchard soumit à Goguel un projet demandé par Pierre Tabatoni, et qui ressemblait beaucoup au précédent. Finalement, le recrutement fut réglé par un arrêté du 9 juillet 1971, fondé sur les mêmes principes, malgré l'opposition du SNESUP et du SGEN, qui étaient hostiles à un recrutement sur épreuves. Le texte prit la forme d'un simple complément apporté à l'arrêté du 31 mars 1969 portant réglementation du concours d'agrégation de droit et des sciences économiques. Le nouveau texte s'intitulait désormais « réglementation du concours donnant accès au corps des maîtres de conférences des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ».

Aux quatre sections existantes (histoire des institutions et des faits économiques et sociaux, droit privé et sciences criminelles, droit public et science politique, sciences économiques et de gestion) s'ajoutait une cinquième section de science politique. Il était créé pour toutes les sections une épreuve de discussion sur les travaux des candidats qui a une durée un peu plus longue pour la science politique que pour les autres disciplines (une heure trente au lieu d'une heure). Les épreuves orales, au nombre de deux ou

trois selon les sections étaient limitées à deux pour la section de science politique, une leçon de trente à quarante cinq minutes après préparation de huit heures et la seconde une analyse de dossier de une heure après une préparation de cinq heures. Il n'y avait pas, comme dans d'autres sections, d'épreuves après une préparation de vingt quatre heures. Le jury était composé de six membres outre le président : deux professeurs ou maîtres de conférences ou directeurs d'études ou de recherche à la FNSP, une personnalité n'appartenant pas aux cadres de l'enseignement supérieur nommée sur proposition du président et trois membres nommés par le président et les trois premiers membres. Touchard est décédé en 1971 et n'a pas vu la réalisation du projet qui se traduisait, contrairement à ses intentions initiales, par un alignement sur l'agrégation, légèrement modifiée, des quatre sections existantes, à quelques souplesses près qui sont concédées notamment quant à la composition du jury. La section de droit public conservait en outre la mention « et science politique ».

La mise en œuvre fut laborieuse : il fallait transformer les postes existants dans d'autres disciplines pour les qualifier « science politique ». 37 postes sont initialement recensés comme relevant de la discipline, selon M. Duverger, président de la section de science politique au Comité consultatif des universités. Le rapport du premier concours, en 1973, qui porte le nom d'agrégation de science politique, ouvert pour six postes, est assez pessimiste : il y a, parmi les titres des candidats des thèses de droit et de science politique qui sont très faibles, d'autres qui sont sans rapport avec la discipline ; des postes de maître de conférence sont occupés par des personnes de très faible niveau. Il n'a pas été possible de pourvoir la totalité des six postes faute de candidats valables.

Le deuxième concours, prévu pour 1975, a dû être repoussé, car il n'y avait que deux postes à offrir. Il se passa en 1976, dans un contexte un peu plus optimiste. On a compté 25 candidats d'origines diverses comme le montre la multiplicité des sujets de thèses des candidats : on relève 7 thèses sur l'étude des organisations, 5 sur l'histoire ou l'histoire des idées politiques, 5 sur la vie et la sociologie politiques. Quant aux options choisies, la plus recherchée était l'histoire de la vie politique et des idées politiques (11), la seconde la théorie politique (5). Le niveau des candidats était d'une grande hétérogénéité :

certains sont très médiocres, d'autres sont remarquables<sup>217</sup>. Le rapport notait un intérêt pour cet enseignement qui déborde les IEP, conseillait d'admettre à la thèse une liste plus large de DEA, d'organiser une préparation ; quant à l'organisation, il souhaitait que le ministre choisisse le président du jury après une procédure de consultation indiscutable.

En fait, le choix de faire de la science politique une spécialité de recrutement opéré par une agrégation a contribué à faire de la science politique une discipline réservée aux IEP et à quelques grandes universités. Les petites universités ont besoin, au contraire, pour organiser le service des professeurs, que ces derniers puissent enseigner à la fois la science politique et le droit public.

Dans cette affaire, Goguel a voulu en premier lieu soutenir et développer la recherche et l'enseignement en science politique, intention qu'il partageait avec les membres de l'Association. La voie qui a été choisie par Touchard, qui était le meneur de jeu, était administrativement assez irréaliste : trouver une troisième voie entre l'agrégation et la liste d'aptitude ; elle a conduit à créer une agrégation à faible flux qui n'encourageait pas l'essaimage de la discipline. Goguel, en 1980, regretta les conséquences de la solution qui a été retenue, car elle interdit une pluridisciplinarité des professeurs de science politique, ce qui est préjudiciable autant au développement de la discipline qu'à eux-mêmes. Mais il ne ressort pas des archives qu'il ait combattu la solution qui a été retenue. Sa position a été inspirée par la défense de la discipline, et celle de la FNSP.

En outre, le président de l'AFSP s'est efforcé de lancer des études sur des thèmes d'actualité : en 1980, Georges Lavau accepta d'animer une table ronde sur les classes moyennes et la politique en Europe occidentale, Alain Lancelot une journée d'étude sur « Écologisme et politique », Bertrand Badie et Pierre Birnbaum sur la sociologie de l'État<sup>218</sup>. En même temps, l'AFSP défendait son autonomie par rapport au pouvoir : elle refusa, à l'instigation de Goguel, de tenir un colloque en Finlande en accompagnement d'un voyage du président de la République. Ce n'était pas son rôle, mais celui de l'Institut français des relations internationales (IFRI).

---

<sup>217</sup> FG13, D4.

<sup>218</sup> FG13, D2.



## Chapitre IV

### Les apports à la science politique

Dans « *La politique en France* »<sup>219</sup>, Alfred Grosser et Goguel donnent, en se référant à Littré et au dictionnaire Robert, une définition de la politique que nous pouvons retenir pour situer le champ d'étude dans lequel Goguel a exercé son activité : « L'ensemble des comportements et des institutions qui concernent la gestion des affaires publiques de notre pays et qui tendent à la formation d'un pouvoir, au contrôle de l'action de ce pouvoir, éventuellement au remplacement de ceux qui l'exercent. »

La gestion des affaires publiques, le pouvoir, la désignation de ceux qui l'exercent, le tout étudié en termes de comportements et d'institutions, voilà bien une vaste étendue ouverte aux travaux de ceux que Goguel préfère appeler politistes plutôt que politologues et parmi lesquels il se range, étant entendu que, nous le verrons, il privilégie nettement certains points de cette énumération et en néglige d'autres, par choix personnel dicté par l'expérience professionnelle qui fut la sienne.

L'étude de son activité éditoriale et de son enseignement nécessite de passer d'abord en revue brièvement les sources écrites et orales qui seront mises à contribution pour tenter une synthèse de sa pensée politique en essayant ainsi d'éviter les redites que provoquerait l'étude successive de chacune de ses œuvres.

---

<sup>219</sup> Alfred Grosser et François Goguel, *La politique en France*, Paris, Armand Colin, 1980.

## I. Les sources écrites et orales

### 1. 1. *La politique des partis sous la Troisième République (1946)*<sup>220</sup>

Ce travail a été effectué en captivité pendant la guerre 1939-1945, de 1942 à 1945, sauf les trois dernières sections du dernier chapitre et la conclusion qui ont été rédigées en France. Encore leur plan détaillé avait-il été établi en captivité<sup>221</sup>. Quant à la genèse de l'ouvrage, Goguel l'explique par l'intuition qu'il avait déjà lorsqu'il était élève à Sciences Po (il avait fait une conférence à ses camarades sur le sujet), et qu'il avait développée dans des articles publiés dans *Esprit* avant la guerre, qu'on pouvait interpréter toute l'histoire de la Troisième République par l'idée qu'il y avait toujours eu aux élections une coalition de droite et une coalition de gauche. Ces deux coalitions avaient toujours eu à peu près la même force au début et à la fin de la Troisième République<sup>222</sup>.

Par ailleurs, dans une note bibliographique mentionnée en fin d'ouvrage, Goguel signalait devoir beaucoup à Jean Maurain, historien, décédé en 1939, professeur d'histoire contemporaine à la faculté des lettres de Lille, et directeur de cabinet du président du Sénat, dont les propos lui avaient fait concevoir le projet de l'ouvrage. Jean Maurain était le seul disciple de Seignobos, qui fut le précurseur d'une histoire scientifique, totale et humaine. Maurain avait participé à la rédaction d'un ouvrage collectif, *Du libéralisme à l'impérialisme*<sup>223</sup>, dont un chapitre concernait l'établissement de la Troisième République française et lui était certainement imputable. La description qui y figure de la répartition des forces politiques est systématiquement rapportée à des caractéristiques géographiques, économiques, religieuses qui seront largement utilisées par Goguel dans ses travaux ultérieurs. Enfin, Goguel expliqua que ce sujet lui avait donné l'occasion de faire à ses camarades de captivité quatre conférences sur l'évolution de la Troisième République, au

<sup>220</sup> L'ouvrage a été étudié ici dans sa troisième édition, Paris, Seuil, 1958.

<sup>221</sup> Note bibliographique jointe à la troisième édition.

<sup>222</sup> 1<sup>er</sup> entretien de F. Goguel avec Roy Pierce, le 3 juin 1980, p. 16 et 17, FG1, D4.

<sup>223</sup> Henri Hauser, Jean Maurain et Pierre Benaerts, *Du libéralisme à l'impérialisme*, Paris, Alcan, 1939.

début de 1941 au camp de Lübeck dans le cadre des activités que les prisonniers organisaient pour tromper leur ennui. Le thème essentiel de l'ouvrage de Goguel était donc celui de la dualité de l'opinion française, partagée entre un « parti de l'Ordre établi » et un « parti du Mouvement », dualité qui ne se retrouvait pas, bien souvent dans les majorités gouvernementales, les élus les plus modérés du parti du mouvement se ralliant à une coalition centriste emmenée par les élus du parti de l'Ordre établi.

En outre, Goguel faisait usage d'une notion de tempérament, pour expliquer les comportements politiques, qui s'inspire des notions utilisées par André Siegfried. En définitive, Goguel, à la fin de la guerre, avait complété par l'étude l'expérience relativement courte qu'il avait de la pratique de la vie politique de la Troisième République.

*La politique des partis* témoignait de sa compétence en matière de politologie de la Troisième République acquise par une synthèse de l'observation directe faite en qualité de fonctionnaire et de praticien, et d'étude réalisée à partir des auteurs dont il avait fait la lecture. C'est bien une histoire, qu'on le veuille ou non. D'ailleurs c'est bien ainsi qu'il est surtout perçu<sup>224</sup>, même si c'est par cet ouvrage que Goguel a défini sa théorie de la division des partis en deux tendances très stables. Ces considérations sont principalement présentes dans l'avertissement et dans la conclusion générale. Le reste de l'ouvrage s'apparente plus à un ouvrage classique d'histoire.

L'ouvrage est composé de deux parties, la césure étant placée à la guerre de 1914-1918. Il est certes présenté comme différent d'une histoire de la Troisième République, mais l'auteur, adoptant un plan chronologique, suit néanmoins la succession des événements et leur trouve une signification historique

La seconde partie, consacrée à l'après-guerre, voit les partis confrontés non plus seulement à des problèmes de politique intérieure, principalement traités sous l'angle des doctrines philosophiques, mais surtout à des problèmes de

---

<sup>224</sup> Cet ouvrage est cité par Jean-Pierre Azema et Michel Winock comme la meilleure synthèse politique sur la III<sup>e</sup> République. Jean-Pierre Azema et Michel Winock, *La III<sup>e</sup> République, 1870-1940*, Paris, Calmann-Lévy, 1970.

politique étrangère et de politique économique et financière. Goguel reconnaît que le traitement de cette partie est plus difficile à cause de l'importance que prennent les événements de politique étrangère, et aussi de la proximité temporelle des faits évoqués, dans lesquels il est difficile de mettre de l'ordre en l'absence d'étude de synthèse déjà effectuée. Il fait état du manque de documentation qu'il a éprouvé, vu les circonstances dans lesquelles il a travaillé. Certains témoins ont rapporté qu'il avait parfois mis à contribution des camarades de captivité spécialistes de certains domaines pour lui rappeler ou lui préciser des points particuliers de la vie économique française pendant l'entre-deux guerres. Il reconnaît lui-même que certains passages de la seconde partie relèvent plus de la chronique que de l'essai ; mais cette chronique elle-même était un exercice indispensable pour comprendre une époque qui n'avait pas encore été sérieusement étudiée.

Goguel mettait aussi en évidence des traits communs au parti de l'Ordre établi et au parti du Mouvement : les conflits politiques prennent l'aspect de véritables combats tendant à l'anéantissement de l'adversaire et ne laissant place à aucune pratique du compromis rationnel de nature à permettre une politique transactionnelle. Il souligne aussi l'immobilité des idées générales, et la confusion, faite par les citoyens, entre l'État et le gouvernement, qui a pour conséquence un manque d'esprit civique.

L'ouvrage souffre bien, en définitive, des inconvénients que Goguel a lui-même reconnus : il n'est pas conçu comme une démonstration de la politique des partis, que les événements historiques viendraient appuyer en tant que de besoin, mais comme un récit historique à l'occasion duquel l'auteur fait, lorsqu'il le peut, des remarques sur les comportements des partis. D'autre part, la distinction entre parti de l'Ordre établi et parti du Mouvement devient plus précaire après la Première Guerre mondiale : l'arrivée de Parti communiste à partir de 1920 met un certain désordre dans le parti dit du Mouvement, et l'attitude des radicaux, dont l'auteur dénonce constamment l'ambiguïté, permet de s'interroger sur le bien-fondé de leur maintien dans ledit parti. Enfin, la diversité des attitudes prises dans chacun des deux grands groupes de référence quant à l'attitude à tenir à l'égard des menaces venant des pays totalitaires affaiblit encore les notions d'Ordre et de Mouvement.

En définitive, cet ouvrage constitue d'abord un apport scientifique qui a longtemps fait défaut : René Rémond se plaignait en 1957 que les dix

dernières années de la Troisième République n'aient pas été beaucoup traitées sauf par Goguel et Jean-Jacques Chevallier<sup>225</sup>. Cet ouvrage met, ensuite, l'accent sur un certain nombre de travers permanents de la vie politique française : divergence entre programmes électoraux et politique réellement conduite, absence de sens du compromis après la fin des affrontements électoraux, absence de réalisme et de modestie devant les problèmes, préférence pour le repli sur des positions doctrinales dépassées mais confortables, manque de sens de l'État chez les citoyens.

De toutes ces critiques, la plupart seraient encore applicables à la France contemporaine. On peut noter aussi son pessimisme, à cette époque, sur les effets possibles de réformes institutionnelles. Il changera d'opinion sur ce point à la fin de la Quatrième République.

### 1. 2. *Christian Democracy in Italy (1952)*<sup>226</sup>

Goguel a éprouvé, dans l'immédiat après-guerre, une certaine sympathie pour la démocratie chrétienne dans laquelle il retrouvait les aspirations de la revue *Esprit*. En 1962, il a eu l'opportunité d'écrire avec Mario Einaudi un ouvrage sur ce thème.

La préface présente la démocratie chrétienne comme la plus importante tentative pour orienter la vie politique d'après-guerre vers la démocratie et le constitutionnalisme : en France, le Mouvement républicain populaire (MRP) est passé soudainement au premier plan. En Italie, la démocratie chrétienne a exercé le monopole du pouvoir à partir de 1948.

La seconde partie, environ 120 pages, concernant la France, a été écrite par Goguel. Une édition postérieure mentionne la France dans le titre<sup>227</sup>.

---

<sup>225</sup> *RFSP*, avril-juin 1957.

<sup>226</sup> Mario Einaudi and François Goguel, *Christian Democracy in Italy*, University of Notre Dame Press, Notre Dame, Indiana, 1952.

<sup>227</sup> François Goguel et Mario Einaudi, *Christian Democracy in Italy and France*, Archon Books, 1969.

### 1. 3. *Modernisation économique et comportement politique (1969)*<sup>228</sup>

Ce petit ouvrage de 88 pages a été rédigé après étude d'un échantillon au 1/30e du corps électoral français. Il date de 1969. L'objet de l'étude est de rechercher si la modernisation économique exerce un effet, et si oui, lequel, sur le comportement politique des citoyens.

### 1. 4. *La politique en France (1967)*<sup>229</sup>

Cet ouvrage, dont Léo Hamon a écrit qu'il méritait de devenir un classique de la science politique appliquée à la France<sup>230</sup>, a été rédigé par Goguel et Grosser alors qu'ils exerçaient tous les deux à l'IEP de Paris. Il n'y avait de divergence entre eux que sur la construction européenne, sujet sur lequel Goguel avait de fortes réticences quant aux transferts de souveraineté à des instances supra nationales<sup>231</sup>. Les deux auteurs se sont répartis les neuf chapitres : Goguel a rédigé les chapitres un : les comportements traditionnels ; deux : la vie politique locale ; trois : représentation et élections ; sept : le Parlement.

L'ouvrage commence par une mise en perspective : 1902 : l'affaire Dreyfus débouche sur une opposition gauche-droite cristallisée sur les relations de l'Église et de l'État qui conduit à la loi de séparation. 1932 : la victoire de la gauche, unie par des convictions de politique intérieure, ne parvient pas à se concrétiser dans une politique économique et financière acceptable par toutes ses composantes. 1967 les problèmes sont internationaux : construction de l'Europe : indépendance à l'égard des États-Unis, nécessité d'une croissance continue pour assurer la protection sociale ; les nouvelles institutions politiques de 1958 sont mal servies par des partis politiques enfermés dans leurs conceptions traditionnelles.

---

<sup>228</sup> François Goguel, *Modernisation économique et comportement politique*, Paris, Armand Colin, 1969.

<sup>229</sup> François Goguel et Alfred Grosser, *La politique en France*, Paris, Armand Colin, 3<sup>e</sup> éd., 1967, 1<sup>ère</sup> éd., 1964.

<sup>230</sup> *RFSP*, n° 5 de 1965.

<sup>231</sup> Entretien avec Alfred Grosser, le 10 février 2004.

### 1. 5. *Les chroniques électorales*<sup>232</sup>

La quatrième de couverture explique qu'il s'agit d'une mise à disposition du public de documents devenus difficilement accessibles. Ce sont des données sur les élections et les comportements électoraux assorties de considérations sur les effets des modes de scrutin, les clivages politiques, les facteurs qui conditionnent le vote des électeurs.

En 1945, Goguel a proposé à Mounier de procéder pour *Esprit* à une analyse géographique des élections qui devaient avoir lieu le 21 octobre, avec l'intention de faire apparaître une comparaison avec les élections de 1936. Il s'étonne, dans l'avant-propos, que des études de ce genre n'aient pas été entreprises auparavant, hormis son travail fait en 1928 sur les élections du 11 mai 1924, et les travaux de Siegfried de 1913 dont il s'inspirait. L'explication qu'il avance est que la France n'avait jamais eu beaucoup de curiosité jusqu'en 1945 pour ce genre d'investigation. Le travail fait pour *Esprit* en 1945 fut répété pour cette revue en 1946 et 1951. À partir des élections de 1956, la publication a été effectuée par la *Revue française de science politique*.

On constate une évolution considérable des méthodes de travail entre la première partie et la seconde, qui couvre la Cinquième République de 1958 à 1965. Cette seconde partie comporte neuf chapitres et dépasse les 500 pages. Le premier, par exemple comporte 126 pages. La technique se perfectionne : on fait appel à des indices d'évolution, à des études de corrélation. On travaille aussi en équipe : le chapitre six, sur l'élection présidentielle de décembre 1965 a bénéficié de la collaboration de quatre chercheurs. Dans la troisième partie (la Cinquième République après De Gaulle), le perfectionnement des méthodes statistiques se poursuit : par exemple, à propos des élections législatives de 1978 en métropole, Goguel établit une carte des pourcentages de suffrages exprimés de la majorité sortante par région au « tour décisif ». Chaque région est représentée par un carré de surface proportionnelle au nombre de suffrages exprimés à ce tour.

---

<sup>232</sup> François Goguel, *Chroniques électorales*, tome 1, *La Quatrième République* ; tome 2, *La Cinquième République*, Paris, Presses de la FNSP, 1981.

### 1. 6. *La revue française de science politique*

*La Revue française de science politique* a été très utilisée par Goguel pour la publication de ses travaux, principalement dans les premières années d'existence de la revue. Les apports qu'y fait Goguel sont étudiés ci-après selon les thèmes auxquels ils se rapportent.

### 1. 7. *Les cours*

Les cours professés par Goguel ont été publiés par les Cours de droit ou par l'Amicale des élèves. Ils n'ont évidemment pas le même public que les autres ouvrages, étant par définition destinés aux étudiants. Il n'y a pourtant aucune surprise à retrouver dans l'un et l'autre de ces deux types de production les mêmes idées. Mais les cours sont le vecteur de la pensée de Goguel qui a le plus marqué la jeunesse. Et c'est à cette production que se réfèrent les anciens élèves de Goguel lorsqu'ils parlent de leur maître. Donc, on peut raisonnablement penser que les cours ont eu une influence plus profonde et une capacité de dissémination particulièrement importante. Goguel, par son enseignement a contribué à la formation intellectuelle, politique et technique de générations d'hommes politiques, universitaires, fonctionnaires, dirigeants d'entreprises. Leur présentation écrite ne doit pas faire oublier qu'ils ont été professés oralement, dans un face à face qui laissait passer, outre des connaissances intellectuelles, des méthodes de raisonnement, et aussi un état d'esprit. Les anciens auditeurs de ces cours interrogés ont tous reconnu l'esprit de tolérance de l'auteur à l'égard des prises de position qui ne coïncidaient pas avec les siennes et sa parfaite courtoisie.

Là encore, il n'est toutefois pas possible de rapporter ces cours, ni de les résumer.

Il est proposé d'en choisir quelques-uns et de tenter de noter leurs principaux enseignements.

*La vie politique dans la société contemporaine*

Le premier cours date de l'année 1948-1949. Il s'intitule... « **la vie politique dans la société française contemporaine**<sup>233</sup> ». La caractéristique première de ce cours est d'être très centré sur les partis. Quatre parties le composent : 1) Comment les partis sont nés ; 2) Les partis dans la nation ; 3) Les partis dans l'État ; 4) Sociologie des assemblées électorales. Signe des temps, le même cours repris en 1957-1958 ne sera plus abordé sous l'angle des partis.

*Histoire des institutions politiques de la France de 1870 à 1940*<sup>234</sup>

Ce cours succédait à ceux de Alexandre Ribot, Charles Benoist, Joseph Barthélemy, Jean-Jacques Chevallier. Il fut professé conjointement avec Marcel Prélot. En fait, le cours ne se limitait pas aux institutions à proprement parler, mais inclut aussi les élections, la vie parlementaire, les phénomènes économiques, sociaux, financiers ; c'était donc plutôt une histoire de la vie politique de la France. Cette extension du champ s'explique par le fait que les institutions elles-mêmes se modifient sous l'effet de leur fonctionnement.

Le cours était présenté comme un cours-cadre qui devait être complété par des lectures, parmi lesquelles sont particulièrement recommandés les ouvrages de Charles Seignobos (*l'évolution de la III<sup>e</sup> République*), Chastenet, Chevallier (*Histoire des institutions politiques de 1789 à 1940*), et de Goguel (*La politique des partis sous la Troisième République*). Le cours distingue cinq périodes : l'établissement de la République (1870-1879), la République modérée (1879-1889), la République radicale (1899-1914), la Première Guerre mondiale (1914-1918) et la République entre les deux guerres (1918-1940).

---

<sup>233</sup> François Goguel, *La vie politique dans la société française contemporaine*, Paris, Les cours de droit, 1949.

<sup>234</sup> François Goguel, *Histoire des institutions politiques de la France de 1870 à 1940*, Paris, Amicale des élèves de l'IEP de Paris, 1957-1958.

*Science politique et sciences sociales 1960-1961*<sup>235</sup>

Dans cet ouvrage, trois professeurs de l'IEP tentaient de définir la science politique parmi les sciences sociales. Les auteurs écartent la définition de la science politique comme science de l'État, science du pouvoir dans les sociétés complexes, et font le choix d'une analyse des structures de la vie politique à tous les échelons, des forces qui déterminent le domaine et l'orientation des pouvoirs publics.

La méthode, dictée par l'absence d'expérimentation, est celle de l'observation et de la comparaison. L'objectif est de tenter une théorie d'ensemble, théorie-hypothèse qui peut être abandonnée. On utilise le vocable de science du fait de l'exigence d'objectivité et d'éthique.

La partie du cours confiée à Serge Hurtig traite des phénomènes politiques en deçà des structures institutionnalisées (les groupes, les opinions, les attitudes, les idéologies).

Reviennent à Goguel les institutions politiques, en premier lieu les élections. C'est l'occasion pour lui de faire une description complète des systèmes électoraux utilisés en France de 1848 à 1958. La conclusion générale, tirée par Grosser, resitue le cours à la place qu'il aurait dû avoir dans la scolarité : non pas celle d'un apport de connaissances, mais celle d'une introduction méthodologique permettant aux élèves de profiter de l'enseignement : définition et limites de la science politique, épistémologie, démarches, méthodes et techniques.

*Les institutions politiques de la France (1965-1966)*<sup>236</sup>

Le cours était professé à une étape de la vie politique française où l'ambiguïté de la Constitution était particulièrement visible : « En 1965, ce qui est frappant aujourd'hui sous la V<sup>e</sup> République, c'est que le décalage entre les

---

<sup>235</sup> Alfred Grosser, François Goguel et Serge Hurtig, *Science politique et sciences sociales*, Amicale des élèves, 1960-1961.

<sup>236</sup> François Goguel, *Les institutions politiques françaises*, Paris, Amicale des élèves, 1965-1966.

institutions, telles que les dessinent les textes, et les institutions telles que les dessinent les pratiques est un décalage global, concernant la conception d'ensemble du régime » (p. 16). Le président de la République est plus qu'un arbitre, même un arbitre doté de moyens (dissolution, renvoi du gouvernement). C'est le chef de l'État.

*La jurisprudence du Conseil constitutionnel*<sup>237</sup>

Goguel a été membre du Conseil constitutionnel de 1971 à 1980. Il pouvait donc faire un cours de jurisprudence appuyé sur une connaissance des décisions et de l'organisme acquise de l'intérieur de l'institution, dans le respect, évidemment, du secret des délibérations. Le cours consacrait quatre parties respectivement aux consultations politiques faites au suffrage universel, aux engagements internationaux, au fonctionnement des pouvoirs publics, à la protection des droits fondamentaux. Le contenu du cours est évoqué dans la partie de l'ouvrage qui concerne les fonctions de Goguel au Conseil constitutionnel.

*1. 8. Présentation des « Discours et messages » du général de Gaulle*<sup>238</sup>

Goguel a été particulièrement flatté que le général de Gaulle lui demande de mettre en forme le recueil de ses discours pour leur édition en cinq volumes par la maison Plon. Il semble, sans que la preuve ne puisse en être apportée, que c'est Marcel Julliard, que Goguel connaissait, qui l'a mis en rapport avec le général de Gaulle<sup>239</sup>. La contribution de Goguel à la mise en valeur des principales déclarations du général de Gaulle est plus particulièrement étudiée dans la partie de l'ouvrage qui traite du gaullisme.

\*

\*

\*

---

<sup>237</sup> François Goguel, *La jurisprudence du Conseil constitutionnel*, Paris, FNSP, service de photocopie, 1983-1984.

<sup>238</sup> Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970, 5 tomes.

<sup>239</sup> Lettre de François Goguel au général de Gaulle du 5 février 1970, FG45.

C'est à partir de ces principales œuvres, et des interventions plus ponctuelles dont certaines ont été rapportées dans la première partie de l'ouvrage (articles de presse ou de revues, dont la *RFSP*, exposés dans des colloques) qu'il est tenté une synthèse de la pensée politique de Goguel.

Tout classement thématique est évidemment critiquable, et celui qui est proposé ici n'échappe pas à la règle : Il est proposé d'examiner d'abord la méthode suivie par Goguel, puis les appréciations qu'il porte sur la science politique française, et enfin les grands thèmes d'études qui caractérisent son œuvre.

## 2. Y a-t-il une méthode Goguel ?

Y a-t-il une méthode Goguel pour traiter de la science politique ? La réponse est négative : Goguel n'a pas créé une école qui se serait perpétuée par l'établissement d'un corps de doctrine. En revanche, il y a une expérience personnelle de la géographie électorale, enrichie par des réflexions menées tout au long de la vie de l'intéressé, l'ensemble se plaçant sous la grande ombre de son maître André Siegfried.

### 2. 1. *La géographie électorale et le legs de Siegfried*

C'est par la géographie électorale que Goguel a commencé à s'intéresser à la science politique : il a rapporté comment, alors qu'il n'avait encore que quinze ans, il avait tenté de voir clair dans les résultats des élections par une méthode empirique : « [...] mon premier intérêt pour la géographie électorale, je l'ai ressenti en 1924. J'avais quinze ans ; j'allais passer mon premier baccalauréat, et en lisant dans *Le Temps* les résultats des élections qui avaient donné la victoire au Cartel des gauches, j'étais mécontent des tableaux purement statistiques et j'ai voulu me rendre compte de ce que cela signifiait géographiquement. Alors, j'ai acheté chez le papetier du coin un fond de carte de la France par départements, et j'ai dressé une carte d'élus, une carte où j'avais coloré en bleu les départements qui avaient voté pour la majorité de Poincaré et en rouge ceux qui avaient donné la majorité de leurs élus, au contraire, au Cartel des gauches ou aux communistes. À ce moment-là, je ne connaissais guère que le nom de Siegfried et pas du tout ses livres. [...] Je puis

dire que j'avais réinventé tout seul, de façon tout à fait grossière, ce que Siegfried avait fait en 1913, pour les élections dans l'Ouest, en essayant de discerner leur aspect géographique. »<sup>240</sup>

C'est en 1928 qu'après avoir pris connaissance, en sa qualité d'élève de Sciences Po, des travaux de Siegfried, qu'il a commencé à travailler sur le mouvement des voix entre le premier et le second tour des élections générales et à découvrir ainsi qu'au second tour, trois cent mille voix environ des électeurs radicaux s'étaient reportées sur des candidats modérés contrairement à la « discipline républicaine » et c'est ainsi qu'il a eu « l'intuition que, en somme, ce qui comptait dans le résultat d'une élection à deux tours, ce n'était pas la statistique du premier tour, mais la statistique du tour décisif, c'est-à-dire la répartition des voix à celle des deux élections qui avait donné un résultat, premier tour dans certains cas, deuxième tour ou ballottage dans le plus grand nombre des cas »<sup>241</sup>.

Goguel tenait ce constat pour un des éléments les plus importants pour expliquer la vie politique française. Ceci le conduisit à considérer que la thèse de la répartition de l'opinion entre « parti de l'Ordre établi » et « parti du Mouvement » est valable pour étudier l'état de l'opinion des électeurs au moment du vote, mais que la politique conduite par les gouvernements peut différer considérablement de cette répartition, du fait que les attitudes prises sur les grands problèmes, comme le désarmement après la première guerre mondiale, donnaient parfois lieu à des conflits à l'intérieur d'une même coalition. La politique suivie pouvait donc s'écarter de celle des thèmes électoraux, d'une part, parfois, par manque de discipline dans le report des voix, mais, même quand cette discipline jouait, et c'était le cas le plus fréquent, parce que les alliances de gouvernement se faisaient selon les décisions des élus et non selon les choix des électeurs. Ce travail sur le mouvement des voix, sur leurs causes, à partir de documents cartographiques au niveau des départements, Goguel l'a poursuivi pendant toute sa carrière de politiste. Selon lui, c'est Siegfried qui lui a conseillé d'étudier par département l'élection du 21 octobre 1945 de la première assemblée constituante qui avait

---

<sup>240</sup> 1<sup>er</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 3 juin 1980, FG1, D5.

<sup>241</sup> *Ibid.*

vu arriver en tête le Parti communiste et le MRP<sup>242</sup>. Il n'y a pratiquement pas d'élection nationale qui n'ait donné lieu de sa part à des articles très fouillés reposant sur cette méthode, qui a été reprise par le Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF).

Il faut mentionner la place particulière qu'a tenue le département du Gers dans les travaux de Goguel. Il a fréquenté la commune de Mauvezin à partir des années 1930, son ami Labrousse y ayant des attaches familiales. Les archives de Sciences Po comportent un important dossier sur la vie politique du Gers, avec un cadrage national : par exemple, un grand tableau des votes à droite et à gauche de tous les départements français de 1870 à 1946, et aussi des cartes par département coloriées en bleu et en rouge. Le Gers, après avoir voté à droite de 1870 à 1919, a voté constamment à gauche depuis 1929 jusqu'en 1946. La date ultime des travaux sur le Gers est celle de l'année 1951.

Bien que malheureusement les travaux de Goguel ne soient pas datés, on peut donc penser qu'ils ont duré de 1932 à 1951. Le dossier « géographie électorale du Gers de 1876 à 1951 » retrace les performances de chaque parti par canton en 1946 et en 1951, des notes sur les journaux avec leurs dates d'entrée en activité et de cessation de fonctionnement, des cartes (1934-1937) des cantons mentionnant le nom du conseiller général, et l'indication, par une teinte, des journaux qui les soutenaient. Visiblement, le Gers était le laboratoire à partir duquel Goguel établissait sa méthode et la projetait sur l'ensemble national. On voit aussi que l'importance de la presse dans l'orientation des votes lui était apparue depuis longtemps, et qu'il a pu faire par la suite légitimement le reproche à la science politique française de l'avoir négligée.

La question se pose inévitablement des relations de Goguel avec Siegfried, qui avait été l'initiateur de ce type d'analyse depuis 1913<sup>243</sup>. C'est Siegfried qui a nommé Goguel secrétaire général de la Fondation nationale des sciences politiques en 1945, fonction qu'il n'a occupée qu'un an, mais qui a marqué son entrée dans l'institution qui venait d'être créée.

---

<sup>242</sup> François Goguel, note bibliographique sur Pierre Favre, « Naissances de la science politique en France, 1870-1913 », *RFSP*, 40 (3), juin 1990.

<sup>243</sup> François Goguel, « En mémoire d'André Siegfried », *RFSP*, juin 1959, pp. 333-339.

Il a eu l'occasion de s'exprimer, notamment lors du décès de Siegfried en juin 1959, à l'égard de celui qu'il appelait son « maître », et dont il avait le portrait dans son bureau<sup>244</sup>. Il rappelle la filiation intellectuelle qui reliait Siegfried à ses propres maîtres : Izoulet, professeur de philosophie à qui il devait l'ouverture aux idées générales, Seignobos, qui l'a marqué par son réalisme psychologique et politique et Vidal de la Blache qui lui a donné l'esprit profond de la géographie. Il note que ce dernier se voulait étranger au cloisonnement traditionnel entre disciplines prétendument distinctes.

Siegfried se sentait à la fois philosophe, historien et géographe. Il a ainsi fait connaître une géographie politique : « Il y a des régions politiques comme il y a des régions économiques, et des climats politiques comme il y a des climats naturels »<sup>245</sup>.

Goguel adhérait à la méthode inductive que A. Siegfried décrivait<sup>246</sup> : « Discerner les faits, les grouper en faisceaux, les interpréter, en tirer des lois, des règles d'action [...] faire une hypothèse, mais attention : à condition d'être toujours prêt à l'abandonner [...] » Goguel résumait : « Une observation directe et sympathique, fondée sur le voyage et les contacts humains, puis la mise en ordre des faits et leur interprétation, fondée essentiellement sur l'intuition. À tous les stades, variation des angles d'approche, et toujours comparaison. » Il ajoutait : « La grande leçon que comporte l'œuvre d'André Siegfried, je me demande si elle ne consiste pas dans une mise en garde contre le danger d'une spécialisation excessive et contre la séduction d'une technique de recherche trop élaborée [...] »

Goguel fit l'éloge un moment de la « curiosité affective ». Il reconnaissait à Siegfried le rôle d'éveilleur qu'il a eu avec le Tableau politique de la France de l'Ouest, qui lui donnait « pour la première fois, l'exemple d'une approche de phénomènes politiques réels ». Il découvrait ainsi « qu'on pouvait étudier la politique dans un esprit scientifique », par opposition au cours d'histoire

---

<sup>244</sup> Entretien avec Michel Vilain, directeur honoraire au Sénat, le 15 décembre 2005.

<sup>245</sup> François Goguel, « En mémoire... », citation du *Tableau politique de la France de l'Ouest*.

<sup>246</sup> François Bourricaud, « Science politique et sociologie ? Réflexions d'un sociologue », *RFSP*, juin 1958.

parlementaire de Joseph Barthélemy<sup>247</sup>. Encore note-t-il qu'il n'a jamais fait de cours sur la France.

Goguel a encore prononcé une conférence sur « André Siegfried, l'homme et l'œuvre, 1875-1959 » en mai 1975 à la Société d'histoire du protestantisme français, au cours de laquelle il a retracé les origines familiales, le parcours professionnel de Siegfried ; il y revient encore sur la méthode : recueillir de la documentation, préparer soigneusement les voyages, faire des comparaisons : ainsi dans le tableau politique de la France de l'Ouest compare-t-il l'Ouest à la France entière, l'Ouest à lui-même dans le temps, les départements de l'Ouest entre eux. Les cartes sont systématiquement utilisées, en respectant la règle d'une seule idée par carte.

Entre Siegfried et Goguel, il y a incontestablement une filiation tenant d'abord aux liens d'appartenance à la même Église : Il en résulte une communauté de perception de la vie ; ces liens ont aussi leur traduction pratique dans la haute société protestante qui a toujours été très présente dans l'École libre des sciences politiques depuis sa fondation en 1872. Émile Boutmy avait donné le ton de cette école dans son appel de 1871 : l'idée était de « faire essaimer tous les ans deux ou trois cents esprits hautement cultivés qui, mêlés à la masse, y maintiendraient le respect du savoir, l'attitude sérieuse des intelligences et l'habitude saine de faire difficilement les choses difficiles<sup>248</sup> ».

Cette ambition de culture, d'exigence morale, de constitution d'une élite légitime était présente à la pensée de la plupart des dirigeants qui se sont succédé à la tête de l'École, puis de la Fondation et de l'Institut, et qui pour certains étaient de religion ou de tradition protestante. Son appartenance à l'Église réformée a très probablement joué dans la facilité avec laquelle Goguel, avait déjà été recruté à la bibliothèque de l'École en 1936 par R. Seydoux pour exercer les fonctions de secrétaire général de la revue « *Sciences politiques* » publiée par l'École.

Le respect quasi-filial que Goguel manifestait à l'égard de Siegfried n'est pas exclusif d'une certaine revendication d'originalité et d'autonomie. On a déjà

<sup>247</sup> 1<sup>er</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 3 juin 1980, FG1, D4.

<sup>248</sup> Pierre Rain, *L'École libre des sciences politiques, 1871-1945*, Paris, FNSP, 1963.

vu que Goguel a expliqué avec une certaine fierté qu'à l'âge de quinze ans il faisait du Siegfried sans le savoir ; entre l'élève et le maître, il y a place pour une rivalité. S'il s'est servi de certains acquis de la méthode Siegfried, il l'avait quand même réinventée tout seul. D'autre part Siegfried avait somme toute assez peu travaillé sur la France, hormis le Tableau politique de la France de l'Ouest de 1913<sup>249</sup> et son tableau des partis en France en 1930. Sa thèse de 1904 avait porté sur « La démocratie en Nouvelle-Zélande ». Sa méthode comportait les voyages sur le terrain que Goguel n'a pas employés, sauf en ce qui concerne le Gers. Les travaux de Goguel sont très directement liés à la vie politique française qu'il a suivie toute sa carrière. Siegfried, installé sur un piédestal, est un peu la puissance tutélaire sous laquelle il se place. Cela ne l'empêche pas de tracer sa propre voie.

## 2. 2. *L'ambition scientifique*

Pour étudier les positions de Goguel à l'égard de la science politique, il peut être utile de se référer aux définitions et aux éléments de cadrage du champ de la science politique ; on utilisera ceux que retient Pierre Favre dans son ouvrage sur la naissance de la science politique en France<sup>250</sup>, ouvrage dont Goguel a rédigé la note bibliographique dans la *RFSP*<sup>251</sup>, et à l'occasion de laquelle, tout en décernant des félicitations à l'auteur, il traitait beaucoup de sa propre expérience, de ses rapports avec Siegfried et de la nouvelle naissance de la science politique après 1945, en mettant l'accent sur le rôle de Jean Meynaud, de Jean Touchard, dans une période de reprise des relations internationales et dans le cadre de la FNSP et de l'IEP.

Décrivant ce qui est du domaine de la science, Pierre Favre retient que « une proposition scientifique est une proposition construite et exposée de telle manière que toute personne de même compétence puisse, à des fins de vérification, en réutiliser la démonstration et en comparer le rapport aux

<sup>249</sup> André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Genève, Slatkine Reprints, 1980, réimpression de l'édition de 1913.

<sup>250</sup> Pierre Favre, *Naissances de la science politique en France, 1870-1913*, Paris, Fayard, 1989.

<sup>251</sup> *RFSP*, 40 (3), juin 1990.

grandeurs observables ». D'où la coexistence d'un critère de logique et d'un critère social (existence d'une communauté scientifique). On peut donc dire qu'il existe une discipline scientifique s'il y a convergence de critères :

- dénomination de la discipline revendiquée par une communauté savante,
- consensus sur une série de sujets d'études, sur l'existence d'institutions,
- d'enseignement et de recherche assurées de la durée (notamment par le recrutement) et reçues comme scientifiquement légitimes, sur des supports de diffusion.

Nous verrons que l'activité de Goguel s'est coulée parfaitement dans ce modèle théorique.

### 2. 3. *Une première formalisation de sa pensée en 1948*

L'essentiel de sa pensée en matière de science politique a été exposé dès 1948 : dans son premier cours à l'IEP, en 1948-1949, « la vie politique dans la société française contemporaine<sup>252</sup> », Goguel en vint à traiter de la géographie électorale, qui consiste en un premier temps à dresser des cartes, puis, pour les expliquer, de la sociologie électorale : il s'agit de comparer, dans le même cadre géographique, les faits électoraux et politiques à d'autres faits, de géographie physique par exemple, mais aussi des faits de structure économique, de vie religieuse. Le but était de dégager des corrélations entre ces différentes catégories de faits. De ces corrélations peut être montrée l'importance de l'assise sociale d'un parti, d'une manière toujours conjecturale néanmoins, l'appartenance sociale à un groupe ne pouvant entraîner qu'une prédisposition politique qui n'interdit pas les exceptions individuelles (p. 17 à 22).

Goguel traitait ensuite des objections faites à la méthode de sociologie électorale :

---

<sup>252</sup> Paris, les cours de droit, 1949.

- La première concernait l'hypothèse de la permanence des « tempéraments politiques », qui connaîtrait beaucoup d'exceptions : Goguel maintient qu'il y a beaucoup de permanence dans les tempéraments politiques (notion qu'il maintient toujours dans le flou), mais admettait qu'il y a, dans de nombreux cas, des changements à expliquer et qu'il faudra leur attacher autant d'importance qu'aux faits de permanence.
- La seconde était que l'explication de type sociologique obtenue par l'étude des corrélations est toujours hypothétique. Goguel le reconnaissait, mais il estimait qu'on a le droit d'avancer certaines explications à condition de ne jamais généraliser sans s'appuyer sur des cas précis.

À cette occasion, il innovait dans la science politique française en suggérant de vérifier les explications sociologiques par la méthode des sondages sur des échantillons de différentes catégories de la population. L'usage simultané des deux méthodes permettrait de conforter les résultats de l'étude traditionnelle. Mais il ne va pas jusqu'à reconnaître à la méthode des sondages une fiabilité suffisante pour l'adopter à titre principal comme le font les chercheurs américains. C'est néanmoins un début dans l'évolution des méthodes, qui mettra du temps à se réaliser.

Enfin, Goguel exposait une des caractéristiques permanentes de sa méthode de recherche : relativiser les démarches scientifiques et valoriser le rôle de l'intuition, soit à l'appui de la méthode scientifique, soit même en substitution à cette dernière.

#### *2. 4. À la recherche des facteurs déterminants de la géographie électorale*

### *Un bilan d'entrée*

La publication en 1951 par Goguel avec Georges Dupeux d'un petit ouvrage de bilan et de guide de recherche en matière de sociologie électorale fut pour Goguel l'occasion de faire le point des réalisations de l'époque et de

l'appréciation qu'il portait sur ce domaine<sup>253</sup>. Goguel a rédigé la première partie de l'ouvrage qui est intitulée « Esquisse d'un bilan de la sociologie électorale française », qui commence par un aveu de modestie : « Il serait prématuré de prétendre dégager des lois générales concernant soit la détermination des opinions politiques par les facteurs permanents – d'ordre géographique, historique et social – qui paraissent agir sur elles, soit même, en dehors de toute hypothèse de causalité, des corrélations constantes entre facteurs de structure sociale et phénomènes d'opinion exprimés par le vote »... « Il n'est pas sûr qu'une généralisation soit un jour possible... »

Dès cette époque, il exprimait des opinions sur la recherche en matière politique qui seront les siennes toute sa vie : il est bon de rechercher des constantes, si possible des causalités, mais en même temps, il est presque sûr que la réalité ne se laissera pas enfermer dans quelque système que ce soit. Il décrit le paysage de la recherche en sociologie électorale de l'époque, partant de l'ouvrage fondamental de Siegfried et énumérant d'autres travaux ultérieurs qui mettent en cause, outre le régime foncier, la pratique religieuse, (Lebras, Boulard), l'action concertée et systématique des partis politiques, la transformation de structures professionnelles et sociales. Il montrait tous les contre-exemples qui semblent invalider les hypothèses de règles générales : Siegfried lui-même a relevé que, si le régime de la grande propriété terrienne avec noblesse résidente conduit à des votes de droite, il existe une exception dans la partie bretonnante des Côtes-du-Nord ; il invoquait alors « le tempérament celte ». L'émigration des Côtes-du-Nord vers le département de Saint-Denis a des effets de retour sur le département de départ où elle provoque des votes communistes (Vulpain).

Enfin, les tentatives de compréhension des phénomènes apparemment inexplicables conduisent parfois à rechercher des causes dans le passé lointain ; par exemple, le vote à gauche du Mâconnais et de l'Auxerrois s'explique par une noblesse nombreuse et « rapace », celui des régions de Bonneville, de Sallanches et d'Annecy par la colère des paysans tenus de payer des redevances aux bourgeois des villes. Il n'y a donc pas de loi générale qui lie le régime foncier et l'attitude politique.

---

<sup>253</sup> François Goguel et Georges Dupeux, « Sociologie électorale : esquisse d'un bilan : guide de recherches », *Cahiers de la FNSP*, Paris, Armand Colin, 1951.

Les mêmes incertitudes peuvent être tirées de l'étude de l'évolution religieuse. Le bastion catholique de l'Est a voté à gauche pendant les trente premières années de la III<sup>e</sup> République. La déchristianisation a également des effets très différents selon les régions.

D'autres études conduisirent Goguel à mettre l'accent sur l'importance de l'existence d'un appareil de partis dans les cantons. C'est ce qui résulte en particulier d'une thèse soutenue par Jean Lenoble en 1950 sous la direction de Goguel sur l'évolution politique du socialisme en Haute-Vienne sous la III<sup>e</sup> République.

En conclusion, Goguel estimait qu'il est possible d'obtenir des résultats significatifs, mais qu'il n'existait pas de possibilité de généralisation : « Le problème est en un sens apparemment plus complexe qu'au temps où ne connaissant que la sociologie électorale de la France de l'Ouest, on était tenté de croire que les conclusions de M. Siegfried pourraient être étendues à d'autres régions. Si la méthode est certainement valable et peut-être appliquée à l'élucidation d'autres problèmes régionaux, il semble que les essais qui ont été faits depuis quelques années pour la mettre en œuvre ont surtout démontré la très grande variété qui existe dans la combinaison des divers facteurs de l'opinion publique et la nécessité de toujours serrer de près, non seulement les formes sociales, mais la réalité des rapports humains auxquels elles servent de cadres. » Et il en appelait à d'autres travaux dans le domaine psychologique moral et social « pour, peut-être, découvrir le facteur d'unité qui nous échappe encore aujourd'hui ».

Les études menées par Goguel ou auxquelles il a participé après cette date ne remettent pas en cause cette position prudente.

Dans les années 1950-1960, la *Revue française de science politique* fit une grande place aux articles de Goguel, ou à des thèmes qui l'intéressaient principalement. C'est ainsi que dans le numéro 3 figure une étude de Raymond Aron et Goguel : « Esquisse d'un bilan de la sociologie électorale. Structure sociale et répartition des votes à Paris dans les élections du 17 juin 1951 ». Ce fut l'occasion de recenser les facteurs sociologiques utilisés par les chercheurs, classés sous quatre rubriques :

- régime foncier (propriété, exploitation)
- pratique religieuse

- action concertée et systématique des partis politiques
- structure professionnelle et sociale.

Les mêmes élections firent l'objet d'une étude dans les chroniques électorales (voir ci-dessous).

La place de la religion dans les facteurs explicatifs des votes a toujours été importante pour Goguel, mais les conséquences du fait religieux ont évolué : en décembre 1966, Goguel fit paraître dans la *RFSP* un article sur « Religion et politique en France » à propos de la publication de deux livres récents<sup>254</sup> : Goguel rendait compte notamment des propos de René Rémond, qui, notant que les protestants ne votent plus toujours à gauche, avançait que les Églises sont devenues plus libres de formuler des exigences fondamentales. Ces exigences résultaient non seulement de leurs éthiques politiques, mais aussi de leur conception de la nature et de la dignité de la personne humaine, de celle des incroyants comme de celles des croyants. L'attitude politique ne dériverait plus de l'attitude religieuse, mais les deux pourraient avoir une cause plus profonde : il s'agirait de deux aspects complémentaires d'une même personnalité. La cause essentielle de ce changement serait que les Églises ont pris conscience de ce que peut et doit être leur rôle dans un monde qui n'est plus le monde de la chrétienté.

La structure économique et sociale de la population a fait l'objet d'une étude à laquelle Goguel a participé et dont il est rendu compte dans les *Chroniques électorales* : le deuxième chapitre du tome I<sup>255</sup> est intitulé « structure sociale et opinions politiques à Paris d'après les élections du 17 juin 1951 ». Il constitue une tentative d'explication des votes par référence à certains critères tirés du bulletin national d'hygiène et provenant de la cartothèque constituée au Musée de l'Homme sous la direction de Pierre-Henri Chombart de Lauwe. L'exercice consistait à rapprocher les suffrages et les abstentions d'informations concernant le logement, le nombre d'habitants par pièce en

---

<sup>254</sup> René Rémond (dir.), *Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine*, colloque de Strasbourg, 23-25 mai 1963, organisé par la FNSP et l'IEP de Strasbourg, Paris, Armand Colin, 1965 ; Aline Coutrot et François Dreyfus, *Les forces religieuses dans la société française*, Paris, Armand Colin, 1965.

<sup>255</sup> P. 119 à 128.

1946, la résidence de certaines catégories professionnelles : membres de la Cour des comptes, du Conseil d'État, anciens polytechniciens, notaires ou avoués d'instance en 1950. Les huit tendances retenues pour les suffrages sont : UNR, modérés, RGR, RPF, MRP, SFIO, PC, neutralistes. Les cartes tirées du logement permettaient de délimiter la partie « bourgeoise » de Paris, puis les quartiers entièrement populaires, enfin des quartiers intermédiaires. Les abstentions étaient surtout concentrées dans les quartiers bourgeois, mais il existait des exceptions mal expliquées. D'une manière plus attendue, UNR, modérés, RGR étaient surtout représentés dans l'ouest et le centre, le MRP était très également réparti, la SFIO l'emportait dans les quartiers les plus populaires et les plus ouvriers de l'est et du sud, comme le PCF, très lié en outre aux mauvaises conditions de logement. Pour le RPF, un traitement spécial permettait de mesurer son lien avec la droite : il ressortait que, sauf dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, plus la droite est forte, plus le RPF est faible. Ce parti avait une base prolétarienne, et Goguel ajoutait : « La force du RPF dans la fraction de l'opinion hostile à l'ancien tripartisme est [...] en raison directe de la place tenue par le communisme dans l'ensemble électoral ».

Avec l'évolution économique et démographique, d'autres facteurs potentiels des choix des électeurs pouvaient être pris en considération.

L'aménagement du territoire et ses conséquences politiques devenaient un sujet d'étude auquel Goguel consacra un article dans le numéro d'avril-juin 1956 de la *RFSP*, appelant les chercheurs à s'intéresser aux incidences électorales des décisions prises dans ce domaine, qui pourraient modifier le partage entre la France statique où dominent les partis majoritaires et la France dynamique caractérisée par moins d'abstentions, plus de votes communistes et RPF.

Ce sujet est traité par l'ouvrage de Goguel publié en 1969 : *Modernisation économique et comportement politique*<sup>256</sup>. L'objet de l'étude est de rechercher si la modernisation économique exerce un effet, et si oui, lequel, sur le comportement politique des citoyens. La réponse était positive. Goguel procède à l'analyse des votes selon les cantons affectés par la modernisation, ceux qui n'en étaient pas atteints, et ceux qui en étaient atteints de manière

---

<sup>256</sup> *Op. cit.*

négative. L'étude s'attachait à la période postérieure à 1965, mais s'appuyait sur des observations antérieures : le 17 juin 1951, les partis d'origine ancienne (radicaux-socialistes, socialistes SFIO, modérés) avaient les meilleurs résultats dans les départements de structure économique traditionnelle, tandis que les partis plus récents (Parti communiste, RPF, MRP) avaient des scores plus favorables dans les départements en voie de modernisation. De même, le 2 janvier 1956, le radicalisme mendésiste prospérait dans les zones urbaines, tandis que le poujadisme réussissait surtout dans les régions en perte de vitesse. Encore au référendum du 28 octobre 1962 et aux élections du 18 novembre, l'opposition au général de Gaulle s'est, selon Goguel, manifestée surtout dans les départements réputés statiques.

Après 1965, d'après les observations faites sur un échantillon de onze départements, étudiés par cantons à l'occasion de l'élection présidentielle<sup>257</sup>, la modernisation de l'économie profita aux gaullistes dans les cantons de gauche, et à la gauche dans les cantons de droite, dans une proportion toutefois moindre.

Le travail que fit Goguel cette fois sur longue période (1946-1968) s'attacha à neuf départements découpés en cantons de caractéristiques opposées (population depuis 1936, structure socioprofessionnelle de 1954 à 1962). Les cantons ont été caractérisés par les résultats des recensements de 1954 et 1962, avec en outre l'appui d'opinions émises par des personnes autorisées. Les critères politiques pris en considération étaient ceux tirés d'une série d'élections excluant les référendums, de 1928 à 1968.

Les principales observations étaient que, pour le PCF, les mutations régressives (celles qui se caractérisent par une régression économique et démographique) sont plus favorables que les mutations progressives (à effet inverse). Pour la gauche non communiste, les mutations progressives sont toujours moins défavorables que les mutations régressives. C'est l'inverse pour les modérés, sauf en 1968. Pour les gaullistes, les mutations semblent indifférentes, sauf en 1968, où les mutations régressives sont plus favorables. L'étude se poursuivait par une analyse par départements, classés selon leur tradition politique.

---

<sup>257</sup> Élection présidentielle des 5 et 19 décembre 1965 (*Cahiers de la FNSP*, n° 169).

En conclusion, Goguel notait que « la mutation économique et démographique régressive constitue, là où l'existence d'une tradition politique de droite ne vient pas en compenser les effets, un facteur favorable à la pénétration électorale du communisme, alors qu'au contraire, même là où existe une tradition politique de gauche, la mutation progressive constitue un facteur défavorable au développement de l'emprise du Parti communiste sur le corps électoral », sous réserve de vérification sur un échantillon plus large.

En ce qui concerne la gauche non communiste, elle bénéficie la plupart du temps plus des mutations progressives que des mutations régressives. Mais de toute façon, l'évolution des élections lui a été défavorable, sauf exceptions. Pour les modérés, l'exercice est décevant. Il y a eu une diminution de ce vote de 1928 à 1968, sauf exception dans les départements de gauche à la suite du vote des femmes ; le gaullisme lui a fait ombre. Quant à l'électorat gaulliste, il faut distinguer : dans les départements à orientation modérée, il est plus fort dans les cantons en mutation régressive ; dans les départements à orientation de gauche, il est plus fort dans les cantons en mutation progressive.

D'une manière générale, Goguel posait que la modernisation économique exerçait bien un effet sur le comportement politique des citoyens, au moins en ce qui concerne le gaullisme et le communisme, les choses étant moins nettes pour la gauche non communiste et les modérés. Il y voyait toutefois une confirmation de l'importance de l'orientation politique traditionnelle des départements, qui s'amortit avec une mutation progressive et se durcit dans le cas d'une mutation régressive. Mais il renvoyait à des travaux complémentaires pour confirmation.

Au cours de sa carrière, Goguel a enrichi les méthodes d'investigation et étendu le champ des rapports entre sens des votes politiques et phénomènes géographiques et sociologiques, mais rien n'indique qu'il ait modifié l'attitude prudente qu'il a toujours eue sur la relativité des conclusions qu'on pouvait attendre de ces études.

### 3. Appréciations sur la science politique française

En 1954, le numéro d'avril-juin de la *RFSP* contient une étude de C. B. Macpherson sur les tendances mondiales de la recherche en science politique qui signale la vogue des instituts de recherche en science politique, née d'un mécontentement à l'égard de la recherche universitaire, incapable de dégager des phénomènes politiques des explications sur la formation des opinions, sur les comportements électoraux, le fonctionnement des institutions.

Parmi les objectifs des différents pays, ceux de la France étaient de créer une science politique. Les sujets-cibles étaient les partis, les processus électoraux, l'administration publique et la politique étrangère, l'Association française visant en outre les élections sociales, l'autorité dans les entreprises nationalisées, les fondements de la politique étrangère, le fonctionnement des institutions politiques. C'était d'une certaine façon reconnaître à la France un retard considérable que la FNSP s'est efforcée de combler, effort auquel Goguel a participé dans la mesure des moyens dont il disposait dans les différentes fonctions qu'il a occupées.

#### *3. 1. Sciences Po : études politiques ou science politique : débats sur les frontières, les objectifs et les moyens*

En 1961, Goguel envoya à Jean Touchard une série de notes sur la science politique, en précisant d'ailleurs qu'il doutait de l'intérêt de leur publication<sup>258</sup>.

La première note comportait des réflexions formulées en guise d'introduction au cours de science politique et sciences sociales de l'IEP 1960-1961, fait en collaboration avec Grosser et Hurtig. Goguel notait d'abord que l'École libre des sciences politiques n'avait jamais donné de cours de science politique. En 1945, on a donné à l'École une vocation d'études politiques et non de science politique. Mais il a été créé une association internationale de science politique en 1949, une association française de science politique et une revue française

---

<sup>258</sup> 6 SP8, 1950-1971, D1.

de science politique. Il ne tirait pas de ces différences terminologiques fondées sur le singulier et le pluriel des conséquences importantes, mais constatait que les sciences sociales ont tendance à se substituer à la science politique. Puis il introduisait une discussion sur les termes de « politologue » et de « politiste ». Duverger et Prélot préféraient le premier, Grosser et lui-même le second.

Quant au champ des études, il le différençait de celui de la science de l'État et de celui de la science du pouvoir. Le champ qu'il retenait était celui de l'analyse des structures de la vie politique, par exemple une assemblée parlementaire, les groupes qui la composent, les partis qui y sont représentés, les rapports entre ses membres. Il incluait dans le champ l'analyse des forces en présence.

Quant à la méthode, elle comportait l'observation, le raisonnement par induction, un usage très réservé des quantifications, mais l'appel aux disciplines voisines des sciences sociales : histoire, économie, sociologie, géographie.

La science politique est bien une science, car elle impose aux chercheurs la déontologie et la méthodologie de toute science : objectivité, modestie à l'égard des travaux, travail par construction et destruction d'hypothèses. C'est une activité scientifique distincte des disciplines traditionnelles mais faisant appel à elles.

À une autre occasion, en 1967, Goguel signa un rapport pour l'association suisse de sciences politiques<sup>259</sup>. C'était pour lui l'occasion d'un retour en arrière sur la terminologie ; il constatait la longue hésitation entre science politique au singulier et sciences politiques au pluriel. Le pluriel l'emporte dans « Académie des sciences morales et politiques », « École libre des sciences politiques », « Faculté de droit et des sciences politiques de l'université de Strasbourg », la « Revue des sciences politiques » de l'École libre des sciences politiques créée en 1936. Il ne tranchait pas et constatait que selon les uns ou les autres, la science politique englobe ou non le droit, l'histoire, la sociologie, ou constitue une discipline autonome.

---

<sup>259</sup> *La situation de la science politique en France*, rapport pour l'association suisse de sciences politiques, décembre 1967-février 1968, FG28, D3.

### 3. 2. *Quelle organisation et quels moyens ?*

Ce rapport était pour Goguel l'occasion de faire l'historique de la progression de la science politique ou des sciences politiques dans l'enseignement supérieur en France : c'est en 1945 que sont créés des instituts d'études politiques ; en 1954, la science politique fut introduite dans les programmes de la licence en droit ; en 1956 fut créé un diplôme d'études supérieures de science politique, et en 1959 un doctorat de science politique. Il signalait la place prépondérante des historiens, depuis notamment que Renouvin avait succédé à Siegfried à la présidence de la FNSP.

L'état de la science politique en France a fait l'objet d'un « entretien du samedi » organisé en mars 1969 par l'AFSP<sup>260</sup> sous la présidence de Goguel. Ce fut l'occasion de faire le point de la science politique en France. Goguel n'est intervenu que discrètement dans le débat, mais suffisamment pour qu'on puisse relever son attitude dans ce domaine. Le débat a été introduit par Hurtig qui a rappelé qu'à cette époque, les controverses de l'après-guerre sur la nature et l'objet de la science politique étaient dépassées : la science politique avait désormais une vocation analogue à celle des autres sciences sociales.

Les travaux sur modèles théoriques (Easton, Deutsch, Almond et Coleman, Almond et Powell) voisinaient avec les recherches empiriques ; il reprochait à la recherche française de se contenter de généralités et de ne pas aborder des domaines précis. Il existait aussi un problème de moyens : documentation et crédits d'enquête. L'évolution de la recherche américaine était abordée par Lavau qui y discernait trois phases : études concrètes avec de gros moyens, formalisation et conceptualisation (1956-1965), puis retrait sur un scepticisme critique. La question des modèles était au centre des débats, ainsi que celle du rôle des bases théoriques : structuralisme, linguistique, et encore celle de la mathématisation de la science politique qui posait des problèmes de recyclage des chercheurs.

Au milieu de ces débats, les interventions de Goguel paraissaient très terre-à-terre : lorsqu'il prenait la parole, c'était pour reprocher à Siegfried d'avoir

---

<sup>260</sup> « L'État de la science politique en France », AFSP, *Entretiens du samedi*, n° 10, mars 1969.

écrit le Tableau politique de la France de l'Ouest sans aucune référence à l'action des partis politiques pour la détermination des scrutins (sauf deux exceptions), et pour s'adresser à lui-même, à propos des événements de 1968, la critique d'avoir attaché trop d'importance aux « conduites faibles » et d'avoir négligé les « conduites fortes ou actives », ce qui est anormal. Puis, reprenant une idée de Bertrand de Jouvenel, il exprima le souhait de lister des priorités : par exemple des recherches comparatives sur l'évolution des pays d'Europe occidentale quant à l'évolution à l'égard de leurs colonies, leur système de planification, leur politique sociale, en pensant principalement à la France et à la Grande-Bretagne ; Lancelot avança le sujet de la culture politique française, de la psychologie politique, soutenu par Hurtig, des conditions de prise de décision. Touchard suggéra de faire figurer sur la feuille d'information de l'AFSP les thèmes de recherche possibles en mentionnant les travaux qu'ils impliquent, demanda que soient préparés un travail de synthèse sur les élections, et une méthodologie des études comparatives. Goguel, en conclusion, proposa que soient constituées des commissions par thème. Cette réunion faisait donc apparaître un souci de réalisme, un désir de déboucher sur des résultats tangibles, mais laissait planer l'impression que le retard ne se résorbait pas.

En 1972, Goguel s'exprima sur les objectifs et les limites de la science politique<sup>261</sup>. L'objectif doit être d'expliquer. Il trouvait insuffisants les objectifs proposés par Taine, selon qui il y a « À tout le moins des groupes de renseignements positifs qui, en matière politique, servent à préciser la discussion, à diriger le jugement, à limiter le champ du rêve, de l'extravagance et de l'erreur. » Il fallait, pour Goguel, interpréter, comparer, bref, expliquer, mais sans avoir l'ambition de prévoir. En expliquant, encore faut-il n'ambitionner d'explications globales que dans le cadre de sociétés de même type. L'effort d'explication devient d'autant plus nécessaire que les phénomènes à expliquer se multiplient et que le besoin de comprendre s'accroît.

La place de la science politique dans les structures universitaires françaises fut encore abordée par Goguel en 1980 dans ses entretiens avec Roy Pierce<sup>262</sup>, par

<sup>261</sup> « Les limites de la science politique », *Le Figaro*, 4 décembre 1972, FG30, D4.

<sup>262</sup> 5<sup>e</sup> entretien de F. Goguel avec Roy Pierce, le 18 juin 1980, FG1, D4.

le biais du recrutement des enseignants de l'enseignement supérieur. Le partage de l'enseignement de la science politique entre juristes (comme Duverger, Vedel), et professeurs appartenant aux facultés des lettres (sociologues, géographes, littéraires), est une réalité qui présente des avantages et des inconvénients. Par ailleurs, il notait le freinage des recrutements par la limitation des créations de postes à partir de 1972.

Quant au recrutement des chercheurs non universitaires, il se faisait sur projet émanant soit du chercheur, soit du laboratoire. Le financement par contrat avec un organisme demandeur de recherche a pour inconvénient de donner au chercheur un statut précaire, et, au vu de ce qui se passait au Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF) et au Centre d'étude des relations internationales (CERI), Goguel se prononçait pour un usage modéré de ce mode de financement.

### *3. 3. Des résultats, mais encore beaucoup de lacunes ; un bilan teinté de pessimisme*

Goguel s'exprima à la même occasion sur la qualité de la recherche selon les domaines où elle s'exerce. Il notait, en 1980, de bons résultats sur l'administration territoriale, les partis politiques, le militantisme, les comportements électoraux. Il regrettait un manque d'intérêt pour le fonctionnement des institutions qui constituait précisément un de ses centres de préoccupation personnels. Les assemblées parlementaires, les groupes parlementaires, les forces qui y sont en présence, le gouvernement, les administrations étaient insuffisamment étudiés. Un autre domaine, par trop négligé, était celui des relations internationales, où seuls étaient remarqués les travaux de Raymond Aron.

Sur les objectifs et les méthodes, Goguel critiquait une tendance à une excessive conceptualisation : par exemple, au lieu de tenter de définir une demande de la société par rapport à l'État, il vaudrait mieux analyser les demandes concrètes formulées par des citoyens, ou des syndicats : « En somme, je voudrais que les politistes consacrent au moins la moitié de leur temps à l'observation de la réalité et puis une autre moitié à la réflexion sur cette réalité ; or, j'ai l'impression que certains d'entre eux consacrent dix pour cent à l'observation de la réalité et quatre-vingt-dix pour cent à une réflexion

un peu ésotérique, qui ne tient pas suffisamment compte des faits constatables<sup>263</sup>. »

Quelle influence réelle la science politique a-t-elle sur l'action ? Goguel reconnaissait une certaine influence de la recherche : les travaux qu'il a menés à la fin de la Quatrième République sur le travail parlementaire ont contribué à l'élaboration de la constitution de la Cinquième ; mais il regrette parfois de n'avoir pu intervenir directement dans les débats politiques.

Les activités de chercheur sont-elles compatibles avec les prises de position idéologiques, les attachements partisans, les activités journalistiques ? Pour lui, la diversité des prises de position idéologiques des chercheurs crée une diversité des points de vue qui est bénéfique à la science. Les attachements partisans sont plus dangereux, mais le fait d'exercer une activité scientifique réduit l'esprit partisan. Les mêmes politistes ont conseillé successivement des personnalités politiques de tendances différentes. Certains qui conseillaient Alain Peyrefitte alors qu'il était secrétaire général de l'UNR, ont conseillé ensuite François Mitterrand. Selon lui, l'honnêteté scientifique l'emporte sur la passion partisane. Une formule résume sa pensée : « voir clair dans ce qui est ». La formule est empruntée à Jacques Rivière qui en avait fait sa devise à la *Nouvelle Revue française*.

Y a-t-il eu un progrès de la science politique ? Selon lui, entre le moment où il a commencé à s'intéresser aux problèmes politiques (1925) et le moment de l'interview, (1980), il y a eu, sinon un progrès, du moins un développement de la science politique. Ce développement est dû principalement aux travaux effectués sur les comportements électoraux : « C'est dans ce domaine qu'on est allé le plus près d'une explication scientifique » (comparaison territoriale de la répartition des votes, connaissance des données de géographie sociale, possibilité de l'enquête par sondage). En revanche, le domaine fondamental des relations internationales lui paraissait avoir été trop négligé, l'administration ayant elle-même trop tardé à créer un service d'analyse et de prévision qui n'a vu le jour qu'en 1973, sous la direction de Thierry de Montbrial, par une décision de Michel Jobert.

---

<sup>263</sup> 5<sup>e</sup> entretien de Goguel avec Roy Pierce, le 18 juin 1980.

Et, toujours à la même époque (1980), Goguel regrettait l'absence de recherche sur la violence induite par les changements rapides intervenant en matière économique ou sociale, qui donnent à ceux qui en sont victimes la sensation qu'ils n'ont pas les moyens de se faire entendre par les voies démocratiques, par exemple les agriculteurs atteints par la concurrence de produits étrangers.

Enfin, en 1990<sup>264</sup>, il résumait son parcours à travers la science politique, depuis son intérêt pour la géographie électorale du Gers où il passait ses vacances lorsqu'il était adolescent, ses premières cartes sur les élections du 11 mai 1924, le rôle qu'a joué le Tableau politique de la France de l'Ouest dans sa décision d'écrire l'histoire de la III<sup>e</sup> République sous l'angle de la division politique entre gauche et droite. Lui-même a repris la méthode inspirée de Siegfried en 1945 pour ses publications dans *Esprit*. Le « trou » dans les études cartographiques dans la période de l'avant-guerre s'expliquerait par un changement dans la nature des problèmes, sur lequel il est peu explicite. Sans doute faisait-il allusion à l'intrusion des problèmes économiques et internationaux qui ont détourné l'attention du monde politique de la vie politique intérieure française. Il mentionnait une fois de plus que Siegfried n'a publié aucune étude de géographie politique française entre les deux guerres, et que son cours au Collège de France sur le tableau politique de la France du Midi n'a jamais été achevé. Il regrettait un délaissement de la géographie électorale au profit de la sociologie.

Il y a eu certes la géopolitique des régions françaises d'Yves Lacoste en 1986<sup>265</sup>, mais cet ouvrage a été écrit sans faire appel aux politistes. Goguel se posa alors la question de savoir pourquoi les politistes n'ont pas fait ce que Y. Lacoste a réalisé. La réponse est qu'un nombre croissant de politistes désertent la géographie pour travailler sur les sondages. Le recul de la géographie s'expliquait, comme il le mentionne dans le chapitre 7 des chroniques électorales (troisième tome), par le fait qu'avec l'urbanisation, la communication sociale de masse, la tendance des électeurs à réagir à la conjoncture plutôt qu'à exprimer des convictions politiques, le facteur de

---

<sup>264</sup> François Goguel, « Géographie électorale et science politique : un itinéraire », *Espaces temps*, n° 43-44, 1990.

<sup>265</sup> Y. Lacoste (dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, 3 vol.

culture politique locale et familiale s'affaiblit : les mouvements d'opinion sont nationaux et laissent moins de place à la géographie. Et la modernisation des procédés cartographiques, notamment la cartographie automatique était une catastrophe pour la géographie électorale. La cartographie manuelle est beaucoup plus riche, car elle nécessite une réflexion préalable adaptée à chaque cas et elle fait ainsi naître des idées au cours des réalisations. Pour l'avenir, il espérait des développements dans l'analyse des comportements et des stratégies des partis et des personnalités politiques, aspect de la science politique dont il a d'ailleurs souligné à plusieurs reprises l'importance.

Comment classer alors Goguel parmi les grandes tendances de la science politique ? Bien sûr pas parmi les tenants des analyses quantitatives qui ont eu cours aux États-Unis d'Amérique. Même si ses méthodes cartographiques, longtemps utilisées au CEVIPOF, ne sont plus guère pratiquées, c'est certainement sa manière de faire appel aux ressources de toutes les sciences sociales : géographie, sociologie, histoire, économie, son souci permanent de l'observation concrète pour laquelle l'observateur met en œuvre toute son intuition qui demeure la caractéristique principale de sa pratique, axée sur la compréhension du passé et du présent, étrangère par conséquent aux sondages d'opinion qui sont actuellement en faveur et méfiante quant à un usage excessif des techniques. Autant il affirme l'objectif de rendre intelligibles les événements de la vie politique, en espérant pouvoir dégager des éléments de théorisation qui y contribuent, autant il s'est toujours tenu à l'écart des écoles.

À défaut d'une méthode Goguel, codifiée et enseignée, il y a bien une pratique Goguel, appuyée sur un ensemble de réflexions qu'il a menées toute sa vie. Cette pratique repose bien sur la primauté de l'observation. Observation d'abord géographique, à laquelle il a progressivement intégré toutes les ressources fournies par les sciences sociales pour conduire au but assigné à la science politique : comprendre et expliquer.

Dans ces activités, il faut garder toujours en mémoire que les conclusions peuvent être à tout moment invalidées par d'autres études, ne jamais s'en remettre précisément à des méthodes, encore moins à des procédés, et ne jamais abdiquer la place de l'intuition personnelle.

Cette conduite des études, Goguel l'a mise en œuvre sur de nombreux sujets ; il est tenté de les regrouper par thèmes.

#### 4. Les grands thèmes d'études

Goguel a centré une grande partie de ses travaux sur le fonctionnement des institutions qu'il était, professionnellement bien placé pour connaître ; il est donc normal que ce sujet vienne au premier rang des thèmes étudiés. Il sera suivi par celui des partis, qu'il a bien connus sous trois républiques, et au rôle desquels il a consacré un ouvrage. Sa relation au général de Gaulle qui a connu des phases diverses fera l'objet du troisième thème. Enfin, après son attitude à l'égard de l'Europe, il sera fait mention de ce qu'il tenait pour les caractères permanents de la vie politique française.

##### 4. 1. *Le rôle des institutions*

### *Un rôle qui a évolué avec le temps*

Le rôle des institutions a été, dès l'origine de l'intérêt de Goguel pour la politique, une entrée privilégiée. Son mémoire de 1929 à l'École libre des sciences politiques<sup>266</sup> portait, ainsi, sur « l'influence respective du gouvernement et du Parlement sur la politique commerciale de la France sous la III<sup>e</sup> République (1871-1929) ». Il est vrai que le sujet ne venait pas tellement de lui, mais lui avait été proposé par Siegfried, en réponse à sa demande d'un travail susceptible d'être pris en compte dans le diplôme de l'École, ce dernier s'étant montré intéressé plus par le rôle des représentants des régions agricoles que par les rapports de Parlement avec le gouvernement<sup>267</sup>. Mais il

<sup>266</sup> *Thèse pour le diplôme de l'École libre des sciences politiques*, session de juin 1929, 59 pages, Pr André Siegfried, FG1.

<sup>267</sup> François Goguel, note bibliographique sur P. Favre, « Naissances de la science politique en France, 1870-1913 », *RFSP*, 40 (3), juin 1990.

n'a pas toujours conféré aux institutions la même importance pour la vie politique de la Nation.

Il s'attachait à montrer que les poids respectifs des institutions ont évolué dans le temps : il constatait un accroissement du rôle du Parlement de 1871 à 1892, un apogée en 1914. La guerre a ensuite entraîné un dessaisissement du Parlement au profit du gouvernement, puis sa quasi-impuissance de 1919 à 1927.

La première thèse était donc celle d'une relativité du rôle des institutions selon l'époque et les circonstances.

Avant la guerre, en 1938, il avait eu des mots très durs sur la III<sup>e</sup> République, dans les *Nouveaux Cahiers*, à une époque où il se prononçait pour une réforme de l'État, et où il croyait donc à l'importance des institutions et en particulier des relations entre les institutions politiques.

Puis, à la Libération, ces critiques semblent avoir été mises entre parenthèses : dans *La politique des partis...*, il estimait que « il n'y a pas lieu de fonder grand espoir sur le changement des institutions politiques ». Il admettait toutefois que « un nouveau régime constitutionnel pourrait contribuer à assainir la vie politique française; à condition de garantir efficacement la souveraineté de l'État contre les empiètements des groupements d'intérêts économiques, en prescrivant la nationalisation des entreprises dont l'importance et la puissance sont en elles-mêmes menaçantes ». Tout au plus reconnaissait-il comme imputable aux institutions politiques la polarisation du corps électoral en deux blocs opposés, qu'il attribuait au scrutin uninominal à deux tours<sup>268</sup>. Cédant sans doute à « l'air du temps », de la primauté des intérêts économiques et des rapports de force sociaux, Goguel minimisait alors l'importance du rôle des institutions, non sans avoir, au fil de son livre, noté tous les échecs de la Troisième République dans le domaine économique et social ; mais il n'en imputait pas tant la responsabilité aux institutions qu'à la médiocrité des hommes.

À mesure de ses réflexions et prises de position politiques sur les Quatrième et Cinquième Républiques, son jugement sur la Troisième République est

---

<sup>268</sup> *La politique...*, *op. cit.*, pp. 556-557.

devenu beaucoup plus sévère, comme s'il y retrouvait les prémisses des dysfonctionnements actuels qu'il dénonçait.

En juillet 1985, dans un tapuscrit sans destinataire sur « la faillite de la Troisième République » Goguel mentionnait qu'après 1914 « les règles de fonctionnement des institutions, les critères selon lesquels on appelait le suffrage universel à se prononcer étaient devenus totalement archaïques et n'avaient plus aucun rapport avec les problèmes qui se posaient alors à la France ». Il relevait la rareté des périodes où le chef du gouvernement avait pris sur le Parlement : Jules Ferry (1883-1885), Waldeck-Rousseau (1900-1902), Georges Clémenceau (1906-1909 et 1917-1919), Raymond Poincaré (1926-1929). Les grandes crises internationales de l'après-guerre : 1919-1926 (conséquences du traité de Versailles et problèmes financiers), 1931-1939 (dépression et menace de guerre) ont été traitées dans l'instabilité gouvernementale. Les tentatives de Alexandre Millerand (1923) et de Gaston Doumergue (1933) ont échoué ; la réforme de l'État s'est traduite par des mesures sans grande portée<sup>269</sup>. La vision de Goguel sur la Troisième République était devenue beaucoup plus critique, et ses exigences à l'égard des institutions beaucoup plus grandes.

Dans ses entretiens avec Roy Pierce, en 1980<sup>270</sup>, il confirmait cette évolution : ce sont ses fonctions au Conseil de la République qui l'ont amené à prendre conscience du rôle particulièrement important des institutions dans la vie politique, bien avant les partis ou même les élections. Il n'y a pas eu d'évolution brusque de sa pensée, mais prise de conscience progressive des vices de fonctionnement du régime, et une réflexion comparative sur le fonctionnement du Parlement en France et en Grande-Bretagne : problème de la maîtrise de l'ordre du jour, processus de dénaturation du texte en discussion. La réflexion historique le conduisit à affirmer que le rôle prépondérant joué par le Parlement tenait à la faiblesse de ce dernier à l'origine : les efforts faits pour affermir son pouvoir (il vise très probablement les procédures d'examen des projets en commission) ont conduit à lui donner la prépondérance sur le gouvernement. Dès lors, il y avait un certain illogisme à conserver les règles qui avaient été utilisées à cet effet. Il avait eu une

---

<sup>269</sup> FG37, D2.

<sup>270</sup> Entretien, le 3 juin 1980, FG1, D4.

première intuition de ce problème d'équilibre dans un article publié dans *Esprit* en 1945, où, à l'occasion d'un recensement des problèmes posés à la Constituante, il avait proposé de prévoir un droit de dissolution de l'Assemblée pour compenser la responsabilité du gouvernement devant le Parlement. Mais sa réflexion n'allait pas, à l'époque, plus loin.

En fait, le thème de la réforme de l'État, de la rationalisation du fonctionnement des institutions, a été successivement défini en 1938, oublié en 1945, à l'exception de la proposition du droit de dissolution, au profit de la confiance dans des partis structurés, capables discipliner l'activité des parlementaires, puis réactivé au vu du désordre créé par ces mêmes partis que sa position dans l'organigramme de la IV<sup>e</sup> République l'empêchait de critiquer ouvertement.

### *Les relations Gouvernement Parlement*

Le thème des relations entre gouvernement et Parlement donna à Goguel l'occasion de dire une fois de plus tout le mal qu'il pensait de Joseph Barthélemy et de son ouvrage sur les commissions<sup>271</sup> : « livre dangereux, car constituant une espèce de panégyrique du fonctionnement du parlement français avec le rôle fondamental des commissions parlementaires ». Goguel était un peu expéditif lorsqu'il condamnait les travaux de Joseph Barthélemy. Le mérite de son ouvrage était de resituer les commissions dans leur dimension historique : elles ont été le moyen pour les assemblées d'assurer le contrôle du gouvernement, et sans elles, le Parlement ne pourrait prendre position avec compétence sur les questions qui lui sont soumises. Outre cet intérêt technique, elles permettaient aussi au gouvernement de s'expliquer plus discrètement que dans les séances plénières. Un tournant qui a accru considérablement leur influence est la création de commissions permanentes par une résolution de la Chambre du 1er novembre 1902. En 1932, il y en avait vingt. Joseph Barthélemy reconnaissait que les commissions étaient un des meilleurs instruments

---

<sup>271</sup> Joseph Barthélemy, *Essai sur le travail parlementaire et le système des commissions*, Paris, Delagrave, 1934.

d'empiètement du Parlement sur l'exécutif, mais elles faisaient partie, pour lui, du régime parlementaire français, et leur existence remontait aussi loin que celle des assemblées élues, à la différence des pays anglo-saxons où leur rôle était tenu par des experts.

Les critiques de Goguel portent sur le nombre des commissions, mais aussi sur leur mode de fonctionnement : la discussion des assemblées portait sur le texte de la commission, et non sur le texte du gouvernement, qui perdait la maîtrise de son texte. Il n'était pas le premier à formuler ces critiques : les commissions avaient déjà été fortement contestées par Poincaré, par Tardieu. Blum était aussi opposé aux commissions permanentes ; il leur reprochait leur composition (« on ne choisit pas les meilleurs, mais les plus intéressés »), et aussi leur lenteur au travail. Sur ce terrain Goguel n'innovait donc pas, mais il apportait son avis, fondé sur son expérience de praticien.

### *La seconde chambre*

Parmi les institutions, Goguel attachait un intérêt ambigu à l'existence de la seconde chambre.

Il en défend le principe, sans doute un peu par « patriotisme » du Sénat, et du Conseil de la République dans lesquels il a passé trente-quatre ans de sa vie. Chacun croit nécessairement plus ou moins à l'intérêt des organismes dans lesquels il travaille.

Déjà, dans « *Le rôle financier du Sénat français*<sup>272</sup> », en 1937, il faisait l'éloge de cette institution. Il convient certes de ne pas être dupe de cet ouvrage, qui est l'édition de sa thèse, et est préfacée par Pierre de Lapommeraye, secrétaire général de la Présidence du Sénat, donc son supérieur de l'époque. Tout en faisant la part des convenances, on note que l'auteur présentait comme un avantage la durée du mandat, qui procure à son titulaire une sorte de stage préalable, louait une « intransigeance doctrinale fondée sur une étude minutieuse des réalités budgétaires et fiscales », « le sens de la transaction », qui sans doute le conduisait à « la répugnance à entrer en conflit avec un

---

<sup>272</sup> François Goguel, *Le rôle financier du Sénat français, essai d'histoire parlementaire*, Sirey, 1937, 265 pages.

gouvernement soutenu à la Chambre par une majorité stable ». On doit reconnaître à Goguel une belle habileté de langage : « une assemblée aussi profondément démocratique par ses attaches profondes et son origine vraie se serait suicidée en s'opposant toujours aux réformes vraiment populaires. » Mais il lui adressait quelques critiques sévères : « Le Sénat a longtemps résisté à la réforme de l'impôt sur le revenu [...] il s'accommodait d'un système désuet et injuste [...] il a toujours modéré les impôts de l'agriculture. » En définitive, il le caractérise par « le classicisme le plus modéré ». C'est aussi une conclusion qui se caractérise elle-même par le classicisme le plus modéré.

Sous la IV<sup>e</sup> République, il a défendu le Conseil de la République et contribué au rehaussement de sa place dans les institutions, et, en 1958, il a usé de ses relations pour que le Sénat reçoive un statut honorable.

En 1975, il a encore l'occasion d'émettre des idées sur le Sénat en rédigeant un projet d'allocation pour Giscard d'Estaing sur le centenaire du Sénat, dont le destinataire a repris des éléments à la première séance du Sénat le 8 mars 1976. Goguel mettait en avant que par deux fois les Français ont montré leur attachement au Sénat, le 5 mai 1946 et le 27 avril 1969, date qui ne devait pourtant pas lui être agréable. Il cite Siegfried qui qualifiait le Sénat de « plus belle assemblée du monde ».

Il ne faut pas oublier non plus la critique constante qu'il a faite à la seconde assemblée de ne représenter qu'imparfaitement l'opinion des citoyens du fait de son mode d'élection.

En définitive, on ne peut pas tirer de ces témoignages des positions tranchées de Goguel sur le Sénat. Si on tient compte des obligations professionnelles qu'il avait à l'égard de cette institution, et si on se souvient des propos souvent très critiques qu'il a été amené à formuler sur le personnel politique de la seconde chambre, on ne peut qu'être très réservé sur les éloges, quand il en fait. Cette attitude critique est confirmée par certains témoignages<sup>273</sup>. Autant il a été clair sur les problèmes de relations entre la première assemblée et le gouvernement, autant l'insertion de la seconde chambre dans le circuit législatif est traitée succinctement. À l'égard du Sénat, son attitude est rendue

---

<sup>273</sup> Entretien téléphonique avec M. Ollé-Laprune, ancien secrétaire général du Sénat, le 15 décembre 2005.

ambiguë par son appartenance à l'institution et par la loyauté qu'il lui devait. On a vu néanmoins qu'il avait dit au général de Gaulle qu'il était à la fois juridiquement inadéquat et politiquement risqué de modifier l'institution en 1969.

### *L'exécutif*

Goguel a traité des aspects présidentiels de la III<sup>e</sup> République dans son cours de 1957-1958 ; le régime avait des traits présidentiels : Thiers a démissionné parce qu'il n'acceptait pas d'avoir des ministres avec lesquels il n'était pas d'accord. L'épisode du départ de Mac-Mahon, de 1876 à 1979, relève de la même contestation du droit du président à intervenir dans le gouvernement du pays : il reproche au chef du cabinet, Jules Simon, de n'avoir pas posé la question de confiance contre un texte abrogeant une loi répressive contre la presse. Lors de la crise du 16 mai 1877, il revendique le droit de « choisir des conseillers qui pensent comme lui ». Le caractère présidentiel du régime s'est joué sur le conflit autour de l'autonomie du pouvoir du président contre la primauté, revendiquée par la gauche, du conseil des ministres. Que Goguel ait mis l'accent, dès 1957-1958, sur ce problème est en quelque sorte annonciateur des interrogations qui seront posées en 1958 et après sur les aspects présidentielles de la constitution de la V<sup>e</sup> République, mais qu'il n'a pas clairement formulées lors de l'élaboration de la constitution.

Dans la seconde partie du cours (1879-1899) « d'un régime parlementaire équilibré à un régime d'assemblée ». Goguel montra comment l'affaiblissement progressif de la position du président de la République a fait passer la III<sup>e</sup> République à un régime d'assemblée : il expliqua cette évolution par l'attitude du Sénat qui n'a jamais paru prêt à autoriser une nouvelle dissolution : la Présidence de la République perdant ses attributions sans augmentation des pouvoirs du gouvernement, conduisait à une diminution des pouvoirs de l'exécutif dans son ensemble. D'autre part, le morcellement des partis, facilité par le scrutin uninominal majoritaire à deux tours, poussait aux rivalités personnelles. En définitive, un exécutif morcelé et un législatif divisé étaient une chance pour la conservation sociale. Il y aurait eu ainsi une sorte de coalition à demi consciente des milieux politiques pour adopter des règles de gouvernement qui bloquent les avancées sociales.

La conclusion générale est que les milieux politiques ont montré une hostilité irréductible à tout pouvoir fort. Le régime qui s'est ainsi constitué cumulait les inconvénients des régimes parlementaires et des régimes d'assemblée, notamment après l'échec de la tentative de réforme de Gambetta. Il y voyait le souvenir de l'opposition entre pouvoir et démocratie qui s'est créée au XIX<sup>e</sup> siècle. Quelques grands noms émergent toutefois : Ferry, Waldeck-Rousseau, Clemenceau, Poincaré.

### *Régime parlementaire ou régime présidentiel ?*

La préférence pour un régime présidentiel n'est apparue chez Goguel que très tardivement dans sa carrière. Le discours de Bayeux ne recevait pas son accord, car il y voyait reparaître les risques que les élections au suffrage universel direct avaient déjà fait courir à la France au cours de son histoire.

Dans la version 1965-1966 du cours sur les institutions politiques de la France, Goguel soulignait l'ambiguïté de la notion d'arbitrage à laquelle on n'a pas attaché assez d'importance en 1958. On a oublié de faire le rapprochement avec le discours de Bayeux.

Le référendum constitutionnel de 1962 a mis fin au décalage qui existait entre le texte constitutionnel et la pratique : l'élection au suffrage universel direct légitimait les interventions du président dans la conduite de la politique générale.

Le cours de 1965-1966 sur les institutions politiques de la France, retraçait bien, en effet, l'ambiguïté de la constitution de 1958, que le général de Gaulle, tout en faisant confiance à Michel Debré, avait laissé s'installer, de manière à pouvoir arbitrer le moment venu entre les tendances parlementaristes et les tendances présidentielistes.

Il marquait aussi une étape dans le ralliement de Goguel à un régime tendant vers le présidentielisme, par le dépassement de ses scrupules juridiques. Il montrait aussi l'extrême habileté des réformateurs de 1958 qui ont réussi à mettre de leur côté les corps constitués, en leur faisant une place dans le gouvernement de transition, en concevant des organismes de travail et des

procédures de consultation qui leur ménagent une place sans en faire les acteurs essentiels de la réforme.

\*

\*

\*

Finalement, comment caractériser la pensée de Goguel quant au rôle des institutions dans la vie politique ? Dans son ouvrage de référence, *la politique des partis sous la Troisième République*, il déclarait qu'il n'y avait pas lieu de fonder de grands espoirs sur le changement des institutions politiques, tout en reconnaissant qu'une coutume vicieuse avait progressivement faussé l'équilibre des pouvoirs. Son cours de 1957-1958 avait été une longue illustration de cette dérive, qui, partant d'un régime quasi-présidentiel, avait conduit à un régime d'assemblée, et à la source de cette évolution, il voyait la crainte de l'autorité, mais aussi le rôle néfaste des modes de scrutin et des règles de travail parlementaire.

Avec la constitution de 1958, il attachait beaucoup plus d'importance au rôle des textes : le mode d'élection du président de la République est capital. Mais il constatait aussi que la rédaction des textes est lourde de conséquences : l'ambiguïté de termes comme celui d'*arbitrage* a permis des évolutions qui n'étaient pas nécessairement prévisibles à l'origine.

Et il n'excluait pas que la vie politique n'entraîne une modification de la constitution en cas de victoire de la gauche. Au fond, il ne niait pas l'importance de la vie politique sur l'évolution des institutions. Dans son cours précédent, il avait déjà écrit que les institutions se modifient d'elles-mêmes sous l'effet de leur fonctionnement.

### *L'influence des modes de scrutin*

On peut considérer le système électoral comme un élément des institutions politiques. Bien qu'il ne lui accorde pas la même importance qu'aux

organismes, Goguel l'a toujours analysé avec soin, lui reconnaissant des conséquences importantes sur la vie politique, surtout à l'occasion de l'étude qu'il a faite de la Troisième République. Le mode de scrutin structure la représentation des électeurs : le scrutin uninominal majoritaire à deux tours favorise, par le premier tour, la multiplicité des partis, puis le regroupement des tendances en deux ensembles par le second tour<sup>274</sup>. Mais l'effet principal est quand même de conforter les petits partis, puisque le premier tour n'est pas décisif<sup>275</sup>.

Au cours de sa carrière, il n'a jamais changé d'avis quant au mode de scrutin qui lui paraissait approprié à la spécificité française : le scrutin majoritaire est le seul qui convienne. Un des rares points du discours de Bayeux avec<sup>276</sup> lesquels il était d'accord, c'est qu'il fallait corriger par des mesures institutionnelles « les effets de notre perpétuelle effervescence politique » ; de ce point de vue, le scrutin proportionnel lui semblait particulièrement nocif et il a déployé de réels efforts pour tenter, sans succès, de convaincre ses amis du MRP d'y renoncer.

Parmi les modalités de scrutin majoritaire, il partageait avec Michel Debré une prédilection pour un scrutin de liste organisé par petites circonscriptions, avec liberté pour les électeurs de composer la liste des candidats qu'ils retiennent : de la sorte ils indiqueraient les coalitions de partis qu'ils souhaitent.

Paradoxalement, le système, qui fut très décrié, des apparentements aux élections du 17 juin 1951, ne suscita pas de réaction particulièrement hostile de sa part. Dans le premier tome des chroniques électorales, Goguel constatait que ce système n'a pas été contesté par les électeurs, qui ont boudé les listes isolées ; il imputait au refus par le RPF d'entrer dans les apparentements contre le Parti communiste son échec relatif aux élections. Et dans la conclusion de ce premier tome, s'il émettait une critique sur les apparentements, elle ne portait pas sur des questions de principe, mais sur l'usage détourné qui en a été fait : ils ont servi à faire élire des personnes, et non à donner des objectifs communs aux listes apparentées.

---

<sup>274</sup> *La politique des partis... op. cit.*, p. 548.

<sup>275</sup> *Ibid.*, avertissement.

<sup>276</sup> 1<sup>er</sup> entretien avec Roy Pierce, FG1, D4.

Dans *Science politique et sciences sociales*, cours professé avec Grosser et Hurtig en 1960-1961, Goguel faisait, et ce n'est pas la seule fois, la description des différents modes de scrutin et de leurs conséquences. La représentation par les élections nécessitait à ses yeux l'existence de partis pour simplifier et schématiser l'expression des sentiments, des intérêts, pour assurer la diffusion des idées. Ses conclusions étaient pessimistes en ce qui concerne la France. Par suite d'une série de truquages qui se sont produits au cours de l'histoire, la minorité n'accepte pas la volonté de la majorité. Le jeu parlementaire prolonge les discussions doctrinales et ne se traduit par aucune conséquence concrète sur la vie des citoyens, de sorte que les élections ne réussissent pas à dégager un pouvoir efficace. Cette faillite fait surgir le projet d'un régime présidentiel ; ce dernier apparaissait toutefois comme étant en contradiction avec la tradition française de la souveraineté parlementaire que Goguel déclarait fondée sur une conception mythologique de la volonté générale, aboutissant en réalité à l'impuissance du pouvoir. En définitive, les fonctions de l'élection, qui sont de fournir une image de l'opinion, d'exprimer une volonté, et de dégager une majorité conduisent à mettre en valeur l'élection présidentielle au suffrage universel direct et le référendum.

C'est encore pour sauver le scrutin majoritaire qu'il a, en 1985, travaillé avec Jean-Marcel Jeanneney à une mise à jour du système de scrutin, pour établir un contre-feu aux projets de Mitterrand de recourir à la représentation proportionnelle aux élections générales de 1986.

#### 4. 2. *Les partis*

Si Goguel s'intéressait tant au mode de scrutin, c'est parce qu'il commande la structuration de l'opinion en partis politiques auxquels il a toujours porté un intérêt ambigu. Il ne nia jamais la nécessité des partis

Leur rôle sous la III<sup>e</sup> République était le sujet de son ouvrage principal, du moins si l'on en croit le titre. De la première période, celle de l'avant-guerre 1914-1918, il remarquait que le parti de l'Ordre établi a assuré sa continuité dans le Nord, l'Ouest, et les zones montagneuses du Sud-Est, du Midi et du Centre, et a progressé dans l'Est et en Lorraine. Le parti du Mouvement assurait sa prépondérance au sud de la Loire, dans les circonscriptions industrielles et dans les grandes villes. L'évolution des idées politiques et du climat intellectuel n'avait pas altéré les grands clivages de l'opinion. Il ne

manquait pas de rattacher cette permanence au « tempérament » plus qu'aux idées. Il insistait aussi sur le rôle du mode de scrutin : le scrutin uninominal à deux tours a empêché le regroupement des centres auquel tendait la vie dans les assemblées ; les alliances électorales étaient favorables à la dualité des partis, même si les nécessités du gouvernement incitaient, après les élections, à des compromis entre les élus.

Quand Goguel critiquait les partis, ce n'était pas du fait de leur existence, mais pour leur incapacité à faire émerger des guides de haute capacité.

Goguel notait dans cette première période, l'incapacité à résoudre le problème ouvrier, à traiter les insuffisances de la natalité, de la santé publique. Le débat public était centré sur des problèmes de doctrine, des discussions abstraites, et les problèmes pratiques ne trouvaient pas leur place dans les discussions politiques. Il imputait cette carence à l'absence de guides et de chefs dans l'ordre politique et dans l'ordre social « où personne ne parvint à une vue désintéressée des problèmes posés par le développement du capitalisme industriel et financier dans un cadre libéral ».

« Double carence, d'une redoutable gravité », écrivait-il, « et dont la responsabilité incombe plus encore aux divisions de l'esprit public qu'aux vices du régime politique. » En effet, au cours de cette première période, celle de l'avant-guerre, il ne décelait pas de cause institutionnelle aux dysfonctionnements du régime.

L'après-guerre commença par l'arrivée au pouvoir du parti de l'Ordre établi dont il était écarté depuis 1876, avec la victoire du Bloc national en novembre 1919, mais le parti du Mouvement qui axait sa campagne sur la critique de la gestion des finances et de la diplomatie par Poincaré, a gagné les élections de 1924 sur un programme de politique religieuse et scolaire. En 1926, les radicaux entrèrent pourtant avec les modérés dans le gouvernement Poincaré : c'est l'exemple de la divergence très souvent dénoncée par Goguel entre les choix des électeurs et la politique menée par les appareils : le mode de scrutin permettait que se creuse une divergence entre les aspirations des électeurs et la conduite des responsables politiques.

La politique extérieure prenait désormais sa part dans le contentieux entre parti de l'Ordre établi et parti du Mouvement : au premier correspondait la tendance à l'intransigeance sur les réparations et sur la force militaire de la

France et au second le penchant pour la négociation et le ménagement de l'ancien adversaire. Dans le domaine des affaires financières, il montra par l'histoire du cartel des gauches et notamment de la crise financière de 1923-1924 l'écart qui existait dans l'opinion publique entre les positions de politique générale et les attitudes journalières en matière de gestion des intérêts pécuniaires : Poincaré, bien qu'homme de droite, a réussi à restaurer la confiance des porteurs parce qu'il avait été anti-boulangiste, dreyfusard et laïque. Ces caractéristiques lui ralliaient l'adhésion des petits et moyens épargnants sympathisants du cartel des gauches. La crise, selon Goguel, a eu pour effet de conférer au parti du Mouvement, aux yeux de ses adversaires, la réputation d'une incapacité à conduire une politique financière.

À l'inverse, dans les rangs de la gauche, s'était installée la conviction que la résistance des réalités économiques et financières ne pouvait s'expliquer que par une conjuration politique, celle du « mur d'argent ». Le champ de l'opposition des deux partis se trouvait ainsi aggravé de divergences nouvelles.

Un autre thème développé par Goguel était celui de la stérilité de ce qu'il appelait « l'esprit public français » devant la crise économique qui a été une des grandes affaires de l'entre-deux guerres. Aucun des grands partis n'a été capable d'inventer une stratégie adaptée : « En somme, l'attitude adoptée en face de la crise par tous les partis politiques trahissait à la fois la crainte d'assumer la responsabilité de mesures impopulaires et le désir de bénéficier d'une fidélité apparente à leurs principes traditionnels. Aucun d'eux ne comprit qu'à une crise sans précédent il fallait découvrir des remèdes neufs<sup>277</sup>. » La critique portait plus sur les personnes que sur les institutions.

Dans le domaine international, les critiques de Goguel étaient tout aussi cinglantes : en 1932, lorsque les menaces se précisaient en Allemagne, le parti du Mouvement ne voyait pas l'évolution irréversible de la politique allemande, il croyait que le national-socialisme était un épisode et n'apercevait pas l'effort qui devait être entrepris. Le parti de l'ordre établi restait abusivement convaincu de la supériorité militaire de la France : « À droite

---

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 294.

comme à gauche, et dans le domaine de la politique étrangère comme dans tous les autres, on vivait donc en France sur des illusions...<sup>278</sup> »

Quant à l'autre événement phare de la même période, le front populaire, il n'appela, de la part de Goguel aucun commentaire particulier sur les partis, sauf pour dire qu'il a suscité une évolution dans la pensée des élites de chacun des deux partis, qui aurait été féconde si la paix avait été maintenue.

La politique étrangère et ses répercussions sur les milieux politiques français relativisaient la pertinence des frontières entre les deux partis :

Ainsi, en 1934 et 1935, la préparation du pacte franco-soviétique a-t-elle été source de division au sein du parti de l'Ordre établi, certains y voyant une occasion pour l'URSS de fomenter des troubles révolutionnaires en France, d'autres le risque d'indisposer le gouvernement allemand, d'autres enfin pensaient que l'intérêt stratégique de la France devait l'emporter sur les appréhensions inspirées par le régime politique du partenaire<sup>279</sup>.

Ainsi, encore, en 1938, de la division des hommes politiques entre munichois et anti-munichois, division qui dépassait en intensité celle qui séparait les deux grands partis identifiés par Goguel<sup>280</sup>.

Ainsi, également, de la grève du 30 novembre 1938, en principe dirigée contre les décrets-lois Daladier qui assouplissaient la législation du Front populaire sur le temps de travail, mais qui était aussi et peut-être principalement dirigée contre les accords de Munich : son échec était la conséquence de l'ambiguïté des motivations. Les ouvriers, les dirigeants syndicaux, les membres des partis (sauf le parti communiste qui était sans ambages contre Munich) étaient divisés entre munichois et anti-munichois, ces derniers désirant ménager Paul Reynaud, certes inspirateur des décrets-lois, mais animé d'un esprit de résistance à la politique allemande<sup>281</sup>.

Il faut attendre la conclusion générale pour avoir une vue synthétique de la part de Goguel sur la politique des partis pendant la période de l'entre-deux

---

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 421.

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 452 à 459.

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 395.

guerres. Il souligne le profond changement qui a marqué cette période par rapport à celle de l'avant-guerre. Deux élections ont été gagnées par la droite, mais elle a su aussi reprendre le pouvoir après des victoires de la gauche, par suite des désaccords entre les radicaux d'une part et les socialistes et communistes d'autre part : l'identité de tempérament permettait l'alliance au moment des élections, mais n'empêchait pas les divergences au moment de la définition des politiques ; les radicaux, restés attachés à une certaine conception du libéralisme, n'admettaient pas la consolidation forcée des bons de la Défense nationale, le contrôle des changes, la nationalisation du crédit.

Goguel mettait aussi en évidence des traits communs au parti de l'Ordre établi et au parti du Mouvement : les conflits politiques prenaient l'aspect de véritables combats tendant à l'anéantissement de l'adversaire et ne laissant place à aucune pratique du compromis rationnel de nature à permettre une politique transactionnelle. Il soulignait aussi l'immobilité des idées générales, et la confusion, faite par les citoyens, entre l'État et le gouvernement, qui a pour conséquence un manque d'esprit civique.

\*

\*

\*

Quel enseignement tirer de l'expérience de la Troisième République quant à la conception de la Quatrième ? Malgré l'expérience négative de la III<sup>e</sup> République, Goguel ne désespère pas, à la Libération de leur rôle dans la IV<sup>e</sup> République. Goguel préfère certes nettement le parti du mouvement : lutter contre les empiétements des groupements d'intérêts économiques par la nationalisation. Une réforme anticapitaliste rétablirait une certaine unité dans l'esprit public. C'était aux élites populaires de constituer l'élément dirigeant de la nation. Les bourgeois étaient sollicités de leur apporter le concours de leur expérience. Le capitalisme était condamné parce qu'il détruisait la cohésion sociale en partageant la société en deux classes dressées l'une contre l'autre. Il faut certes faire la part de l'imprégnation par les idées du temps : la droite était déconsidérée après la guerre et la Résistance avait suscité des

espoirs très partagés. Mais aucun enseignement n'était tiré quant aux institutions.

En janvier 1946, Goguel avait publié un projet de statut des partis pour épargner au nouveau régime les faiblesses de la III<sup>e</sup> République. L'assemblée constituante envisageait en effet d'inscrire dans la constitution des dispositions sur ce sujet. Ce projet comportait l'obligation d'adhérer à la Déclaration des droits de l'homme par déclaration à la Cour suprême, de déclarer tous les ans les subsides reçus, la possibilité de demander à la Cour suprême d'examiner les activités d'un autre parti sous le rapport de la conformité à la Déclaration des droits de l'homme<sup>282</sup>.

Son cours de 1949 sur « la vie politique dans la société française contemporaine<sup>283</sup> » était centré sur les partis : il traitait de leur naissance, de leur place dans la nation, dans l'État, de la sociologie électorale. Sous la Quatrième République, pour rompre avec l'indiscipline qui régnait parmi les élus à l'égard de leur groupe parlementaire sous la République précédente, les auteurs de la nouvelle constitution avaient, par l'adoption du scrutin proportionnel, voulu redonner le pouvoir aux groupes parlementaires ; dans les faits, cette mesure a même conduit à renforcer le pouvoir des partis sur les groupes, si bien qu'on a vu parfois les crises ministérielles se résoudre plus sous l'influence des cadres des partis, même non élus, que sous celle des groupes parlementaires. Goguel voyait, à l'origine de cette situation nouvelle, outre le souci de rompre avec la Quatrième République, l'influence des mouvements de résistance, dont étaient issus nombre des nouveaux dirigeants ; dans ces mouvements, la discipline était primordiale, et les structures devaient sans conteste s'imposer aux personnes ; l'exemple venait du parti communiste que les autres partis imitaient plus ou moins, dans un souci d'efficacité, et dans un contexte où le concept de classe ouvrière était très prégnant, avec son obligation d'un appareil très organisé.

Il notait donc, au début de la IV<sup>e</sup> République, un problème de la puissance des partis, qui se manifestait sur deux fronts, celui des partis à l'égard des groupes, et celui des groupes à l'égard du gouvernement. À l'époque, il n'en faisait pas une critique systématique, reconnaissant au tripartisme le mérite d'avoir évité

<sup>282</sup> F. Goguel, « Le problème du statut des partis », *Esprit*, pp. 96-106.

<sup>283</sup> Paris, Les cours de droit, 1949, pp. 540 et s.

des crises graves et d'avoir gagné du temps, admettant sans doute le régime comme inévitable dans les circonstances que traversait la France. Il n'était pas réceptif à ce moment aux idées du général de Gaulle ni à la création du Rassemblement du peuple français, antidote que ce dernier proposait au « régime des partis ».

Sous la IV<sup>e</sup> République, il n'a pas, semble-t-il, pris de position très critique à l'égard des partis, sans doute du fait de sa position de fonctionnaire parlementaire, qui était en contact professionnel permanent avec les responsables de ces partis. Quatre textes permettent de suivre sa pensée dans ce domaine pendant la IV<sup>e</sup> République :

Le premier faisait l'histoire d'un parti, le MRP, avec lequel il avait quelque sympathie : en 1952, il a écrit la partie concernant la France de l'ouvrage commun produit avec Mario Einaudi, *Christian Democracy in Italy*<sup>284</sup>. Dans cet ouvrage, il marque son intérêt pour le MRP en en faisant l'histoire et en présentant de son action sous un jour plutôt favorable.

La seconde partie, environ 120 pages, concernant la France, a été écrite par Goguel. Dans un premier chapitre, il rappelait les origines du mouvement : les prises de position de Jean Hours, professeur d'histoire à Lyon, qui s'opposait moins à l'abaissement de l'État français devant l'État allemand que contre le nazisme, incompatible à ses yeux avec le christianisme, celles de François de Menthon, de Pierre-Henri Teitgen, les appels à la radio de Maurice Schumann à Londres.

Dans son Conseil national du 26 août 1945, le mouvement prit parti pour la démocratie économique, caractérisée par la participation de chacun à la direction des affaires économiques et par une redistribution plus équitable des revenus. Goguel reconstitua ainsi une partie de l'histoire politique française à laquelle il n'a pas pu participer par suite de la captivité et retrouva les traces de ses anciennes attaches avec l'école de pensée de Mounier.

Goguel rapportait les propositions contenues dans un essai de Paul Coste-Floret sur le projet de Constitution, fondé sur un bicaméralisme inégalitaire, la première chambre étant élue à la représentation proportionnelle.

---

<sup>284</sup> *Op. cit.*

Le chapitre II est consacré à la doctrine : une interprétation de l'Histoire appuyée sur une conception de l'homme et de la société, plus qu'une réflexion économique. Le libéralisme individualiste et le collectivisme sont deux facettes d'une même erreur, selon Albert Gortais, secrétaire général du MRP dans son rapport sur la doctrine de mars 1947. Des références sont faites à Lamennais, Lacordaire, Albert de Mun, mais c'est la pensée de Marc Sangnier qui est la vraie base de la doctrine. La Jeune République en 1911, le Parti démocrate populaire en 1924 peuvent être présentés comme des préfigurations du MRP, mais le parti démocrate populaire a fait cause commune avec la droite en 1932, 1934 et 1936. Le chapitre III décrit ce qu'est le MRP, et qui sont ses leaders (Georges Bidault, Francisque Gay, Robert Schuman. François de Menthon).

Dans sa conclusion, Goguel estimait que le MRP n'a pas atteint ses buts. Le pouvoir d'achat des travailleurs n'avait pas suivi la hausse de la production et des profits. Le pouvoir du Parti communiste sur les travailleurs industriels demeurait prépondérant. Le MRP n'a pas réussi à modifier l'attitude des milieux catholiques qui soutenaient les partis conservateurs, et les électeurs qui étaient venus au MRP à défaut d'autres solutions pour s'opposer au communisme ont, en 1947, voté pour le RPF ou sont retournés aux Modérés ou aux Radicaux. L'ambition de concilier justice sociale et liberté politique n'a eu qu'un succès relatif. Les centres qui ont gouverné n'ont pas institué la justice sociale.

Mais le bilan n'était pas totalement négatif : le MRP a évité une capture complète de l'appareil gouvernemental par le Parti communiste. Le risque de guerre civile entre les communistes et les autres tendances de la société politique a été écarté parce que des hommes politiques, dont ceux du MRP ont eu assez de discernement pour accepter de collaborer avec les communistes : collaborer avec, mais non pas capituler devant . Devant le RPF et son attitude violemment anti-communiste, le MRP a refusé l'alternative simpliste du choix entre l'un et l'autre camp. Le MRP a sa part dans la renaissance économique consécutive au plan Monnet, qui s'est développé sans grands conflits sociaux, dans la politique de sécurité sociale, celle de la famille, dans le regain de natalité. Les socialistes ont reconnu que les catholiques pouvaient être des républicains et des partisans de la justice sociale.

À propos des élections de 1951, Goguel marqua avec satisfaction que le MRP gardait 85 députés sur 624 et qu'il demeurait un parti assez fort pour influencer sur la vie politique, sans mentionner pourtant qu'il est le grand perdant des élections : il est abandonné par la moitié de ses électeurs de novembre 1946, passés au RPF ou aux Modérés : (il passait de 19,9 % des inscrits à 9,8 %) <sup>285</sup>. Le MRP demeurait ainsi un parti charnière. De lui dépend que la droite reprenne le pouvoir ou non, selon l'attitude qu'il aura à l'égard des socialistes. D'où l'importance du problème scolaire qui sépare les deux partis. Ce parti « typiquement centriste » qui ne peut rompre ni avec la droite ni avec la gauche. Il demeure à ses yeux un élément essentiel de la vie politique française.

Dans les années 1950, Goguel accepta un certain état de la division en partis devant la nécessité de gouverner malgré la présence d'un parti communiste puissant. La distinction entre parti de l'Ordre établi et parti du mouvement semblait compromise : c'est ce qui ressort d'une conférence prononcée le 8 février 1950 sur « la politique des partis depuis la Libération » à la maison des pasteurs des étudiants <sup>286</sup>. Il y rappela le discrédit de la droite à la Libération, expliqua le tripartisme par la crainte des socialistes de se retrouver en tête-à-tête avec les communistes et par le souci du MRP d'être présent pour éviter la colonisation de la SFIO par le PC.

À l'époque, il n'imputait pas le départ du général de Gaulle à la politique des partis, mais essentiellement à « son incapacité à se plier aux servitudes d'un chef de gouvernement parlementaire, donc collégial, appuyé sur une coalition de partis dans une large mesure hétérogènes ». Un aspect important de cette conférence est la recherche par Goguel de la validation ou de l'invalidation d'une permanence de l'opposition « parti de l'Ordre établi parti du Mouvement ».

En faveur de l'opposition dualiste, il notait le renforcement brutal du rôle des partis, sous l'influence des partis de gauche imposant une stricte discipline de vote, de la symétrie avec la situation internationale, du vote sur le premier projet de constitution, qui avait divisé en deux l'opinion, de la reconstitution d'une droite par les électeurs MRP qui ont majoritairement refusé le

<sup>285</sup> Jacques Chapsal, *La vie politique en France depuis 1940*, Paris, PUF, 1966, p. 581.

<sup>286</sup> FG27, D1.

deuxième projet de constitution et de l'apparition du RPF. Au contraire, une évolution dans un sens nouveau se manifeste : PC et PS se désunissent, le MRP ne peut faire cause commune avec le RPF, si bien que le paysage se composerait de quatre blocs : les communistes, le RPF, les démocrates conservateurs (modérés et rassemblement des gauches républicaines), les démocrates socialisants (socialistes et MRP).

Dans cette phase de ses réflexions, Goguel ne prenait pas de position systématiquement hostile aux partis, acceptant le tripartisme comme une nécessité du moment, et constatant la « troisième force » comme une réalité politique issue de l'évolution de l'opinion.

En juin 1954, en corrélation sans doute avec les travaux de réforme constitutionnelle auxquels il contribuait professionnellement, il publia un article sur « Comment réformer les institutions politiques françaises<sup>287</sup> ». Il reconnaissait les inconvénients de l'instabilité gouvernementale, imputable à la difficulté à réaliser des accords entre partis, regrettait que le gouvernement soit devenu un organe d'exécution de l'Assemblée nationale, mais il rejetait catégoriquement toute évolution vers un régime présidentiel. Le problème ne lui semblait pas résider dans l'existence ni dans le fonctionnement des partis, mais dans leur trop grand nombre, imputable au mode de scrutin. Pour y remédier, il préconisait le scrutin majoritaire de liste à deux tours, qui regrouperait les courants d'opinion dès le bulletin de vote.

Mais l'essentiel des voies de réforme était, pour lui, à rechercher dans l'aménagement des rapports entre le gouvernement et le Parlement, point qu'il a toujours privilégié dans ses propositions.

Il faut attendre un article du 24 mai 1958<sup>288</sup> pour trouver des critiques plus structurées sur les partis. Il revenait sur le thème de la diversité des partis, et, se référant à Michel Debré dans « Ces princes qui nous gouvernent<sup>289</sup> », selon qui quelques centaines de personnes entretiennent la diversité des opinions, il considérait encore que ces propos étaient exagérés. Le tempérament

---

<sup>287</sup> *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, nouvelle série IV (14), avril-juin 1954, pp. 170 à 184, FG27, D2.

<sup>288</sup> François Goguel, « Notre maladie politique », *Réforme*, 24 mai 1958, FG27, D4.

<sup>289</sup> Michel Debré, *Ces princes qui nous gouvernent*, Paris, Plon, 1957.

individualiste des Français conduit à multiplier les partis qui ne se différencient souvent que par des nuances, ont peu d'adhérents, se divisent encore en tendances. La propension des Français à s'opposer plus qu'à soutenir fait que les choix du vote sont souvent dictés par le souci d'affaiblir un parti que par celui d'en renforcer un autre. Mais, cette fois encore, la critique portait plus sur le mode de scrutin qui facilite cette diversité et cette faiblesse des partis, et sur le manque de courage des gouvernants qui n'osent pas user du droit de dissolution que sur la vie intérieure des partis.

Finalement, Goguel ne fait pas, même en 1958, comme les gaullistes, le procès du régime des partis en lui-même. Sa position d'analyste des institutions politiques le conduit à s'attarder plus sur les causes des dysfonctionnements constatés dans la conduite des partis que sur la vie des partis. Et ces causes sont à chercher au niveau institutionnel, dans les règles de scrutin, inadaptées aux caractéristiques de l'opinion publique française.

Réticences majeures à l'égard du RPF, compréhension à l'égard des partis qui ont dirigé la France depuis la Libération, modération dans la critique des partis traditionnels pendant la Quatrième République, autant de points qui le différencient des gaullistes de tradition.

Par la suite, toutefois, lors des débats sur le référendum constitutionnel de 1962, Goguel a emboîté le pas aux adversaires des partis de la IV<sup>e</sup> République, accusés de vouloir mettre fin au pouvoir du général de Gaulle pour revenir aux pratiques de pouvoir antérieures. Ce qu'il visait toutefois n'était pas l'existence de partis, mais la volonté de pouvoir de ceux qui les dirigeaient. Par ailleurs, les propos qu'il a rapportés de Monnerville et de son entourage, les attitudes des sénateurs qu'il a décrites dans ses entretiens avec Roy Pierce révèlent la lucidité cruelle avec laquelle il jugeait une bonne partie du personnel politique qui était à la tête de partis traditionnels. Par la suite, les articles qu'il a produits sous la présidence de Mitterrand ont fait au parti socialiste et au gouvernement des griefs sévères d'« esprit partisan », de sectarisme laissant craindre un « retour des partis », mais ces critiques relevaient plus d'une polémique politique d'ailleurs assez modérée, puisque entrecoupée d'appels à la trêve, à la modération, de critiques partagées entre la gauche, certes, mais aussi la droite parfois traitée de revancharde, que d'une véritable analyse politique.

On peut toutefois regretter que Goguel ait, pour la quasi totalité, réservé ses analyses aux partis de la Quatrième République, et n'ait jamais fait usage de ses capacités d'analyse politique sur l'Union pour Cinquième République et sur les partis se réclamant du gaullisme qui lui ont succédé, non plus que sur les rapports de ces partis avec les institutions de la Cinquième République. Il y avait pourtant là de beaux sujets d'étude, sur l'autonomie du gouvernement par rapport au parti et réciproquement, sur le rôle du chef de l'État et du chef du gouvernement à l'égard des groupes parlementaires et des différentes instances du parti.

#### 4. 3. *Le gaullisme selon Goguel*

L'adhésion au gaullisme est pour Goguel l'aboutissement d'une longue évolution ; elle se traduit plus par la fidélité à un homme qu'il découvre au fur et à mesure qu'il agit lorsqu'il revient aux affaires en 1958, dont il approuve les idées qu'il met en œuvre et qu'il a parfois contribué à faire émerger, que par l'engagement dans une idéologie, dont il récuse d'ailleurs l'existence.

Les origines religieuses et les premières affinités politiques de Goguel ne le prédisposaient pas à devenir un fidèle du général de Gaulle. Sans qu'il y eût d'incompatibilité absolue entre le protestantisme et les positions gaulliennes sur l'indépendance et la grandeur de la France, le protestantisme menait plutôt vers les combats pour l'égalité des citoyens, la liberté d'expression, une certaine méfiance à l'égard de l'armée lorsqu'elle a tendance à privilégier l'ordre social plus que le droit des personnes : l'affaire Dreyfus avait laissé des traces dans la famille Goguel. La fréquentation du mouvement *Esprit* ne conduisait pas non plus à se trouver des affinités avec un général issu des milieux bien-pensants, partisan d'un gouvernement fort et qui défendait une conception autoritaire de l'État. On sait que Goguel avait été en 1938 du côté des adversaires de la guerre, alors que le général de Gaulle tentait de convaincre les gouvernements de la nécessité de corps motorisés. Il est vrai qu'à l'inverse, on peut prétendre que l'antilibéralisme d'*Esprit* pouvait être compatible avec un certain dirigisme de l'économie, et l'antiparlementarisme avec des conceptions constitutionnelles à tournure présidentielle, mais il ne semble pas que ces grandes options politiques aient beaucoup influencé Goguel lorsqu'il s'est trouvé pour la première fois au contact des initiatives du général de Gaulle.

En revanche, l'appartenance de Goguel à l'appareil du Sénat dès 1931, ses études de droit sur cette assemblée, l'influence de Siegfried, avaient conformé ses conceptions politiques à l'image des idées les plus répandues à l'époque dans l'« esprit public », pour reprendre une expression qui lui fut familière dans *La politique des partis*: le régime représentatif, caractérisé par deux assemblées parlementaires dont le gouvernement était sinon issu, du moins composé à leur image, était la forme la plus aboutie de la démocratie. Or ce n'était pas du tout l'idée que le général de Gaulle se faisait de la République. Elle n'était pour lui que la forme actuelle que prenait la Nation, et non un idéal de société. Pour lui, la France éternelle devait être servie par un État fort, gouvernée par un chef qui reçoit délégation de la souveraineté nationale<sup>290</sup>. Le général de Gaulle, dans « *Vers l'armée de métier* » avait eu l'intuition d'une possibilité de crise de régime<sup>291</sup> ; Goguel n'avait pas ressenti réellement cette menace avant la fin de la Quatrième République. En outre, privé pour cause de captivité d'information sur ce qui se passait en France et en Afrique du Nord, Goguel n'avait pas suivi les évolutions de la Résistance ni celles des institutions provisoires que le général de Gaulle avait mises sur pied à Alger et en métropole.

Les premiers rendez-vous des Français avec le général de Gaulle, au moment de l'élaboration de la constitution de 1946 n'ont donc pas trouvé Goguel très réceptif à la pensée constitutionnelle du général. Il est probable que Goguel ne voyait pas d'un mauvais œil que la Quatrième République ressemblât à la Troisième quant à son architecture juridique, puisque les constitutionnalistes français ne savaient pas faire autre chose.

De ce fait, le départ du général de Gaulle du gouvernement lui a semblé être imputable à son incapacité à travailler avec le personnel politique ; il a accueilli avec beaucoup de réserve le discours de Bayeux, rejeté le RPF qui servait en partie à blanchir le personnel de la droite qui s'était déconsidérée dans la collaboration. Bref, ce n'est qu'en 1957 qu'un rapprochement avec les thèmes gaullistes s'est produit, facilité par les relations confiantes que Goguel avait toujours entretenues avec Debré. Citons Touchard : « François Goguel, gaulliste depuis le début de la Cinquième République (mais un gaulliste qui

---

<sup>290</sup> Jean Touchard, *Histoire du gaullisme 1940-1969*, Paris, p. 515.

<sup>291</sup> Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001.

n'a pas aimé le RPF et qui a longtemps rêvé de voir P. Mendès France Premier ministre du général de Gaulle. » Dans ses entretiens avec Roy Pierce en 1980, il reconnaissait avoir seulement accepté du discours de Bayeux la tentative de « compenser par les institutions les effets de notre perpétuelle effervescence politique », il acquiesçait aussi à l'abandon de la proportionnelle, mais refusait l'élection du président de la République au suffrage universel.

En 1958, sa clé d'entrée dans le gaullisme fut sa connaissance de la mécanique des institutions et l'intérêt qu'il lui portait. Puis est venue une familiarisation graduée avec la personne du général de Gaulle, jusqu'au point d'orgue que fut sa collaboration à l'édition des discours et messages.

Par la suite, Goguel a eu l'occasion de réfléchir à ce qu'était, à ses yeux, le gaullisme. En 1977, il a participé à un colloque à Toronto sur « idéologies et politique ». Le tapuscrit qui a été préparé pour son intervention précise sa pensée : le gaullisme n'est pas une idéologie. Il n'existe pas de corps de doctrine gaulliste. Le gaullisme relève de l'analyse de l'action politique. Il se fonde sur la volonté, sur le sens des réalités. Ce que l'on peut étudier dans le gaullisme, ce sont les méthodes, et non pas un système. Le gaullisme s'analyse comme un nationalisme : la Nation est la réalité politique de base. En second lieu vient la notion de légitimité : elle ne dépend pas d'une construction constitutionnelle, mais de l'adhésion à des valeurs reconnues. Sont légitimes ceux qui agissent conformément à l'honneur et à l'intérêt de la France : Pétain n'était pas légitime car il ne répondait pas à ces critères. Le suffrage universel confère la légitimité, mais il ne peut s'exprimer spontanément. Ceux qui posent les questions exercent la responsabilité de cette expression. En troisième lieu vient l'effort pour donner des structures politiques, économiques, administratives à la Nation. La participation est un des thèmes du gaullisme.

L'État, enfin, est l'aboutissement de cet effort : il est le fondement d'une autorité stable et cohérente<sup>292</sup>.

On en apprend un peu plus à la lecture de l'intervention de Goguel dans un séminaire d'étude sur le général de Gaulle, organisé à Londres par l'Institut Charles de Gaulle et le Department of History, University College de Londres

---

<sup>292</sup> F G44, D1.

le 27 octobre 1982, où il a pris la parole sur le thème « le général de Gaulle, l'homme, sa personnalité, sa philosophie<sup>293</sup> ».

En analysant ses origines familiales, il présente le catholicisme de sa famille comme ne comportant aucune ingérence dans le champ de l'État, à l'instar du concept luthérien des deux règnes, la religion et l'État et met l'accent sur l'intérêt pour les questions sociales. Il note bien entendu « une certaine idée de la France » et la conviction qu'avait De Gaulle d'avoir à intervenir, un jour ou l'autre, dans la conduite du pays, intervention à laquelle il se préparait de longue date.

Parmi les œuvres du général de Gaulle, il note certaines de ses prises de position qui l'intéressent particulièrement et qui peuvent être classées dans les caractéristiques du gaullisme : il est néfaste que les chefs militaires imposent leur point de vue aux responsables politiques, comme le montre l'exemple des maréchaux allemands en 1918 (*La discorde chez l'ennemi*, 1924) ; la politique militaire doit être subordonnée à la politique étrangère et en harmonie avec elle, ce qui n'était pas le cas en France entre les deux guerres, la ligne Maginot n'étant pas cohérente avec les garanties données à la Pologne et à la Tchécoslovaquie (*La France et son armée*, 1938).

Dans la pratique politique, Goguel relève le don et l'effort d'analyse du général de Gaulle qui a compris que la guerre était un conflit de civilisation, que les États-Unis y seraient nécessairement impliqués, que l'on pouvait faire confiance en la ténacité de Churchill, qu'il avait mesurée à sa juste valeur. De l'échec du RPF, il retient que le général s'est trompé en ce qu'il prévoyait un conflit entre les États-Unis et l'URSS, qui aurait justifié son retour aux affaires, mais que l'expérience de ce mouvement lui a appris à comprendre un peu moins mal le fonctionnement des partis politiques. Enfin, des ses deux voyages à travers le monde pendant « la traversée du désert », le général avait retenu que le temps de la colonisation était définitivement révolu.

Ceci confirme Goguel dans l'opinion que le gaullisme n'est pas une philosophie, mais un pragmatisme inspiré par des valeurs : le sens de la Nation, à ne pas confondre avec un nationalisme de supériorité, mais caractérisé par l'amour de la patrie, dont aucune partie de l'histoire,

---

<sup>293</sup> FG43, D3.

notamment la Révolution française n'est absente. Goguel cite Marc Bloch : « Il y a deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France : ceux qui refusent d'être émus par la survenue du couronnement de Reims, et ceux qui restent insensibles en lisant l'histoire de la Fête de la Fédération. »

L'autre aspect de ce culte de la Nation, c'est qu'il ne faut jamais faire passer les problèmes de politique intérieure avant les problèmes de politique extérieure. Goguel cite enfin, dans un entretien de 1991, cette phrase du général de Gaulle extraite de l'avant-propos des Discours et messages : « Je n'ai pas voulu le bonheur des Français, j'ai voulu le grandeur de la France, la France plus que des Français puisque les Français meurent pour la France. »

Enfin, pour ajouter une touche plus personnelle, Goguel mentionne dans son exposé du 27 octobre 1982 que Churchill lui trouvait une surprenante sensibilité, qui s'est manifestée à propos de sa fille handicapée, et, plus exceptionnellement, à la nouvelle de la sortie du détachement du général König de Bir-Hakeim

En 1970, Goguel a ressenti comme un honneur insigne que le général de Gaulle lui demande de l'assister dans la présentation des « Discours et messages ». En particulier, Goguel a été reçu à plusieurs reprises à la Boiserie<sup>294</sup>.

Quelques indices permettent de retrouver les règles du jeu qui avaient été arrêtées : le général de Gaulle a demandé expressément que le texte figurant en tête de l'ouvrage fût une simple chronologie. D'autre part, à l'occasion d'une action en justice intentée en 1972 par les héritiers du général de Gaulle à André Passeron qui avait publié des citations d'extraits de déclarations du Général, Goguel a été amené à préciser les conditions que l'auteur lui avait fixées : « Le général m'a expliqué le 5 novembre 1969 que l'édition dont je m'occuperais devrait ne comporter aucun discours ou message autrement que dans son intégralité, car chacun d'eux constituait un ensemble composé de façon précise, qui perdrait son sens véritable à ne pas être lu dans sa totalité. Il

---

<sup>294</sup> Conversation avec les enfants de François Goguel, le 1<sup>er</sup> février 2006.

a insisté en outre sur la différence essentielle qui existait dans son esprit entre les discours rédigés à l'avance et les allocutions improvisées<sup>295</sup>. »

À la lecture des *Discours et messages*, l'intervention de F. Goguel est des plus discrètes. Une note de l'éditeur mentionne simplement que « l'édition est établie avec le concours de M. François Goguel. Les aide-mémoire et notes que celui-ci a rédigés sont tirés en bistre. La tâche du lecteur en sera facilitée ».

Le premier volume comporte un aide-mémoire chronologique de 59 pages établi en ayant recours aux *Mémoires de guerre* du Général et à divers ouvrages historiques.

Les notes de bas de page rédigées par Goguel sont rares, mais scandent les événements importants : le discours du 8 juillet 1940 après l'attaque de Mers el-Kébir (p. 13) ; à propos du discours du 3 août 1940, il note que le général de Gaulle a accolé aux mots « cette grande guerre » les termes suivants « et qui est aussi une grande révolution », ce qui montre que pour lui, « le second conflit mondial n'est pas seulement militaire ou diplomatique, mais qu'il intéresse aussi le fondement de la structure traditionnelle des sociétés occidentales et de la société internationale » (p. 22). À propos d'un discours à Londres le 9 janvier 1941, il note que De Gaulle s'engage à rendre compte de ses actes au peuple français (p. 91). Ces annotations discrètes ont toutes le même but : mettre en perspective les déclarations de l'auteur, mais aussi les valoriser en montrant des préoccupations de haute stratégie, aussi bien intérieure qu'internationale, sociale autant que politique, dans toutes les interventions du général de Gaulle. C'est une manière très habile de faire valoir la pensée de l'homme qu'il a choisi de servir.

La discrétion et la modestie des annotations sont aussi parfois des habiletés tactiques : par exemple, dans le tome III « Avec le renouveau, mai 1958-juillet 1962 », Goguel justifie l'intervention du général de Gaulle le 15 mai 1958 par l'incohérence de la situation qu'avait lui-même créée Pierre Pflimlin : « le 14 mai au matin, M. Pflimlin a obtenu un vote favorable de l'Assemblée nationale, et il délègue l'autorité en Algérie au général Salan, commandant supérieur des troupes, bien que ce dernier ait affirmé son accord avec le

---

<sup>295</sup> Lettre de François Goguel à Maître Suzanne Blum, avocat à la Cour, le 24 mars 1972, FG45.

comité de salut public mis en place par les manifestants. Devant la situation qui résulte de ces événements, le général de Gaulle rompt le silence qu'il observait depuis plusieurs années » (p. 3). Ce raccourci gomme beaucoup de contacts qui ont précédé le retour du général de Gaulle sur la scène politique et simplifie abusivement la situation en limitant la crise aux embarras de Pierre Pfimlin.

Dans le tome IV « Par l'effort, août 1962-décembre 1965 », en présentant l'allocution radiodiffusée et télévisée du général de Gaulle du 20 septembre 1962, qui rappelait l'article 11 de la constitution permettant de soumettre au référendum « tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, ce qui englobe évidemment le mode d'élection du président », Goguel assortit le texte d'une note censée retracer la position de certains partis d'opposition : « selon eux, si les articles 41, 44 et 46 (*relatifs à la procédure d'élaboration des lois ordinaires et organiques*) ne faisaient pas obstacle à l'application de l'article 11 sur le référendum, il n'en était pas de même de l'article 89 concernant la procédure d'adoption par le Parlement d'une loi constitutionnelle ». On peut penser que la longue réflexion qui lui a été nécessaire pour parvenir à accepter l'argumentation juridique officielle aurait pu le conduire à nuancer la critique des opposants qu'il a lui-même longtemps partagée.

En définitive, Goguel se comporta en présentateur discret et modeste. La mise en valeur des textes qu'il aide à présenter n'en est que plus efficace. Mais la sobriété des commentaires conduit aussi à une simplification des difficultés qui joue exclusivement au bénéfice des déclarations du général de Gaulle, servi en l'occurrence par un partisan totalement dévoué. Il a pu exprimer la satisfaction que lui avait procuré ce travail : « Vous me permettrez d'ajouter que des divers travaux que j'ai accomplis, celui qui a modestement associé mon nom au vôtre est celui auquel j'attache le plus de prix<sup>296</sup>. »

---

<sup>296</sup> Lettre au général de Gaulle du 13 octobre 1970, remerciant de l'envoi du tome 1<sup>er</sup> dédié des *Mémoires d'espoir*, FG45.

#### 4. 4. L'Europe

La politique européenne a longtemps été absente des écrits de Goguel. Ce n'est que sur la fin de sa vie publique que l'on trouve des manifestations écrites relatives à la vie des institutions européennes : il ressentait la création de l'Europe politique comme une menace grave pour l'indépendance nationale. Il était même, à cette époque, selon les témoins, obsédé par la crainte de la supranationalité.

En 1989, il exprima publiquement ses inquiétudes : Dans *La Croix*<sup>297</sup>, il signa un article, « Europe et dérive constitutionnelle » où il regrettait que « dans toutes les formations politiques, on ne pense qu'à la politique intérieure ». La critique de « l'Acte unique » ne sera faite que par le Parti communiste et le Front national. Il énumère ses griefs : à Strasbourg, on n'oppose pas l'irrecevabilité à des questions qui relèvent non prévus par les traités. Par exemple, l'article 99 de « l'Acte unique » relatif à l'harmonisation des fiscalités constituait un transfert de souveraineté. Le Conseil constitutionnel a constaté que le préambule de la constitution de 1946 et l'article 55 de la Constitution ne permettaient pas des transferts de souveraineté. La Cour de justice européenne permet de transformer des directives en règlements opposables aux États.

Presque en même temps<sup>298</sup>, la presse révéla la présentation par Yvon Blot au cours d'une conférence de presse, du « Comité pour l'Europe des patries » dont il est le secrétaire général et auquel « deux gaullistes de tradition, Jean Foyer et François Goguel, anciens membres du Conseil constitutionnel et amis très proches de M. Debré ont apporté leur soutien ». La particularité de ce comité était d'être affilié au « Bruges group » que préside Lord Harris of High Cross. Ce comité se réclamait des idées de Mme Thatcher exprimées à Bruges le 20 septembre 1988 en ces termes : « Nous n'avons pas réussi à faire reculer l'État chez nous pour le voir imposer de nouveau au niveau européen avec un super – pouvoir dirigiste à Bruxelles. »

---

<sup>297</sup> *La Croix*, 15 avril 1989, FG40.

<sup>298</sup> *La lettre de Magazine Hebdo*, 21 mai 1989, GG40.

Selon Goguel encore, « aucun parlement souverain n'aurait voté l'Acte unique s'il avait su ce qui se préparait<sup>299</sup>. » Il demandait une révision de la Constitution pour créer l'exception d'inconstitutionnalité<sup>300</sup>, qui permettrait au Conseil constitutionnel de rejeter les textes de transposition sauf dans le cas de réciprocité comme le prévoit l'article 55 de la Constitution. Il avait déjà eu l'occasion de traiter de cette question dans une lettre à Michel Rocard, en lui fournissant copie d'une note sur la constitutionnalité de l'Acte unique. Celui-ci le remercia le 25 octobre 1986<sup>301</sup> : « Vous m'avez fort troublé. Votre argumentation juridique paraît imparable au non expert que je suis... Je ne sais comment nous nous en tirerons. Peut-être faudra-t-il mettre en chantier une réforme constitutionnelle permettant à la France d'entrer dans un processus fédéralisant... »

Goguel s'indigna encore de l'application d'office des directives dans les états qui n'y auraient pas donné suite dans les délais, contrairement au traité et à l'Acte unique<sup>302</sup>.

Cette attitude tranchée, agressive même, est en décalage avec l'image donnée par le personnage dans les autres domaines, et elle le distingue des autres politistes français qui étaient moins combattifs sur cette question. L'explication tient certainement à sa conception de l'État-Nation, qui faisait partie de ce à quoi il tenait le plus dans le gaullisme. S'en prendre au pouvoir de légiférer de l'État, c'était s'en prendre à l'existence même de la Nation. De plus, il était irrité de la manière insidieuse dont cette entreprise se développait. Passe encore que l'État, de manière délibérée, concède des abandons limités de souveraineté, mais que ces opérations fussent menées par « grignotage » quasi invisible devait lui être insupportable car elles supposaient, de la part des services de la Commission une volonté dissimulée, et elles révélaient, de la part des hommes politiques et de l'administration française un manque de vigilance, un laisser-aller, voire un refus d'ouvrir les yeux, incompatibles avec la méticulosité de ses manières de travailler.

<sup>299</sup> « Entretien avec François Goguel », *Valeurs actuelles*, 24 avril-1<sup>er</sup> mai 1989, FG40.

<sup>300</sup> *Le Figaro*, 3 avril 1990, *ibid.*

<sup>301</sup> FG58.

<sup>302</sup> *Le Figaro*, 9 avril 1990, *ibid.*

Les élections à l'assemblée des Communautés européennes du 10 juin 1979 furent l'occasion pour Goguel de retracer les opinions et l'action du général de Gaulle à propos de la construction européenne<sup>303</sup> : il n'aurait jamais accepté tel quel le traité de Rome, mais il a néanmoins décidé de sa mise en vigueur au premier janvier 1959. Si sa volonté européenne ne peut être mise en doute, il est néanmoins évident que le fait de confier le destin de la communauté d'États à des personnes qui n'ont aucune responsabilité dans ces états conduit à des risques de rupture de la Communauté. Ces considérations, ajoutées à la volonté de garantir la défense nationale ont mené à imposer la règle de l'unanimité à l'occasion du compromis de Luxembourg en 1966. Goguel critiqua l'attitude de Giscard d'Estaing qui n'a pas vu que l'acceptation de l'élection à l'assemblée des Communautés au suffrage universel comportait un risque d'élargissement des compétences.

#### 4. 5. *Les facteurs permanents de la vie politique française*

Au cours de ses travaux sur la géographie électorale, Goguel a été amené à mentionner les caractères particuliers des départements pour en montrer la permanence mais aussi les variations d'une élection à l'autre. Il fait référence à des facteurs permanents de la vie politique française, qu'il a par ailleurs identifiés et explicités dans ses ouvrages et dans ses cours.

Le premier de ces éléments permanents est la bipolarisation des opinions politiques. C'est le thème principal de son ouvrage majeur *La politique des partis sous la Troisième République*. Il a reconnu des entorses à cette règle, eu des doutes sur sa pérennité, mais il est toujours revenu à elle pour en éprouver la permanence. En 1983 encore, dans le tome 3 des chroniques électorales, il vérifia cette bipolarisation aux élections législatives de 1978 en constatant qu'au deuxième tour, une seule circonscription a connu plus de deux candidatures.

S'agissant de la carte électorale de la France, le constat d'une continuité des choix politiques dans le territoire avait déjà été fait par Goguel dans l'histoire de la Troisième République : « L'analyse géographique montre une continuité certaine entre les partisans de l'ordre moral de 1877 et ceux de la loi de trois

<sup>303</sup> *Chroniques électorales*, tome 2, *op. cit.*

ans en 1914<sup>304</sup>. » Après la Libération, Goguel mentionnait une analogie saisissante entre les votes MRP aux élections du 21 octobre 1945 et les votes modérés de 1936<sup>305</sup>.

Ces éléments de permanence ont été notamment précisés dans un article signé sous le pseudonyme de Nicolas Denis en 1974<sup>306</sup> : on constate une similitude frappante entre les cartes des votes par département aux scrutins des 5 mai 1946, (rejet du premier projet de constitution de la IV<sup>e</sup> République) et 19 mai 1974 (élection de Giscard d'Estaing contre Mitterrand à la présidence de la République, cf. Annexe 4). Goguel imputait cette similitude à une pérennité des cultures politiques régionales et locales, tout en s'interrogeant sur l'influence que pourraient pourtant avoir la télévision et l'urbanisation.

Il croyait pouvoir soutenir que « du point de vue de la répartition territoriale des tendances politiques, le scrutin présidentiel du 19 mai 1974 a marqué la fin d'une époque, celle qui s'est ouverte en 1958 pendant laquelle l'influence politique du gaullisme au sens authentique du terme avait introduit dans l'action des facteurs traditionnels de détermination du vote des électeurs français un changement décisif, dont on doit constater aujourd'hui qu'il s'agissait d'un changement temporaire ». Déclaration importante, car, en même temps qu'elle prend acte de la résistance d'une structure politique géographique sur longue période, elle réduit le gaullisme à une parenthèse, de durée sans doute conséquente, mais à une parenthèse quand même. Ceci est en harmonie avec les assertions ultérieures de Goguel, qui déclara par la suite que après De Gaulle, il n'y a plus de gaullisme ; dans la proposition de 1974, il s'agit d'une constatation électorale, qui a trait à l'attitude des électeurs, mais en 1990, d'une caractérisation de la conduite des dirigeants à propos des affaires publiques. Dans les deux cas, le gaullisme était lié à la présence physique du général de Gaulle dans la sphère publique.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une tendance sur longue période : sous la Troisième République, de trente-sept ans, sous la Cinquième, de vingt-huit ans : c'est une constante de la pensée de Goguel que de rechercher des tendances s'exerçant sur longue période.

<sup>304</sup> *La politique des partis... op. cit.*, p. 148.

<sup>305</sup> François Goguel, *Chroniques électorales*, tome I, *La Quatrième République*.

<sup>306</sup> Nicolas Denis, « Du 5 mai 1946 au 19 mai 1974 », *RFSP*, XXIV (5), octobre 1974.

Restent à connaître les facteurs qui peuvent expliquer la pérennité des conduites en matière électorale à travers le territoire. La constatation de Siegfried, que Goguel partageait, de l'existence de « régions politiques », comparables aux régions géologiques appelle des explications.

Dans l'« avertissement » de *La politique* dans l'édition de 1958<sup>307</sup>, Goguel, en rappelant la constante de la division « droite-gauche » (45 % des voix à Mac-Mahon en 1877, 44,5 % à Poincaré en 1928), recourait à la théorie des tempéraments. Si pour Albert Thibaudet, « la politique, ce sont des idées », pour Goguel, « ce sont aussi des tempéraments ». Là où Thibaudet relevait six familles d'idées : traditionalisme, libéralisme, industrialisme, christianisme social, jacobinisme et socialisme, Goguel trouvait deux grandes catégories de tempéraments, celui de « l'Ordre établi », qui regroupait les quatre premières familles, et celui du « Mouvement » qui rassemblait les deux dernières. « Le tempérament correspond à des attitudes simples, souvent inconscientes et toujours irrationnelles » [...] « Les tempéraments sont nécessairement moins divers que les idées » [...] « leur caractère élémentaire fait qu'à leur niveau les questions se simplifient tellement qu'elles ne peuvent, le plus souvent, comporter que deux réponses, par oui ou par non. L'antagonisme même des tempéraments entre eux contribue à réduire leur nombre à deux<sup>308</sup>. » La notion fait appel à l'histoire et à la sociologie.

Par exemple, si les « rouges » font moins peur dans le Midi et le Sud-Est que dans le Nord, c'est parce que la notion de propriété est acquise depuis plus longtemps dans les premières régions, et qu'il paraît inimaginable que quiconque la remette en cause. Il invoque Siegfried à l'appui de cette théorie, chez qui elle fondait non pas deux tendances politiques, mais trois, la gauche, le centre et la droite. Les tempéraments sont moins divers que les idées, plus stables, car appuyés sur la géologie, les structures agraires, les professions, et plus importants politiquement. Ils expliquent par exemple la division de l'esprit public sur la politique extérieure après 1919, le parti de l'ordre établi imposant une politique de fermeté<sup>309</sup>. Les tempéraments peuvent en outre expliquer certains traits communs de l'attitude des citoyens français : absence

---

<sup>307</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>308</sup> *La politique des partis, op. cit.*, introduction, p. 28.

<sup>309</sup> *La politique... op. cit.*, p. 187.

de renouvellement des idées, tendance à confondre État et gouvernement, absence d'esprit civique<sup>310</sup>. Bien que plus stables que les idées, ils sont sujets à des altérations, il y a des passages d'un parti à l'autre<sup>311</sup>.

Une telle notion a déjà été employée par Camille Jullian dans « Histoire de la Gaule ». Jullian renvoyait lui-même à Michelet et à son « Histoire de France<sup>312</sup> ». Ce dernier s'y déclarait insatisfait des thèses de Augustin Thierry sur la perpétuité des races. Il ressentait le besoin d'ajouter la terre : Le sol « n'est pas seulement le théâtre de l'action. Par la nourriture, le climat, etc... il y influe de cent manières ». Il ajoute le travail de soi sur soi : « La France, par son progrès propre, va transformant tous ses éléments bruts. »

La sociologie explique-t-elle les tempéraments ? Dans la *Revue française de science politique*<sup>313</sup>, Goguel a tenté avec Aron un recensement des facteurs sociologiques retenus par les chercheurs qui ont fait des études de sociologie électorale (cf. ci-dessus ch. IV B).

La réponse est affirmative, mais non exclusive. Le tempérament aurait aussi une composante ethnique à laquelle seraient imputables les dérogations au déterminisme sociologique.

Goguel ne s'interroge jamais sur l'attitude de Siegfried à l'égard des problèmes ethniques. Pourtant celui-ci n'échappait pas à une certaine tendance, fréquente à son époque, à caractériser les populations par les appartenances raciales. Son attitude à l'égard des juifs, en particulier est caractéristique<sup>314</sup>. Il les examine comme entité spécifique qu'il étudie avec un regard critique qui était, il est vrai, fréquent à son époque : « Le juif est un ferment utile, mais qui inquiète. [...] Un ferment, un certain moussieux qu'on ne saurait dédaigner. » Il les décrit selon leurs caractéristiques géographiques : « Les juifs de New York se distinguent entre une aristocratie de la haute

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 550.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 555.

<sup>312</sup> Jules Michelet, *Histoire de France*, Œuvres complètes, tome IV, Paris, Flammarion, 1974, préface de 1869.

<sup>313</sup> François Goguel, « Esquisse d'un bilan de la sociologie électorale », *RFSP*, n° 3, juillet-septembre 1951.

<sup>314</sup> Pierre Birnbaum, *La France aux Français*, Paris, Seuil, 1993, chap. V, « André Siegfried, la géographie des races ».

banque de Londres ou de Francfort, les pouilleux issus des ghettos d'Ukraine ou de Russie, l'intellectuel génial... »

En 1933, au Collège de France, Siegfried traita de « l'acclimatation des races ». Dans un article du *Temps* du 7 décembre 1941, il notait qu'il faut trois générations pour assimiler un immigrant, qu'il compare à un palimpseste : en grattant, on retrouve les écrits initiaux supportés par le document. Il faut se replacer dans les mentalités de l'époque pour comprendre ces déclarations : d'une part l'usage du mot « race » était fréquent pour caractériser une personne ou un groupe, et d'autre part, il existait un fond non caché de racisme dans les attitudes quotidiennes.

Indubitablement, pour Siegfried, les tempéraments incluait bien des caractéristiques ethniques. À la différence de Siegfried, il n'y a pas trace dans les écrits de Goguel, de référence à la race. Mais le tempérament a été repris, avec toutes ses incertitudes. Il faut noter aussi que les tempéraments, fort utilisés par Goguel dans son ouvrage de base le sont beaucoup moins par la suite et que ses chroniques et articles font essentiellement appel à des explications sociologiques, politiques, économiques pour éclairer les événements électoraux.

Un autre thème que Goguel utilise pour expliquer les particularités de la vie politique française est celui des traces laissées par les grands événements de la vie nationale : la vente des biens nationaux ; les événements de juin 1848 qui ont provoqué « la sécession du prolétariat hors de la communauté nationale », et fait que « les oppositions politiques ont pris dans notre pays un caractère général de haine véritable et réciproque ». Goguel conférait aussi au 2 décembre 1851 une importance particulière pour expliquer la rancune de la gauche paysanne contre les bourgeois des petites villes, les châtelains, et surtout les prêtres. Il notait aussi la permanence des conséquences de la Commune de Paris sous la forme d'un courant de radicalisme extrémiste, du Boulangisme, puis du nationalisme anti-dreyfusard<sup>315</sup>. L'affaire Dreyfus est venue compléter l'opposition gauche-droite de nouveaux thèmes : choix entre

---

<sup>315</sup> François Goguel, *La politique des partis...*, *op. cit.*, p. 36, 108, 147.

défense à tout prix des institutions, même fautives et souci de la justice à l'égard d'un individu, anti-militarisme, anti-sémitisme, anti-intellectualisme<sup>316</sup>.

Enfin, dans *La politique en France*<sup>317</sup>, Goguel mentionnait d'autres traits permanents : Dans le chapitre 1, « Les comportements traditionnels », il critiquait l'individualisme qui s'accommode mal de l'adhésion à un parti ; la méfiance à l'égard de l'État ; l'importance des désaccords métaphysiques qui font de la religion un point d'antagonisme politique ; la valorisation de la gauche, qu'il nomme le « sinistrisme », compensée par un glissement des appareils vers le centre, d'où un immobilisme dans les réformes sociales ; l'instabilité gouvernementale (119 gouvernements de 1876 à 1958), liée à la souveraineté parlementaire.

Y a-t-il dans ces travaux, néanmoins, une pensée unificatrice qui permettrait de synthétiser les causes de l'évolution des choix politiques des citoyens ? Il ne le semble pas. Il n'est qu'imparfaitement répondu à l'attente manifestée par les sociologues : la prolifération des études de géographie et de sociologie électorales ne contribue pas à l'élaboration d'une théorie, susceptible d'expliquer les comportements<sup>318</sup>. De même, Aron reproche aux méthodes inspirées de Siegfried d'être une géographie plus qu'une sociologie et préférerait une histoire comparée des structures sociales et des résultats électoraux à une collection d'enquêtes microscopiques<sup>319</sup>. Mais une telle synthèse est-elle possible ?

---

<sup>316</sup> *Ibid.*, pp. 106 à 109.

<sup>317</sup> *Op. cit.*

<sup>318</sup> François Bourricaud, « Science politique et sociologie, réflexions d'un sociologue », *RFSP*, juin 1958.

<sup>319</sup> Raymond Aron, « Sur la politique et la science politique », *RFSP*, janvier-mars 1955.

## Conclusion

Au terme de cette étude, on voit se dessiner un homme cultivé, grand travailleur et fort méticuleux : le soin apporté à la conservation de ses archives le prouve, ainsi que sa manière de travailler : confection de fiches d'une petite écriture régulière et appliquée, soin apporté à l'élaboration de cartes géographiques faites à la main, souci, lorsqu'il émet une proposition, d'en étudier toutes les conséquences et toutes les exigences. Était-il un ambitieux ? Certainement pas au sens où ce terme est le plus souvent perçu dans les affaires publiques : il ne désirait pas vraiment exercer le pouvoir politique. De ce point de vue, son abandon de l'ambition d'entrer à l'Inspection des Finances l'a plutôt servi : les membres de ce corps sont souvent appelés à des fonctions de commandement dans des administrations ou des organismes économiques et il n'aurait sans doute pas été à son aise dans ces fonctions, non plus que dans celles, plus conformes au statut, de porter des jugements parfois sévères sur des institutions ou des personnes. Il était beaucoup plus à son aise dans des fonctions d'étude et de conseil. Son entrée au Sénat, dans des fonctions qui consistaient à assister, au plus près, le président de séance, correspondait beaucoup plus à sa personnalité. Étudier des problèmes, suggérer des solutions, faire passer au moment opportun le papier que l'on attend et qui sauve la situation, voilà un rôle qui lui convenait parfaitement.

La politique qu'il aime, c'est celle qui s'étudie par référence au passé dont il s'est efforcé de condenser les enseignements en repérant les tendances les plus permanentes. De ce point de vue, la juxtaposition d'une fonction administrative d'appui et de conseil au Sénat et d'une fonction de chercheur et d'enseignant à l'Institut d'études politiques produisait une remarquable synergie. Il a certes regretté quelquefois de ne pas pouvoir présenter lui-même les solutions qu'il proposait, mais il a déclaré aussi qu'il ne se voyait pas en homme politique soumis aux contraintes de l'animation d'une circonscription électorale ; sans doute ne se voyait-il pas non plus se colleter avec des adversaires dans la préparation des élections ; il préférait en étudier les résultats dans son bureau, aussi fastidieux que puisse être le rassemblement et l'analyse des chiffres.

Tombe-t-il pour autant sous le coup des condamnations de Pierre Bourdieu à l'égard de « l'homo academicus » : « ... Où l'on voit l'attitude de démission qui soutient si souvent le choix de l'hyperempirisme et aussi l'ambition proprement politique – au sens spécifique – que cache ce neutralisme, celle de trancher, par le travail scientifique et au nom de la science, des débats confus, de se poser en arbitre et en juge, de s'annuler en tant que sujet engagé dans le champ, mais pour resurgir "au-dessus de la mêlée" avec les apparences irréprochables du sujet objectif, transcendant...<sup>320</sup> ? » Goguel n'était pas un Homo academicus : son ancrage dans les services du Sénat le distinguait des universitaires et des chercheurs purs ; sa discrétion dans l'expression de ses choix politiques, qui n'a d'ailleurs pas toujours été reconnue, n'était pas un refus de prendre parti. Et ses interventions publiques n'étaient pas des leçons de morale données au titre d'une transcendance qu'il ne se reconnaissait pas. Ses convictions personnelles le mettaient à l'abri de ces tentations.

Homme d'étude et de conseil, Goguel était aussi, en effet, homme de convictions. Son ascendance protestante l'a marqué, et la foi ne l'a pas quitté, même s'il a pris beaucoup de libertés avec les idées le plus souvent admises. Pour lui, la séparation des Églises et de l'État était une exigence sur laquelle on ne pouvait pas transiger ; il la faisait jouer dans le sens de la non ingérence des Églises dans les affaires publiques, mais aussi dans celui de la non intrusion des affaires politiques dans le domaine des Églises, ou du moins dans celle à laquelle il appartenait. En témoigne son attitude dans une affaire qui l'a bien occupé dans les années 1970. Le débat portait sur la place que devait prendre l'Église dans les luttes sociales. Le 27 mai 1972<sup>321</sup>, il avait critiqué un document intitulé « Église et pouvoirs », publié en 1971, qui conduisait à créer un organisme spécialisé dans l'étude des problèmes éthiques et théologiques à l'égard du développement, et, selon lui, « tendait à mettre l'Église au service de contre-pouvoirs gauchistes ». Dans *Réforme* du 19 février 1972, Goguel plaide pour l'indépendance de l'Église à l'égard des pouvoirs : « Aucun système social ne peut être, aux yeux de l'Église, intrinsèquement bon ou intrinsèquement mauvais, chacun d'eux étant nécessairement imparfait au regard de l'instauration du royaume de Dieu sur cette terre. [...] L'Église doit veiller à demeurer totalement indépendante du pouvoir [...] elle ne doit pas

<sup>320</sup> Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Éditions de minuit, 1984, p. 14.

<sup>321</sup> FG54, D3.

prétendre dominer celui-ci, ce qui constitue la tentation permanente du cléricalisme. [...] L'Église ne doit en somme ni servir le pouvoir ou quelque contre-pouvoir que ce soit, ni s'en servir. » Ce projet a été repoussé, et Goguel a été pour quelque chose dans ce rejet. Mais l'Église n'a pas sa place que dans la vie privée. Elle a le droit et le devoir d'exprimer certaines exigences à l'égard de la société ; mais elle doit ne pas être totalitaire. Elle doit se garder du cléricalisme<sup>322</sup>. Il est à noter que cette attitude est en parfaite adéquation avec les positions de M. Luther : « L'Église ne doit posséder aucune puissance impériale car elle n'a rien à voir avec les choses de ce monde<sup>323</sup>. »

Puisque les deux domaines de compétence sont bien séparés, les prises de position sur les modalités de l'action politique sont relativement libres et l'intransigeance y est condamnable. Goguel l'a exprimé en septembre 1974 dans un discours sur Guizot, à l'assemblée protestante du Musée du Désert. En retraçant le passé de Guizot, il notait les aspects positifs de son action : les écoles primaires, les écoles normales, les écoles primaires supérieures, l'opposition aux bellicistes (Duvergier de Hauranne, Thiers). Mais il lui faisait le grief essentiel d'avoir transposé dans la politique l'intransigeance dont il faisait preuve en religion : « Certain de ce qu'il savait être vrai dans l'ordre de la foi, il en est venu à faire preuve de la même certitude dans l'ordre, pourtant si différent, des doctrines politiques et sociales. [...] » Cette confusion l'a conduit à refuser la réforme électorale qui aurait conduit au suffrage universel, et a mené ainsi à la fin de la monarchie. Cette conduite est à l'opposé de celle de Thiers qui « a su constamment adapter ses idées et son action politique au changement des circonstances ».

Cet arrière-plan religieux ne doit jamais être oublié si l'on veut comprendre le personnage.

Il y a eu aussi l'épisode de sa liaison avec *Esprit*, surtout avant-guerre et un peu après. La fréquentation de Mounier a compté pour lui, même si leurs positions ont souvent divergé, et si Goguel a fini par quitter le mouvement. Il en a néanmoins gardé l'espoir de changer la société par une troisième voie

<sup>322</sup> *Évangile et liberté*, 12 février 1969, FG54, DI.

<sup>323</sup> *Resolutio super propositionem XIII*, 1520, Éditions De Weimar, tome II, p. 224, cité par Dmitri Georges Lavroff, *Les grandes étapes de la pensée politique*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Dalloz, 1999.

issue du personnalisme chrétien, qui l'a un temps rendu proche du MRP. Il lui en est resté qu'il n'aimait pas la droite, et a souvent demandé que la politique des gouvernements ait un aspect social plus marqué.

De son œuvre politique, il reste essentiellement une somme de connaissances organisées et consignées dans des ouvrages et des cours qui restent des références sur la politique en France depuis le début de la Troisième République jusque dans les années 1970. Il demeure un des meilleurs connaisseurs de la Troisième République après avoir été le seul. Son savoir sur tous les travers de la vie politique française est impressionnant. Il a été tenté d'en donner plus haut l'essentiel. De nombreux étudiants ont été formés par lui, non seulement en termes de connaissances, mais surtout en capacité et en méthode de réflexion et d'analyse.

La continuité de ses observations politiques à travers trois républiques et l'épisode de « l'État français » a accompagné l'évolution des mentalités citoyennes au regard des institutions. Même si en 1940 et 1941, il a cru un temps en la capacité du Maréchal de relever le pays, la fermeté de ses convictions humanistes l'ont empêché d'entrer dans le collaborationnisme. Les trois républiques ont été successivement légitimes aux yeux des citoyens comme au regard de Goguel. Pourtant elles ont connu des évolutions, sans doute pas au rythme qui aurait été nécessaire. Goguel a partagé ces attitudes, notamment à l'égard du régime représentatif à prédominance parlementaire, mais ses études ont contribué à l'évolution des mentalités. Son apport a été celui d'un mécanicien des rapports entre le gouvernement et les assemblées et du fonctionnement de ces dernières. Il était du petit nombre de ceux qui savaient tout sur le travail parlementaire et qui étaient qualifiés pour en proposer les aménagements nécessaires. C'est ce qui l'a amené d'abord à travailler à la réforme, certes limitée de la constitution de 1946, puis à voir dans le général de Gaulle, pour lequel il avait, comme beaucoup, des réticences sérieuses, celui qui pouvait mettre en œuvre les idées qu'il avait capitalisées. La sympathie pour le personnage lui est venue de surcroît.

Dans ce domaine de l'action politique, s'il n'a jamais milité activement du fait de ses fonctions administratives, et sans doute de ses goûts personnels ; il a exercé un pouvoir de suggestion et de conseil sur ceux qui avaient le pouvoir d'agir. Mais il a aussi usé de la possibilité qu'il avait, en usant ou non de pseudonymes selon les périodes, de faire bouger les idées par des articles de

presse qui étaient toujours lus avec attention. Dans le domaine politique, il a donc exercé, à partir d'une activité de recherche et d'enseignement, une influence d'incitation aux évolutions et d'accompagnement de ces dernières.

À la Fondation nationale des sciences politiques, s'il n'a pas été, parce que trop jeune dans la maison, mêlé à l'importante réforme de 1945, il en a été un bon continuateur. Il n'a pas pu résister plus que ses prédécesseurs à une relative intégration dans le système universitaire, que les fondateurs voulaient éviter : échapper au rang de grande école, ne pas recourir aux concours, éviter la professionnalisation étaient des objectifs irréalisables dans le contexte français<sup>324</sup>. Mais Goguel a néanmoins su préserver la personnalité de l'institution dans ses rapports avec l'État, notamment dans la gestion des centres de recherche. Et sa présence dans son double statut de fonctionnaire et de chercheur était aussi une marque de non professionnalisation intégrale du corps professoral.

Sous sa présidence, les services de recherche se sont développés, une importance particulière ayant été attachée par lui au CEVIPOF qu'il a dirigé. Il savait faire confiance aux responsables et les soutenir. La science politique française a comblé une partie du retard dont il lui était fait reproche. Ces résultats, ajoutés à la haute tenue de ses propos, à la simplicité de son abord, aux innombrables services qu'il a rendus font que Goguel a laissé dans le domaine de la science politique et dans le monde politique la trace d'une sympathie très largement et justement partagée.

---

<sup>324</sup> Christophe Charle, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994.

## SOURCES

### A) ARCHIVES

#### ARCHIVES PUBLIQUES

Documents détenus au Centre d'histoire de l'Europe du xx<sup>e</sup> siècle de la Fondation nationale des sciences politiques (archives d'histoire contemporaine)

- **Fonds François GOGUEL**

- FG 1 : Biographie et jeunesse
- FG 2 à 4 : Sénat
- FG 5 à 13 : Fondation nationale des sciences politiques
- FG 14 à FG 18 : Conseil constitutionnel
- FG 19 à 24 : Enseignement et direction de recherche
- FG 25 à 42 : Travaux de François GOGUEL
- FG 43 à 45 : Institut Charles de Gaulle et gaullisme
- FG 46 à 48 : Autres activités
- FG 49 à 54 : Protestantisme
- FG 55 à FG 58 : Correspondance

- **Fonds André SIEGFRIED**

- SI 14
- SI16 : Lettre et notes de F. GOGUEL
- SI 20

- **Fonds Jean-Marcel JEANNENEY**

- JMJ 62 : Réforme du Sénat
- JMJ 70 : Lettre à F. GOGUEL sur la réforme du Sénat (1968)  
et avis du CE des 15 et 17 mars 1969

- **Fonds Gaston MONNERVILLE**

- GM 31 : Révision de la Constitution de 1946
- GM 32 : *Id.*
- GM 35 : Révision de la Constitution de 1958
- GM 47 : Référendum du 27 avril 1962
- GM 51 : Élection présidentielle de 1965

- **Fonds Sciences Po**

- SP 8 1950-1971

**ARCHIVES PRIVÉES****Documents familiaux prêtés par la famille de F. GOGUEL**

Un cahier de notes personnelles du 25 janvier 1933 au 17 août 1934  
Cinq cahiers de notes personnelles, du 25 juillet 1940 au 30 avril 1945  
Quatorze cahiers consacrés à des études particulières

**B) SOURCES ORALES : ENTRETIENS**

▪ <b>M. René RÉMOND</b> , professeur émérite des universités, président de la Fondation nationale des sciences politiques	5 mars 2003
▪ <b>M. Alain LANCELOT</b> , professeur Émérite à l'IEP de Paris	10 mars 2003- 9 mars 2006
▪ <b>M. Jean-Marcel JEANNENEY</b> , ancien ministre	24 mars 2003
▪ <b>Mme BAUMGARTNER, MM. Denis et Fabrice GOGUEL</b> , fille et fils de F. GOGUEL	22 mai 2003 1 <sup>er</sup> février 2006- 20 mars 2008
▪ <b>Mme Odile RUDELLE</b> , chercheur associé au CEVIPOF, (téléphone)	6 juin 2003 12 avril 2005
▪ <b>M. Dominique CHAGNOLLAUD</b> , professeur des universités	20 juin 2003
▪ <b>M. Serge HURTIG</b> , directeur scientifique de la FNSP	24 novembre 2003 1 <sup>er</sup> décembre 2005 6 juin 2006
▪ <b>M. François LUCHAIRE</b> , professeur émérite des universités, (courrier)	30 janvier 2004
▪ <b>M. Alfred GROSSER</b> , professeur émérite des universités	10 février 2004
▪ <b>M. Jean FOYER</b> , ancien ministre	11 février 2004
▪ <b>M. Claude JOURDAN</b> , ancien directeur de la scolarité à l'IEP de Paris	16 février 2004

▪ <b>M. Jean-Louis QUERMONNE</b> , professeur émérite des universités	7 octobre 2004
▪ <b>M. Marc-Olivier BARUCH</b> , directeur d'études à l'EHESS	7 avril 2005
▪ <b>M. Pierre Favre</b> , professeur des universités, (courriers)	17 avril 2005 4 juillet 2005
▪ <b>M Jean-Luc PARODI</b> , professeur à l'IEP de Paris	17 mai 2005
▪ <b>M. Bernard GOURNAY</b> , conseiller maître honoraire à la Cour des comptes	17 mai 2005
▪ <b>M. Didier MAUS</b> , conseiller d'État	27 juin 2005
▪ <b>M. Pierre LEFRANC</b> , cofondateur de l'Institut Charles de Gaulle	15 décembre 2005 19 décembre 2005
▪ <b>M. Michel VILAIN</b> , directeur honoraire au Sénat	15 décembre 2005
▪ <b>M. Jacques OLLÉ-LAPRUNE</b> , secrétaire général honoraire du Sénat (téléphone)	15 décembre 2005
▪ <b>M. Georges Éric TOUCHARD</b> , directeur du service du Secrétariat général du Sénat	23 mars 2006
▪ <b>M. André de PERETTI</b> , ingénieur en chef honoraire des manufactures de l'État	7 mars 2008

### c) SOURCES IMPRIMÉES

#### 1) Documents officiels

Comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la V<sup>e</sup> République, *Documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la constitution du 4 octobre 1958*, Paris, La Documentation française, vol. 1, 1987 ; vol. 2, 1988 ; vol. 3, 1991.

## 2) Ouvrages et cours de François GOGUEL

### a) Ouvrages

- *Le rôle financier du Sénat français : essai d'histoire parlementaire*, Paris, Sirey, 1937
- *La politique des partis sous la III<sup>e</sup> République*, Paris, Seuil, 5<sup>e</sup> édition, 1958 (1<sup>ère</sup> éd., 1946, 2 vol : 1871-1932, 1933-1939)
- *Christian DEMOCRACY in Italy* (en collaboration avec Mario EINAUDI), University of Notre Dame Press, Notre Dame, Indiana, 1952
- *Modernisation économique et comportement politique*, Paris, A. Colin, 1969
- *La politique en France* (avec A. GROSSER), Paris, A. Colin, 3<sup>e</sup> éd., 1967, (1<sup>ère</sup> éd. 1964)
- « *Discours et messages* » *du général de Gaulle* (présentation), 5 vol., Paris, Plon, 1970
- *Chroniques électorales : les scrutins politiques en France de 1945 à nos jours*
  - 1, *La Quatrième République*, Paris, Fayard 1983
  - 2, *La Cinquième République du général de Gaulle*, Paris, Fayard, 1983
  - 3, *La Cinquième République après De Gaulle*, Paris, Fayard, 1983

### b) Cours

- *La vie politique dans la société française contemporaine*, Paris, les cours de droit, 1949
- *Histoire des institutions politiques de la France de 1870 à 1940*, Paris, amicale des élèves de l'IEP de Paris, 1957-58
- *Science politique et sciences sociales*, (avec Alfred GROSSER et Serge HURTIG, amicale des élèves de l'IEP de Paris, 1960-1961
- *Les institutions politiques françaises*, Paris, amicale des élèves, 1965-66

- *La jurisprudence du Conseil constitutionnel*, Paris, FNSP, 1983-84

### 3) Publications

- *Revue française de science politique* de 1951 à 1981
- *Esprit* de 1937 à 1947
- Les *Nouveaux Cahiers*, de 1937 à 1940

## **ANNEXES**

- 1/ Correspondance avec Pierre MENDÈS FRANCE (avril-mai 1965)
- 2/ Lettre à Gaston MONNERVILLE (20 décembre 1968)
- 3/ Sociologie électorale (1948-1949)
- 4/ Du 5 mai 1946 au 19 mai 1974

**BIBLIOGRAPHIE**

- AMBRIÈRE Francis, *Les grandes vacances*, Paris, Seuil, 1956.
- AZEMA Jean-Pierre et WINOCK Michel, *La Troisième République, 1870-1940*, Paris, Calmann-Lévy, 1970.
- BARTHÉLEMY Joseph, *Essai sur le travail parlementaire et le système des commissions*, Paris, Delagrave, 1934.
- BARUCH Marc-Olivier et DUCLERT Vincent (dir.), *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte, 2000.
- BERSTEIN Serge et MILZA Pierre, *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Complexe, 1900-1930, 1990 ; 1930-1945, 1991 ; 1945-1958, 1991 ; 1958-1974, 1992.
- BERSTEIN Serge, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001.
- BIRNBAUM Pierre, *La France aux Français*, Paris, Seuil, 1993.
- BOURDIEU Pierre, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
- CHAPSAL Jacques, *L'École et la guerre, la transformation de son statut*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1963.
- CHAPSAL Jacques, *La vie politique en France depuis 1940*, Paris, PUF, 1966.
- CHARLE Christophe, *La République des universitaires 1870-1940*, Paris, Seuil, 1994.
- CONVERSE Philip E. and PIERCE Roy, *Political Representation in France*, Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, and London, England, 1986.
- DEBRÉ Michel, *Ces princes qui nous gouvernent*, Paris, Plon, 1957.
- DURAND Yves, *La captivité, histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, FNCPG, 1980.
- FAVRE Pierre, *Naissances de la science politique en France, 1870-1913*, Paris, Fayard, 1989.
- GEORGEL Jacques, *Le Sénat dans l'adversité*, Paris, Éditions Cujas, 1968.
- HAUSER Henri, MAURAIN Jean et BENAERTS Pierre, *Du libéralisme à l'impérialisme (1860-1878)*, Paris, Alcan, 1939.

- LAVROFF Dmitri, *Les grandes étapes de la pensée politique*, Paris, Dalloz, 1999.
- MICHELET Jules, *Histoire de France, Œuvres complètes*, tome IV, Paris, Flammarion, 1974.
- MONNERVILLE Gaston, *Vingt-deux ans de présidence*, Paris, Éditions du Cherche Midi, 2003.
- OLLÉ-LAPRUNE Jacques, *Quarante ans au service du Sénat de la République*, Paris, Prépresse, 2001.
- PARIS Erato, *La genèse intellectuelle de l'œuvre de Fernand Braudel : la Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II (1923-1947)*, Athènes, Institut de recherches néohelléniques/FNRS, 1999.
- PIERRE Eugène, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, Paris, Éditions Loysel, 1989, 2 tomes ; 1<sup>ère</sup> éd. : Paris, Librairies et imprimeries réunies, 1893.
- RAIN Pierre, *L'École libre des sciences politiques, 1871-1945*, Paris, FNSP, 1963.
- RÉMOND René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982.
- SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Genève, Slatkine Reprints, 1980, réimpression de l'édition de 1913.
- SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1995.
- TOUCHARD Jean, *Le gaullisme 1940-1969*, Paris, Seuil, 1978.
- VINCENT Gérard, *Sciences Po, histoire d'une réussite*, Paris, Olivier Orban, 1987.
- WINOCK Michel, « *Esprit* », *des intellectuels dans la cité 1930-1950*, Paris, Seuil, 1996, 1<sup>ère</sup> éd. 1975.
- WINOCK Michel, *Le siècle des intellectuels*, Paris, Seuil, 1997.

# CEVIPOF

CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO

98, rue de l'Université  
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 45 49 51 05

e-mail : [info@cevipof.sciences-po.fr](mailto:info@cevipof.sciences-po.fr)

Site Internet : [www.cevipof.msh-paris.fr](http://www.cevipof.msh-paris.fr)



**16 Euros**

ISSN 1146-7924